



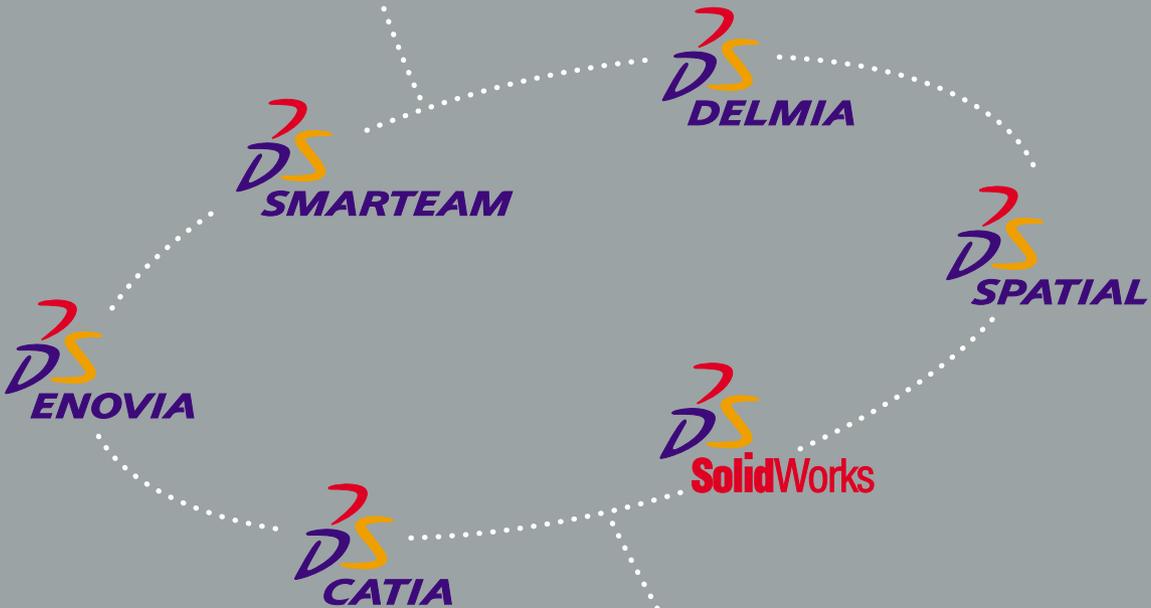
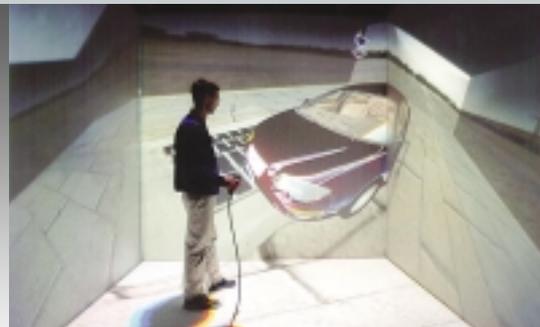
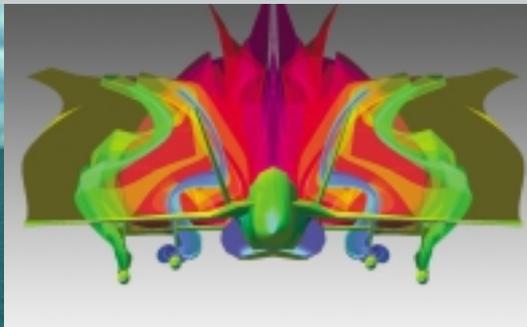
# Rapport annuel

2001



## Nouvelle étape, nouvelle identité visuelle

En 2001, Dassault Systèmes (DS) entre dans une nouvelle phase de développement : élargir l'utilisation de la 3D au plus grand nombre d'entreprises, et mettre en œuvre des solutions intégrées qui anticipent chaque étape du cycle de vie du produit. Une nouvelle identité visuelle accompagne cette ambition : à travers le symbole 3DS, 3D et DS ne font plus qu'un. Trois couleurs composent le nouveau logo : le bleu, qui symbolise la haute technologie, le rouge, qui illustre l'énergie, et l'orange, qui évoque dynamisme et créativité.



# Profil

**Dassault Systèmes est un leader mondial sur le marché des logiciels de gestion du cycle de vie du produit utilisant la puissance de la représentation en 3 Dimensions (3D). Dassault Systèmes ouvre son expertise des technologies 3D au plus grand nombre.**

**Depuis sa création en 1981, Dassault Systèmes a accompagné ses clients industriels en révolutionnant le processus de conception et de développement de leurs produits. Utilisée dans un premier temps pour concevoir des formes complexes, la 3D a ensuite rendu possible la maquette numérique. Aujourd'hui, Dassault Systèmes anticipe les processus industriels de demain, avec des solutions qui offrent une vision 3D de l'ensemble du cycle de vie d'un produit, depuis sa conception jusqu'à sa maintenance en passant par sa production et sa mise en service.**

Le groupe Dassault Systèmes commercialise ses solutions dans plus de 60 pays en s'appuyant sur le savoir-faire d'IBM – son partenaire privilégié depuis plus de vingt ans – sur un réseau de partenaires de distribution et sur une force de vente directe pour certains produits.

Créateur de CATIA, un des logiciels de modélisation 3D les plus vendus dans le monde, Dassault Systèmes a élargi son offre pour constituer une solution 3D PLM intégrée (Product Lifecycle Management) avec DELMIA, logiciel de définition et de simulation des processus numériques de fabrication, ainsi qu'ENOVIA et SMARTEAM, pour gérer l'ensemble des données et composants liés au produit, en partageant les savoirs métiers de toute l'entreprise.

Les solutions 3D PLM permettent aux entreprises de concevoir et de simuler aussi bien de simples objets de la vie quotidienne, des bouteilles ou de la lingerie, par exemple, que des systèmes infiniment plus complexes comme un paquebot, un avion, une usine.

La représentation en 3D est un moyen de communication exceptionnel qui permet à l'ensemble des collaborateurs – ingénieurs, financiers, équipes de fabrication, responsables en charge de la stratégie, fournisseurs... – de contribuer ensemble, à distance et en temps réel, à la réalisation du projet, formant alors une véritable communauté efficiente et rationnelle.

SolidWorks s'appuie sur la puissance de cette technologie pour faire évoluer un grand nombre d'utilisateurs 2D vers la technique de modélisation 3D. Cette vision de la 3D pour tous est également portée par SPATIAL, un des principaux fournisseurs mondiaux de composants logiciels 3D.

Dassault Systèmes enregistre une croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires consolidé de 25 % depuis 1994.

La valeur, cotée à l'Euronext et au NASDAQ depuis 1996, est entrée au CAC 40 en 2000.

## Message des dirigeants



**En 2001, le chiffre d'affaires de Dassault Systèmes a progressé de 18 % pour atteindre 746 millions d'euros. Cette croissance traduit la confiance de nos clients qui ont continué d'innover avec nous dans leurs processus industriels, malgré un environnement économique difficile. Selon Daratech (institut d'études spécialisé sur le marché de la CFAO), "la société a conforté sa position de leader : les produits vendus par Dassault Systèmes dans le domaine de la CAO/FAO/IAO mécanique représentent 22 % du marché mondial, en progression de un point par rapport à 2000".**

Depuis son introduction en Bourse, comme en 2001, le chiffre d'affaires de Dassault Systèmes a progressé de plus du double de la croissance du marché.

Cette performance illustre bien à quel point le marché a validé la vision du PLM que nous avons lancée dès 1999 et qui est adoptée aujourd'hui par la plupart des acteurs dans ce domaine. Le PLM (Product Lifecycle Management) s'est imposé comme un outil stratégique pour les entreprises industrielles à côté des solutions ERP (Entreprise Resources Planning), SCM (Supply Chain Management) et CRM (Customers Relationship Management).

**"Nos performances sur le marché illustrent la validité de notre vision."**

Le cœur de notre stratégie réside dans l'utilisation de la 3D comme langage d'expression et de communication permettant de simuler la réalité. Nous sommes en mesure d'offrir des produits adaptés aux besoins des utilisateurs en termes de design, de maintenance, de confort et de respect de l'environnement. Grâce à cette force d'innovation, nos clients bénéficient d'une capacité créatrice. Ils ont la possibilité de produire au meilleur coût. Ils créent de la valeur en optimisant le capital intellectuel de leur entreprise.

Notre effort de recherche est l'un des plus importants dans ce secteur avec 28 % du chiffre d'affaires investi en R&D. En février 2002, nous avons annoncé la version V5 R8 des solutions 3D PLM, qui améliore la gestion et le partage des savoir-faire dans l'entreprise. Nos solutions deviennent le système d'information produit de nos clients.

“Nous apportons aux entreprises industrielles une force d’innovation supplémentaire.”



**Charles Edelstenne**  
*Président-Directeur Général*



**Bernard Charlès**  
*Directeur Général*

Les investissements importants que nous avons réalisés pour exploiter au maximum le potentiel considérable du marché du 3D PLM ne nous ont pas empêchés d’obtenir une marge d’exploitation, hors coût d’acquisition, de 30 %.

**“Pour continuer de progresser et de créer de la valeur pour nos clients, nos partenaires et nos actionnaires, nous devons être encore plus inventifs.”**

La plupart des avions en service dans le monde sont conçus avec nos systèmes, de même que la majorité des nouveaux modèles automobiles. Forts de notre expertise, nous mettons tous les avantages de la 3D au service d’autres secteurs industriels, comme les biens de consommation ou l’industrie électronique.

Avec le 3D PLM, nous renouvelons notre potentiel de croissance ; la compétitivité de nos produits s’est améliorée tandis que notre champ d’opération s’est élargi. Nous continuons de gagner des parts de marché ; l’ouverture de nos technologies attire de plus en plus de partenaires.

Nous sommes partis d’un rêve mobilisateur : modéliser en 3D le cycle de vie intégral d’un produit ; un rêve qui a un sens pour le marché et qui devient peu à peu réalité. Nos clients nous accompagnent dans cette dynamique de succès.

En 2002, nous poursuivrons cette stratégie dont la mise en œuvre repose sur la motivation et la détermination de nos équipes.

**Charles Edelstenne**  
*Président-Directeur Général*

**Bernard Charlès**  
*Directeur Général*

# Dassault Systèmes

**Dassault Systèmes est un leader mondial sur le marché des logiciels 3D permettant aux industries de gérer le cycle de vie de leurs produits, de la conception jusqu'à la maintenance. Dassault Systèmes a fondé son activité sur un modèle de revenus récurrents de licences annuelles, qui constituent plus de 45 % de son chiffre d'affaires "logiciels" et lui donnent une visibilité de référence sur ce marché.**

## Chiffres clés

- > Chiffre d'affaires 2001 : 746,1 M d'euros
- > Résultat d'exploitation, hors coût d'acquisition : 221,0 M d'euros
- > Résultat net, hors coût d'acquisition : 144,0 M d'euros
- > Résultat net dilué par action, hors coût d'acquisition : 1,23 euro
- > Marge d'exploitation, hors coût d'acquisition : 29,6 %

## Recherche & Développement

**28 % du chiffre d'affaires investi dans la recherche et développement**

- > Nombre d'employés en R&D et production : 1 796
- > Age moyen : 33 ans

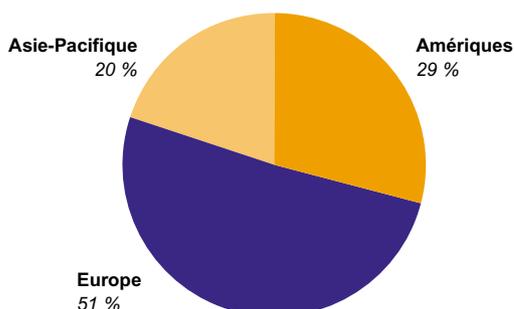
## 55 000 clients dans 7 secteurs d'activité

- > Automobile
- > Aéronautique
- > Fabrication et montage
- > Biens de consommation
- > Electricité & électronique
- > Conception d'usines
- > Construction navale

## Réseaux de partenaires

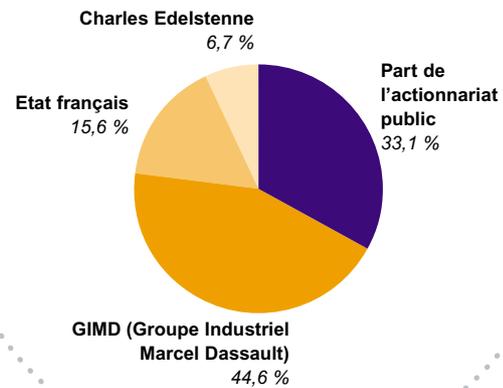
- > Développement : 235
- > Technologiques : 58
- > Services : 32

Répartition du CA par zone géographique

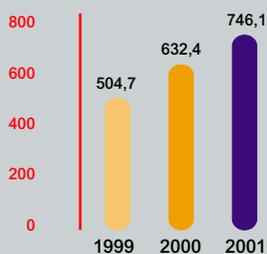


# en 2001

## Répartition de l'actionnariat

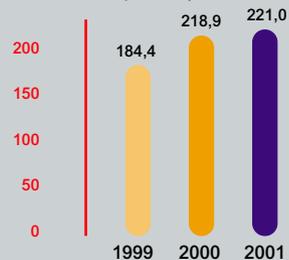


## Chiffre d'affaires (en millions d'euros)



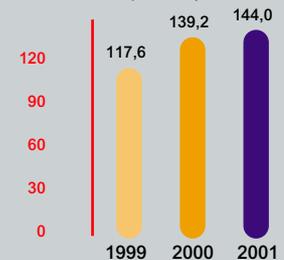
## Résultat d'exploitation

hors coût d'acquisition (en millions d'euros)



## Résultat net

hors coût d'acquisition (en millions d'euros)



## 6 marques pour un savoir-faire 3D

### Process Centric

- > CATIA,  
Créer et optimiser/119 produits V5 et 118 produits V4
- > DELMIA,  
Prévoir et produire/109 produits
- > ENOVIA,  
Gérer les données produits, collaborer et aider à la décision /  
85 produits
- > SMARTEAM,  
Gérer les données et collaborer/15 solutions
- > SPATIAL,  
Développer des composants 3D/3 solutions, 11 produits

### Design Centric

- > SolidWorks  
Concevoir et développer/13 produits

## Groupe mondial

- > Effectifs : **3 848 personnes** dont 51 % hors de France
- > **80 bureaux** dans 19 pays
- > Siège social : **Suresnes** (France)

## Bourse

### Introduction en Bourse : 28 juin 1996

- > Cours de Bourse au 31 décembre 2001 : **54 euros**
- > Valorisation depuis l'introduction : **+ 500 %**
- > Capitalisation boursière au 31/12/2001 : **6 180 millions d'euros**
- > Nombre d'actions en circulation : **114,5 millions**

# L'entreprise en

**L'entreprise étendue est l'un des principes fondateurs du développement de Dassault Systèmes. Pour rassembler le plus de compétences et de dynamisme possible tout en restant proche de ses clients, Dassault Systèmes déploie un réseau de marques et de partenaires qui travaillent autour des mêmes objectifs, partagent pour beaucoup les mêmes technologies et développent ensemble des solutions au service de leurs clients. L'autonomie et la responsabilité de chacun des acteurs sont des valeurs essentielles dans cette organisation.**

## **L'organisation au service du marché**

Le groupe Dassault Systèmes est constitué d'entreprises à la fois autonomes et extrêmement cohérentes. Chacune a son identité propre. Dans chacun des sièges sociaux – à Suresnes (CATIA), à Detroit (DELMIA), à Boston (SolidWorks), à Charlotte (ENOVIA), à Tel-Aviv (SMARTEAM) ou à Denver (SPATIAL) – les décisions sont prises par des équipes dirigeantes indépendantes. En constituant ce réseau au cours des quatre dernières années, DS a choisi de conserver la spécificité des équipes qui avaient fait la qualité de ces structures, souvent les meilleures dans leurs domaines d'activité. Elles travaillent désormais ensemble, et c'est en réponse aux besoins des clients que s'opère l'intégration des offres, développées pour la plupart autour d'une architecture commune, la V5.

## **L'écosystème 3D PLM**

Dassault Systèmes rassemble un réseau de partenaires de plus en plus nombreux autour de son offre et de ses technologies, constituant un véritable écosystème d'entreprises basé sur une communauté d'intérêts. La croissance des unes nourrit celle des autres, dans une dynamique partagée.

Le modèle commercial s'articule autour, d'une part, d'un partenariat privilégié avec IBM, avec qui DS réalise 60 % de son chiffre d'affaires (voir encadré), principalement vers les grands comptes, d'autre part, d'un réseau de partenaires de distribution et, enfin, d'une force de vente directe.

Un réseau de partenaires de conseil et de services, incluant notamment IBM, CSC, Schlumberger Sema et plusieurs centaines d'entreprises dans le monde, vient compléter l'offre de services des partenaires commerciaux de DS. L'objectif est de fournir aux clients un portefeuille complet de services PLM pour

les accompagner dans l'optimisation de leurs processus industriels et la mise en place, l'intégration et l'exploitation de l'ensemble des solutions logicielles de DS.

Dassault Systèmes a également noué des relations de partenariat technologique étroites avec les grands noms du monde informatique, parmi lesquels Compaq, DELL, IBM, HP, Intel, Microsoft, SGI, SUN... Ces partenariats permettent d'enrichir nos solutions en tirant parti des performances de chacune de ces plateformes, afin de répondre au mieux aux attentes de nos clients communs.

De même, le groupe Dassault Systèmes développe des programmes spécifiques de partenariats de développement logiciels. Dans le cadre de l'élargissement de son activité 3D PLM, DS a créé en 2001 un programme de partenariat destiné aux éditeurs logiciels souhaitant développer sur l'architecture ouverte V5. De nombreuses sociétés prestigieuses, telles que CSC, Hitachi Zosen, LMS, MSC Software, ZUKEN... ont déjà rejoint ce programme, le Software Community Program (SCP).

## **IBM : VINGT ANS DE PARTENARIAT STRATEGIQUE**

Dès sa création, Dassault Systèmes a signé un accord de partenariat commercial avec IBM. Cet accord apporte depuis vingt ans de la valeur aux deux partenaires, qui ont su le faire évoluer pour offrir aux clients toujours plus de services et une technologie sans cesse optimisée. IBM propose de nombreux services autour des solutions DS. Dassault Systèmes s'investit plus largement dans le domaine du marketing de l'offre et du produit ainsi que dans les fonctions supports. Intégrateur de solutions globales, groupe international, IBM joue un grand rôle dans la commercialisation des solutions 3D PLM de Dassault Systèmes.

# réseau



**Un management**  
centré sur  
le développement  
des hommes

L'entreprise en  
**réseau** au cœur  
de notre action

La réussite de  
nos **clients**  
fait notre succès

5 initiatives  
pour la croissance

L'avance  
**technologique**,  
moteur de notre  
compétitivité

Le **marché** crée  
la valeur dans  
tous les domaines

# Un management original

**L'entreprise étendue est devenue un composant de la culture d'entreprise de Dassault Systèmes. Elle se traduit par un management décentralisé qui responsabilise chaque équipe face à ses clients et encourage fortement la coopération.**



## **Une vision originale du management : le client à la source de nos produits**

Dassault Systèmes s'est doté d'une organisation qui privilégie l'anticipation au service du marché. Au-delà de ses missions spécifiques, chaque membre du Comité Exécutif gère ses propres clients. Chacun a une compréhension profonde de ce qui fait la valeur de l'entreprise : le besoin impérieux de maintenir l'avance technologique et les performances économiques. Doté de compétences à la fois techniques, commerciales et financières, il a une vision globale qui lui permet d'adapter l'organisation aux évolutions de l'entreprise.

C'est avec ses clients que DS développe les technologies nouvelles qui seront ensuite intégrées dans son offre.

Cette volonté d'être au plus près des attentes du client se traduit également dans chacune des structures du réseau d'entreprises de DS au travers d'une forte responsabilisation à tous les niveaux de l'entreprise.

## **Un potentiel de progression unique**

En 2001, Dassault Systèmes a fait croître ses effectifs de 643 personnes, soit 20 % de son effectif de l'année précédente. Le dynamisme de l'entreprise offre aux 3 848 collaborateurs des opportunités de carrière à travers le monde.

L'intégration et le développement de chaque collaborateur s'accompagne d'un renforcement de la culture de l'entreprise qui privilégie les valeurs d'intégrité, de coopération, d'esprit de groupe, de performance, de passion. Dans le groupe Dassault Systèmes, qui encourage la responsabilisation de chacun, le taux de renouvellement du personnel est l'un des plus faibles de ce secteur d'activité.



Bernard Charlès

Stéphane Declee

John McEleney

Philippe Charlès

Avinoam Nowogrodski

Joel Lemke

Mike Payne

Le GEM (Global Executive Management) est l'instance collective de management de Dassault Systèmes. Elle réunit le Comité Exécutif ainsi que les dirigeants de chacune des marques du groupe, toutes les six semaines, sur l'un des sites du groupe.

> **Le Comité Exécutif de Dassault Systèmes**

**Charles Edelstenne,**  
*Président-Directeur Général*

**Bernard Charlès,**  
*Directeur Général*

**Dominique Florack,**  
*Directeur de la Recherche et du Développement*

**Nathalie Irvine,**  
*Directeur de l'Informatique*

**Guillaume Flahaut,**  
*Directeur du Marketing et de la Communication*

**Thibault de Tersant,**  
*Directeur Administratif et Financier*

**Bruno Latchague,**  
*Directeur de la Recherche et du Développement*

**Etienne Droit,**  
*Directeur des Ventes et du Marketing*

**Philippe Forestier,**  
*Directeur des Ventes et du Marketing*

**Michel Gallière,**  
*Directeur des Ressources Humaines*

**Francis Bernard,**  
*Conseiller de la Commission Exécutive*

**Stéphane Declee,**  
*Directeur de la Stratégie et du Développement*

> **Les directions des entités du groupe**

Delmia Corp.  
**Philippe Charlès,** *Directeur Général*

Enovia Corp.  
**Joel Lemke,** *Directeur Général*

SmarTeam Corporation Ltd.  
**Avinoam Nowogrodski,** *Directeur Général*

SolidWorks Corporation  
**John McEleney,** *Directeur Général*

Spatial Corp.  
**Mike Payne,** *Directeur Général*

# Une stratégie cohé

Visualiser et suivre toute la vie d'un produit, de la production à l'utilisation, avant même qu'il n'existe, tel est le défi que se sont lancés les équipes de Dassault Systèmes.

Trois étapes technologiques ont été indispensables pour en maîtriser la globalité : le langage 3D, la maquette numérique, l'intégration de toutes les étapes du cycle de vie.

Les entreprises peuvent ainsi concevoir des produits de meilleure qualité, optimiser les processus de création et anticiper la prise de décisions liées à la production.

La 3D s'ouvre à des utilisateurs de plus en plus nombreux dans les entreprises.



## TROIS ÉTAPES TECHNOLOGIQUES MAJEURES VERS LE 3D PLM

### VERS UN STANDARD 3D

Jusqu'à la fin des années 80, la conception industrielle est en deux dimensions.

Dès sa création, Dassault Systèmes apporte aux entreprises toute la richesse de la 3D avec CATIA. Le groupe met à la disposition des industriels beaucoup plus qu'un simple outil de conception, un langage visuel unique partagé, à travers le monde.

### LA MAQUETTE 3D

Une fois ce langage universel maîtrisé, DS a cherché à montrer, dès les années 90, l'ensemble des composants d'un produit en 3D : des plus simples (une bouteille d'eau), aux plus complexes, une voiture (5 000 pièces), un avion (3 millions de pièces) ou un navire militaire US (20 millions de pièces fixes ou mobiles, molles ou rigides, déformables ou non). Les industriels peuvent désormais concevoir la maquette de leur produit dans toute sa complexité, en simuler toutes les fonctions et prévoir les interactions entre les différents composants.

### LA GESTION DU CYCLE DE VIE

Comment fabriquer ces produits ? Quelle en sera l'usure ? Comment se recycleront-ils ?

Dès la simulation, le pari de Dassault Systèmes est de permettre de tenir compte de tous ces enjeux.

Avec CATIA, le produit est représenté dans toutes ses composantes.

Avec DELMIA, les processus industriels et les ressources nécessaires à la réalisation du produit sont anticipés.

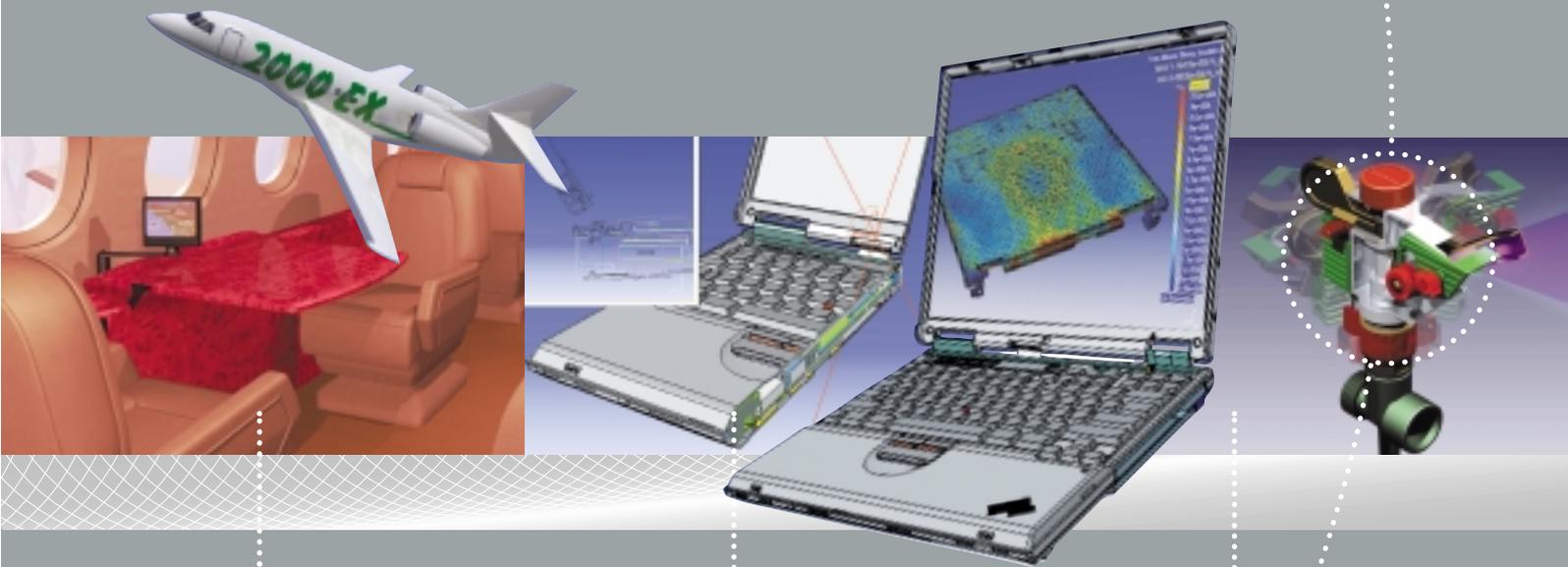
Avec ENOVIA et SMARTEAM, tous les métiers de l'entreprise collaborent à la réalisation du même produit.

### Vers la 3D pour tous

DS fait évoluer ses technologies pour mettre la 3D à la portée du plus grand nombre d'utilisateurs.

Avec SolidWorks, toutes les entreprises, même les plus petites, peuvent bénéficier de tous les avantages d'une maquette 3D. Spatial contribue à la vision de Dassault Systèmes de la 3D pour tous, en diffusant les composants 3D à un nombre élargi d'industriels.

# rente de croissance



**Cycle de vie**  
Confort, gestion de l'espace, harmonie : l'aménagement intérieur des avions Falcon (Dassault Aviation) a été conçu avec les solutions 3D PLM de DS : une définition virtuelle du produit qui donne une vision complète du cycle de vie de l'avion.

**Maquette numérique**  
Cette maquette numérique d'ordinateur portable, réalisée avec CATIA et ENOVIA, permet d'optimiser, lors de la conception, la résistance, le poids, la taille, l'ergonomie, etc.

**Conception en 3D**  
SolidWorks met à la portée de toutes les entreprises l'efficacité de la conception en 3D.

## DASSAULT SYSTÈMES : INVENTEUR D'UN STANDARD 3D

Par sa vision, DS s'est imposé comme l'un des leaders mondiaux des logiciels industriels 3D.

CATIA constitue la base de la plupart des conceptions complexes, de l'aéronautique à l'automobile en passant par les produits de grande consommation.

Les solutions 3D PLM sont adoptées par des partenaires de plus en plus nombreux qui contribuent à faire du 3D PLM une réalité et un standard.

SolidWorks s'impose comme un standard de conception simplifiée 3D.

# La vie du produit

CRÉATEUR DE PRODUITS, CRÉATEUR DE VALEUR

Dassault Systèmes apporte des réponses décisives aux principales attentes des entreprises aujourd'hui : la réduction des coûts et des délais de mise sur le marché, la conception de produits performants et innovants, la gestion optimale du savoir-faire existant.



#### Conception mécanique

Avec les fonctions de capture et d'exploitation du savoir-faire, CATIA V5 peut générer de nouveaux designs à partir de spécifications données.

#### Maquette numérique

Peugeot utilise CATIA, ENOVIA et DELMIA V5 pour réaliser la maquette numérique de ses modèles et évaluer précisément l'impact de nombreux éléments sur la conception, la production et l'utilisation future des véhicules.

#### Usine numérique

DELMIA V5 permet de concevoir et simuler le processus de fabrication d'un produit pour optimiser son coût de fabrication, l'ergonomie, le séquençage des tâches, la productivité et réduire les délais.

#### ➤ INVENTER ET ENRICHIR LE 3D PLM AVEC NOS CLIENTS

#### ➤ DES PRODUITS PERFORMANTS

La simulation permet de voir le produit comme s'il existait : on l'utilise, on le casse, on le répare, on le teste au maximum de ses capacités... Les entreprises peuvent créer et vendre des produits plus simples à fabriquer, moins coûteux, plus fiables, moins polluants, économes en énergie, recyclables, meilleurs pour l'homme et disponibles pour un plus grand nombre. La simulation permet aussi de concevoir des produits plus beaux, plus confortables et plus attrayants pour les utilisateurs.

#### ➤ UNE MISE SUR LE MARCHÉ ACCÉLÉRÉE

Auparavant, la fabrication d'une voiture nécessitait 5 ou 6 niveaux de prototypages physiques. Aujourd'hui, il faut être le premier sur le marché et, pour cela, construire le prototype qui sera le plus proche de la voiture finale. Grâce à la 3D, les équipes parlent le même langage à travers le monde, celui de l'image, quelle que soit leur activité : conception, fabrication, ressources, maintenance... Ainsi, par le partage de l'information, l'innovation est plus efficace.

# en 3D

Les 5 fondamentaux du 3D PLM

1

Optimiser les processus d'entreprise liés à la conception, à la fabrication et à la maintenance.

2

Offrir des espaces collaboratifs en exploitant la 3D.

3

Apporter une solution unique permettant de décrire, d'intégrer et de modéliser les Produits, les Processus et les Ressources mis en œuvre (modèle PPR).

4

Valoriser le savoir-faire d'une entreprise en favorisant l'enregistrement, le stockage, le partage et la réutilisation des connaissances.

5

Offrir une architecture à base de composants, ouverte et extensible (architecture V5).



#### Rendu réaliste

Product Resolutions Limited a conçu cet appareil média sans fil avec SolidWorks. Le produit Photoworks de SolidWorks a permis d'améliorer la communication entre les équipes par un rendu très réaliste des surfaces et de l'allure générale du produit.

#### Collaboration en 3D

Bombardier Aéronautique utilise ENOVIA V5 pour partager les informations sur un même projet, dans un espace de collaboration en 3D pour toutes les équipes, à travers l'entreprise et ses partenaires via le Web.

#### Conception mécanique

Conception mécanique d'un grille-pain avec SolidWorks.

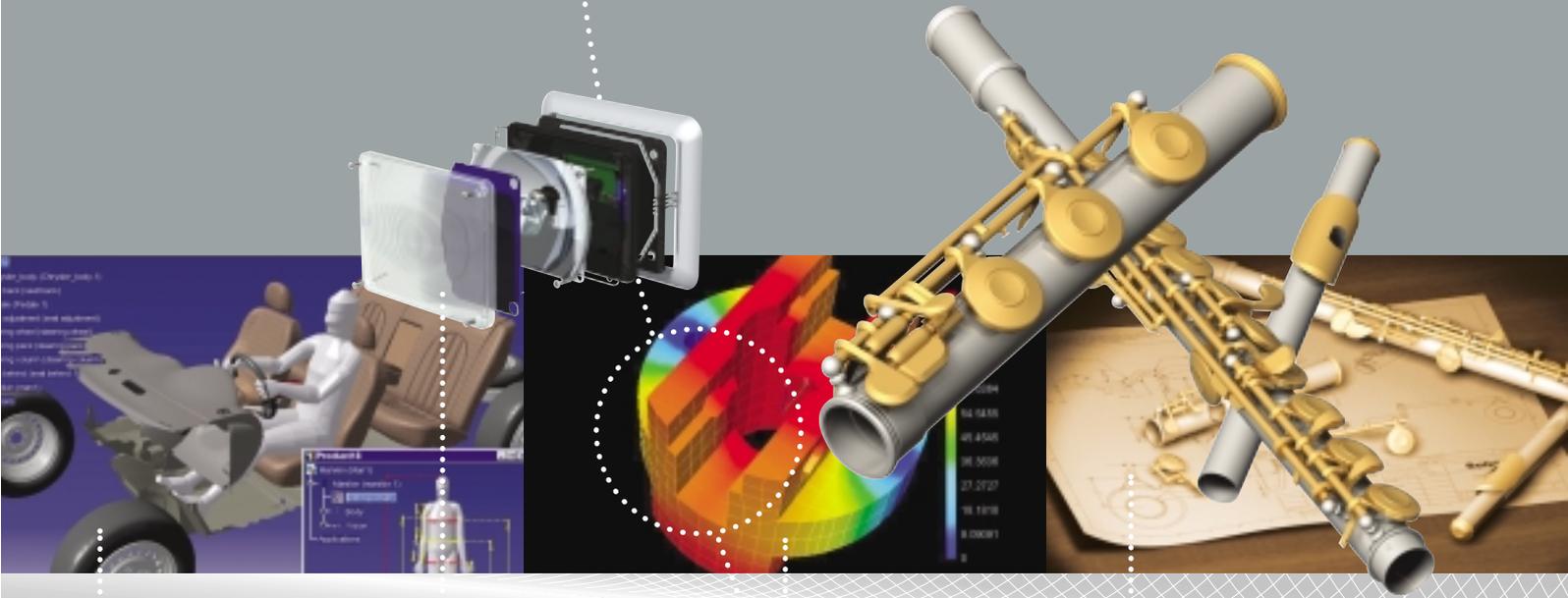
#### UN SAVOIR-FAIRE CAPITALISÉ ET PARTAGÉ

Tout le capital intellectuel lié au produit peut être stocké, partagé, réutilisé. Le savoir et l'expérience qui se constituent avec chaque projet forment une base référentielle qui permet à chacun de travailler à partir des acquis de l'entreprise.

#### LA 3D SIMPLIFIÉE

L'un des enjeux technologiques de Dassault Systèmes est de mettre la 3D à la portée de tous et de simplifier des tâches à l'origine très complexes. Il suffit désormais de quelques "clics" pour vérifier la résistance de telle ou telle partie d'un produit ou identifier le processus de fabrication le mieux adapté.

# L'avance technolo



Human Measurements Editor 2 de CATIA V5 permet d'évaluer l'ergonomie d'un produit et son adaptation à une population d'utilisateurs cibles, en réalisant une série d'analyses et de mesures.

Weldon Technologies Inc. a choisi le logiciel de CAO 3D de SolidWorks pour concevoir cet avertisseur lumineux destiné à des véhicules spécifiques comme des ambulances ou des camions de pompiers.

PVM Corporation, développeur de programmes d'analyse visuelle d'élément fini (FEVA), utilise la géométrie du modeler ACIS de Spatial pour générer des possibilités d'analyses telles que le profil thermique.

Unit Musical Instrument Inc. utilise SolidWorks pour la conception mécanique complexe d'instruments de musique et de leur acoustique.

V5

# gique

Avec l'architecture V5 qui intègre l'ensemble des solutions 3D PLM autour d'un même modèle de données, Dassault Systèmes a pris une avance technologique sur les autres acteurs du marché. Cet avantage est le fruit d'une stratégie volontariste et ambitieuse de recherche et de développement, portée par l'ensemble des équipes du groupe.

Dassault Systèmes investit plus de 28 % de son chiffre d'affaires dans la recherche et le développement de nouveaux produits. La plupart des membres du Comité Exécutif de l'entreprise sont issus d'équipes de recherche et développement, à commencer par Bernard Charlès, Directeur Général. Plus de la moitié des collaborateurs de Dassault Systèmes participent au développement et à la production logicielle. Ils sont présents dans douze laboratoires de recherche et de développement à travers le monde, en France, en Allemagne, aux Etats-Unis, au Canada, en Israël et en Inde.

## LE DEVELOPPEMENT DE L'ARCHITECTURE V5 REPOSE SUR 5 FONDAMENTAUX

### Optimisation des processus industriels

Concevoir avec nos clients puis réaliser les futurs processus de pointe confèrent un avantage concurrentiel à nos clients. Nous développons les technologies favorisant le support des processus ainsi définis.

### Collaboration et communication fondées sur les technologies 3D

Dès lors que des individus dialoguent au sein d'un même environnement de travail 3D, ils se comprennent, communiquent et collaborent à un niveau que seul le langage 3D rend possible. La V5 fournit, par le biais d'Internet, des technologies de collaboration en 3D pouvant s'adapter aussi bien à de simples groupes de travail qu'à des sociétés fonctionnant en réseau avec leurs partenaires.

### Modèle unique d'intégration Produit, Processus et Ressources (PPR)

Au cœur de la V5 réside une technologie unique, le PPR, qui offre un modèle associatif intégrant la définition du Produit avec ses Processus de fabrication et ses Ressources associées. Le modèle PPR permet également la définition logique, fonctionnelle et spatiale du Produit, des Processus et des Ressources. Une réelle optimisation du cycle de vie du produit est ainsi rendue possible.

### Exploiter le savoir-faire de l'entreprise pour innover

Les sociétés industrielles ont pris conscience que leur capital intellectuel devenait leur atout le plus précieux en tant que source exceptionnelle d'innovation. L'intégration au sein de la V5 de services permettant d'exploiter le savoir-faire de l'entreprise renforce sa capacité d'innovation.

### Une communauté de partenaires et une architecture offrant ouverture et adaptabilité

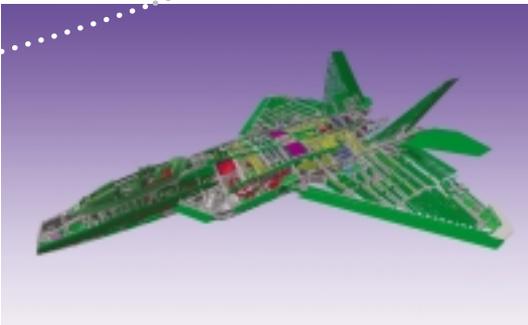
L'architecture d'application de composants sur laquelle repose la version 5 de nos logiciels a été spécifiquement développée pour offrir ouverture et flexibilité. Fondée sur des langages de programmation à la pointe de la technologie, notamment Java et C++, la V5 est une architecture à base de composants dont le concept est similaire à d'autres logiciels majeurs, tels que COM/ActiveX ou J2EE. A ce jour, près d'une trentaine d'éditeurs logiciels ont adopté l'architecture V5 de Dassault Systèmes pour développer des solutions spécialisées, intégrées et complémentaires : Aikoku Alpha Engineering, Cenit, EADS Matra Datavision, CSC, EXA, ICEM CFD Engineering, Hitachi Zosen, Innoveda, LMS, Mechanical Dynamics, Metalsoft, MSC Software, Océ Technologies, Optis, Planet CAD, Trace Parts, Zuken...

*Nouvel outil de communication, la 3D transforme la façon de travailler dans l'entreprise, mais aussi les relations entre l'entreprise et ses partenaires comme entre l'entreprise et ses clients.*



# CATIA

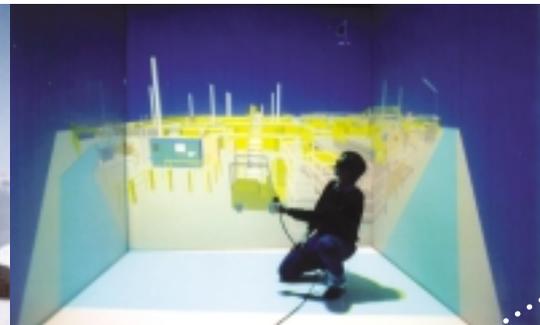
## l'une des solutions leaders de développement de produits



Lockheed Martin F22



Bouteille PVC – Evian



Séance de travail au Space cube 3D  
Usine virtuelle

### CHIFFRES CLÉS 2001

- > Nombre de clients : 21 000
- > Nombre de licences : 210 000

**CATIA est la solution de conception de produits de l'offre 3D PLM de Dassault Systèmes. Elle est totalement intégrée avec DELMIA, solution de création de processus industriel, et ENOVIA, solution de collaboration et de gestion de données produit.**

CATIA permet aux utilisateurs de se doter de capacités de développement de produit correspondant exactement à leur besoins. Avec CATIA, les utilisateurs simulent tous les processus de conception industrielle, de la conception initiale au design, à l'analyse, l'assemblage et la maintenance du produit. La ligne de produits CATIA répond à de nombreux besoins des clients comme la conception mécanique, la conception de formes, le stylisme, la synthèse de produit, l'ingénierie de systèmes et d'équipement, la commande numérique, la simulation et l'analyse et la conception d'usine, à travers une architecture ouverte, basée sur des composants, la CAA.

#### Précurseur et désormais standard

CATIA est la marque phare de Dassault Systèmes depuis la création de la société, en 1981. Cette même année, Dassault Systèmes s'engageait dans un partenariat stratégique avec IBM pour distribuer CATIA dans le monde. En 1999, CATIA est le système de développement de produits

le plus utilisé à travers le monde : le marché a adopté le processus de maquettage numérique. La ligne de produits CATIA répond aux besoins de sept secteurs industriels principaux. Spécialisé au départ vers les grandes entreprises, CATIA a évolué vers une solution souple qui est désormais leader sur le marché des PME-PMI. Cette position s'appuie sur des fonctionnalités fortement différenciatrices :

- > la capacité de capturer et de réutiliser les connaissances dans l'entreprise,
- > une avance technologique qui permet une évolution intelligente de la conception à travers différents programmes de production,
- > une interface utilisateur simple et intuitive qui permet d'optimiser la productivité et de réduire les temps de formation,
- > l'intégration complète de toutes les applications CATIA, basées sur un modèle PPR unique.

La version actuelle V5R8 comprend 119 applications CATIA, couvrant ainsi la plupart des processus industriels.



*La société Sumpar, à Rouen (France), spécialisée dans les machines-outils, fabrique des pièces de précision pour l'industrie aéronautique. La société a développé avec CATIA et breveté un système d'antiblocage de roues pour VTT et VTC.*

#### FAITS MARQUANTS

Parallèlement à la progression constante de son chiffre d'affaires et de ses licences, CATIA s'est imposée comme un standard dans de nombreux secteurs comme l'aérospatiale et l'automobile, mais aussi sur des marchés à fort potentiel comme la production, la mécanique, les chantiers navals, les produits de grande consommation, la conception de chaîne de fabrication, l'industrie électrique et électronique. La nouvelle version de CATIA, V5R8, qui est disponible depuis février 2002, confirme cette tendance.

> **Sony** a choisi les solutions CATIA V5 pour la conception de ses téléviseurs à écran plat WEGA. Exploitant toutes les nouvelles fonctionnalités de CATIA, comme la modélisation, l'analyse et l'évaluation par la maquette numérique, Sony a pu rapidement appliquer ses innovations à de nouveaux produits. En migrant d'un environnement 2D

à une solution 3D, Sony a raccourci le délai entre l'innovation et la mise sur le marché, dans un secteur où la pression diminue sans cesse le cycle de vie des produits. Grâce à CATIA V5, Sony a réduit le temps de développement de 50 % à 70 %.

> **Volvo**, le deuxième producteur de camions dans le monde, annonce qu'il standardisera tous les développements de produits pour ses camions avec les solutions CATIA et ENOVIA V5. Cette décision s'inscrit dans la stratégie du groupe Volvo de standardiser la conception et le développement grâce à l'implémentation des solutions 3D PLM de IBM et Dassault Systèmes chez Renault VI, Mack Trucks et Volvo Buses.

> En août 2001, **HDW AG**, le chantier naval le plus important en Allemagne et le leader mondial sur le marché des sous-marins à énergie

conventionnelle, annonce son projet de construire une nouvelle série de sous-marins, en utilisant les solutions 3D PLM CATIA et ENOVIA. C'est la première phase d'un projet d'e-collaboration qui s'étendra bientôt aux vaisseaux de guerre et aux navires commerciaux.

**Lockheed Martin Aeronautics**, le premier sous-traitant du secteur de la défense, a choisi Dassault Systèmes pour ses solutions PLM, dont CATIA et ENOVIA. Dassault Systèmes fournira à Lockheed Martin des outils de développement et des processus qui seront utilisés pour l'avion militaire de nouvelle génération, le Joint Strike Fighter.

La plupart des clients actuels de CATIA ont évolué vers la V5 pour certains domaines de leurs processus ou pour de nouveaux programmes de développement. 37 % des nouvelles licences sont des V5 en 2001, ce qui témoigne de l'adoption croissante de cette nouvelle solution.



# DELMIA

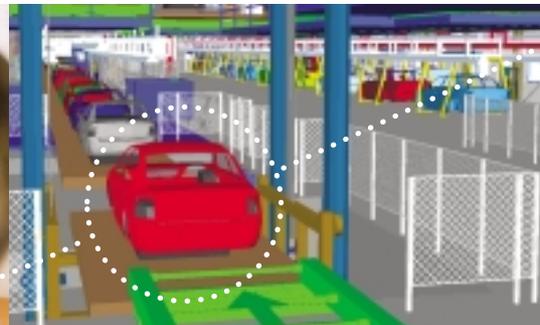
## applications interactives de fabrication pour l'entreprise numérique



Usine virtuelle



L'ergonomie, une composante essentielle  
des produits et des processus



Usine virtuelle d'Opel : chaîne de montage auto

### QUELQUES RÉFÉRENCES

- > **Automobile** : GM, VW, DaimlerChrysler, Renault, Daewoo, Dana, Detroit Center Tool, Applied Manufacturing Technologies, Isuzu, Toyota, Opel, Saab, Audi, PSA Peugeot Citroën
- > **Aérospatiale** : Boeing, Lockheed Martin, Pacific Aerospace, British Aerospace, Airbus
- > **Chantiers navals** : Deltamarin, Electric Boat, Bath Iron Works, J.J. McMullen, Newport News
- > **Défense** : Northrop Grumman, United Defense, General Dynamics
- > **Electronique** : Ericsson, Nokia, Bosch, Sony

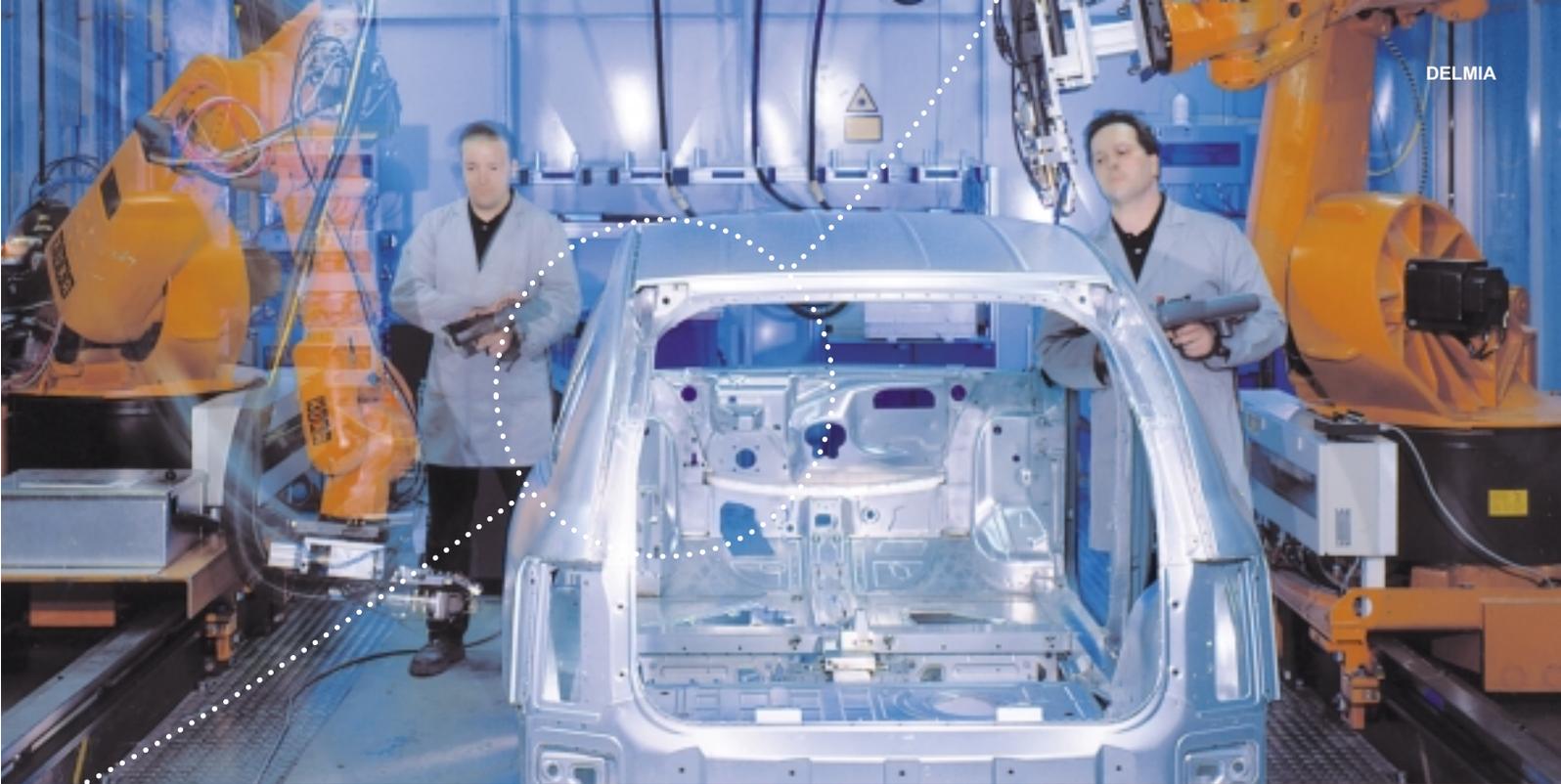
**La mission de DELMIA est de fournir à l'industrie des solutions numériques pour concevoir, créer, gérer et contrôler les processus de fabrication et de maintenance.**

**L'objectif de ces solutions : offrir aux entreprises plus de réactivité et de productivité.**

Avec DELMIA, les sociétés sont plus innovantes. Elles mettent leurs produits plus rapidement sur le marché tout en contrôlant leurs coûts. DELMIA est un élément clé et intégré dans l'offre 3D PLM de Dassault Systèmes, avec CATIA et ENOVIA. Dans les dernières versions de DELMIA, toutes les applications sont conçues à partir d'un modèle PPR unique et couvrent l'ensemble des processus de fabrication en les intégrant dans une vision 3D PLM. Avec ce modèle, les entreprises peuvent capturer, partager et réutiliser l'information et la connaissance à travers l'ensemble du cycle de vie des produits. DELMIA fournit un environnement 3D pour gérer de façon intégrée la production et les ressources parallèlement à la conception des produits.

### Un projet mobilisateur

DELMIA a été créée pour rassembler l'activité de trois filiales rachetées par Dassault Systèmes dans les cinq dernières années, autour d'un projet mobilisateur : développer des systèmes de fabrication plus souples et plus efficaces. Deneb Robotics apportait ses logiciels de simulation et de programmation robotique. Delta fournissait une suite logicielle permettant de définir et de simuler les activités de production dans l'usine et, enfin, Safework permettait d'intégrer les ressources humaines, avec ses logiciels de simulation ergonomique. En juin 2000, DELMIA est devenue la marque d'e-manufacturing de DS.



DELMIA et Opel ont créé une véritable "usine virtuelle" dans le cadre de la transformation du site Opel de Rüsselsheim, en Allemagne. Une animation 3D reproduit fidèlement la réalité, permettant d'atteindre un niveau de fiabilité inégalé dans la conception de la production. Grâce à DELMIA, les flux de matériaux et le processus d'assemblage ont été pour la première fois simulés de bout en bout.

**FAITS MARQUANTS**

**Toyota** a poursuivi à travers le monde la mise en œuvre de son projet V-Comm (communication visuelle et virtuelle), basé sur DELMIA. Plus de 20 sites Toyota au Japon et autant de sites de fournisseurs sont concernés par ce projet. L'implémentation de DELMIA, commencée en 1999, sur la plate-forme bB, transforme en profondeur les processus de développement des véhicules. Elle a été étendue en 2001 à de nombreux autres programmes.

**Lockheed Martin** s'appuie sur les logiciels DELMIA pour répondre à l'appel d'offres pour l'avion de combat Joint Strike Fighter. Les simulations DELMIA sont citées dans les publicités du constructeur, qui veut, par son utilisation des technologies les plus récentes, témoigner de son aptitude à concevoir au moindre coût un avion sur l'ensemble de son cycle de vie. "L'usine est peut-être virtuelle mais les économies sont réelles", proclament les annonces.

**Octobre 2001** : DELMIA annonce la Version 5 Release 7, qui vient compléter l'intégration de toutes ses applications dans le modèle PPR. Ce modèle, qui partage toutes les applications 3D PLM de DS, permet d'intégrer de façon transparente des opérations entre CATIA, ENOVIA et DELMIA.

**Décembre 2001** : **PSA Peugeot Citroën** signe un contrat pluriannuel avec IBM et DELMIA pour la fourniture et l'implémentation de 400 licences de la solution d'ingénierie de production de DELMIA (V5R7).

**Décembre 2001** : **Daimler Chrysler** et DELMIA signent un contrat pour poursuivre leur coopération pour l'usine numérique. Le projet couvre le développement, le déploiement et le support de la solution de production numérique de DELMIA pour la planification de l'assemblage.

Philippe Charlès est le Directeur Général de DELMIA depuis la création de la société, en juin 2000. Sous sa direction, DELMIA s'est constituée par l'intégration de trois entités réunies autour d'un même projet. La part de marché croît régulièrement. Philippe Charlès est responsable des ventes, du marketing et de la recherche et du développement.



# ENOVIA

## l'aide à la décision et la gestion du cycle de vie



ENOVIA Portal 3dCom permet aux équipes de collaborer en offrant notamment l'accès instantané aux informations 3D et en facilitant leur partage

Camion virtuel Nissan – ENOVIA DMU V5

### QUELQUES RÉFÉRENCES

- > **Aérospatiale** : Lockheed Martin, EADS, Boeing, Embraer
- > **Automobile** : PSA Peugeot Citroën, BMW, Brembo, Karmann, EADS
- > **Electronique/Biens de consommation** : Philips semi-conducteur, IBM Corporation, Sony
- > **Fabrication et Assemblage** : Alstom transport, Gretag Imaging, Timatec, Class

**Créée en 1998, ENOVIA développe des composants clés de la gestion du cycle de vie des produits : gestion des données produits, applications de cycle de vie, solutions de travail en commun, outils pour le service après-vente, logiciel de maquette numérique, etc.**

Les solutions ENOVIA permettent aux entreprises de gérer les données liées aux produits ; elles facilitent l'innovation et aident les entreprises à réduire les coûts du cycle de vie d'un produit, leur permettant ainsi de se développer sur de nouveaux marchés. Ces solutions supportent les cinq fondamentaux du 3D PLM.

*"Les solutions ENOVIA sont un élément clé de la stratégie 3D PLM de Dassault Systèmes. Nous nous sommes engagés à fournir à nos clients l'avance technologique qui leur permet d'être les premiers sur leurs marchés. Nos solutions supportent la chaîne de valeur de l'entreprise et répondent à tous les aspects du cycle de vie des produits."*

Joel Lemke, Directeur Général, ENOVIA

### Les composants principaux des solutions ENOVIA

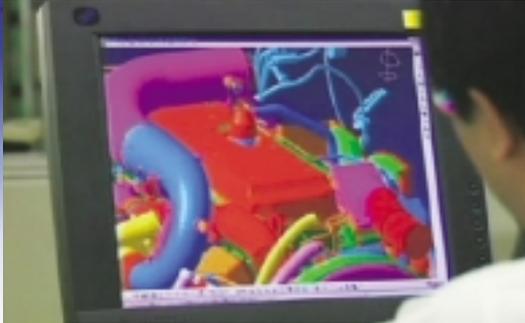
#### > Optimisation des processus industriels

Les solutions ENOVIA<sub>VPM</sub> et ENOVIA LCA (Life Cycle Applications) V5 permettent aux entreprises de mettre en œuvre les meilleures pratiques industrielles, en particulier dans le domaine de la maquette numérique.

#### > Collaboration fondée sur les technologies 3D

ENOVIA Portal constitue un espace "collaboratif" de travail 3D pour tous les acteurs à travers l'entreprise et chez ses partenaires, via le Web (accès instantané à toutes les informations 2D et 3D, partage, publication...).

Les échanges entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants sont également facilités par l'intégration étroite entre ENOVIA LCA et SMARTEAM.



En déployant le navigateur ENOVIA DMU, NISSAN DIESEL MOTOR, premier fabricant de camions dans le monde, a pu travailler dans un environnement multi-CAD en partageant les mêmes données en 3D entre les départements de conception et d'ingénierie de production. Cela a permis de raccourcir le cycle de développement des produits de six mois et de réduire le nombre d'erreurs de moitié lors des phases de production.

**> Le modèle d'intégration PPR**

Les solutions ENOVIA PPR Hub fournissent un modèle PPR intégré fédérant toutes les données tout au long du cycle de vie du produit.

**> Exploitation du savoir-faire de l'entreprise**

Les solutions ENOVIA permettent de capturer et réutiliser l'ensemble des données de l'entreprise et d'optimiser ainsi son capital intellectuel.

**> Une architecture ouverte V5**

ENOVIA RADE (Rapid Application Development Environment) permet le développement d'application sur mesure. De plus, le middleware d'ENOVIA 3D PLM supporte l'offre Websphere d'IBM et intègre également d'autres composants standards.

**FAITS MARQUANTS**

**Janvier 2001** : les solutions CATIA V5 et ENOVIA supportent la gestion du cycle de vie du nouveau destroyer d'attaque de l'armée américaine. *"Cet accord permet à DS d'accélérer le développement d'applications basées sur la V5, dans le domaine des chantiers navals"*, commente Philippe Forestier, Directeur Général, DS of America.

**Mai et juin 2001** : Dassault Systèmes et IBM lancent les nouvelles solutions ENOVIA. Avec 28 nouveaux produits, elles apportent à l'industrie la gamme la plus étendue de solutions de collaboration 3D PLM.

**Juillet 2001** : Dassault Systèmes réalise l'intégration de la base de données d'IBM, DB2, avec les solutions ENOVIA. *"L'association de DB2 et des solutions ENOVIA constitue une base solide pour les applications PLM"*, explique Janet Perna,

responsable des solutions de gestion de données chez IBM.

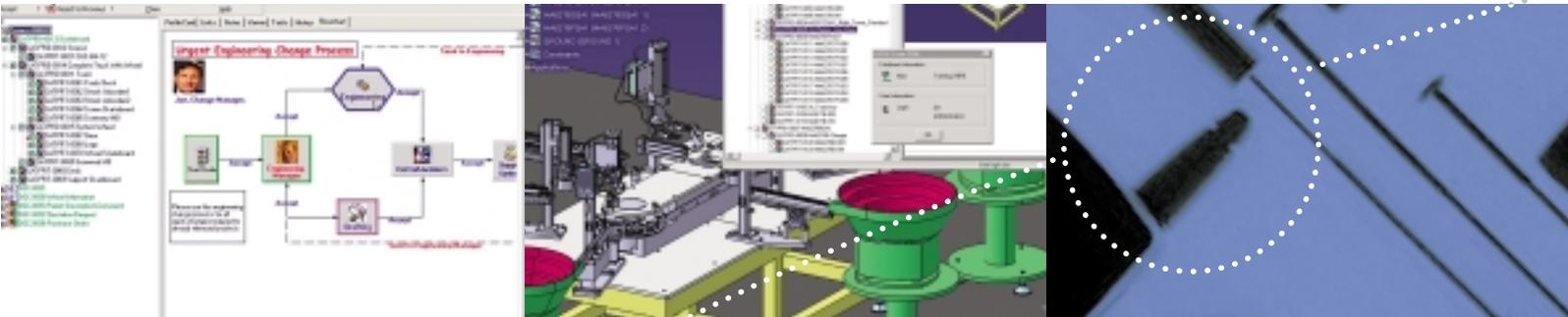
**Août 2001** : HDW s'équipe des solutions de construction navale de CATIA et ENOVIA. *"La suite de Dassault Systèmes, déployée avec l'infrastructure e-business d'IBM, permettra d'améliorer la conception, la production et le support du cycle de vie dans toute l'activité de construction navale de HDW"*, explique John Romero, responsable de l'activité construction navale chez IBM.

**Octobre 2001** : Dassault Systèmes et SchlumbergerSema signent un accord de partenariat pour la fourniture de services d'intégration basés sur les solutions d'e-collaboration d'ENOVIA. DS et Schlumberger Sema offrent désormais à leurs clients industriels des solutions qui permettent d'échanger les données, de partager les processus de conception et d'ingénierie avec les fournisseurs et les sous-traitants via le Web.



# SMARTEAM

## solutions de collaboration Web



Visualisation du processus de travail d'un projet

Capture d'écran du produit TeamPDM de SMARTEAM qui permet aux entreprises de gérer, de partager et de rationaliser toutes les informations liées au produit, tout au long du cycle de vie

Antenne de téléphone développée par Allgon Mobile Communications avec la solution de collaboration SMARTEAM

### QUELQUES RÉFÉRENCES

- > **Automobile** : Perry Slingsby, Ingersoll Milling
- > **Électronique** : Comverse, Allgon, Nova, Lasercomm Ceragon, Jofemar
- > **Aérospatiale** : Dassault Aviation, Boeing
- > **Fabrication & Assemblage** : Krebs, Buhler, ESAB, Swagelok, Daihen
- > **Équipement médical** : St. Jude's Medical, Super Dimensions
- > **Process** : Aalborg Industries, Skako

### **SmarTeam développe et commercialise des solutions souples et évolutives de collaboration pour le développement et la gestion du cycle de vie des produits.**

Cette activité fait appel à de nouvelles technologies logicielles, notamment les portails et des outils d'échanges de données basés sur le standard XML. Les solutions SMARTEAM contribuent fortement à l'innovation à la profitabilité des entreprises en leur permettant d'exploiter efficacement l'information sur les produits à travers leurs différents sites, leur chaîne fournisseurs et leurs clients. SMARTEAM apporte les bénéfices de la collaboration Web aux entreprises industrielles de toutes tailles, répondant aux besoins de ses 2 000 clients, dans les secteurs de l'automobile, l'aéronautique, l'électronique, l'industrie électrique, l'assemblage, l'équipement médical...

### **Des bénéfices industriels concrets, un retour sur investissement rapide**

SmarTeam a été créée en 1995 pour fournir des solutions de gestion virtuelle de données produit et de collaboration standards. L'entreprise a progressé rapidement, s'imposant par la simplicité d'utilisation de ses solutions, leur extrême

adaptabilité, notamment auprès des PME et des services dans les grandes entreprises. Depuis, SmarTeam a enrichi son offre pour aider les entreprises à maîtriser leurs coûts, à améliorer leur productivité et à réduire les délais de mise sur le marché de leurs produits. Aujourd'hui, SMARTEAM permet aux clients d'échanger et de travailler ensemble à partir de la même information. Les équipes y gagnent en précision et en sécurité, ce qui permet d'atteindre rapidement un retour sur investissement important et d'améliorer la compétitivité. En associant les meilleures pratiques industrielles à un environnement robuste et ouvert, SMARTEAM transforme l'ensemble des données produits – conception, production, maintenance – en un véritable capital pour l'entreprise.

SmarTeam déploie son réseau de vente et de support dans le monde entier, notamment aux États-Unis, en Grande-Bretagne, Allemagne, France et Italie. Elle commercialise ses produits et services à travers un réseau de plus de 200 partenaires, dont IBM, sur tous les continents.



L'information est essentielle dans l'activité de Allgon Mobile Communications, qui fabrique des équipements électroniques à Stockholm. Hans Palm, responsable du département service après-vente, décrit le retour sur investissement (ROI) obtenu avec la solution de collaboration SMARTEAM. "Le temps gagné en recherche de documents est incommensurable. Depuis que l'équipe a pris en main le système, ce qui durait auparavant des heures et quelquefois plusieurs jours est désormais traité en quelques minutes."

#### FAITS MARQUANTS

**En juin 2001,** Dassault Systèmes et IBM ont annoncé la commercialisation des solutions SMARTEAM dans le cadre de l'offre PLM d'IBM à travers le monde. "Nous enrichissons en permanence notre offre de produits 3D PLM pour aider IBM et ses partenaires à développer cette activité sur de nouveaux marchés", déclarait Bernard Charès, Directeur Général de Dassault Systèmes.

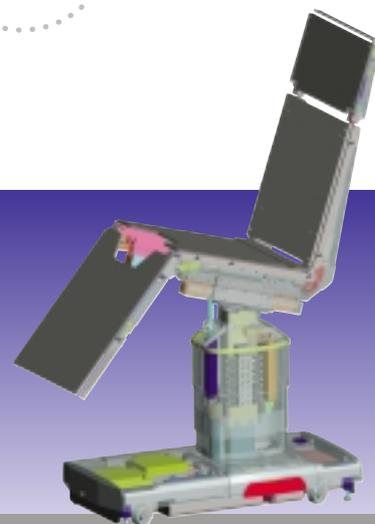
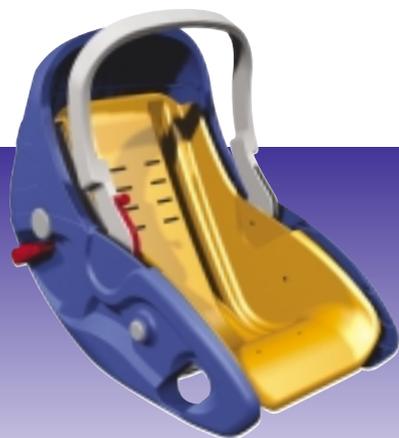
En 2001, SmarTeam a également

- > Étendu son offre métier vers l'industrie de l'électronique et du médical.
- > Signé des accords de partenariats pour renforcer son offre, en intégrant Cimmetry, par exemple.
- > Été citée dans le rapport "CIMdata top ten annual state-of-the-industry market",
- > Reçu le prix de la meilleure implémentation PDM décerné par l'Aberdeen Group,
- > Reçu le prix Cadence Show Stopper qui n'est accordé qu'à 10 des 1 900 acteurs présents au Salon NDES.

Pour Avinoam Nowogrodski et Avichay Nissenbaum, les fondateurs de SmarTeam, "l'objectif de SmarTeam est d'apporter de la valeur à ses clients. Il ne s'agit pas de permettre à nos clients de réaliser de petites économies sur des tâches isolées mais plutôt de leur fournir des solutions qui concernent l'entreprise dans sa globalité et sa façon de conduire son activité."

# SolidWorks

la puissance de  
la 3D pour tous



Coque de siège auto pour bébé

La chaise-table d'opération  
de ALM Groupe Getinge

#### QUELQUES RÉFÉRENCES

- > ABB Ltd.
- > Art Center College of Design
- > Baxter Healthcare Ltd.
- > Boston Scientific Corporation
- > California Institute of Technology
- > Dover Corporation
- > Dunlopillo
- > Eurosururgical
- > France Elevator
- > Habitat
- > Halliburton Energy Services
- > Hewlett-Packard Company
- > Hitachi
- > Julius Blum GmbH
- > Kimberly-Clark Corporation
- > Lufthansa
- > Millipore Corporation
- > Motorola, Inc.
- > National University of Singapore
- > NEC Corporation
- > Plastic Omnium
- > SIG Pack Systems AG
- > Sunrise Medical
- > Swagelok Company
- > Teradyne, Inc.
- > Valdunes

**SolidWorks développe et commercialise des solutions logicielles de conception mécanique. Sa mission est de mettre la puissance de la 3D à la disposition de tous ceux qui font du développement de produits. SolidWorks y consacre 100 % de son activité, créant les logiciels et les services qui aident les industriels à mettre plus vite de nouveaux produits sur le marché.**

Innovant et éprouvé, le système de CAO en 3D de SolidWorks s'est imposé comme un standard dans la conception des solides en 3D. En cinq ans, SolidWorks a étendu sa base installée à plus de 175 000 licences dans le monde. La société, implantée sur tous les continents, distribue ses produits à travers un réseau de plus de 250 revendeurs dans 75 pays.

#### **Le chaînon manquant entre la 2D et la 3D haut de gamme**

Dès sa création, en 1993, les fondateurs de l'entreprise ont identifié l'existence d'une opportunité de marché entre les systèmes de CAO en deux dimensions et les systèmes 3D haut de gamme et, donc, coûteux. Leur vision a été de mettre à la disposition de tous les ingénieurs la puissance de la 3D à un prix compétitif. Les solutions SolidWorks ont été conçues pour

les PC et le système d'exploitation Windows, ce qui génère des gains de productivité rapide pour les ingénieurs. Aujourd'hui, les utilisateurs, pour rester compétitifs, doivent évoluer de la 2D vers un environnement de développement 3D. Avec les solutions de CAO en 3D, ils gagnent du temps de conception, réduisent les erreurs de fabrication, visualisent leurs travaux et réalisent des prototypes. SolidWorks développe des outils innovants qui tiennent compte du processus complet de développement d'un produit jusqu'à sa mise sur le marché. La stratégie est basée sur trois éléments clés pour les utilisateurs de logiciels de conception : une interface standard et conviviale, de robustes capacités de modélisation, reliées à des fonctions de maquettage et d'assemblage automatiques et compatibles avec les systèmes existants. SolidWorks affiche la plus forte croissance sur le marché des outils CAO 3D orienté Design.



*Avec SolidWorks, Hartness International visualise ses produits et leurs composants en 3D. Ce créateur et fabricant d'emballages peut désormais modifier et finaliser ses conceptions en 3D : un atout sur un marché où la concurrence est de plus en plus rude.*

#### FAITS MARQUANTS

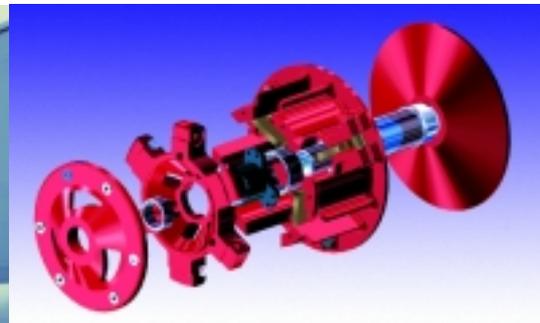
- > Lancement de SolidWorks 2001, 8<sup>e</sup> version du logiciel,
- > Lancement de SolidWorks 2001Plus, 9<sup>e</sup> version du logiciel,
- > Prix Show Stopper, décerné par le magazine *Cadence* aux outils de collaboration de SolidWorks,
- > Prix du Best of Show, décerné à eDrawings par le magazine *Cadalyst*,
- > Dépôt de brevet de la technologie SmartMates,
- > Le Hot 100 Award 2001 est décerné à Solidworks par le magazine *Upside*,
- > Lancement par SolidWorks et ses partenaires de Electronix Works,
- > Lancement du service 3D PartStream.NET 2.0,
- > Lancement du logiciel SolidWorks Utilities,
- > Lancement de la suite SoliWorks Office,
- > Lancement de eDrawings 2.0,
- > Lancement de eDrawings Professional,
- > Prix de l'innovation décerné à eDrawings 2.0 par le magazine *Computer Graphics World*,
- > Prix du meilleur produit décerné à eDrawings au Salon Computers in manufacturing,
- > John McEleney devient le CEO de SolidWorks.

John McEleney a pris la direction de SolidWorks en 2001, après cinq années passées dans l'entreprise. Il a renforcé le leadership mondial de SolidWorks, développé les réseaux de partenaires, conçu les stratégies produits et mis en œuvre les campagnes marketing. John McEleney continue de gérer les ventes, la distribution et le marketing.



# SPATIAL

## technologies 3D pour l'e-commerce et les applications B2B



Maquette numérique d'une pince multifonctions

Coupe d'embrayage conçue par Joseph Alviso grâce à SPATIAL CADKEY

**Spatial est un fournisseur de composants logiciels 3D. Standard de fait de la modélisation 3D, son produit phare ACIS a été adopté par plus de 600 intégrateurs comme base pour des applications très diversifiées dans les industries de CAO/FAO/IAO.**

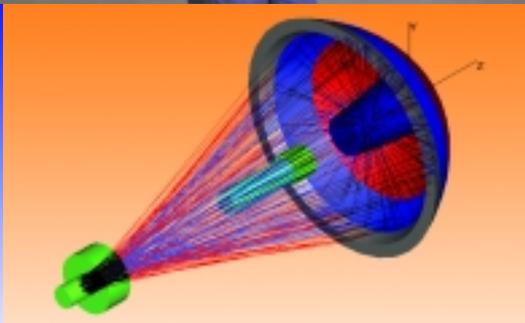
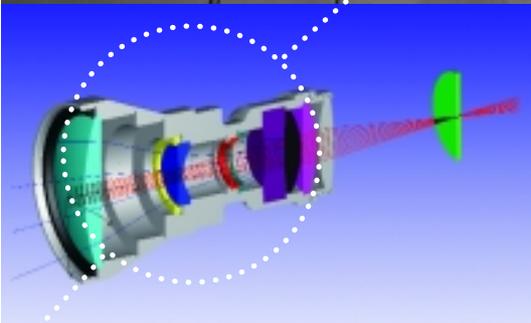
Précurseur, Spatial innovait, dès 1986, en sortant la première technologie de composant 3D au monde. Depuis, l'entreprise a enrichi son offre avec des composants pour la visualisation 3D et l'interopérabilité avec les outils CAO. Ces composants, les technologies de Dassault Systèmes ainsi qu'une gamme étendue de services permettent désormais aux partenaires de Spatial de capitaliser sur la 3D pour s'adresser à des cibles d'utilisateurs de plus en plus larges.

### **Avance technologique et valeur ajoutée pour les partenaires**

Le premier produit de Spatial, le 3D ACIS Modeler, qui en est aujourd'hui à sa 7<sup>e</sup> version, a fourni des fonctionnalités 3D à de très nombreux OEM (Original Equipment Manufacturers) sur 13 segments de marché, dont la CAO, FAO, IAO, AEC, FEA, la construction navale et l'animation. L'offre de Spatial se décline actuellement en trois axes : l'interopérabilité 3D, la modélisation et la visualisation. Spatial accompagne ces produits d'une gamme étendue de services à valeur ajoutée.

Dassault Systèmes a racheté Spatial en novembre 2000, renforçant la stratégie de développement de technologies 3D standards dans le cadre de la vision stratégique du groupe vers une 3D pour tous.

Aujourd'hui spécialiste reconnu des technologies 3D, Spatial se concentre sur son cœur de métier, développant les meilleurs composants pour les applications d'e-commerce et de B2B.



Lambda Research Corporation développe des logiciels optiques qu'il commercialise à travers le monde. Parmi ces produits, TracePro est un outil puissant de conception d'éléments tels que des télescopes, des lentilles d'appareil photo. TracePro a été le premier à offrir une comptabilité avec la CAO mécanique, apportant ainsi la conception 3D ACIS aux ingénieurs optiques. Spatial est au cœur de cette offre avec son produit 3D ACIS Modeler.

#### FAITS MARQUANTS

**En 2001** : 148 nouveaux OEM, dans 13 secteurs d'activité différents, ont adopté les composants de Spatial, dont Lambda Research Corporation, Hitachi Zosen, Megatech, ImpactXoft, Armonicos et Metrosage.

**Juin** : Spatial publie désormais les tarifs de ses droits de licence. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie de succès partagés permettant aux partenaires de mieux identifier leurs coûts de développement.

**Octobre** : **Spatial et TechSoft America (TSA)** ont annoncé une initiative commune, OpenHSF, dont l'objectif est de répondre à la demande des industriels pour un standard visuel qui permet l'interopérabilité des outils. TSA a publié les spécifications pour le format HOOPS Stream.

**Décembre** : la dernière édition du livre de Jonathan Corney et Theodore Lim, "Modélisation 3D avec ACIS", sort en librairie. Elle met à jour et enrichit la première édition de l'ouvrage, parue en 1997.

Spatial présente son programme de services destinés aux professionnels.

*"Spatial a réalisé de nombreuses avancées technologiques depuis son rachat par Dassault Systèmes. Nous avons développé des fonctionnalités innovantes pour nos composants et amélioré la qualité globale de nos produits. Notre but aujourd'hui est de maintenir notre niveau d'expertise et de continuer de fournir de meilleurs produits et services. L'exercice 2001 a été l'année du changement et de la croissance pour Spatial ; j'ai la conviction que l'année 2002 apportera encore plus de défis et de succès pour Spatial et ses partenaires."*

**Mike Payne,**  
Directeur Général de Spatial Corp.

# A l'écoute de nos utilisateurs

**Les logiciels de Dassault Systèmes sont de plus en plus utilisés à travers le monde. En élargissant son offre vers le 3D PLM et la 3D pour tous, Dassault Systèmes rend ses logiciels accessibles aux entreprises de toutes tailles ainsi qu'aux différents services au sein de ces organisations.**



L'écoute et la prise en compte des nouveaux besoins de ses utilisateurs sont les deux préoccupations majeures qui animent l'ensemble des équipes du groupe Dassault Systèmes. Pour faciliter cette approche, des rendez-vous réguliers sont organisés chaque année en Europe, aux États-Unis et en Asie. Ces rassemblements sont une excellente opportunité pour cerner les nouvelles demandes des clients, découvrir les offres des partenaires et présenter les nouveaux axes et solutions de développement de DS.

A titre d'exemple, en 2001, des conférences ont réuni les utilisateurs des outils 3D PLM de Dassault Systèmes à Orlando et à Berlin. Lors de ces rendez-vous, organisés en partenariat avec IBM, les utilisateurs ont pu tester les nouvelles versions de CATIA, ENOVIA

et DELMIA et découvrir les offres de nombreux partenaires dans le domaine des logiciels, des matériels et des services. Des entreprises de tous les secteurs d'activité ont présenté leurs expériences du 3D PLM. Des ateliers plus techniques ont été proposés aux développeurs.

Chaque année également, SolidWorks rassemble ses utilisateurs. La dernière conférence, qui s'est tenue à Las Vegas, a réuni 2 000 personnes autour d'ateliers, de conférences et de tables rondes. Partenaires, entreprises clientes et collaborateurs de SolidWorks ont échangé leurs visions de ces technologies qui s'imposent peu à peu comme un standard.

# Rapport financier



## SOMMAIRE

Description de l'activité	30
Rapport sur la gestion du groupe	48
Rapport des Commissaires aux Comptes	71
Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999	72

## Description de l'activité



Dassault Systèmes et ses filiales (la "Société") est l'un des premiers fournisseurs de logiciels applicatifs et de services qui permettent aux entreprises de définir, simuler et optimiser non seulement la conception de produits manufacturés, mais également les moyens et processus industriels nécessaires à la production et à la maintenance de ces produits tout au long de leur cycle de vie, et ce en exploitant les atouts de la modélisation en 3 dimensions ("3D").

La stratégie de la Société poursuit un double objectif. Le premier est d'offrir aux clients de la Société la gamme la plus complète et intégrée de solutions de gestion du cycle de vie du produit ("3D PLM" – Product Lifecycle Management). Le second est de permettre au plus grand nombre d'utilisateurs de profiter des technologies 3D en tant que moyen le plus intuitif pour travailler sur des produits industriels.

Grâce à l'utilisation de technologies de modélisation avancées, notamment d'outils de visualisation en 3D hautement sophistiqués et de technologies Internet, les logiciels de gestion du cycle de vie du produit de la Société permettent aux ingénieurs des bureaux d'études, aux équipes de fabrication, ainsi qu'à toute personne impliquée dans le cycle de vie du produit, de simuler le comportement du produit et les opérations de fabrication en utilisant des prototypes virtuels plutôt que des maquettes physiques. Les applications logicielles 3D PLM de la Société créent ainsi un environnement collaboratif au sein duquel les données liées au produit, à sa production et à sa maintenance peuvent être partagées, modifiées, gérées et archivées sur une plate-forme intégrée commune. Une plus large participation des différents acteurs au processus de développement permet aux entreprises d'être plus innovantes, de réduire les délais de mise sur le marché de leurs produits, et de répondre toujours mieux à la demande de leur clientèle. Grâce à une stratégie multi-marques bien coordonnée, la Société fournit des outils de conception, de fabrication digitale,

de gestion virtuelle des données de produits et de collaboration au sein de l'entreprise étendue. Les logiciels 3D PLM de la Société permettent aux entreprises du monde entier de créer, produire et maintenir des produits allant des pièces détachées aux moteurs d'automobile, en passant par les usines, les avions commerciaux ou les bateaux.

Outre son grand intérêt pour le management du cycle de vie des produits, la visualisation 3D permet, d'une part, d'améliorer la collaboration entre les entreprises partageant un même projet et, d'autre part, de créer des opportunités de commerce en 3D entre les sociétés et leurs clients. Que ce soit en terme de collaboration ou de commerce, les fournisseurs, les partenaires et les clients d'une entreprise vont pouvoir utiliser la visualisation 3D pour comprendre, évaluer ou modifier les caractéristiques d'un produit de façon beaucoup plus rapide et plus efficace que s'ils devaient attendre de pouvoir travailler soit sur une maquette physique, soit en ne pouvant pas voir du tout le produit. Dans la mesure où les industriels continuent à investir dans l'optimisation du cycle de vie complet du produit, la population travaillant en 3D sera également amenée à croître. Le monde du 3D s'étend aujourd'hui au-delà du bureau d'études pour inclure des ingénieurs de production, de maintenance, de test, de certification et de support. La Société assiste aux prémices d'une croissance considérable de la demande de solutions en 3D par des utilisateurs, qu'ils soient ingénieurs ou non. Au vu du potentiel de croissance de ce marché, la Société a augmenté ses ressources dédiées à la fourniture de services, de technologie et de composants 3D.

La Société structure ses activités et commercialise ses produits et services pour répondre à la demande des clients de la Société sur deux segments de marché distincts : **le marché axé sur les procédés** ("Process Centric"), d'une part, où les applications de gestion du cycle de vie des produits permettent de soutenir

la création, la production et la maintenance de produits ; et **le marché axé sur la conception** ("Design Centric"), d'autre part, qui se concentre principalement sur les besoins en conception des composants de produits, pris individuellement.

La Société commercialise ses produits par le biais d'une approche multi-marques coordonnée et complète, qui comprend notamment les marques CATIA, DELMIA, ENOVIA, SolidWorks et SMARTEAM. Ces marques, ainsi que SPATIAL, fournissent des solutions 3D. Les produits de la Société relatifs au Process Centric sont commercialisés sous la marque phare CATIA (ingénierie produits), la marque DELMIA (définition, contrôle et simulation du processus de production), les marques ENOVIA et SMARTEAM (gestion virtuelle des données produits et collaboration), ainsi que la marque SPATIAL pour le développement et la distribution de composants de logiciel 3D. Les produits relatifs au Design Centric sont commercialisés sous la marque SolidWorks.

Le succès commercial de la Société s'appuie sur ses atouts technologiques. La dernière génération de plate-forme de logiciels mise au point pour le marché du Process Centric, dénommée Version 5 ("V5"), permet à la Société d'offrir une solution 3D PLM totalement intégrée. L'offre V5 a été créée pour optimiser l'ensemble des processus d'entreprise spécifiques à chaque industrie. Cette approche est le résultat de l'important investissement réalisé par la Société pour travailler avec ses clients afin de comprendre les processus nécessaires à chacun des secteurs de l'industrie ciblés, et ensuite implanter dans ses produits les fonctionnalités permettant à ses clients de déployer des processus optimisés ou de nouvelle génération. Les solutions V5 (CATIA, DELMIA et ENOVIA) fournissent des espaces de travail collaboratifs en utilisant un modèle PPR (Produit, Processus et Ressources) commun. Grâce au PPR, les entreprises peuvent enregistrer, partager et réutiliser la connaissance tout au long du cycle de vie du produit, tandis

que l'architecture ouverte fournie par V5 permet à chaque entreprise d'étendre et d'intégrer cette solution en fonction de ses besoins spécifiques.

Au cours des années, la Société a mis en place un réseau de partenariats et d'alliances dans les domaines du marketing, du développement de produits et de l'amélioration de la relation client qui correspond au concept d'entreprise étendue que la Société souhaite poursuivre et étendre. Le partenariat avec IBM demeure le partenariat principal de la Société, notamment en matière de marketing et vente des produits de la Société ; il a continué à évoluer pour inclure également une collaboration technique significative et l'utilisation des produits 3D PLM de la Société par IBM. Grâce aux partenariats qu'elle conclut avec ses clients, la Société établit un dialogue permanent entre ses clients et ses équipes de recherche et développement afin d'être toujours attentive aux besoins du marché et d'y répondre. Par ailleurs, les centres de compétence créés par la Société travaillent en collaboration avec de nombreux leaders de l'industrie pour développer des méthodologies de conseil et meilleures pratiques (best practices) destinées à améliorer la mise en place et le déploiement des solutions 3D PLM. Ceci a été fait pour répondre à une demande croissante d'expertise et d'optimisation.

Les produits de la Société sont utilisés par des sociétés de toutes tailles dans un vaste éventail de secteurs industriels, en particulier dans l'automobile, l'aérospatiale, la mécanique générale, les biens de consommation, les produits électroniques, la conception d'usines et la construction navale. La Société, dont le siège se trouve en France, bénéficie d'une forte présence à l'international, avec des implantations aux États-Unis, en Allemagne, en Israël, au Japon, au Canada, en Suède, en Italie, au Royaume-Uni, en Inde, en Corée, en Espagne, en Argentine, au Brésil et au Mexique.

## Description de l'activité

Le chiffre d'affaires consolidé de la Société s'est élevé à 746 millions d'euros en 2001, en croissance de 18 % par rapport à 2000. Au 31 décembre 2001, la Société employait 3 848 collaborateurs dans le monde. À la fin de l'exercice 2001, ses solutions étaient déployées chez environ 55 000 clients, utilisant 304 000 licences industrielles actives CATIA et SolidWorks, et environ 150 000 licences étaient utilisées dans le monde universitaire.

### Faits marquants 2001

#### *Projets importants et développement clients*

**VOLVO** – En février 2002, Volvo, deuxième constructeur mondial de camions, a annoncé la standardisation des outils de développement de ses camions sur les produits CATIA et ENOVIA V5. Ce choix fait suite à une décision stratégique du groupe Volvo qui souhaite uniformiser la conception et le développement de ses produits par la mise en œuvre des solutions 3D PLM de la Société dans les divisions Renault VI, Mack Trucks, Volvo Trucks et Volvo Buses.

**ASTRIUM** – En novembre 2001, la division Infrastructures Spatiales d'Astrium GmbH a annoncé qu'elle avait choisi ENOVIA pour trois de ses sites de conception et de fabrication. Astrium développe, intègre et fait fonctionner des systèmes orbitaux ainsi que des systèmes de transport et de propulsion. Outre les systèmes avioniques, Astrium s'est engagée dans le développement et la construction de la station spatiale internationale dont le coût s'élève à plusieurs milliards de dollars.

**ISUZU** – En novembre 2001, Isuzu Motors Limited, un des leaders dans la fabrication de véhicules utilitaires, a annoncé qu'il avait choisi les solutions DELMIA comme composants essentiels de son nouveau projet, appelé "V-Ken", dont l'objectif est d'associer toutes les technologies nécessaires au développement sous un format numérique de programmes

véhicules pour l'ensemble des phases allant de la conception à la fabrication.

**SONY** – En octobre 2001, Sony Corporation – et sa division Home Network Company - Home Visual Company (division domotique – audio vidéo familiale), l'un des principaux fabricants mondiaux d'électronique grand public, a choisi les solutions CATIA V5 pour la conception de ses écrans de télévision, de ses téléviseurs à rétroprojection et d'autres produits associés à la vidéo. Sony a notamment utilisé les solutions CATIA V5 pour la conception de ses célèbres téléviseurs WEGA à écran plat. Grâce à CATIA V5, Sony a été en mesure de diminuer de 50 à 70 % ses délais de conception.

**HDW** – En août 2001, HDW AG (Howaldtswerke-Deutsche Werft), le plus grand chantier naval d'Allemagne et premier constructeur mondial de sous-marins non nucléaires, a annoncé sa décision de développer une nouvelle génération de sous-marins en utilisant les solutions PLM qui se fondent notamment sur les logiciels CATIA et ENOVIA. Cet accord représente la première phase d'un projet de collaboration électronique qui s'étendra bientôt aux navires de surface militaires et civils.

**BMW** – En juillet 2001, le groupe BMW a annoncé qu'il commençait le déploiement de CATIA V5 et d'ENOVIA pour la conception, l'analyse et la fabrication des châssis de ses nouveaux véhicules. CATIA V5 répond aux besoins du bureau d'études de BMW, notamment dans sa capacité à gérer et à propager rapidement des modifications de conception apportées aux châssis, ce qui permet de générer des gains de productivité importants.

**PSA** – En juillet 2001, le groupe Peugeot-Citroën (PSA) rend public son initiative "Ingenum" qui correspond au projet de déploiement de la maquette numérique initié en 1998, qui se fonde sur les solutions ENOVIA et CATIA. Ingenum, au travers d'ENOVIA, permet à 2 000 utilisateurs dans divers départements de l'entreprise étendue

du groupe PSA d'avoir accès en temps réel aux maquettes numériques 3D des différents modèles de futurs véhicules.

**F1** – En juin 2001, IBM et la Société ont annoncé que parmi 11 équipes de Formule 1 en compétition, 9 ont conçu le châssis et/ou le moteur de leurs véhicules avec CATIA. En outre, Toyota Motorsport, la plus récente écurie entrant en compétition pour la saison 2002, développe et fabrique entièrement sa voiture avec les solutions 3D PLM de la Société.

**KARMANN** – En avril 2001, Wilhelm Karmann GmbH, sous-traitant du secteur automobile, a annoncé qu'il avait choisi les solutions ENOVIA pour la gestion du cycle de vie de ses produits. Ces solutions permettront aux spécialistes de Karmann de visualiser rapidement les maquettes numériques, de les modifier et de faire des simulations. Cette approche permet de générer des gains de productivité et d'améliorer le délai de réponse du client.

**LAMBORGHINI** – En avril 2001, Automobili Lamborghini S.p.A., le constructeur d'une des marques d'automobiles de sport les plus célèbres, a annoncé qu'il avait choisi les solutions CATIA comme système stratégique de conception, fabrication et ingénierie assistées par ordinateur. Lamborghini utilisera CATIA pour la conception de ses carrosseries et châssis ainsi que pour l'habillage intérieur des véhicules.

**HYUNDAI** – En mars 2001, Hyundai Motor Company ("HMC") a annoncé qu'elle avait choisi les solutions CATIA V5 pour la conception des surfaces extérieures de ses futures automobiles. Cette décision confirme le choix de HMC d'utiliser CATIA comme système unique pour la définition des principaux processus de conception des carrosseries et de l'aménagement intérieur de ses véhicules.

**ALLIANCE DD21** – L'Alliance DD21 entre Bath Iron Works et Litton's Ingalls Shipbuilding a été formée pour développer le destroyer Zumwalt

de l'US Navy, ou DD 21. En janvier 2001, l'Alliance DD21 a annoncé un contrat de développement d'applications pour les solutions CATIA et ENOVIA dans le but de déployer la stratégie PLM pour le projet DD21.

**EL-OP** – En août 2001, El-Op - ElectroOptics Industries, a décidé d'avoir recours aux logiciels de SolidWorks pour concevoir et développer ses produits, en utilisant notamment les fonctionnalités permettant de créer des surfaces avancées et de grands assemblages à l'écran. Les collaborateurs de El-Op partageront des informations en 3D via Internet pour limiter les erreurs et réduire les délais de conception.

**McKEE FOODS** – En mai 2001, le fabricant de biscuits McKee Foods a acquis les solutions de SolidWorks pour permettre la conception en 3D de ses machines, de tapis roulants et d'autres éléments automatisés de sa chaîne de production, qui étaient jusqu'à présent réalisés en dessin.

**AMADA** – En mars 2001, Amada Ltd. le principal fournisseur japonais de machines de tôleries, a choisi les solutions logicielles de SolidWorks pour concevoir en 3D toute sa gamme de produits tant au Japon qu'aux États-Unis et en Europe. Amada a également acheté plusieurs applications logicielles développées par des partenaires de SolidWorks qui recouvrent des fonctionnalités telles que l'analyse par éléments finis, l'analyse des fluides et la gestion de données relatives aux produits.

#### *Développements des marques et produits*

**CATIA** – Après l'introduction, fin 1999, de l'architecture innovante de la Version 5, la Société a rapidement mis sur le marché une vaste gamme de produits V5. En 2001, parallèlement à l'amélioration des fonctionnalités des produits V5 déjà sortis, la Société a mis sur le marché deux nouvelles mises à jour CATIA V5, portant l'offre à près de 100 produits CATIA V5. Des améliorations majeures ont été apportées notamment dans les domaines clés que sont la mise en plan, la conception

## Description de l'activité



de surfaces (réparation des erreurs de conception ou healing) et l'échange de données (STEP, DXF, IGES). En février 2002, la Société a annoncé avec IBM la mise sur le marché de CATIA Version 5 Mise à jour 8 (V5R8). CATIA V5R8 comprend des améliorations majeures des produits existants et introduit 23 nouveaux produits, portant le nombre total de produits CATIA V5 à 119. La configuration d'entrée de gamme (P1) a été améliorée pour que toutes les sociétés désirant, pour une meilleure productivité, migrer leurs anciennes solutions de génération CAO/FAO/IAO vers CATIA V5 puissent le faire à un coût compétitif.

**DELMIA** – En mars 2001, la Société a annoncé le lancement de DELMIA Process Engineering Solutions. Ce nouveau produit combine les fonctionnalités d'applications logicielles existantes avec un outil complet et puissant pour la conception et l'optimisation de la fabrication industrielle. Les deux mises à jour V5 complémentaires, annoncées en 2001, ont introduit des fonctionnalités de modélisation humaine et d'analyse du comportement ainsi que l'intégration de toutes les différentes applications logicielles DELMIA sur le modèle PPR. En février 2002, DELMIA V5R8 a apporté d'importantes améliorations à DELMIA Process Engineering en matière de planification des processus, à DELMIA DPM pour la conception spécifique de chaque processus en 3D, à DELMIA Robotics et DELMIA Human Modeling pour la simulation et la validation des processus ainsi qu'à DELMIA Quest destiné à optimiser les flux de fabrication.

**ENOVIA** – En 2001, la Société a mis sur le marché deux nouvelles mises à jour d'ENOVIA qui ont fourni des fonctionnalités multi-site et multi-CAO et amélioré l'interopérabilité avec CATIA V5 pour étendre la capacité de déploiement de la première solution de gestion numérique de données produits de l'industrie. ENOVIA Portal est destinée à tout utilisateur, qu'il soit ingénieur ou non, en mettant à sa disposition des données 3D et autres données de cycle de vie

de l'entreprise, *via* des outils basés sur les technologies Internet faciles d'utilisation. Cette solution, qui donne accès à la fonctionnalité de maquette numérique (DMU) et à celle de synthèse du produit, est actuellement la plus complète sur le marché. ENOVIA LCA fournit des solutions PLM d'entreprise contenant une large gamme de fonctionnalités de gestion de données et de collaboration. En février 2002, ENOVIA V5R8 a apporté des fonctionnalités enrichies en termes de support des processus de gestion du cycle de vie du produit, une gamme plus large de solutions collaboratives pour la chaîne des sous-traitants et de nouveaux outils "middleware" 3D PLM ouverts.

**SMARTEAM** – Début 2001, SmarTeam a mis sur le marché SmartBriefcase, un produit qui permet d'échanger les informations concernant la nomenclature de produits dans le cadre de la collaboration avec les sous-traitants, ainsi que différentes offres de 3D commerce, dont le produit MySmartMeeting. SmarTeam a également mis sur le marché le standard iXF, un standard industriel fondé sur XML en vue de l'intégration et de l'échange d'informations portant sur les produits, les usines ou les projets. Enfin, SmarTeam a lancé SmartBOM, en tirant avantage de la nouvelle technologie SmartBriefcase pour permettre l'échange électronique d'informations sur la nomenclature du produit à travers l'environnement de fabrication numérique.

**SPATIAL** – Spatial a lancé une nouvelle version de son modeleur géométrique ACIS en février 2001. ACIS est écrit en C++ et présente une architecture ouverte, orientée objet, ainsi que des fonctions de modélisation filaire, surfacique et volumétrique. Le portefeuille produits SPATIAL s'est également enrichi de nouvelles lignes de composants technologiques 3D. SPATIAL offre désormais des solutions relatives à la modélisation 3D, l'interopérabilité 3D et la visualisation 3D.

**SOLIDWORKS** – La Société a mis sur le marché, en janvier 2001, SolidWorks 2001, suivi, en novembre 2001, de SolidWorks 2001Plus. Ces nouvelles mises à jour offrent cinq améliorations clés en augmentant de façon significative la productivité du client, en permettant à ses utilisateurs de développer tout ou partie d'un dessin, en fournissant des outils pour créer rapidement des assemblages importants, en convertissant facilement des dessins 2D en modèles 3D et en divisant par deux le temps de conception. La Société a également lancé eDrawings Professional, un nouvel outil logiciel qui permet aux membres d'une équipe de communiquer et de revoir les études de produit par message électronique.

#### *Fusions et acquisitions*

**Acquisition de SRAC** – Le 31 mai 2001, la Société a acquis Structural Research & Analysis Corporation (SRAC). Cette acquisition d'un fournisseur majeur de logiciels d'analyse de conception intégrée devrait renforcer la position de la Société sur le marché de l'analyse et, plus précisément, lui apporter une expertise supplémentaire pour les solutions de conception assistée par ordinateur (CAO) du marché axé sur la conception.

**Acquisition de l'activité d'ACT** – Le 20 juillet 2001, la Société a acquis l'activité de conseil et de services d'Alliance Commerciale Technologique (ACT). Cette opération est une étape supplémentaire vers la consolidation, au sein de la Société, d'une force globale de services 3D PLM travaillant en partenariat avec IBM pour répondre à la demande croissante d'expertise dans la mise en place et le déploiement de solutions 3D PLM.

#### *Partenariats et alliances*

**Alliances commerciales et de distribution** – Depuis juin 2000, l'organisation créée par IBM et dénommée IBM PLM commercialise les produits et services PLM exclusivement dédiés aux solutions développées par la Société. Cette nouvelle entité d'IBM constitue une plate-

forme de commercialisation renforcée pour les produits des gammes CATIA, DELMIA, ENOVIA et SMARTEAM avec deux canaux spécifiques, l'un pour la gestion des grands comptes et l'autre pour les petites et moyennes entreprises.

En juin 2001, la Société a annoncé qu'IBM allait commercialiser la gamme de produits SMARTEAM en l'intégrant à son portefeuille mondial de solutions PLM. Cet accord permet à SmarTeam de bénéficier d'un nouveau canal de distribution et de support de dimension mondiale, et d'améliorer ses possibilités de déploiement et de support client à travers le monde entier.

SolidWorks a encore étendu sa couverture commerciale aux États-Unis et a continué d'élargir dans le monde entier son canal de distribution, qui comprend aujourd'hui plus de 250 revendeurs.

**Partenariats avec la clientèle** – La Société a poursuivi sa politique active de partenariats avec sa clientèle pour l'élaboration des cahiers des charges, l'évaluation et le test des applications orientées processus. La Société a également organisé des groupes et forums d'utilisateurs pour permettre aux clients de partager leurs expériences. Plus de 10 000 personnes ont participé à ces différents forums utilisateurs organisés à travers le monde en 2001.

**Partenariats technologiques** – En février 2002, la Société a annoncé la signature d'une alliance stratégique globale afin d'adapter le produit Websphere d'IBM à l'offre "middleware" d'ENOVIA. Cette association technique favorise l'intégration des fonctionnalités et du savoir-faire proposés par les produits 3D sur une infrastructure technologique solide.

L'alliance de développement stratégique conclue entre la Société et Microsoft a été renforcée en 2001 avec la certification "Designed for Microsoft Windows XP" ("Conçu pour Microsoft Windows XP") des produits CATIA V5 et SolidWorks 2001. La Société participera également avec Microsoft

## Description de l'activité

au WS-I, une initiative regroupant les différents secteurs industriels destinée à fournir des guides de mise en œuvre des produits afin d'aider les clients à déployer des services Web, de promouvoir une interopérabilité efficace et fiable entre ces différents services et d'articuler une vision de ces services Web commune aux différents secteurs de l'industrie.

### **Alliances avec des fournisseurs d'applications**

– En 2001 et 2002, la Société a annoncé la signature de divers accords d'Architecture des Applications de Composants portant sur le développement de produits compatibles avec la Version 5 (CAA V5). Dans le cadre de ces partenariats, les éditeurs de logiciels utilisent l'architecture V5 pour développer des logiciels entièrement intégrés et complémentaires des logiciels CATIA, ENOVIA et DELMIA V5. Les entreprises qui ont rejoint la Société dans le cadre de contrats CAA V5 sont les suivantes : TransCAT, INCAT, REALVIZ, Optis, Trace Parts, Intelligent Manufacturing Software, ICEM CFD Engineering, Metrologic Group, Aikuko Alpha Engineering Group, Zuken, NK-EXA, Innoveda, Cenit, Mechanical Dynamics Inc. et Oce.

En février 2002, la Société a annoncé un partenariat avec Hitachi Zosen Information Systems (HZS), l'un des leaders en Asie-Pacifique en matière de produits de Fabrication Assistée par Ordinateur et Moulage, aux termes duquel HZS développera la nouvelle génération de ses solutions collaboratives en s'appuyant sur l'architecture V5 de la Société et intégrera des composants de fabrication V5.

En février 2002, la Société a annoncé un partenariat avec Famotik aux termes duquel cette société basera l'environnement de son portail collaboratif leader sur le marché, FTK/WATS (Famotik Web Application Total Solutions), sur l'architecture d'ENOVIA Portal V5.

En avril 2001, la Société a annoncé la signature d'une alliance grâce à laquelle MSC.Software (MSC) développera sa nouvelle génération

de solutions de simulation sur l'architecture V5 de la Société. En collaboration avec les partenaires actuels d'ingénierie assistée par ordinateur (IAO) de la Société, MSC fournira le portefeuille 3D PLM d'analyse et de simulation intégrée le plus vaste et le plus avancé actuellement disponible sur le marché. Dans le cadre de cette alliance, MSC intégrera également dans ses solutions les composants d'analyse et de simulation V5. De plus, suite à l'acquisition d'AES par MSC, MSC commercialisera CATIA, ENOVIA et SMARTTEAM en tant que partenaire commercial d'IBM.

En 2001 et au début de l'année 2002, SolidWorks a annoncé que 37 produits avaient obtenu le statut de produits certifiés "Gold" ("Gold Certified Product") pour SolidWorks 2001 et SolidWorks 2001Plus. Les produits "Gold" sont des applications logicielles développées par des partenaires, testées et certifiées par SolidWorks afin de s'assurer de leur haute qualité, ainsi que de leur intégration et de leur interopérabilité avec les logiciels de la Société, pour permettre aux clients de celle-ci d'obtenir un plus haut degré de productivité. Ces produits font partie d'un vaste programme de partenariat SolidWorks, qui inclut plus de 400 sociétés à travers le monde.

### **Alliances avec des intégrateurs de systèmes –**

En janvier 2002, la Société a annoncé la création d'une nouvelle société indienne, dénommée 3D PLM Software Ltd., qui constitue une joint-venture avec Geometric Software Solutions Limited (GSSL). La Société sous-traitera à 3D PLM Software Ltd. le développement de logiciels.

En janvier 2002, la Société a également annoncé un renforcement significatif de sa relation avec IBM Global Services (IGS) dans le but d'augmenter encore les avantages offerts aux clients par les solutions 3D PLM de la Société, et ce grâce à la fourniture, par IGS et la Société, de services portant sur les pratiques d'entreprise, les méthodologies et le déploiement de solutions dans le domaine de la gestion du cycle de vie du produit.

En octobre 2001, la Société a annoncé un accord de partenariat avec SchlumbergerSema, l'un des leaders en intégration de systèmes et conseil en technologies de l'information, afin de proposer aux industriels des solutions complètes dans le domaine de l'ingénierie collaborative en réseau (e-collaboration). Ce partenariat s'appuie sur la technologie d'ENOVIA Portal et sur l'expertise SchlumbergerSema en matière de conseil en processus d'entreprise et d'intégration de systèmes, afin d'offrir un environnement ouvert permettant l'échange des techniques et le développement des produits par l'intermédiaire d'Internet, moyen privilégié de l'ingénierie collaborative.

En septembre 2001, la Société a annoncé un partenariat de conseil avec PCO Technologies, l'un des leaders européens de l'optimisation de processus d'ingénierie, autour des solutions 3D PLM de la Société. L'expérience de PCO Technologies dans les technologies de l'information va permettre aux industriels de définir leur stratégie et de mettre en place un cahier des charges précis pour le déploiement de leurs solutions 3D PLM.

En 2001, la Société a annoncé une alliance avec Computer Sciences Corporation (CSC) basée sur le portefeuille ENOVIA afin de fournir l'intégration de classe mondiale, autour du logiciel ENOVIA, et de proposer des services tels que l'intégration de systèmes, l'analyse d'activité et de rentabilité, la personnalisation et le développement des applications, l'architecture de systèmes et la gestion de bases de données.

## Structure du marché et des marques

La Société organise son activité et la distribution de ses produits et services essentiellement en fonction de la demande de la clientèle pour deux types de logiciels de gestion du cycle de vie

du produit : le marché axé sur les procédés (Process Centric) dans le cadre duquel les clients ont besoin d'outils pour le développement du produit, sa production et sa maintenance, et le marché axé sur la conception (Design Centric) dans le cadre duquel les clients ont besoin de supporter la conception des différents composants de produits. L'offre coordonnée de produits par la Société sur chacun de ces marchés fournit aux utilisateurs des fonctionnalités avancées de modélisation 3D et la possibilité d'intégrer les différentes fonctions 3D PLM.

### *Process Centric*

**Marché axé sur les procédés** – Le marché Process Centric se concentre principalement sur les applications de gestion du cycle de vie des produits pour créer et simuler l'intégralité du cycle de vie des produits, de la conception initiale au produit une fois mis en service. Grâce à son offre 3D PLM, la Société facilite la collaboration simultanée entre de nombreuses fonctions impliquées dans la gestion du cycle de vie du produit : ingénierie, stratégie, commercialisation et vente, planification et production, approvisionnement, finances et ressources humaines. La Société estime que ses applications logicielles Process Centric apportent aux entreprises un soutien qui leur permet de libérer leur créativité et leur capacité d'innovation, de réduire leur temps de cycle de développement et d'améliorer la qualité et la compétitivité de leurs produits.

**Produits axés sur les procédés** – La Société s'adresse au marché Process Centric en fournissant principalement les produits suivants :

- CATIA, qui définit le produit numériquement et supporte la conception du produit et son développement ;
- DELMIA, qui définit et simule les processus de fabrication numérique ;
- ENOVIA, qui gère l'information du cycle de vie du produit, incluant la configuration de maquettes numériques, la connaissance

## Description de l'activité



et l'information sur les processus et les ressources ;

- SMARTEAM, qui gère l'information sur les données du produit ; et
- SPATIAL qui élargit le portefeuille de composants logiciels de la Société.

**CATIA** est la principale famille de logiciels de la Société. CATIA est un système parfaitement intégré qui permet à ses utilisateurs de personnaliser leurs aptitudes à développer des produits en fonction de leurs besoins spécifiques et d'édifier un environnement homogène de développement de produits à partir duquel ils peuvent simuler toute la gamme de procédés de conception industriels, de l'ébauche fonctionnelle initiale à la conception de produit, l'analyse de produit, l'assemblage et la maintenance. Cette gamme CATIA s'articule autour de neuf domaines : Conception mécanique, Profil et style, Synthèse de produits, Équipement et ingénierie des systèmes, Simulation des machines de commande numérique, Analyse et simulation, Construction d'usines, Solutions d'infrastructure CATIA et Outils de développement logiciel avec CAA RADE. La gamme CATIA V5 peut être exploitée indifféremment sous les plates-formes Unix, Windows NT ou Windows 2000. CATIA comprend une gamme de 120 produits CATIA Version 4 et, avec la mise sur le marché de sa mise à jour 8, 119 produits CATIA Version 5. La base installée CATIA compte 21 000 clients utilisant 210 000 licences environ.

**DELMIA** fournit des applications logicielles complètes, qui permettent aux clients de créer, suivre et contrôler virtuellement des procédés de fabrication souples et distribués. Les logiciels DELMIA permettent une simulation et une optimisation à l'écran des procédés de fabrication, qu'il s'agisse de simples ateliers ou de chaînes de production complètes, de la simulation des flux de fabrication d'une unité à l'ensemble des flux de production de l'entreprise au sens large. La famille de logiciels DELMIA contient des applications de planification des procédés, de mesure des temps standards

de production, de simulation du comportement humain, de simulation de robot et de machine-outil ainsi que des solutions de simulation du flux des matières. L'ensemble du processus est couvert depuis la conception des procédés de fabrication jusqu'à leur implantation en atelier et la gestion de production. Lorsqu'elles sont complètement déployées, les solutions DELMIA peuvent être utilisées pour concevoir et simuler le fonctionnement de toute une usine et en optimiser les procédés de production.

Les applications logicielles **ENOVIA** facilitent l'innovation et la collaboration dans toute l'entreprise, en permettant à tous les participants impliqués dans la définition, la validation, la fabrication et la maintenance d'un produit d'accéder, de partager et de gérer les informations nécessaires à toutes les étapes du cycle de vie de ce produit. Les applications reposent sur cinq piliers technologiques pour une innovation maximale et une gestion totale du cycle de vie de ce produit. L'architecture "Enterprise Architecture" sous-jacente assure une approche par gamme de produit en fonction de seuils de complexité (scalability) ; l'environnement RADE (Rapid Application Development) permet d'ouvrir l'architecture pour le développement d'applications utilisant les standards du secteur ; le portail ENOVIA permet un accès unique et simplifié des informations de l'entreprise pour favoriser la collaboration, la visualisation, l'analyse et la fédération de données et de processus ; les applications "Lifecycle" fournissent une prise en charge complète du cycle de vie du produit sur la base des meilleures pratiques du secteur.

Les logiciels **SMARTEAM** de gestion de données produits et de collaboration permettent aux utilisateurs d'archiver, de récupérer, de créer, de modifier, de contrôler, de partager et d'annoter efficacement des modèles, des documents, des tableaux et d'autres types d'informations de conception ou générales. SMARTEAM présente un ensemble de technologies intégrées de collaboration en ligne, et fournit un outil logiciel abordable, facile à personnaliser et d'implantation

rapide qui peut aisément être étendu à toute une entreprise, en fonction de l'évolution de ses besoins. Les produits SMARTEAM peuvent être utilisés à partir des applications de CAO compatibles avec Windows.

**SPATIAL** offre des composants logiciels dans le domaine des applications 3D. La mission de Spatial consiste à exploiter toute l'expertise de la Société pour offrir des technologies tridimensionnelles existantes et nouvelles sous forme de composants, en complément de la famille de produits SPATIAL actuelle. Spatial possède une expertise significative dans le développement et la commercialisation de composants logiciels dans les domaines de la modélisation 3D, de la visualisation et de l'interopérabilité. Son produit phare, le modèleur géométrique tridimensionnel ACIS, est utilisé par un nombre important de développeurs de solutions CAO, ce qui permet à la Société de disposer de la plus vaste base installée au niveau des composants de modélisation 3D.

#### *Design Centric*

**Marché axé sur la conception** – Le marché axé sur la conception se concentre principalement sur les besoins en matière de conception des différents composants de produits. Il complète le marché axé sur les procédés en touchant un nombre largement supérieur d'utilisateurs potentiels.

**Produits axés sur la conception** – Pour répondre aux besoins spécifiques du marché axé sur la conception, SolidWorks développe et commercialise un produit bureautique de modélisation 3D simple à utiliser et capable d'améliorer considérablement la productivité d'ingénieurs utilisant jusqu'à présent des applications 2D. Les produits SolidWorks sont spécialement conçus pour les plates-formes Windows et Internet. SolidWorks compte déjà plus de 25 000 clients, qui utilisent plus de 94 000 licences industrielles, alors que 81 000 licences servent dans des établissements d'enseignement. Les applications SolidWorks

fournissent aux utilisateurs un procédé de conception tridimensionnel, grâce à un modèle produit en 3D, qui est également utilisé pour produire rapidement des dessins et exécuter des fonctions de conception très simples. Son interface utilisateur Windows intuitive permet à l'utilisateur de SolidWorks de générer rapidement des gains de productivité sans avoir besoin de formation prolongée. SolidWorks se concentre sur trois grands axes : conception 3D des pièces, conception des assemblages, et génération automatique de dessins et plans à partir des données 3D du modèle produit. Le logiciel SolidWorks est un système ouvert qui permet aux développeurs de logiciels indépendants de créer d'autres applications qui peuvent ensuite être parfaitement intégrées à SolidWorks. Il augmente ainsi considérablement l'étendue des fonctions susceptibles d'être proposées aux clients. SolidWorks a contribué à l'initiative 3D commerce de la Société en fournissant pour l'Internet des outils de publication en 3D, tels que 3D Partstream qui permet aux entreprises de publier leurs catalogues de pièces détachées sur Internet.

## Technologie Version 5

En combinant ses capacités technologiques à sa compréhension des besoins du marché, la Société a développé une architecture de logiciel ouverte et innovante, appelée Version 5 ou V5, dont le lancement est intervenu fin 1999. V5 constitue actuellement l'épine dorsale de la technologie de la Société, à partir de laquelle est effectué le développement de nouveaux produits destinés au marché du 3D PLM permettant une intégration poussée de CATIA pour la création de produit, DELMIA pour la création des moyens de production et ENOVIA pour la gestion du cycle de vie du produit et la collaboration. L'un des principaux atouts de la Version 5 est sa capacité à relier, sous un même modèle produit, les informations relatives à la conception des produits, aux processus de fabrication et aux outils nécessaires à la production. Ce modèle unique

## Description de l'activité

permet de favoriser une collaboration entre différentes disciplines au sein de l'entreprise. Grâce à ce modèle, les clients de la Société peuvent dynamiquement concevoir des produits en réutilisant leur savoir-faire. Ils génèrent ainsi un environnement d'aide à la décision permettant l'optimisation de la définition du produit, de la préparation de sa production, de sa fabrication et de son utilisation. L'architecture ouverte de V5 permet aux autres développeurs de logiciels de développer leurs applications sur la V5. En facilitant ainsi l'intégration des produits de la Société fondés sur la V5 avec les leurs, les développeurs d'application tiers viennent compléter et élargir le portefeuille d'applications logicielles de la Société.

Les cinq piliers suivants constituent le contexte actuel pour le développement de la V5 :

**Optimisation de procédés dans les secteurs d'activités spécifiques** – L'approche orientée processus industriel des applications de la Société impose à celle-ci de devenir professionnelle des industries de ses clients, en apprenant d'eux et en enregistrant les processus industriels qu'ils ont mis en place pour répondre aux besoins de compétitivité de leurs secteurs d'activité. Ceci est réalisé en investissant du temps, des ressources et de l'énergie afin de saisir les fondamentaux qui se cachent derrière les procédés de ces entreprises. Le réel bénéfice pour ces industries ne réside pas uniquement dans l'adaptation des pratiques actuelles, mais dans leur compréhension de la direction dans laquelle leurs activités vont évoluer et la définition des moyens nécessaires à mettre en œuvre. Pour aider ses clients à bénéficier de l'optimisation de l'ensemble de leurs processus, la Société doit partager avec eux une vue commune et approfondie de la prochaine évolution majeure de leurs processus et du moyen de les déployer avec la V5.

**Communication en 3D et collaboration étendues** – Lorsque les acteurs interagissent dans un espace de travail partagé, les capacités

de représentation qu'offre le 3D améliore sensiblement l'aptitude à se comprendre mutuellement et à communiquer. La contribution la plus significative à la collaboration dans le développement de produit de ces dix dernières années a été la notion de maquette numérique (ou "DMU"). Créé par Dassault Systèmes, le DMU offre un environnement d'immersion en 3D où chaque participant à la gestion du cycle de vie du produit peut concevoir et interagir dans le contexte de ce que réalisent les autres participants. Le DMU permet d'améliorer et de stimuler la communication de façon significative grâce à un échange rapide d'informations sur des données immédiatement mises à jour, ainsi que de faciliter les tests de simulation et les tâches de validation en 3D. De nombreux projets industriels importants sont désormais développés par des réseaux de partenaires qui cherchent à dépasser leur secteur d'activité et les contraintes géographiques. Il est donc fondamental de bénéficier d'une information précise et cohérente, qui puisse être partagée à travers ces réseaux afin de réaliser avec tous les participants une équipe virtuelle autour du projet. La V5 incorpore ces technologies et offre des fonctionnalités permettant d'optimiser l'utilisation de l'Internet et les systèmes d'information de la société, afin de déployer l'usage du 3D à travers le réseau de partenaires de l'entreprise. Ceci apporte un nouveau niveau d'outils d'aide à la décision et à la collaboration qui fait tomber les frontières imposées par la diversité des partenaires ou leur implantation géographique et permet donc d'accélérer le processus de développement de produit.

**Un modèle unique intégrant le produit, les processus et les moyens de fabrication** – Le cycle de vie d'un produit industriel s'étend au-delà du produit lui-même pour inclure également les informations liées aux moyens et méthodes nécessaires à sa fabrication et à sa maintenance. Le cœur de la V5 repose sur une technologie unique sur le marché appelée PPR qui offre un modèle associatif intégrant les informations relatives à la conception

des produits, aux processus de fabrication et aux outils nécessaires à la production (Produit, Processus, Ressources). Le PPR est donc un modèle de produit virtuel qui saisit la définition logique, fonctionnelle et géométrique du produit, ses processus et ses ressources. Avec ce modèle, un environnement produit exact peut être désormais établi afin de permettre la gestion de configurations produit, leur simulation et la propagation des modifications à travers le cycle de vie du produit par un système de liens entre ces différentes phases. Une réelle optimisation du cycle de vie du produit ne peut intervenir que dans le contexte de ce modèle produit, qui est un atout de l'architecture V5 unique sur le marché.

**Enregistrer, partager et rejouer le savoir-faire de l'entreprise** – Les sociétés industrielles ont reconnu que la propriété intellectuelle devient de manière croissante leur actif le plus précieux, dans la mesure où la pression de la concurrence exige d'être en première position en matière d'innovation. Stimuler la connaissance pour innover consiste à générer et stocker des règles de savoir pour les partager, les réutiliser et les appliquer rapidement et exactement dans des configurations différentes. L'intégration de services fondés sur le savoir-faire à travers la V5 offre l'atout nécessaire pour permettre à une société d'exploiter ses connaissances pour plus d'innovation. Les applications V5 franchissent un pas supplémentaire en incorporant directement la connaissance. La V5 permet d'optimiser les processus des segments industriels qu'elle vise, en offrant un portefeuille produit dédié à chacun de ces segments incorporant le meilleur du savoir-faire et des règles de conception connues pour ces industries. Ces applications détiennent de la connaissance ; elles incorporent, par exemple, la compréhension des techniques derrière l'analyse des effets d'aéro-élasticité sur une aile d'avion, ou derrière les nuances qui conduisent à la définition du style d'une automobile.

### **Ouverture et expansion des applications à travers une architecture fondée sur des composants logiciels et un réseau de partenaires de développement**

– Les besoins spécifiques de chaque client nécessitent que leurs solutions 3D PLM soient adaptées à leurs métiers, étendues et intégrées. Pour permettre ceci, l'architecture de la solution doit être ouverte et permettre la réutilisation des composants dans le but de simuler différents comportements et fonctions. L'architecture de la V5, qui repose sur des composants applicatifs, a été spécialement développée pour répondre à ces besoins. Élaborée en utilisant les derniers langages de programmation orientés objet, dont Java et C++, l'architecture V5 est comparable à celle des autres logiciels de pointe tels que Microsoft COM/ActiveX ou J2EE. Les composants sont des briques logicielles qui permettent la conception et la mise en œuvre de logiciels sophistiqués et complexes ; ils permettent aux développeurs de s'orienter vers une programmation conceptuelle de haut niveau. Des groupes plus étendus de développeurs peuvent alors en permanence compléter et enrichir ce portefeuille de composants applicatifs. La Société a ainsi développé un réseau de partenaires qui offrent des produits logiciels niches dans leurs domaines d'expertise. Grâce à la V5, ces partenaires disposent d'une plate-forme de développement unique qui permet de développer un ensemble d'applications logicielles harmonieusement intégrées, composé des produits de la Société et de ceux de ses partenaires. Cette architecture composants permet à la Société de généraliser sur le marché l'utilisation de ses technologies, qui est l'un des objectifs qu'elle atteint par l'intermédiaire de la société Spatial.

# Description de l'activité



## Clients et secteurs industriels

### Process Centric

Les produits de la Société trouvent leur application dans les sept principaux secteurs industriels cités ci-après, chacun d'eux étant suivi d'une liste échantillon de clients. La Société offre également des composants logiciels 3D dans tous les secteurs industriels. Au cours de l'année 2001, la Société a plus particulièrement assuré, avec succès, la mise en place des produits de génération Version 5 dans les secteurs de la fabrication et du montage, et des biens de consommation. De plus, la Société a commencé à commercialiser la V5 dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, de la conception d'usines et de la construction navale.

Le tableau ci-dessous indique la part de chiffre d'affaires représentée par les ventes dans chacun de ces principaux secteurs industriels en 2001 et 2000.

	2001	2000
Automobile	34 %	35 %
Aéronautique	17 %	18 %
Fabrication et montage, et autres	33 %	33 %
Biens de consommation, et Électricité et électronique	13 %	12 %
Conception d'usines et Construction navale	3 %	2 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

**Automobile** – Dans le secteur automobile, les Fabricants d'Équipement d'Origine (OEM) qui utilisent CATIA comme principal système de définition de produits sont notamment :

BMW	DaimlerChrysler
Ferrari	Fiat
Honda	MAN Nutzfahrzeuge AG
Mitsubishi	Porsche
PSA Peugeot-Citroën	Renault
Scania	Volkswagen
Volvo	Lamborghini

La plupart des clients CATIA dans ce secteur utilisent ENOVIA comme solution de gestion de maquettes numériques et/ou de collaboration. D'autres OEM du secteur de l'automobile utilisent ENOVIA, tels que Sangyong Motors, Mitsubishi Motors Corp., Audi et Rover.

Un nombre croissant de clients utilisent DELMIA en tant que technologie fondamentale pour la fabrication numérique en combinaison avec CATIA, tels que PSA Peugeot-Citroën, DaimlerChrysler et Renault. Les clients qui utilisent DELMIA conjugué avec d'autres systèmes de CAO sont General Motors et Toyota.

Dans le secteur automobile des chaînes d'approvisionnement, les clients qui utilisent chacun plusieurs centaines de licences CATIA sont notamment :

Allied Signal	Autoliv
Behr	Bosch
Brose	Delphi
Johnson Controls	Karmann
Magna	TRW Automotive
Valeo	

Parmi les onze équipes participant à la saison 2001 de Formule 1, dix d'entre elles ont eu recours aux solutions de la Société pour développer leurs moteurs ou châssis. Il s'agit de Mercedes, McLaren, BMW, Prost, Sauber, Honda, Ferrari, Renault, Arrows et AsiaTech.

**Aéronautique** – Dans le secteur de l'aéronautique, les clients qui utilisent des centaines de licences de logiciels de la Société sont notamment :

Airbus	Alenia
AVIC	Bell Helicopters
Boeing	Bombardier
British Aerospace	Dassault Aviation
Embraer	Eurocopter
Gulfstream	Honeywell Allied Signal
Aérospatiale (Launcher Division)	Lockheed
Loral	Northrop Grumman
Raytheon	Saab
Singapore Technologies Aerospace	Snecma
TRW	United Technology
EADS	MTU

La plupart des clients CATIA dans ce secteur utilisent ENOVIA comme solution de gestion de maquettes numériques et/ou de collaboration. Par ailleurs, la plupart des clients précédemment cités utilisent également DELMIA comme leur solution de fabrication numérique.

**Fabrication et montage** – Dans le secteur de la fabrication et du montage, les clients qui utilisent les produits de la Société sont notamment :

Amada	ABB
Alcoa	Claas
Fujikura Ltd.	Heidelberger Druckmaschinen
Komatsu	Jungheinrich
Framatome	Schuler
Stäubli	Valmet
Yanmar	Krebs

Les clients dans l'industrie ferroviaire qui utilisent les produits de la Société sont notamment :

Bombardier Transport	Alluisse Road & Rail Ltd.
Alstom	Fiat

**Biens de consommation** – Dans le secteur des biens de consommation, les clients qui utilisent les produits de la Société comme leur principal système de création de produits sont notamment :

AEG	Black & Decker
Electrolux	Feber International
Fratelli Guzzini	Frigidaire
Gardena	Husqvarna
Kärcher	Miele
Outils Wolf	Samsonite
Snap on Tools	Zanussi
Duracell	Coca Cola

## Description de l'activité

**Électricité et électronique** – Dans le secteur électricité et électronique, les clients qui utilisent les produits de la Société comme leur principale solution de création de produits sont notamment :

Alpine	Canon Business Machines
Eastman Kodak	Grundig
IBM	Legrand
Matsushita	Nikon
Philips	Sindo-Richo
Sony	Thales
Sharp	Duracell
Siemens	Pioneer

**Conception d'usines** – Dans le secteur de la conception d'usines, les clients qui utilisent les produits de la Société comme leur principal système de création de produits sont notamment :

ABB Environmental	Ansaldo
BEI	DaimlerChrysler
Farnest Engineering	Haden
Merck	Power (Pacific) Ltd.
Rolls Royce Industrial	Shell
Technip	

**Construction navale, chantiers navals et exploitation de navires de passagers et de croisières** – Le secteur de la construction navale est le plus récent segment de marché ciblé par la Société. Les clients sont notamment :

General Dynamics Electric Boat	General Dynamics Bath Iron Works
Newport News Shipbuilding	MeyerWerft
Litton-Ingalls	HDW AG

Outre les sept secteurs industriels susvisés, la Société offre également des composants logiciels 3D à tous les secteurs industriels. Les clients intéressés par ces différents composants sont notamment :

Dynamic Designer on CAA V5 (ADAMS) de Applied Research Associates
ABAQUS/CAE de Hibbit, Karlsson & Sorensen, Inc.
Alibre Design d'Alibre Inc.
Space-E de Hitachi Zosen Information Systems
GSCAD de Intergraph Corporation Adept
IronCAD de Visionary Design Systems, Inc.
Maxwell 3D Field Simulation de Ansoft Corporation
E de Cimatron
CADKEY de Cadkey, Inc.
Vellum Solids de Ashlar Inc.

### *Design Centric*

Les clients de SolidWorks comprennent Newell Rubbermaid, Halliburton, Rafael, National Oilwell, Fanuc Automation, SMC, Nordson, Litton, Sub-Zero, Paper Converting Machine Company, Multivac, Babcock & Wilcox, Jingwei Textile Machinery Company et Sacmi Imola.

### Partenariats de la Société pour l'entreprise étendue

Le concept d'entreprise étendue est né du partenariat entre IBM et la Société, en vue de la distribution des produits de cette dernière (voir "Ventes et Marketing"). La Société a renforcé son approche de l'entreprise étendue par ses relations avec ses clients, ses partenariats technologiques et de développement de produits ainsi que les partenariats scellés avec les fabricants de matériel.

### *Partenariat avec IBM*

Le partenariat de longue date avec IBM a fourni à la Société une expertise technique approfondie et une force de frappe commerciale qui vont plus loin que le contrat de collaboration commerciale. Dans le domaine du matériel, de l'intergiciel ("middleware") et des services de conseil, IBM s'est avéré, pour la Société, un partenaire de choix. En outre, la collaboration dans divers domaines de recherche et de développement a été la pierre angulaire de l'engagement pris par la Société et par IBM vers un leadership pour l'entreprise numérique. À titre d'exemple, en février 2002, la Société et IBM annonçaient l'intégration dans ENOVIA du serveur d'application WebSphere d'IBM de manière à permettre l'intégration du logiciel ENOVIA dans les technologies basées sur Internet.

### *Partenariats avec les clients*

La Société établit un dialogue permanent entre ses équipes de recherche et développement et ses clients, dans le souci de maintenir un effort de développement de produits en adéquation avec les besoins du marché. Grâce à l'ouverture de ses applications logicielles, la Société offre à ses clients la possibilité de développer des applications complémentaires sans difficulté apparente. La Société est convaincue que des milliers d'applications ont été développées de cette manière par ses clients, afin de répondre à leurs besoins spécifiques. En outre, la Société a créé des centres de compétence par segment industriel spécialisé, dont la fonction est de collecter les informations sur les procédés de ses clients et donc de les aider à développer des applications supplémentaires sur mesure, pour répondre aux besoins de chaque secteur d'activité.

La Société organise aussi des groupes et des forums d'utilisateurs, dont la vocation est de permettre aux clients de partager leurs expériences. Chaque année, plus de 10 000 personnes y assistent.

### *Partenariats technologiques*

Afin de maximiser les avantages que fournissent les technologies disponibles, la Société a mis en place des partenariats de collaboration technique avec IBM, Hewlett-Packard, Sun Microsystems, Silicon Graphics Inc. (SGI), Intel et Microsoft, ainsi qu'avec des universités prestigieuses. Les nouvelles technologies intégrées dans la Version 5 ont été développées en tant qu'environnements natifs sous Windows NT et UNIX.

En outre, depuis 1998, la Société collabore étroitement avec les principaux fournisseurs de logiciels de réalité virtuelle, son objectif étant d'intégrer à la Version 5 de CATIA la technologie de conception tactile de SensAble Technologies, les technologies de conception immersive de Fakespace, l'affichage de visualisation immersive de Barco NV, Projection Systems et les solutions de visualisation avancée de Panoram Technologies. La Société estime que DELMIA et ENOVIA bénéficient également d'une forte compatibilité avec un grand nombre de systèmes de CAO mis au point par des tiers.

### *Partenariats de développement de produits*

Afin de permettre aux développeurs de logiciels de créer leurs propres logiciels à partir de la plateforme V5, la Société a mis en place un programme dénommé Architecture d'Application de Composants (CAA V5), qui vise à élargir l'offre de la Société pour y inclure des applications complémentaires destinés à CATIA, DELMIA et ENOVIA. Ce programme fournit également un support technique et marketing.

SolidWorks développe également un programme de partenariat de développement à deux niveaux, qui fait converger des sociétés fournisseurs de produits compatibles avec SolidWorks ou entièrement intégrés à ce logiciel.

### *Partenariats avec les fabricants de matériel informatique*

Afin d'optimiser la technologie de ses produits en phase avec la puissance graphique et de calcul des fabricants d'ordinateurs, la Société travaille en étroite collaboration avec le secteur du matériel

## Description de l'activité



informatique. Sous environnement Unix, ces partenariats sont en place depuis plusieurs années avec des fournisseurs de postes de travail IBM, Sun Microsystems, SGI et Hewlett-Packard. La Société a également mis en place un programme d'homologation avec bon nombre de fournisseurs de postes de travail Windows NT, dont IBM, Hewlett-Packard, Compaq, SGI, Dell, Fujitsu Siemens Computers et NEC.

### Ventes et marketing

#### *Accord avec IBM*

Depuis la création de la Société en 1981, ses produits CATIA, et depuis 1998 ses produits ENOVIA, ont été commercialisés et distribués principalement par IBM, qui en a assuré également le service après-vente, et ce aux termes d'un contrat mutuellement non exclusif qui englobe la commercialisation, la distribution, le support et le développement des produits de la Société, ainsi que les services de conseil. Depuis 2001, les produits SMARTEAM sont également distribués par IBM dans le cadre de ce contrat non exclusif. Le chiffre d'affaires de la Société généré par les ventes effectuées par l'intermédiaire d'IBM s'est élevé à 60 %, 65 % et 70 % environ de son chiffre d'affaires total (toutes activités et produits confondus) respectivement en 2001, 2000 et 1999.

Aux termes de ce contrat de commercialisation et de vente, la Société accorde à IBM le droit non exclusif de commercialiser et de distribuer ses produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM dans le monde entier.

Conformément au contrat signé entre IBM et la Société, cette dernière concède à IBM des licences des produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM, à charge pour IBM de les fournir en sous-licence aux utilisateurs finaux. La Société et IBM partagent les droits de licence facturés par IBM aux utilisateurs finaux aux termes des contrats de licences de logiciels, et la Société ne comptabilise en ventes de logiciels que sa part

de ces droits de licence. IBM reverse sa part à la Société sous forme de redevances qui, au total, reviennent à environ 50 % du total des droits de licence CATIA, ENOVIA et SMARTEAM facturés par IBM. Depuis 1995, un accord de motivation portant sur les redevances, conclu entre la Société et IBM, prévoit que les redevances de la Société peuvent être diminuées, selon un barème glissant jusqu'à 45 % des droits de licence afférents au logiciel CATIA, si IBM réalise certains objectifs annuels de croissance de la productivité.

#### *Structure marketing d'IBM*

Les produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM sont distribués principalement par IBM PLM, une entité d'IBM consacrée exclusivement à la vente de ces produits. Depuis 2000, IBM et la Société ont décidé d'axer davantage leur action sur la vente aux petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire de la mise en commun de personnel. Cette solution permet à la Société d'offrir un soutien accru à un réseau de partenaires commerciaux d'IBM (Business Partners d'IBM) et de financer un budget marketing mieux adapté afin d'assurer une meilleure reconnaissance des marques CATIA, ENOVIA et SMARTEAM et d'améliorer encore la génération de contacts pour les partenaires commerciaux d'IBM.

En janvier 2002, la Société est devenue partenaire de conseil PLM privilégié ("Premier PLM Consulting Partner") d'IBM Global services (IGS), l'organisation mondiale d'IBM dédiée à la vente de services. IGS gère la relation clients et fournit les ressources nécessaires en conseil et déploiement de projets afin de pousser et optimiser l'utilisation des solutions PLM de la Société. Cette dernière participera activement à la formation des consultants IGS et développera, avec les équipes d'IGS, une offre de services relative à ses produits PLM.

### *Circuits de distribution de DELMIA, SolidWorks, SMARTEAM et SPATIAL*

Les produits DELMIA sont commercialisés par une force de vente directe composée de quelque 100 personnes environ, complétée par des revendeurs et, comme indiqué ci-dessous, par IBM. Les produits SolidWorks sont commercialisés par un réseau de plus de 250 revendeurs indépendants qui se concentrent particulièrement sur les marchés locaux, dans 75 pays. Les produits SMARTEAM sont commercialisés par une force de vente directe et par un réseau mondial de plus de 150 revendeurs et distributeurs ainsi que, depuis 2001, par IBM. Les produits SPATIAL sont commercialisés par une force de vente directe composée de 20 personnes environ.

En ce qui concerne DELMIA, aux termes d'un contrat de commercialisation coopérative, IBM et la Société ont convenu de s'associer pour livrer des logiciels de fabrication numérique à des comptes auxquels les deux parties peuvent apporter une valeur ajoutée. Cet accord permet à IBM de commercialiser, au cas par cas, les produits DELMIA à certains clients, tout en s'assurant que la force de vente spécialisée de DELMIA assure la prestation de services de vente et de support auprès du client. Aux termes de ce contrat, la Société concède des licences de produits DELMIA à IBM, qui les concède ensuite aux utilisateurs finaux sous forme de contrats de licence. La Société et IBM partagent les droits de licence facturés par IBM aux utilisateurs finaux, et la Société ne comptabilise comme chiffre d'affaires issu des logiciels que sa part de ces droits de licence. IBM paie sa part à la Société sous la forme de redevances basées sur les droits de licences payés par les utilisateurs finaux.

## Concurrence

Les marchés auxquels sont destinés les produits de la Société sont marqués par une forte concurrence et caractérisés par des mutations rapides de la technologie et des normes. Les principaux concurrents de la Société sont, dans la plupart des segments de produits, EDS - qui inclut désormais Unigraphics Solutions (UGS) et Structural Dynamic Research Corporation (SDRC) - et Parametric Technology Corporation, ainsi que Tecnomatix dans le domaine de la fabrication numérique. Sur le secteur du Design Centric, les principaux concurrents de la Société sont Autodesk, Parametric Technology Corporation ainsi que d'autres sociétés. Dans le domaine du commerce collaboratif, la Société est également en concurrence avec plusieurs fournisseurs de logiciels de gestion de la chaîne logistique ainsi que d'autres fournisseurs de logiciels de gestion d'entreprise tels que Agile, i2 Technologies, MatrixOne, Oracle et SAP. En outre, la Société est confrontée à de nombreux développeurs de logiciels spécialisés pour des produits de niche ou d'application restreinte.

La Société se positionne vis-à-vis de la concurrence, sur ses différentes gammes de produits, en s'appuyant sur leurs traits distinctifs, la couverture du produit et son optimisation, son prix, son ouverture, sa conception personnalisée et son service de marketing, de vente et de support technique. La faculté de la Société à se situer en bonne place par rapport à la concurrence dépend d'éléments qu'elle maîtrise, mais également d'éléments dont le contrôle lui échappe, notamment le développement réussi et en temps opportun de nouveaux produits, les performances et la qualité des produits, leur prix, le service à la clientèle et les tendances sectorielles.

# Rapport sur la gestion du groupe

## Présentation générale

### *Évolution des activités de la Société*

La stratégie de la Société s'articule autour de deux axes : développer et vendre une solution intégrée destinée à gérer le cycle de vie des produits industriels ("Product Lifecycle Management" ou "3D PLM") depuis leur conception jusqu'à leur maintenance en passant par la simulation de leur fabrication, et offrir, au plus grand nombre d'utilisateurs possible, la puissance de la représentation virtuelle en 3D.

La Société partage ses activités entre deux segments : celui qui regroupe son offre destinée aux clients désireux de simuler l'ensemble de leurs processus industriels ("Process Centric") et celui destiné aux clients cherchant une solution simple de conception de pièces ("Design Centric").

Pour les clients du marché Process Centric, la Société développe une offre cohérente destinée à offrir l'ensemble des solutions logicielles nécessaires à la gestion du cycle de vie des produits avec les logiciels CATIA pour la conception de produits et la simulation de leur maquette virtuelle, DELMIA pour la simulation de la fabrication et, enfin, ENOVIA et SMARTEAM pour la gestion des données produits et la collaboration.

L'offre 3D PLM, constituée des trois lignes CATIA, ENOVIA et DELMIA, est développée sur une architecture de développement unique : la Version 5 ("V5"). Celle-ci a été adoptée par des acteurs importants dans le domaine du PLM.

Les lignes de produits CATIA et ENOVIA sont distribuées à travers le monde par International Business Machines Corporation ("IBM"). IBM a récemment ajouté SMARTEAM à la liste des produits de la Société qu'elle commercialise auprès des clients 3D PLM (voir "Description de l'activité – Ventes et marketing").

La Société offre également des composants logiciels, notamment au travers de sa filiale

Spatial. En 2001, celle-ci a renforcé son offre composants par la mise à disposition sur le marché de deux nouvelles lignes de produits : les composants de visualisation en 3D d'une part, les produits d'interface d'autre part.

Pour les clients du Design Centric, la Société propose la ligne de produits de SolidWorks. Cette filiale a confirmé, en 2001, sa position de leader sur son marché. Grâce au dynamisme de son canal de vente et à l'adaptation de son offre à la demande, SolidWorks a réalisé une croissance de 31,4 % de son chiffre d'affaires.

### *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires réalisé par la Société en 2001, 2000 et 1999 provient des redevances de licences de ses logiciels ainsi que des prestations de services dans les domaines de l'assistance technique et du conseil (voir "Résultats des Opérations - Tableaux de répartition du chiffre d'affaires").

Le chiffre d'affaires logiciels est en croissance de 18,7 % et représente 86,2 % du chiffre d'affaires total de la Société en 2001 contre, respectivement, 85,7 % et 85,5 % en 2000 et 1999.

Le chiffre d'affaires réalisé par l'intermédiaire d'IBM s'est élevé à environ 60 % du chiffre d'affaires total de la Société en 2001, contre 65 % en 2000 et 70 % en 1999 (voir "Description de l'activité – Ventes et marketing").

Les ventes de licences CATIA se sont élevées respectivement à 33 962, 31 290 et 28 698 postes de travail en 2001, 2000 et 1999, tandis que les ventes de licences SolidWorks se sont élevées respectivement à 26 183, 22 053 et 17 168 postes de travail au cours des mêmes années.

Le prix moyen des licences CATIA a baissé de près de 7 % en 2001, pour s'établir à 16 283 euros. Pourtant, le prix de la Version 4 ("V4") est resté remarquablement stable dans un environnement très concurrentiel et celui de la V5 a augmenté significativement.

En effet, l'érosion du prix moyen des licences CATIA ne provient que d'une proportion accrue du nombre de licences de V5 vendues – avec 36,5 % du nombre total de licences CATIA vendues en 2001 au lieu de 15,1 % en 2000 – et d'un prix par licence de V5 actuellement inférieur à celui de la V4, compte tenu du fait que son portefeuille produits n'est pas encore aussi complet que celui de la V4.

Le chiffre d'affaires services provient principalement des activités de conseil en méthodologie, des activités d'ingénierie ainsi que des commissions de distribution et marges commerciales liées à l'activité de la Société en tant que partenaire commercial d'IBM en France. Pour cette dernière activité, la Société agit en France comme partenaire commercial d'IBM pour vendre des licences CATIA, ENOVIA et SMARTEAM, et perçoit une commission qui est comptabilisée en chiffre d'affaires. Dassault Systèmes agit également en qualité de revendeur de matériel, activité pour laquelle seule la marge commerciale nette est comptabilisée en chiffre d'affaires. La multiplication des missions d'assistance à la mise en place des solutions CATIA, ENOVIA et SMARTEAM et des activités de conseil ont contribué à la croissance des revenus de services de 13,6 % entre 2001 et 2000 (voir "Résultats des Opérations - Tableaux de répartition du chiffre d'affaires" et "Résultats des opérations - Données consolidées").

### *Licences*

Les produits CATIA, ENOVIA et DELMIA de la Société sont distribués avec des contrats de licence de logiciels concédés selon deux modalités alternatives : (i) les "licences locatives" où, pour maintenir sa licence active, le client paie une redevance périodique ; (ii) les "licences à redevance initiale", pour lesquelles le client paie une redevance initiale et une redevance périodique, annuelle ou mensuelle. Les redevances périodiques permettent au client de bénéficier d'une maintenance corrective et de mises à jour des produits sans redevance supplémentaire. Les mises à jour comprennent

des améliorations de produits existants mais n'englobent pas de nouveaux produits (pour la répartition du chiffre d'affaires entre redevance initiale et redevance périodique, voir Note N aux comptes consolidés).

Les redevances périodiques dues au titre du régime des "licences locatives" ou des "licences à redevance initiale" constituent pour la Société une source importante et récurrente de chiffre d'affaires. Ce modèle de licence est également utilisé pour la distribution par IBM des produits de SmarTeam.

Lorsque les ventes sont réalisées par IBM, les informations et paiements reçus par la Société sont fondés sur l'enregistrement comptable du chiffre d'affaires par IBM.

Les licences des logiciels développés par SolidWorks sont concédées moyennant le paiement d'une redevance unique donnant aux utilisateurs le droit d'utiliser ces produits sans limite dans le temps, étant entendu que l'accès aux évolutions et à la maintenance est subordonné au paiement d'une redevance annuelle.

Enfin, pour les composants logiciels vendus par Spatial, les conditions ont été modifiées au moment où la Société a pris le contrôle de cette activité. Le modèle de licence est désormais hybride, fondé sur une maintenance des fonctionnalités des composants et sur des redevances à percevoir sur les produits logiciels, l'ensemble constituant un revenu récurrent pour Spatial.

Au total, le chiffre d'affaires logiciels récurrent, comprenant les droits d'utilisation, les redevances de maintenance éventuelles et la location de licences CATIA, ENOVIA et DELMIA à certains grands comptes a représenté 45,4 % du chiffre d'affaires logiciels de la Société en 2001, contre 43,2 % en 2000.

# Rapport sur la gestion du groupe



## *Charges d'exploitation*

L'activité de recherche et développement, qui constitue le principal poste de dépenses de la Société, comprend essentiellement les frais de personnel des spécialistes dans l'infrastructure de logiciels et différents domaines applicatifs, tels que la conception mécanique, la fabrication, l'ingénierie mécanique ou le style, ainsi que dans les secteurs industriels ciblés par la Société. Les frais de recherche et développement comprennent également les frais de location, les amortissements et les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de développement.

Les frais de recherche et développement des logiciels destinés à être commercialisés sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés si l'analyse des critères techniques ne les rend pas immobilisables. L'application de ce principe comptable a conduit, jusqu'à présent, à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

Les frais commerciaux de la Société incluent les dépenses relatives aux activités de support à IBM et aux réseaux de vente de SolidWorks, SmarTeam et SRAC, les frais engagés dans le cadre des activités de partenaire commercial d'IBM en France ainsi que les coûts liés aux ventes directes notamment dans le cas de Delmia, SmarTeam et Spatial. Ces frais comprennent également les dépenses de marketing.

Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions comprennent les frais de recherche et développement n'ayant pas atteint le stade de faisabilité technologique ou considérés comme sans valeur future, les amortissements des écarts d'acquisition (ou fonds de commerce) ainsi que l'amortissement des logiciels acquis dans le cadre de ces opérations de croissance externe (pour la part de ces charges sur le chiffre d'affaires, voir "Résultat des opérations – Données consolidées").

## **Acquisitions et opérations en capital réalisées au cours de l'exercice clos**

Les 30 et 31 mai 2001, les actionnaires de Dassault Systèmes et de l'un de ses principaux actionnaires, Dassault Participation, ont approuvé, au cours de leurs assemblées générales respectives, la fusion-absorption de cette dernière par Dassault Systèmes. Les actionnaires de Dassault Participation, et notamment l'État français, ont ainsi reçu contre leurs titres Dassault Participation des actions de Dassault Systèmes, négociables sur le Premier Marché d'Euronext Paris et sur le Nasdaq de New York. Parallèlement, Dassault Systèmes a constaté une augmentation de capital de 38 945 757 euros. La transmission universelle du patrimoine de Dassault Participation, consécutive à la fusion, a engendré l'autodétention par Dassault Systèmes de ses propres titres, puisque le seul actif significatif de Dassault Participation, avant fusion, était constitué de sa participation dans Dassault Systèmes. Les actions ainsi autodétenues ont été immédiatement annulées, et le capital social de Dassault Systèmes réduit de 38 925 368 euros.

Le 31 mai 2001, Dassault Systèmes a acquis l'intégralité du capital de la société SRAC, titulaire des solutions d'analyse 3D COSMOS/, très fortement interopérables avec les logiciels du secteur du Design Centric, tels que SolidWorks, SolidEdge et Mechanical Desktop. L'opération s'est réalisée sous la forme d'un échange d'actions pour 17 millions de dollars et du paiement du solde, de 3 millions de dollars, en numéraire.

Le 20 juillet 2001, la Société a acquis, *via* l'une de ses filiales créée à cet effet, Dassault Systèmes Inc., l'activité de conseil et de services PLM ainsi que les actifs associés de la société canadienne Alliance Commerciale Technologique ("ACT"), et ce pour un prix d'environ 12 millions de dollars canadiens. Cette acquisition marque une nouvelle étape dans la mise en place d'une force de services PLM globale au sein de la Société et renforce sa présence en Amérique

en complétant les équipes de conseils de Dassault Systemes of America, Delmia et Enovia.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, MSC.Software Corporation ("MSC") a acquis l'intégralité du capital de Advanced Enterprise Solutions ("AES") dont la Société détenait 19 % des actions. Cette opération ayant été réalisée par échange de titres, la Société est donc devenue actionnaire minoritaire de MSC à hauteur d'environ 9 %. Parallèlement, la Société a signé une alliance stratégique avec MSC pour le développement par celle-ci de son portefeuille de solutions de simulation de nouvelle génération sur l'architecture V5.

Enfin, la Société a conforté sa participation dans Revit Technology Inc. ("Revit") pour la maintenir à environ 7 % du capital. Le coût de cette dernière prise de participation s'est élevé à 734 milliers de dollars.

Au titre des différentes opérations de croissance externe réalisées, la Société a enregistré, en 2001, des charges d'amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions s'élevant à 58,4 millions d'euros.

## Résultat des opérations

La Société a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2001 un chiffre d'affaires de 746,1 millions d'euros et un résultat net de 88,7 millions d'euros, soit un résultat net par action dilué de 0,76 euro. Ce résultat s'entend après prise en compte des charges liées aux acquisitions qui s'élèvent à 58,4 millions d'euros (55,3 millions d'euros après effet d'impôt). Hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, le résultat net au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2001 s'élève à 144 millions d'euros, soit un résultat net par action de 1,23 euro.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés du compte de résultat de la Société.

(en millions d'euros à l'exception du nombre d'actions et des données par action)

	2001	2000	1999
Chiffre d'affaires	746,1	632,4	504,7
Marge opérationnelle	638,7	541,7	436,0
Résultat d'exploitation	162,6	178,8	158,2
<b>Résultat net</b>	<b>88,7</b>	<b>103,7</b>	<b>100,0</b>
<b>Résultat net par action dilué</b>	<b>0,76</b>	<b>0,87</b>	<b>0,87</b>
<b>Hors amortissement des incorporels liés aux acquisitions<sup>(1)</sup></b>			
Résultat d'exploitation	221,0	218,9	184,4
<b>Résultat net</b>	<b>144,0</b>	<b>139,2</b>	<b>117,6</b>
Nombre moyen d'actions dilué	116,7	118,6	114,5
<b>Résultat net par action dilué</b>	<b>1,23</b>	<b>1,17</b>	<b>1,03</b>

(1) Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions s'élèvent en 2001 à 58,4 millions d'euros (55,3 millions d'euros après effet d'impôt) contre 40,2 millions d'euros en 2000, (35,5 millions d'euros après effet d'impôt) et 26,2 millions d'euros (17,7 millions d'euros après effet d'impôt) en 1999 (voir Note B aux comptes consolidés).

# Rapport sur la gestion du groupe

Le tableau ci-dessous présente la contribution au chiffre d'affaires, à la marge opérationnelle, au résultat d'exploitation et au résultat net de la Société des secteurs d'activité Process Centric et Design Centric (voir "Description de l'activité – Présentation" et Notes A § Information sectorielle et Q aux comptes consolidés).

(données exprimées en millions d'euros à l'exception des pourcentages)

		2001		2000		1999	
			%		%		%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Total</b>	<b>746,1</b>	<b>100,0 %</b>	<b>632,4</b>	<b>100,0 %</b>	<b>504,7</b>	<b>100,0 %</b>
	Process Centric	617,9	82,8 %	534,8	84,6 %	444,2	88,0 %
	Design Centric	128,2	17,2 %	97,6	15,4 %	60,5	12,0 %
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>Total</b>	<b>638,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>541,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>436,0</b>	<b>100,0 %</b>
	Process Centric	522,4	81,8 %	453,1	83,6 %	381,3	87,5 %
	Design Centric	116,3	18,2 %	88,6	16,4 %	54,7	12,5 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>Total</b>	<b>162,6</b>	<b>100,0 %</b>	<b>178,8</b>	<b>100,0 %</b>	<b>158,2</b>	<b>100,0 %</b>
	Process Centric	126,6	77,8 %	150,9	84,4 %	143,7	90,8 %
	Design Centric	36,0	22,2 %	27,9	15,6 %	14,5	9,2 %
<b>Résultat net</b>	<b>Total</b>	<b>88,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>103,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0 %</b>
	Process Centric	63,8	72,0 %	84,5	81,5 %	90,1	90,1 %
	Design Centric	24,9	28,0 %	19,2	18,5 %	9,9	9,9 %
<b>Hors amortissement des incorporels liés aux acquisitions <sup>(1)</sup></b>							
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>Total</b>	<b>221,0</b>	<b>100,0 %</b>	<b>218,9</b>	<b>100,0 %</b>	<b>184,4</b>	<b>100,0 %</b>
	Process Centric	184,0	83,3 %	190,9	87,2 %	169,8	92,1 %
	Design Centric	37,0	16,7 %	28,0	12,8 %	14,6	7,9 %
<b>Résultat net</b>	<b>Total</b>	<b>144,0</b>	<b>100,0 %</b>	<b>139,2</b>	<b>100,0 %</b>	<b>117,6</b>	<b>100,0 %</b>
	Process Centric	118,2	82,1 %	119,9	86,2 %	107,7	91,6 %
	Design Centric	25,8	17,9 %	19,3	13,8 %	9,9	8,4 %

(1) Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions s'élevaient en 2001 à 58,4 millions d'euros (55,3 millions d'euros après effet d'impôt) contre 40,2 millions d'euros en 2000 (35,5 millions d'euros après effet d'impôt) et 26,2 millions d'euros (17,7 millions d'euros après effet d'impôt) en 1999 (voir Note B aux comptes consolidés).

Les tableaux ci-dessous indiquent la répartition du chiffre d'affaires de la Société par nature d'activité et par zone géographique pour les périodes indiquées.

**Tableaux de répartition du chiffre d'affaires (en millions d'euros)**

	2001	2000	1999
<b>Chiffre d'affaires par activité</b>			
Ventes de logiciels	643,0	541,7	431,5
Prestations de services et autres produits	103,1	90,7	73,2
<b>Total</b>	<b>746,1</b>	<b>632,4</b>	<b>504,7</b>
<b>Chiffre d'affaires par zone géographique <sup>(1)</sup></b>			
Europe <sup>(2)</sup>	380,4	334,8	274,9
Continent américain <sup>(3)</sup>	219,3	188,8	154,1
Asie-Pacifique	146,4	108,8	75,7
<b>Total</b>	<b>746,1</b>	<b>632,4</b>	<b>504,7</b>

(1) Dans le cadre du présent "Rapport sur la gestion du Groupe", les données relatives à la ventilation du chiffre d'affaires logiciels par zone géographique sont présentées selon la zone géographique dans laquelle se trouve l'utilisateur final.

Dans les comptes consolidés, la Société présente son chiffre d'affaires logiciels de deux façons : (i) en fonction de la zone géographique dans laquelle est situé l'utilisateur final, et (ii) en fonction de la zone géographique dans laquelle est située l'unité opérationnelle de la Société qui enregistre l'opération (voir Note Q des comptes consolidés).

Par ailleurs, le chiffre d'affaires prestations de services et autres produits est toujours présenté en fonction du lieu où l'activité est exercée.

(2) Les ventes réalisées en France et en Allemagne représentent l'essentiel des ventes réalisées en Europe (voir Note Q aux comptes consolidés).

(3) La majorité du chiffre d'affaires réalisé sur le continent américain provient des États-Unis.

# Rapport sur la gestion du groupe



Les tableaux ci-dessous présentent certaines informations financières extraites des comptes consolidés de la Société, exprimées en pourcentage de son chiffre d'affaires pour les périodes indiquées, à l'exception des données par action exprimées en euros.

Le chiffre d'affaires de la Société et les pourcentages des divers postes de charges ou autres rubriques du chiffre d'affaires peuvent ne pas être comparables à ceux des concurrents de la Société en raison de la distribution des produits de la Société par IBM.

## Données consolidées

Exercice clos au 31 décembre (en % du chiffre d'affaires)

	2001	2000	1999
<b>Chiffre d'affaires</b>			
Ventes de logiciels	86,2	85,7	85,5
Prestations de services et autres produits	13,8	14,3	14,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Coût des produits et services vendus</b>			
Ventes de logiciels	(2,8)	(2,4)	(1,9)
Prestations de services et autres produits	(11,6)	(11,9)	(11,7)
<b>Total</b>	<b>(14,4)</b>	<b>(14,3)</b>	<b>(13,6)</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>85,6</b>	<b>85,7</b>	<b>86,4</b>
<b>Frais de recherche et de développement, frais commerciaux, frais généraux et frais administratifs</b>			
Frais de recherche et de développement	(28,0)	(26,8)	(27,5)
Frais commerciaux	(22,0)	(18,6)	(16,6)
Frais généraux et administratifs	(5,9)	(5,6)	(5,7)
Amortissement des écarts d'acquisition	(5,9)	(4,7)	(2,8)
Amortissement des écarts d'évaluation et des frais de recherche développement en-cours	(1,9)	(1,7)	(2,4)
<b>Total</b>	<b>(63,8)</b>	<b>(57,4)</b>	<b>(55,0)</b>
Résultat d'exploitation	21,8	28,3	31,4
Produits financiers et autres produits - nets	1,9	1,7	1,2
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>23,7</b>	<b>30,0</b>	<b>32,6</b>
Impôt sur les bénéfices	(11,8)	(13,6)	(12,8)
<b>Résultat net</b>	<b>11,9</b>	<b>16,4</b>	<b>19,8</b>
Résultat net de base par action	0,78	0,92	0,89
Résultat net dilué par action	0,76	0,87	0,87
Nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice	113 694 585	113 053 650	112 076 053
<b>Nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice après dilution</b>	<b>116 659 988</b>	<b>118 633 182</b>	<b>114 509 145</b>
<b>Hors amortissement des incorporels liés aux acquisitions<sup>(1)</sup></b>			
Résultat d'exploitation	29,6	34,6	36,5
Résultat net	19,3	22,0	23,3
Résultat net par action de base	1,27	1,23	1,05
Résultat net par action dilué	1,23	1,17	1,03

(1) Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions s'élèvent en 2001 à 58,4 millions d'euros (55,3 millions d'euros après effet d'impôt) contre 40,2 millions d'euros en 2000 (35,5 millions d'euros après effet d'impôt) et 26,2 millions d'euros (17,7 millions d'euros après effet d'impôt) en 1999 (voir Note B aux comptes consolidés).

**Process Centric**

Exercice clos au 31 décembre (en % du chiffre d'affaires)

	2001	2000	1999
<b>Chiffre d'affaires</b>			
Ventes de logiciels	83,3	83,0	83,5
Prestations de services	16,7	17,0	16,5
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Coût des produits et services vendus</b>			
Coût des ventes de logiciels	(1,4)	(1,1)	(0,9)
Coût des prestations de services vendues	(14,0)	(14,2)	(13,3)
<b>Total coût des produits et services vendus</b>	<b>(15,4)</b>	<b>(15,3)</b>	<b>(14,2)</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>84,6</b>	<b>84,7</b>	<b>85,8</b>
Frais de recherche et de développement	(29,5)	(28,3)	(28,6)
Frais commerciaux	(19,0)	(14,8)	(13,3)
Frais généraux et administratifs	(6,2)	(5,9)	(5,7)
Amortissement des écarts d'acquisition	(7,0)	(5,5)	(3,1)
Amortissement des écarts d'évaluation et des frais de recherche développement en-cours	(2,3)	(2,0)	(2,8)
<b>Total</b>	<b>(64,1)</b>	<b>(56,5)</b>	<b>(53,5)</b>
Résultat d'exploitation	20,5	28,2	32,3
Produits financiers et autres produits, nets	1,8	1,5	1,1
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>22,3</b>	<b>29,7</b>	<b>33,4</b>
Charge d'impôt sur les bénéfices	(12,0)	(13,9)	(13,1)
<b>Résultat net</b>	<b>10,3</b>	<b>15,8</b>	<b>20,3</b>
<b>Hors amortissement des incorporels liés aux acquisitions :</b>			
Résultat d'exploitation	29,8	35,7	38,2
Résultat net	19,1	22,4	24,3

# Rapport sur la gestion du groupe

## Design Centric

Exercice clos au 31 décembre (en % du chiffre d'affaires)

	2001	2000	1999
<b>Chiffre d'affaires</b>			
Ventes de logiciels	100,0	100,0	100,0
Prestations de services	0,0	0,0	0,0
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Coût des produits et services vendus</b>			
Coût des ventes de logiciels	(9,3)	(9,3)	(9,5)
Coût des prestations de services vendues	0,0	0,0	0,0
<b>Total coût des produits et services vendus</b>	<b>(9,3)</b>	<b>(9,3)</b>	<b>(9,5)</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>90,7</b>	<b>90,7</b>	<b>90,5</b>
Frais de recherche et de développement	(20,8)	(18,7)	(19,7)
Frais commerciaux	(36,7)	(39,3)	(41,1)
Frais généraux et administratifs	(4,4)	(4,0)	(5,6)
Amortissement des écarts d'acquisition	(0,8)	(0,1)	0,0
Amortissement des écarts d'évaluation et des frais de recherche développement en-cours	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>(62,6)</b>	<b>(62,1)</b>	<b>(66,4)</b>
Résultat d'exploitation	28,1	28,6	24,1
Produits financiers et autres produits, nets	2,3	3,3	2,4
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>30,4</b>	<b>31,9</b>	<b>26,5</b>
Charge d'impôt sur les bénéfices	(11,0)	(12,2)	(10,1)
<b>Résultat net</b>	<b>19,4</b>	<b>19,7</b>	<b>16,3</b>
<b>Hors amortissement des incorporels liés aux acquisitions</b>			
Résultat d'exploitation	28,8	28,7	24,1
Résultat net	20,1	19,8	16,3

## Comparaison 2001/2000

### *Données consolidées*

**Chiffre d'affaires** – Le chiffre d'affaires, qui s'élève, en 2001, à 746,1 millions d'euros contre 632,4 millions d'euros en 2000, affiche une progression de 18 %. La Société a conforté sa position de leader : les produits vendus par la Société dans le domaine de la CAO/FAO/IAO mécanique représentent 22 % du marché mondial, en progression de 1 point par rapport à 2000 (Source : Daratech).

L'augmentation de 18,7 % du chiffre d'affaires logiciels, qui s'élève à 643 millions d'euros en 2001 contre 541,7 millions d'euros en 2000, est le résultat de l'ensemble de l'offre de la Société.

La Société a bénéficié, en 2001, de la hausse du dollar américain qui est la devise de facturation hors zone euro la plus importante de la Société. Cette hausse a contribué à hauteur de 1 % à la croissance du chiffre d'affaires consolidé. En sens inverse, elle a également pesé sur les dépenses d'exploitation de la Société en provoquant une hausse de 1,5 % de ces dépenses.

La Société a subi, en 2001, la baisse du yen japonais qui est la deuxième devise de facturation hors zone euro la plus importante de la Société. Cette baisse a pénalisé de 1 % la croissance du chiffre d'affaires consolidé. En sens inverse, elle a eu un impact mineur sur les dépenses d'exploitation de la Société.

Le chiffre d'affaires du secteur Process Centric a progressé de 15,5 % grâce à la montée en puissance de la Version 5, à de nouvelles fonctionnalités conçues pour élargir l'offre 3D PLM de la Société à de nouveaux marchés, et au renforcement de l'offre de solutions de gestion virtuelle des données produit et de collaboration (PDM), composée d'ENOVIA et de SMARTEAM, dont la croissance du chiffre d'affaires (+ 37,6 %) a fortement contribué à celle du secteur Process Centric. Hors PDM, le secteur Process Centric a progressé de 13,4 % en 2001.

Le chiffre d'affaires du secteur Design Centric a augmenté de 31,4 %, ce qui reflète à la fois le leadership de la Société dans ce domaine (via SolidWorks) et la forte dynamique de ce marché.

L'augmentation de 24,7 % des revenus récurrents a également eu un effet favorable sur la progression du chiffre d'affaires logiciels. Les revenus récurrents représentent 45,4 % du chiffre d'affaires logiciels en 2001, contre 43,2 % en 2000. Le maintien de ce niveau est dû à l'accroissement continu de la base installée des stations de travail dans le secteur d'activité du Process Centric, ainsi qu'à la pénétration accrue de la maintenance payante dans le secteur d'activité du Design Centric.

L'augmentation de 13,6 % du chiffre d'affaires services, qui s'élève à 103,1 millions d'euros en 2001 contre 90,7 millions d'euros en 2000, provient essentiellement du secteur d'activité Process Centric, dans lequel l'implantation des solutions 3D PLM s'accompagne d'assistance méthodologique et technique visant à en optimiser le bénéfice pour l'utilisateur.

La croissance de l'activité en euros a été de 16,1 % sur la zone Amérique et de 13,6 % en Europe. La zone Amérique affiche une croissance assez satisfaisante, mais qui s'est nettement réduite au second semestre en raison de l'environnement économique et de l'impact des événements du 11 septembre. La zone Asie-Pacifique progresse, quant à elle, de 34,6 % en euros, malgré l'effet défavorable de la baisse du yen. Cette progression récompense les efforts commerciaux poursuivis malgré la crise des dernières années.

**Marge opérationnelle** – La progression de 17,9 % de la marge opérationnelle de la Société (638,7 millions d'euros en 2001 contre 541,7 millions d'euros en 2000) s'explique par la forte progression du chiffre d'affaires logiciels qui dégage une marge brute très élevée. Le taux de marge brute consolidée est resté stable, passant de 85,7 % en 2000 à 85,6 %

# Rapport sur la gestion du groupe



en 2001. Cette stabilité reflète un accroissement de l'investissement dans des composants logiciels tiers, compensé par une évolution du mix : le poids des ventes de logiciels sur le chiffre d'affaires total a représenté 86,2 % de celui-ci en 2001 contre 85,7 % en 2000 et celui des prestations de service a représenté 13,8 % du chiffre d'affaires total en 2001, contre 14,3 % en 2000. Le coût des ventes de logiciels a progressé de 39,1 % entre 2000 et 2001. Le taux de marge de l'activité logiciels est ainsi passé de 97,2 % à 96,8 %. Celui de l'activité services est passé de 16,5 % à 16 %.

**Frais de recherche et développement** – Les frais de recherche et développement ont augmenté de 23,2 % et s'élèvent à 209,2 millions d'euros en 2001 contre 169,8 millions d'euros en 2000. Cette augmentation provient principalement de l'accroissement des effectifs de recherche et développement (+ 16,2 % en effectif moyen) lié d'une part à la poursuite du développement de l'architecture V5 et de ses applications logicielles 3D PLM, et d'autre part à l'effet report de l'acquisition de Spatial en novembre 2000. En pourcentage du chiffre d'affaires, les frais de recherche et développement ont progressé et représentent 28,0 % du chiffre d'affaires en 2001 contre 26,8 % en 2000. L'effectif global affecté à l'activité de recherche et développement et production représente, au 31 décembre 2001, 46,7 % de l'effectif global de la Société contre 49,0 % fin 2000.

**Frais commerciaux** – Les frais commerciaux, qui s'élèvent à 164,3 millions d'euros en 2001 contre 117,5 millions d'euros en 2000, augmentent de 39,9 %. Les frais commerciaux sont principalement constitués des frais de personnel, des frais de déplacement et du coût des infrastructures utilisées, des commissionnements des forces de vente directe de la Société (principalement chez SolidWorks, SmarTeam et Delmia) et des frais de marketing et de publicité tels que ceux qui résultent de la participation aux dépenses de marketing et de communication qui sont engagées, d'un commun accord entre

la Société et IBM, dans le cadre des conventions mises en place au début de l'année 2000, et renouvelées fin 2001 pour la commercialisation de CATIA et d'ENOVIA (voir "Description de l'activité – Ventes et marketing"). Les effectifs commerciaux ont augmenté, en moyenne, de 27,7 %, notamment chez Spatial (intégrée, pour la première fois, en année pleine) ainsi que chez SmarTeam, Delmia et SolidWorks.

**Frais généraux et administratifs** – Les frais généraux et administratifs s'élèvent à 44,2 millions d'euros en 2001 contre 35,4 millions d'euros en 2000, soit une progression de 24,8 %. Ils représentent 5,9 % du chiffre d'affaires en 2001, contre 5,6 % en 2000.

**Amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions** – Les charges d'amortissement se sont élevées à 58,4 millions d'euros en 2001 contre 40,2 millions d'euros en 2000. Ces charges comprennent l'amortissement des frais de recherche et développement n'ayant pas atteint le stade de faisabilité technologique ou considérés comme sans valeur future, l'amortissement des logiciels acquis dans le cadre des opérations de croissance externe, ainsi que l'amortissement des écarts d'acquisition ou des fonds de commerce (voir Note B aux comptes consolidés).

**Résultat d'exploitation** – Le résultat d'exploitation de la Société, après prise en compte des charges d'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, s'élève à 162,6 millions d'euros en 2001, contre 178,8 millions d'euros en 2000. Le résultat d'exploitation, hors charges d'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, s'élève à 221,0 millions d'euros en 2001 contre 218,9 millions d'euros en 2000, ce qui représente une progression de 0,9 %.

**Produits financiers et autres produits - nets** – Les produits financiers et autres produits, nets, se sont élevés à 14,1 millions d'euros en 2001 contre 11,0 millions d'euros en 2000.

La trésorerie moyenne de la Société a progressé en 2001, notamment chez Dassault Systèmes, société mère, et chez SolidWorks. La progression des produits financiers est à rapprocher de l'augmentation des disponibilités, dans un contexte de baisse des taux d'intérêt en Europe (Euribor 3 mois 2001 : 4,2636 % contre 4,3908 % en 2000, Libor 3 mois 2001 : 3,7744 % contre 6,5309 % en 2000) et aux États-Unis.

En 2001, la Société a maintenu sa politique de couverture pour se prémunir contre une baisse éventuelle du dollar américain et du yen en effectuant des ventes à terme et en achetant des options de change.

**Impôt sur les bénéficiaires** – La charge d'impôt sur les bénéficiaires s'est élevée à 87,9 millions d'euros en 2001, contre 86,1 millions d'euros en 2000. Hors impact des différences permanentes relatives aux acquisitions, le taux effectif de l'impôt sur les bénéficiaires est de 42,9 % en 2001 contre 42,1 % en 2000. L'augmentation du taux effectif d'impôt entre 2000 et 2001 provient du régime fiscal dérogatoire de la filiale israélienne SmarTeam ; elle a été partiellement compensée par la baisse du taux d'impôt en France (voir Note K aux comptes consolidés).

**Résultat net** – La Société a réalisé en 2001 un profit net de 88,7 millions d'euros contre 103,7 millions d'euros en 2000.

Hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, le résultat net de la Société s'élève à 144,0 millions d'euros contre 139,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2000, ce qui représente une croissance de 3,4 %.

**Résultat net par action** – La Société réalise un résultat net par action dilué de 0,76 euro au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2001, contre 0,87 euro au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2000. Hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, le résultat net par action dilué de la Société s'élève à 1,23 euro en 2001 contre 1,17 euro en 2000, soit une progression de 5,1 %.

### *Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation par secteur d'activité*

#### PROCESS CENTRIC

**Chiffre d'affaires** – Le chiffre d'affaires de ce secteur, qui s'élève à 617,9 millions d'euros en 2001 contre 534,8 millions d'euros en 2000, a augmenté de 15,5 %.

Le chiffre d'affaires logiciels, qui s'élève à 514,8 millions d'euros en 2001 contre 444,1 millions d'euros en 2000, a augmenté de 15,9 %. Cette augmentation s'explique par la progression des ventes de licences CATIA (+ 13,4 %) et par la forte croissance (+37,6 %) des ventes des solutions de gestion virtuelle des données produit et de collaboration (PDM) (ENOVIA et SMARTEAM).

Les ventes de licences CATIA s'élèvent à 33 962 licences en 2001 contre 31 290 en 2000, soit une progression de 8,5 %. Les ventes de licences CATIA V5 sont en forte croissance sur l'exercice 2001 et ont représenté en nombre 36,5 % des ventes totales de licences CATIA sur l'année 2001 contre 15,1 % sur l'année 2000. Sur le quatrième trimestre 2001, les ventes de licences CATIA V5 ont représenté en nombre 44,5 % des ventes totales de licences CATIA de ce trimestre, à la suite de l'introduction d'une nouvelle mise à jour CATIA V5R7 en juin 2001.

La Société a enregistré, en 2001, une baisse de prix moyen sur les ventes de licences CATIA liée à divers facteurs : un effet mix produit lié à la montée en puissance de CATIA V5 et le fait que, sur le segment de marché haut de gamme, l'ensemble des fonctionnalités de CATIA n'étant pas encore disponible sur la plate-forme V5, le prix au poste des clients demeure inférieur au prix au poste des clients V4 (voir "Présentation générale – Chiffre d'affaires").

L'augmentation du chiffre d'affaires Process Centric résulte également de la progression des revenus récurrents de 23,6 % due à la progression de la base installée. Les revenus récurrents représentent 47,4 % du chiffre

# Rapport sur la gestion du groupe

d'affaires logiciels de ce secteur en 2001 contre 44,9 % en 2000.

L'investissement-produit en 3D PLM a été soutenu en 2001 : la Société a introduit deux nouvelles versions de CATIA Version 5 (mises à jour 6 en mars 2001 et 7 en juin 2001), qui compte, fin 2001, 97 produits. Les ventes de solutions de gestion virtuelle des données produit et de collaboration progressent au fur et à mesure de l'enrichissement des offres produit ENOVIA et SMARTEAM. DELMIA a lancé la version 5 mise à jour 7 (V5R7) de ses solutions de fabrication digitale. La V5R7 est la première mise à jour de DELMIA qui fournit une intégration complète avec les autres marques 3D PLM de la Société.

Le chiffre d'affaires prestations de services est réalisé à 100 % dans le secteur du Process Centric en 2001 et 2000 (voir "Résultat des opérations – Comparaison 2001/2000 – Données consolidées – Chiffre d'affaires").

**Résultat d'exploitation** – Le résultat d'exploitation réalisé dans le secteur du Process Centric, après prise en compte des charges d'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, s'élève à 126,6 millions d'euros en 2001, contre 150,9 millions d'euros en 2000. Le résultat d'exploitation, hors charges d'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, s'élève à 184,0 millions d'euros en 2001 contre 190,9 millions d'euros en 2000, ce qui représente une diminution de 3,7 %. Le résultat d'exploitation, hors charges d'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, représente 29,8 % du chiffre d'affaires du secteur en 2001 contre 35,7 % en 2000. Cette baisse s'explique notamment par l'augmentation des frais commerciaux, qui représentent 19,0 % du chiffre d'affaires total du secteur en 2001 contre 14,8 % en 2000 et traduisent la croissance de l'effectif commercial de SmarTeam et de Spatial, ainsi que par l'investissement en marketing et communication engagé d'un commun accord avec IBM (voir "Résultat des opérations – Comparaison

2001/2000 – Données consolidées – Frais commerciaux").

## DESIGN CENTRIC

**Chiffre d'affaires** – Le chiffre d'affaires réalisé par la Société dans ce secteur s'élève à 128,2 millions d'euros en 2001 contre 97,6 millions d'euros en 2000, soit une augmentation de 31,4 %.

La progression du chiffre d'affaires est principalement due à l'augmentation du nombre de licences vendues par SolidWorks qui passe à 26 183 licences en 2001 contre 22 053 licences en 2000, soit une progression de 18,7 %, ainsi qu'à la très forte progression des revenus récurrents (+ 38,9 %). Les revenus récurrents représentent 37,3 % du chiffre d'affaires en 2001 contre 35,2 % en 2000. Les zones Europe (+ 30,4 %) et Asie (+ 66,8 %) progressent plus fortement que l'Amérique du Nord (+17,1 %), marché où la présence de SolidWorks est plus ancienne.

**Résultat d'exploitation** – Le résultat d'exploitation réalisé dans le secteur du Design Centric, après prise en compte des charges d'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, s'élève à 36 millions d'euros en 2001, contre 27,9 millions d'euros en 2000. Le résultat d'exploitation, hors charges d'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, s'élève à 37,0 millions d'euros en 2001, contre 28,0 millions d'euros en 2000. Le résultat d'exploitation, hors charges d'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, représente 28,8 % du chiffre d'affaires total du secteur en 2001 contre 28,6 % en 2000. Le chiffre d'affaires progresse donc plus rapidement (+ 31,4 %) que les charges d'exploitation hors charges d'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions (+ 31,3 %).

En 2001, SolidWorks a poursuivi l'investissement en recherche et développement et a accru son effort de développement commercial

et marketing, dépenses qui ont respectivement crû de 45,3 % et 22,7 % entre 2000 et 2001.

## Comparaison 2000/1999

### *Données consolidées*

**Chiffre d'affaires** – Le chiffre d'affaires, qui s'élève, en 2000, à 632,4 millions d'euros contre 504,7 millions d'euros en 1999, affiche une progression de 25,3 %. La Société a conforté sa position de leader : elle détient 21 % de parts de marché dans le domaine de la CAO/FAO/IAO mécanique contre 20 % en 1999 (Source : Daratech).

L'augmentation de 25,5 % du chiffre d'affaires logiciels, qui s'élève à 541,7 millions d'euros en 2000 contre 431,5 millions d'euros en 1999, est le résultat de l'ensemble de l'offre de la Société. La Société a bénéficié en 2000 de la hausse du dollar américain qui est la devise de facturation hors zone euro la plus importante de la Société. Cette hausse a contribué à hauteur de 5 % à la croissance du chiffre d'affaires consolidé. En sens inverse, la hausse du dollar a également pesé sur les dépenses d'exploitation de la Société en provoquant une hausse de 7 % de ces dépenses. Dans le secteur d'activité orienté vers les processus industriels ("Process Centric"), l'introduction d'importantes nouvelles versions des produits de CAO/FAO/IAO conçues pour élargir l'offre de la Société à des marchés cibles et pour augmenter sa présence parmi les petites et moyennes entreprises explique la progression des ventes de licences supérieure à celle du marché. Sur le même secteur, le renforcement de l'offre en matière de gestion des données produits (PDM) a fortement contribué à la croissance. Le secteur orienté vers la conception de pièces ("Design Centric") a augmenté de 62 %, ce qui reflète à la fois le leadership de la Société dans ce domaine (via SolidWorks) et la forte dynamique de ce marché.

L'augmentation de 23 % des revenus récurrents a également eu un effet favorable sur le chiffre d'affaires logiciels. Les revenus récurrents représentent 43 % du chiffre d'affaires logiciels en 2000 contre 44 % en 1999. Le maintien de ce niveau est dû à l'accroissement continu de la base installée des stations de travail dans le secteur d'activité du "Process Centric", ainsi qu'à la pénétration accrue de la maintenance payante dans le secteur d'activité du "Design Centric".

L'augmentation de 23,9 % du chiffre d'affaires services, qui s'élève à 90,7 millions d'euros en 2000 contre 73,2 millions d'euros en 1999, est le reflet de la croissance du chiffre d'affaires logiciels dans le secteur d'activité du "Process Centric", où l'implantation des logiciels ENOVIA et CATIA s'accompagne d'assistance méthodologique et technique visant à en optimiser le bénéfice pour l'utilisateur.

La croissance de l'activité a été identique en Europe et aux États-Unis, en augmentation de 22 % en 2000 (contre respectivement 24 % et 20 % en 1999). Hors l'effet favorable de change, la zone Amérique affiche une croissance modérée qui dénote l'accroissement du caractère concurrentiel du marché nord-américain, où la Société doit faire face à une constante guerre des prix. La zone Asie-Pacifique progresse quant à elle de 43 % en 2000 contre 20 % en 1999. Cette progression récompense les efforts commerciaux poursuivis malgré la crise des dernières années.

**Marge opérationnelle** – La progression de 24,2 % de la marge opérationnelle de la Société (541,7 millions d'euros en 2000 contre 436 millions d'euros en 1999) s'explique par la forte progression du chiffre d'affaires logiciels qui dégagent une marge brute très élevée. La marge brute consolidée est passée de 86,4 % en 1999 à 85,7 % en 2000. Cette érosion reflète la croissance des ventes des produits dont la Société assure elle-même la distribution, l'investissement dans des composants logiciels tiers, ainsi

# Rapport sur la gestion du groupe



qu'une répartition légèrement différente de l'activité logiciels et de l'activité services, respectivement 85,7 %-14,3 % en 2000 contre 85,5 %-14,5 % en 1999. Le coût des ventes de logiciels a progressé de 52,5 % entre 2000 et 1999. La progression de 4,5 % de la marge opérationnelle constatée sur l'activité services (14,9 millions d'euros en 2000 contre 14,3 millions d'euros en 1999), qui représente, en 2000, 16,5 % du chiffre d'affaires services contre 19,5 % en 1999, s'explique principalement par l'augmentation de l'activité services, partiellement compensée par un investissement dans des équipes dédiées et dans de nouvelles offres de services.

**Frais de recherche et développement** – Les frais de recherche et développement ont augmenté de 22,1 % et s'élèvent à 169,8 millions d'euros en 2000 contre 139,1 millions d'euros en 1999. Cette augmentation provient principalement de l'accroissement des effectifs de recherche et développement (+ 14 % en effectif moyen) lié d'une part à l'acquisition de Delmia GmbH et de Spatial, d'autre part à la croissance des ressources, notamment sur le secteur du "Design Centric" et de la FAO. L'effectif global affecté à l'activité de recherche et développement représente, au 31 décembre 2000, 49 % de l'effectif global de la Société (contre 51 % fin 1999).

En pourcentage du chiffre d'affaires, les frais de recherche et développement ont diminué à 26,8 % du chiffre d'affaires en 2000 contre 27,5 % en 1999.

**Frais commerciaux** – Les frais commerciaux, qui s'élèvent à 117,5 millions d'euros en 2000 contre 83,8 millions d'euros en 1999, augmentent de 40,2 %. Les frais commerciaux sont principalement constitués des frais de personnel, des frais de déplacement et du coût des infrastructures utilisées ainsi que des commissions des forces de vente directe de la Société (principalement chez SolidWorks, SmarTeam et Delmia). Cette augmentation est liée à l'accroissement des effectifs commerciaux

(+ 28 % en effectif moyen), notamment chez SmarTeam, Delmia et SolidWorks. Elle résulte également de la participation aux dépenses de marketing et de communication qui sont engagées, d'un commun accord entre la Société et IBM, dans le cadre des conventions mises en place au début de l'année 2000 pour la commercialisation de CATIA.

**Frais généraux et administratifs** – Les frais généraux et administratifs s'élèvent à 35,4 millions d'euros en 2000 contre 28,7 millions d'euros en 1999, soit une progression de 23,5 %. Ils représentent 5,6 % du chiffre d'affaires en 2000, pourcentage pratiquement identique à celui de 1999.

**Amortissement des incorporels liés aux acquisitions** – Les charges d'amortissement se sont élevées à 40,2 millions d'euros en 2000 contre 26,2 millions d'euros en 1999. Ces charges comprennent l'amortissement des frais de recherche et développement n'ayant pas atteint le stade de faisabilité technologique ou considérés comme sans valeur future, l'amortissement des logiciels acquis dans le cadre des opérations de croissance externe, ainsi que l'amortissement des écarts d'acquisition ou des fonds de commerce (voir Note B aux comptes consolidés).

**Résultat d'exploitation** – Le résultat d'exploitation de la Société, après prise en compte des charges d'amortissement des incorporels liés aux acquisitions, s'élève à 178,8 millions d'euros en 2000, contre 158,2 millions d'euros en 1999. Le résultat d'exploitation, hors charges liées aux acquisitions, s'élève à 218,9 millions d'euros en 2000 contre 184,4 millions d'euros en 1999, ce qui représente une progression de 18,7 %.

**Produits financiers et autres produits - nets** – Les produits financiers et autres produits, nets, se sont élevés à 11 millions d'euros en 2000 contre 6,1 millions d'euros en 1999.

La trésorerie moyenne de la Société a progressé en 2000 notamment dans les filiales américaines. La performance des placements s'est améliorée du fait d'une hausse importante des taux d'intérêt en Europe (taux trois mois à 4,4 % en moyenne en 2000 contre 2,9 % en 1999) et aux États-Unis (6,5 % en 2000 contre 5,4 % en 1999).

En 2000, la Société a maintenu sa politique de couverture pour se prémunir contre une baisse éventuelle du dollar américain et du yen en effectuant des ventes à terme et en achetant des options de change.

**Impôt sur les bénéfices** – La charge d'impôt sur les bénéfices s'est élevée à 86,1 millions d'euros en 2000, contre 64,4 millions d'euros en 1999. Hors impact des différences permanentes relatives aux acquisitions, le taux effectif de l'impôt sur les bénéfices est de 42,1 % contre 37,9 % en 1999. La progression du taux effectif d'impôt entre 2000 et 1999 provient du régime fiscal dérogatoire de la filiale israélienne (voir Note K aux comptes consolidés).

**Résultat net** – La Société a réalisé en 2000 un profit net de 103,7 millions d'euros contre 100 millions d'euros en 1999. Hors amortissement des incorporels liés aux acquisitions, le résultat net de la Société s'élève à 139,2 millions d'euros contre 117,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1999, ce qui représente une croissance de 18,3 %.

**Résultat net par action** – La Société réalise un résultat net par action dilué de 0,87 euro au titre des exercices clos les 31 décembre 1999 et 2000. Hors amortissement des incorporels liés aux acquisitions, le résultat net par action dilué de la Société s'élève à 1,17 euro en 2000 contre 1,03 euro en 1999, soit une progression de 13,6 %.

### *Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation par secteur d'activité*

#### PROCESS CENTRIC

**Chiffre d'affaires** – Le chiffre d'affaires de ce secteur qui s'élève à 534,8 millions d'euros en 2000 contre 444,2 millions d'euros en 1999 a augmenté de 20,4 %.

Le chiffre d'affaires logiciels, qui s'élève à 444,1 millions d'euros en 2000 contre 371 millions d'euros en 1999 a augmenté de 19,7 %.

Cette augmentation s'explique principalement par la progression des ventes de licences CATIA, par la forte croissance (+ 88 %) des ventes des solutions PDM (ENOVIA et SMARTEAM) et par l'élargissement de l'offre DELMIA (apport du portefeuille de produits de la société Delmia GmbH).

Les ventes de licences CATIA s'élèvent à 31 290 licences en 2000 contre 28 698 licences en 1999, soit une progression de 9 %. Les ventes de CATIA V5 sont en forte croissance sur l'exercice 2000. Sur l'exercice 2000, les licences CATIA V5 se sont élevées à 15 % des ventes CATIA, et ont représenté 23 % des ventes du quatrième trimestre 2000 à la suite de l'introduction de CATIA V5R5 (CATIA Version 5 Mise à jour 5) en novembre. Le secteur a enregistré une baisse de prix liée à l'introduction de CATIA Version 5. L'impact a toutefois été limité par la bonne résistance des produits à forte valeur ajoutée de CATIA Version 4 et par l'introduction des nouvelles offres DELMIA.

L'augmentation des revenus résulte également de la progression des revenus récurrents de 16 % due à la progression de la croissance de la base installée. Les revenus récurrents représentent 44,9 % du chiffre d'affaires logiciels de ce secteur en 2000 contre 46,4 % en 1999.

L'investissement produit en CAO/FAO/IAO a été soutenu en 2000 : la Société a introduit deux nouvelles versions de CATIA Version 5, qui compte, fin 2000, 60 produits ; la Société

# Rapport sur la gestion du groupe

a également étendu le portefeuille de CATIA Version 4 à 118 produits. Les ventes de solutions PDM progressent à mesure de l'enrichissement de l'offre produit ENOVIA (37 produits) et de SMARTEAM, et grâce à l'aboutissement des efforts commerciaux qui sont, sur le marché du PDM, plus longs que sur le marché de la CAO/FAO/IAO. ENOVIA a annoncé la Version 2 du Portfolio, dont les produits permettent le partage étendu des données relatives au cycle de vie du produit.

Le chiffre d'affaires prestations de services est réalisé à 100 % dans le secteur du Process Centric en 2000 et 1999 (voir "Résultat des opérations – Comparaison 2000/1999 – Données consolidées – Chiffre d'affaires").

**Résultat d'exploitation** – Le résultat d'exploitation réalisé dans le secteur du Process Centric, après prise en compte des charges d'amortissement des incorporels liés aux acquisitions, s'élève à 150,9 millions d'euros en 2000, contre 143,7 millions d'euros en 1999. Le résultat d'exploitation, hors charges d'amortissement des incorporels liés aux acquisitions, s'élève à 190,9 millions d'euros en 2000 contre 169,8 millions d'euros en 1999, ce qui représente une progression de 12,4 %. Le résultat d'exploitation, hors charges d'amortissement des incorporels liés aux acquisitions, représente 35,7 % en 2000 contre 38,2 % du chiffre d'affaires du secteur en 1999. Cette baisse s'explique notamment par l'augmentation des frais commerciaux qui représentent 14,8 % en 2000 contre 13,3 % du chiffre d'affaires total du secteur en 1999, et qui traduisent notamment l'apport des forces commerciales propres de Delmia GmbH et Safework, par la croissance de l'effectif commercial de SmarTeam et par les dépenses de marketing et de communication CATIA engagées d'un commun accord avec IBM (voir "Résultat des opérations – Comparaison 1999/2000 – Données consolidées – Frais commerciaux").

## DESIGN CENTRIC

**Chiffre d'affaires** – Le chiffre d'affaires réalisé par la Société dans ce secteur s'élève à 97,6 millions d'euros en 2000 contre 60,5 millions d'euros en 1999, soit une augmentation de 61,3 %.

La progression du chiffre d'affaires est principalement due à l'augmentation du nombre de licences vendues par SolidWorks qui passe à 22 053 licences en 2000 contre 17 168 licences en 1999, soit une progression de 28,5 %, ainsi qu'à la très forte progression des revenus de maintenance (+ 98 %). Les revenus de maintenance représentent 35,2 % du chiffre d'affaires en 2000 contre 28,6 % en 1999. Les zones Europe (+ 74 %) et Asie (+ 113 %) progressent plus fortement que l'Amérique du Nord, marché où la présence de SolidWorks est plus ancienne. Au cours des trois dernières années, SolidWorks a vendu environ 53 000 licences à plus de 13 000 clients.

**Résultat d'exploitation** – Le résultat d'exploitation réalisé dans le secteur du Design Centric s'élève à 27,9 millions d'euros en 2000, contre 14,5 millions d'euros en 1999. Le résultat d'exploitation représente 28,6 % en 2000 contre 24,1 % du chiffre d'affaires total du secteur en 1999. Cette progression est liée à la croissance du chiffre d'affaires (+ 61,3 %), supérieure à celle des charges d'exploitation entre 1999 et 2000 (+ 51,1 %).

En 2000, SolidWorks a poursuivi l'investissement en recherche et développement et a accru son effort de développement commercial et marketing, dépenses qui ont respectivement crû de 54 % et 54 % entre 1999 et 2000.

## Analyse par les dirigeants des résultats d'exploitation trimestriels

Les tableaux ci-dessous présentent certaines informations financières pour les exercices 2001 et 2000. Ces informations proviennent des comptes consolidés trimestriels non audités et préparés sur une base comparable avec les comptes consolidés annuels audités, qui, selon les dirigeants, n'incluent que les ajustements normaux récurrents et nécessaires à une présentation sincère des informations exposées. Les résultats d'exploitation d'un trimestre donné ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'une période à venir et ne devraient pas être utilisés comme une indication des résultats futurs.

### Informations trimestrielles

(en millions d'euros ou d'actions, sauf les montants par action exprimés en euros)

	2001				2000			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
Ventes de logiciels	191,7	155,3	151,3	144,7	163,2	134,8	126,0	117,7
Prestations de service et autres produits	33,6	23,5	25,6	20,4	33,3	20,6	19,8	17,0
<b>Total</b>	<b>225,3</b>	<b>178,8</b>	<b>176,9</b>	<b>165,1</b>	<b>196,5</b>	<b>155,4</b>	<b>145,8</b>	<b>134,7</b>
<b>Coûts des produits et services vendus</b>								
Logiciels	(5,8)	(4,9)	(4,8)	(5,3)	(3,4)	(4,5)	(3,6)	(3,5)
Prestations de service et autres produits	(28,4)	(19,8)	(21,6)	(16,8)	(27,6)	(17,5)	(16,6)	(14,0)
<b>Total</b>	<b>(34,2)</b>	<b>(24,7)</b>	<b>(26,4)</b>	<b>(22,1)</b>	<b>(31,0)</b>	<b>(22,0)</b>	<b>(20,2)</b>	<b>(17,5)</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>191,1</b>	<b>154,1</b>	<b>150,5</b>	<b>143,0</b>	<b>165,5</b>	<b>133,4</b>	<b>125,6</b>	<b>117,2</b>
<b>Frais de recherche et développement, frais commerciaux, frais généraux et frais administratifs</b>								
Frais de recherche et développement	(57,2)	(51,5)	(51,6)	(48,9)	(46,9)	(42,7)	(41,7)	(38,5)
Frais commerciaux	(41,2)	(43,6)	(40,3)	(39,3)	(31,9)	(30,3)	(29,2)	(26,1)
Frais généraux et administratifs	(11,7)	(10,8)	(11,5)	(10,2)	(9,4)	(9,0)	(8,8)	(8,2)
Amortissement des écarts d'acquisition	(9,2)	(9,5)	(16,0)	(9,4)	(8,7)	(7,7)	(7,5)	(5,7)
Amortissement des écarts d'évaluation et des frais de recherche développement en-cours	(3,9)	(4,1)	(2,9)	(3,3)	(3,1)	(2,7)	(2,7)	(2,1)
<b>Total</b>	<b>(123,2)</b>	<b>(119,5)</b>	<b>(122,3)</b>	<b>(111,1)</b>	<b>(100,0)</b>	<b>(92,4)</b>	<b>(89,9)</b>	<b>(80,6)</b>
Résultat d'exploitation	67,9	34,6	28,2	31,9	65,5	41,0	35,7	36,6
Produits financiers et autres produits – nets	4,3	(1,0)	5,8	5,0	2,6	2,8	1,6	4,0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>72,2</b>	<b>33,6</b>	<b>34,0</b>	<b>36,9</b>	<b>68,1</b>	<b>43,8</b>	<b>37,3</b>	<b>40,6</b>
Charge d'impôt sur les sociétés	(30,1)	(18,5)	(21,4)	(18,0)	(31,6)	(20,0)	(16,8)	(17,7)
<b>Résultat net</b>	<b>42,1</b>	<b>15,1</b>	<b>12,6</b>	<b>18,9</b>	<b>36,5</b>	<b>23,8</b>	<b>20,5</b>	<b>22,9</b>
Résultat net par action de base	0,37	0,13	0,11	0,17	0,32	0,21	0,18	0,20
Résultat net par action dilué	0,36	0,13	0,11	0,16	0,31	0,20	0,17	0,19
Nombre moyen d'actions en circulation	113,9	113,9	113,6	113,3	113,3	113,3	113,0	112,7
Nombre moyen d'actions après dilution	117,1	115,1	116,9	117,5	118,6	118,7	118,5	118,5
<b>Hors amortissement des incorporels liés aux acquisitions</b>								
Résultat d'exploitation	81,1	48,2	47,1	44,6	77,3	51,4	45,9	44,4
Résultat net	54,8	28,3	31,0	29,9	47,0	33,0	29,7	29,5
Résultat net par action dilué	0,47	0,25	0,27	0,25	0,40	0,28	0,25	0,25

## Rapport sur la gestion du groupe


**Informations trimestrielles**  
 (en % du chiffre d'affaires)

	2001				2000			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
Ventes de logiciels	85,1	86,9	85,5	87,6	83,1	86,7	86,4	87,4
Prestations de service et autres produits	14,9	13,1	14,5	12,4	16,9	13,3	13,6	12,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>							
<b>Coûts des produits et services vendus</b>								
Logiciels	(2,6)	(2,7)	(2,7)	(3,2)	(1,7)	(2,9)	(2,5)	(2,6)
Prestations de service et autres produits	(12,6)	(11,1)	(12,1)	(10,3)	(14,0)	(11,3)	(11,4)	(10,4)
<b>Total</b>	<b>(15,2)</b>	<b>(13,8)</b>	<b>(14,9)</b>	<b>(13,4)</b>	<b>(15,7)</b>	<b>(14,2)</b>	<b>(13,9)</b>	<b>(13,0)</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>84,8</b>	<b>86,2</b>	<b>85,1</b>	<b>86,6</b>	<b>84,3</b>	<b>85,8</b>	<b>86,1</b>	<b>87,0</b>
<b>Frais de recherche et développement, frais commerciaux, frais généraux et frais administratifs</b>								
Frais de recherche et développement	(25,4)	(28,8)	(29,2)	(29,6)	(23,9)	(27,5)	(28,6)	(28,6)
Frais commerciaux	(18,3)	(24,4)	(22,8)	(23,8)	(16,2)	(19,5)	(20,0)	(19,4)
Frais généraux et administratifs	(5,2)	(6,0)	(6,5)	(6,2)	(4,8)	(5,8)	(6,0)	(6,1)
Amortissement des écarts d'acquisition	(4,1)	(5,3)	(9,1)	(5,7)	(4,4)	(5,0)	(5,1)	(4,2)
Amortissement des écarts d'évaluation et des frais de recherche développement en-cours	(1,7)	(2,3)	(1,6)	(2,0)	(1,6)	(1,7)	(1,9)	(1,6)
<b>Total</b>	<b>(54,7)</b>	<b>(66,8)</b>	<b>(69,2)</b>	<b>(67,3)</b>	<b>(50,9)</b>	<b>(59,5)</b>	<b>(61,6)</b>	<b>(59,9)</b>
Résultat d'exploitation	30,1	19,4	15,9	19,3	33,4	26,3	24,5	27,1
Produits financiers et autres produits - nets	1,9	(0,5)	3,3	3,0	1,3	1,8	1,1	3,0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>32,0</b>	<b>18,8</b>	<b>19,2</b>	<b>22,3</b>	<b>34,7</b>	<b>28,1</b>	<b>25,6</b>	<b>30,1</b>
Charge d'impôt sur les sociétés	(13,3)	(10,3)	(12,1)	(10,9)	(16,1)	(12,9)	(11,5)	(13,1)
<b>Résultat net</b>	<b>18,7</b>	<b>8,5</b>	<b>7,1</b>	<b>11,5</b>	<b>18,6</b>	<b>15,2</b>	<b>14,1</b>	<b>17,0</b>
<b>Hors amortissement des incorporels liés aux acquisitions</b>								
Résultat d'exploitation	36,0	27,0	26,6	27,0	39,3	33,1	31,5	33,0
Résultat net	24,3	15,9	17,5	18,1	23,9	21,2	20,4	21,9

Le chiffre d'affaires total de la Société pour les quatrième, troisième, deuxième et premier trimestres de 2001 a représenté respectivement 30,2 %, 24,0 %, 23,7 % et 22,1 % du chiffre d'affaires total de l'exercice 2001. En 2000, le chiffre d'affaires total de la Société pour les quatrième, troisième, deuxième et premier trimestres a représenté respectivement 31,1 %, 24,6 %, 23,1 % et 21,2 % du chiffre d'affaires total.

Les résultats trimestriels de la Société ont varié de façon significative et continueront vraisemblablement de varier de façon significative dans le futur, en raison de facteurs tels que le nombre, les dates d'introduction et l'importance des améliorations apportées aux produits existants ou le caractère novateur des nouveaux produits de la Société ou de ses concurrents, la capacité de la Société à développer, à introduire et à commercialiser des nouvelles versions de ses produits, le report par les clients de la passation de commandes dans l'attente de la sortie de nouveaux produits par la Société, les dates de prise en compte et le délai de communication par IBM du chiffre d'affaires, les taux de change, les conditions générales du marché PLM, des industries de l'informatique, des économies régionales et enfin d'autres événements ou facteurs économiques. Une partie significative des ventes de la Société intervient au cours du dernier mois de chaque trimestre. Par conséquent, les dates des commandes et des installations, y compris les retards imprévus ou les actions menées par les concurrents pour réduire leurs prix ou introduire de nouveaux produits pourraient entraîner une variation importante des résultats de la Société.

Ainsi qu'il est généralement observé dans l'industrie du logiciel PLM, l'activité de concession de licences de la Société a atteint son maximum au cours du mois de décembre. Le chiffre d'affaires des ventes de logiciels, le chiffre d'affaires total, le résultat d'exploitation et le résultat net sont généralement plus hauts au titre du quatrième trimestre.

## Trésorerie et ressources en capitaux

Depuis 1994, les principales sources de liquidités de la Société proviennent de la trésorerie dégagée par les opérations d'exploitation. Les fonds ainsi obtenus ont été principalement utilisés pour le financement du fonds de roulement, les placements à court terme, le paiement des dividendes et, à compter de 1997, pour le financement des opérations de croissance externe.

La trésorerie de la Société s'élevait à 369,2 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 274,2 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 259,5 millions d'euros au 31 décembre 1999. L'augmentation de la trésorerie entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001 provient des excédents de trésorerie dégagés par les opérations d'exploitation. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001, la trésorerie générée par les opérations d'exploitation s'est élevée à 159,2 millions d'euros, contre 123,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2000. Ces excédents ont été en partie utilisés dans le cadre des opérations courantes d'investissement et des opérations de croissance externe, et notamment pour l'acquisition de l'activité de conseil et de services PLM ainsi que les actifs associés de la société ACT (12 millions de dollars canadiens).

Les dividendes payés en 2001 au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2000 se sont élevés à 35,1 millions d'euros, contre 30 millions d'euros en 2000 au titre de l'exercice 1999.

Aux termes du contrat de commercialisation avec IBM, cette dernière s'engage à payer la Société dans le mois suivant la comptabilisation par IBM des licences concédées. Cependant, en raison des périodes de vacances et d'autres facteurs, ces paiements ne sont pas toujours effectués dans le délai prévu, ce qui entraîne

# Rapport sur la gestion du groupe

des fluctuations sensibles du solde du compte clients et comptes rattachés pour une période donnée.

La Société n'a pas de besoins significatifs en terme d'investissements. Elle n'a pas de dettes financières autres que le crédit-bail de ses locaux professionnels et n'a pas d'en-cours de crédit. Les dirigeants estiment que les ressources de trésorerie actuelles seront suffisantes pour satisfaire au développement de la Société dans un futur proche.

## Risques de marché

**Risques de taux** – À l'exception de leurs effets sur le contexte économique global dont l'évaluation est très difficile à réaliser, la Société estime que son activité et ses résultats d'exploitation ne sont pas affectés de manière significative par les évolutions des taux d'intérêt en 2001. Il en est de même de son activité et de ses résultats futurs, hors produits et charges financiers.

Les produits financiers de la Société sont issus principalement des produits de placements de la trésorerie, qui sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêt. La Société adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme. En 2001, la Société a décidé de se couvrir contre un risque de baisse significative des taux d'intérêt à court terme par l'achat d'options de taux (floor). Ce contrat est arrivé à échéance en décembre 2001 et n'a pas été reconduit.

### Effets des variations des taux de change

– Le résultat des opérations de la Société peut être affecté par les variations des taux de change, en particulier entre l'euro et le dollar américain ou le yen. Ces variations peuvent affecter l'ensemble des postes du compte de résultat et, en particulier, le montant des redevances perçues par la Société pour les ventes sur le continent américain et au Japon.

Afin de réduire le risque de change induit par ces variations, la Société souscrit, dans le cadre de ses activités courantes, des couvertures de change. Il s'agit principalement d'achat d'options et d'opérations à terme souscrites sur le marché des changes pour des durées généralement inférieures à un an. Elles ne concernent que les revenus en dollars américains et en yens japonais de la société mère, la consolidation des chiffres d'affaires des filiales américaines et japonaises ne pouvant faire l'objet d'aucune couverture. La comparaison des taux de croissance du chiffre d'affaires de la Société calculés sur la base de données exprimées en euros, avec les taux de croissance du marché du PLM et les taux de croissance du chiffre d'affaires de ses concurrents, calculés sur la base de données exprimées en dollars américains, est susceptible d'être affectée par le fait que la Société présente ses résultats en euros.

Le chiffre d'affaires de la Société est facturé essentiellement en dollars américains, euros et yens. En effet, selon l'accord conclu avec IBM, les redevances perçues par la Société pour les produits distribués par IBM sont payées en dollars américains. Néanmoins, les prix des produits distribués par IBM sont en général fixés dans la monnaie locale de l'utilisateur final. Depuis 1997, les taux de conversion utilisés pour déterminer le montant des redevances à verser par IBM à la Société ont fait l'objet d'un ajustement mensuel. Le montant des revenus de la Société libellés en dollars américains dépasse légèrement le montant des charges de la Société dans cette même devise, tandis que l'exposition nette en yens est proportionnellement plus importante. En 2001, les charges en dollars américains ont représenté 40,0 % du montant total des charges de la Société contre 38,2 % en 2000, et 37,0 % en 1999, en incluant les amortissements des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ; ces variations sont liées à l'évolution du périmètre consolidé. Les revenus et les charges libellés dans une devise autre que l'euro sont convertis au taux moyen de la période pour laquelle des états

financiers sont établis. Hors amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, les charges 2001 en dollars américains ont représenté 39,1 % du montant total des charges de la Société.

Le dollar américain a été volatil en 1999, 2000 et 2001. En 2001, l'incidence des variations du taux moyen du yen contre l'euro (- 8,6 %) et de celui du dollar américain contre l'euro (+ 2,9 %) a été faible sur le résultat d'exploitation (voir "Comparaison 2001/2000 – Données consolidées – Chiffre d'affaires").

Le tableau suivant donne le détail des instruments financiers de la Société aux 31 décembre 2001 et 2000 :

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2001		31 décembre 2000	
	Montant notionnel	Valeur de marché	Montant notionnel	Valeur de marché
Achat d'options de vente dollars américains/euros	11 347	196	5 874	37
Vente d'options d'achat dollars américains/euros	11 347	(690)	-	-
Achat d'options d'achat dollars américains/euros	15 318	198	26 897	159
Achat d'options d'achat livres sterling/euros	-	-	5 172	17
Achat d'options d'achat yens japonais/euros	-	-	3 165	4
Achat d'options digitales yens japonais/euros	1 425	312	-	-
Tunnels optionnels dollars américains/euros	66 947	(2 015)	78 118	176
Tunnels optionnels yens japonais/euros	26 100	1 572	9 076	182
Tunnels optionnels livres sterling/euros	-	-	4 910	101
Ventes à terme dollars américains/euros	26 098	(804)	32 390	(228)
Vente à terme yens japonais/euros	27 405	2 246	29 527	3 082

## Incidence de la crise économique et financière en Asie et dans les autres pays émergents

La Société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001, 19,6 % de son chiffre d'affaires total dans la région Asie-Pacifique contre 17,2 % en 2000. La croissance du chiffre d'affaires dans cette zone a été de 34,6 %, grâce en particulier à la pénétration de grands comptes du secteur automobile, et ce malgré le ralentissement économique en Asie (récession au Japon et impact des attentats du 11 septembre 2001 sur Hong Kong, Taiwan et Singapour).

La Société ne réalise pas un chiffre d'affaires significatif dans les pays émergents situés hors de la zone Asie-Pacifique ou dans les pays de la Communauté des États Indépendants et n'est donc pas exposée aux risques inhérents à la conjoncture économique de ces pays.

# Rapport sur la gestion du groupe



## Incidence des attentats du 11 septembre 2001

Grâce à l'importance de ses revenus récurrents, les événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont eu un impact limité à environ 7 points de croissance du chiffre d'affaires de la Société dans la zone Amérique.

## Domaine social

La Société comptait, en fin d'exercice 2001, un effectif total de 3 848 personnes, en augmentation de 20 % par rapport à 2000.

## Événements exceptionnels et litiges

Il n'existe actuellement aucun événement exceptionnel ou litige susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière ou sur les résultats de la Société.

## Développements récents

Le 23 janvier 2002, la Société a créé en Inde la société "3D PLM Software Ltd.", en participation avec l'un de ses partenaires, la société indienne Geometric Software Solutions Co. Ltd. ("GSSL"), spécialisée dans le développement de logiciels PLM et les services qui y sont associés. Dassault Systèmes détient 30 % de 3D PLM Software Ltd., qui est donc une joint-venture dont GSSL détient 70 %. Cette opération va permettre à la Société d'augmenter ses ressources en recherche et développement et en services.

## Perspectives d'avenir

En 2002, la Société poursuivra sa stratégie articulée autour des deux axes que sont le "3D PLM" et le "3D pour tous". C'est sur ce système d'axes, non déconnectés l'un de l'autre, que la Société étendra le positionnement de son offre, certaines marques (CATIA, DELMIA et ENOVIA par exemple) étant plus particulièrement dédiées au premier des deux axes, les autres, telles que SolidWorks ou SPATIAL ayant pour objectif le développement du "3D pour tous".

Sur le marché du 3D PLM, destiné à prolonger celui de la simple maquette numérique, l'environnement collaboratif mis à la disposition des clients s'enrichira de nouvelles mises à jour de la Version 5 des produits CATIA, DELMIA et ENOVIA, toutes intégrées sur l'infrastructure V5. C'est cette intégration qui permettra aux clients de simuler l'ensemble du cycle de vie de leurs produits, depuis le simple concept jusqu'à la maintenance, en passant par la conception détaillée, la simulation et la fabrication.

Grâce à sa plate-forme V5, et aux partenariats que celle-ci permet de réaliser, la Société va continuer de fournir non seulement des solutions de gestion de produits ou de données permettant aux utilisateurs finaux d'optimiser leurs processus de création, de fabrication et de support de leurs produits industriels, mais aussi un environnement de développement et des composants logiciels répondant aux besoins de ses partenaires technologiques et de nombreuses sociétés de développement de logiciels. Les industriels désireux de déployer une solution de 3D PLM bénéficieront ainsi d'une offre logicielle plus vaste et totalement intégrée, puisque développée sur la plate-forme V5.

Outre le développement technique de chacune des marques du 3D PLM, et l'accent mis sur la fourniture de services dédiés, la Société va continuer de mettre en avant le caractère "3D pour tous" de certaines d'entre elles, telles que SolidWorks, ceci afin de proposer une offre globale et d'étendre encore le nombre et les catégories de ses utilisateurs.

# Rapport des Commissaires aux Comptes

## Exercice clos le 31 décembre 2001

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société DASSAULT SYSTÈMES établis en euros relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis selon les principes comptables français, sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes



Ernst & Young Audit  
Jean-Marc MONTSERRAT



Deloitte Touche Tohmatsu  
Philippe MOURARET

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999

**Dassault Systèmes, bilans consolidés actif**
*Exercice clos au 31 décembre (en milliers d'euros)*

	2001	2000	1999
<b>Immobilisations incorporelles, nettes (Note B)</b>	<b>79 234</b>	<b>89 931</b>	<b>54 672</b>
<b>Immobilisations en crédit-bail :</b>			
Terrains	6 191	6 164	6 128
Constructions	30 932	30 734	30 473
Matériel informatique	68 999	61 119	46 876
Mobilier et matériel de bureau	19 475	12 749	9 390
Aménagements	22 558	18 949	15 645
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>148 155</b>	<b>129 715</b>	<b>108 512</b>
Amortissements cumulés	(82 779)	(65 634)	(49 485)
<b>Immobilisations corporelles, nettes (Note C)</b>	<b>65 376</b>	<b>64 081</b>	<b>59 027</b>
<b>Immobilisations financières (Note D)</b>	<b>19 337</b>	<b>26 142</b>	<b>14 894</b>
<b>Impôts différés actifs à long terme</b>	<b>14 939</b>	<b>12 298</b>	<b>7 920</b>
<b>Actifs circulants :</b>			
Clients et comptes rattachés, nets (après provisions pour créances douteuses de 10 335 en 2001, de 9 466 en 2000, et de 7 537 en 1999) (Note E)	217 241	210 049	139 656
Crédit de TVA	6 306	6 112	5 694
Impôts différés actifs à court terme	16 669	9 530	9 261
Autres actifs circulants	43 089	41 250	30 842
Placements à court terme (Note F)	6 100	8 268	9 467
Disponibilités (Note G)	363 136	265 938	249 983
<b>Total actifs circulants</b>	<b>652 541</b>	<b>541 147</b>	<b>444 903</b>
<b>Total actif</b>	<b>831 427</b>	<b>733 599</b>	<b>581 416</b>

Les notes figurant aux pages 77 à 107 font partie intégrante des comptes consolidés.

**Dassault Systèmes, bilans consolidés passif**  
*Exercice clos au 31 décembre (en milliers d'euros)*

	2001	2000	1999
<b>Capitaux propres :</b>			
Capital social (Note H)	114 446	113 927	113 205
Primes et réserves consolidées (Note H)	347 691	248 038	148 243
Résultat net de l'exercice	88 741	103 700	99 971
<b>Total capitaux propres</b>	<b>550 878</b>	<b>465 665</b>	<b>361 419</b>
<b>Provisions pour risques et charges (Note I)</b>			
Retraite – indemnités de départ à la retraite (Note J), prestations et avantages complémentaires	6 304	7 398	6 107
Impôts différés et autres (Note K)	3 194	7 488	6 116
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>9 498</b>	<b>14 886</b>	<b>12 223</b>
<b>Dettes à long terme :</b>			
Contrats de crédit-bail (Note L)	7 719	9 766	11 409
Participation des salariés (Note M)	22 324	21 327	21 565
<b>Total dettes à long terme</b>	<b>30 043</b>	<b>31 093</b>	<b>32 974</b>
<b>Passifs à court terme :</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	30 477	34 294	22 533
Personnel et comptes rattachés	55 469	47 334	39 821
Commissions sur ventes à payer (Note E)	13 164	12 793	15 855
Produits constatés d'avance	83 675	74 133	49 989
Impôt sur les bénéfices à payer	23 089	25 723	11 145
Dettes à long terme : échéances à moins d'un an	7 689	6 863	5 810
Taxes sur le chiffre d'affaires	6 698	5 415	3 338
Impôts différés passifs à court terme	841	78	0
Autres passifs	19 906	15 322	26 309
<b>Total passifs à court terme</b>	<b>241 008</b>	<b>221 955</b>	<b>174 800</b>
<b>Total passif</b>	<b>831 427</b>	<b>733 599</b>	<b>581 416</b>

Les notes figurant aux pages 77 à 107 font partie intégrante des comptes consolidés.

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999


**Dassault Systèmes, comptes de résultats consolidés**
*Exercice clos au 31 décembre (en milliers d'euros, sauf les montants par action)*

	2001	2000	1999
<b>Chiffre d'affaires :</b>			
Ventes de logiciels (Note N)	643 034	541 683	431 481
Prestations de services	103 019	90 688	73 192
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>746 053</b>	<b>632 371</b>	<b>504 673</b>
<b>Coût des produits et services vendus</b>			
Coût des ventes de logiciels	(20 791)	(14 948)	(9 803)
Coût des prestations de services vendues	(86 542)	(75 759)	(58 902)
<b>Total coût des produits et services vendus</b>	<b>(107 333)</b>	<b>(90 707)</b>	<b>(68 705)</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>638 720</b>	<b>541 664</b>	<b>435 968</b>
Frais de recherche et de développement	(209 235)	(169 840)	(139 074)
Frais commerciaux	(164 323)	(117 496)	(83 813)
Frais généraux et administratifs	(44 183)	(35 397)	(28 668)
Amortissement des écarts d'acquisition	(44 144)	(29 513)	(13 913)
Amortissement des écarts d'évaluation et des frais de recherche développement en-cours (Note O)	(14 240)	(10 664)	(12 263)
	<b>(476 125)</b>	<b>(362 910)</b>	<b>(277 731)</b>
Résultat d'exploitation	162 595	178 754	158 237
Produits financiers et autres produits, nets (Note P)	14 062	11 034	6 109
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>176 657</b>	<b>189 788</b>	<b>164 346</b>
<b>Charge d'impôt sur les bénéfices (Note K)</b>	<b>(87 916)</b>	<b>(86 088)</b>	<b>(64 375)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>88 741</b>	<b>103 700</b>	<b>99 971</b>
Résultat net de base par action (Note T)	0,78	0,92	0,89
Résultat net dilué par action (Note T)	0,76	0,87	0,87

Les notes figurant aux pages 77 à 107 font partie intégrante des comptes consolidés.

**Dassault Systèmes, tableaux des flux de trésorerie consolidés**  
*Exercice clos au 31 décembre (en milliers d'euros)*

	2001	2000	1999
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation :</b>			
Résultat net	88 741	103 700	99 971
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie liée aux opérations d'exploitation :			
Amortissement des immobilisations corporelles	18 174	15 530	13 660
Amortissement des immobilisations incorporelles et de la R&D acquise	60 809	42 297	27 437
Cessions d'actifs immobilisés et de placements à court terme	165	276	384
Impôts différés	(9 878)	(3 710)	(4 463)
Économie d'impôt constatée en résultat (Note K)	0	4 641	3 585
Charges de personnel liées à l'attribution des stock-options	1 338		
Autres	(751)	1 061	4 983
Variation des actifs et passifs d'exploitation :			
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	(5 778)	(65 565)	(7 570)
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	1 810	(15 755)	(4 498)
Augmentation (diminution) des fournisseurs, des comptes de personnel et comptes rattachés	228	18 493	(11 490)
Augmentation (diminution) des commissions sur ventes à payer	364	(3 195)	(1 650)
Augmentation (diminution) des produits constatés d'avance	2 951	20 244	3 572
Augmentation (diminution) de l'impôt sur les bénéfices à payer	(4 519)	14 134	(10 090)
Augmentation (diminution) des autres passifs et fraction à court terme des dettes à long terme	5 533	(8 769)	5 860
<b>Trésorerie générée par les opérations d'exploitation</b>	<b>159 187</b>	<b>123 382</b>	<b>119 691</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</b>			
Produits de cessions des immobilisations	141	96	617
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(4 795)	(4 258)	(8 216)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(18 161)	(17 148)	(14 098)
Placements à court terme :			
Acquisitions	(5 002)	(1 998)	(4 616)
Cessions	7 752	3 706	1 884
Acquisitions, nette de la trésorerie acquise	(12 361)	(86 678)	(63 813)
Augmentation des autres immobilisations financières	(2 204)		
<b>Trésorerie générée (consommée) par les opérations d'investissement</b>	<b>(34 630)</b>	<b>(106 280)</b>	<b>(88 242)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</b>			
Remboursement des dettes liées aux contrats de crédit-bail	(1 643)	(1 643)	(1 643)
Augmentation de capital	20		
Rachat d'actions propres	(1 017)		
Exercice des stock-options et des actions privilégiées	4 380	24 147	1 544
Dividendes versés	(35 135)	(29 985)	(24 727)
<b>Trésorerie consommée (générée) par les opérations de financement</b>	<b>(33 395)</b>	<b>(7 481)</b>	<b>(24 826)</b>
<b>Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie</b>	<b>6 036</b>	<b>6 334</b>	<b>9 681</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	<b>97 198</b>	<b>15 955</b>	<b>16 304</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>265 938</b>	<b>249 983</b>	<b>233 679</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>363 136</b>	<b>265 938</b>	<b>249 983</b>
Impôt sur les bénéfices payé	76 694	72 872	73 344
Intérêts payés	1 523	1 184	833

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999

**Dassault Systèmes, tableau de variation des capitaux propres consolidés**  
(en milliers d'euros)

	Capital social		Prime d'émission	Réserves			Total
	Nombre d'actions	Valeur comptable		Réserve légale	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat étendu	
<b>Au 31 décembre 1998</b>	<b>112 992 600</b>	<b>86 128</b>	<b>19 320</b>	<b>8 608</b>	<b>155 492</b>	<b>(4 801)</b>	<b>264 747</b>
Résultat étendu :							
Résultat net					99 971		99 971
Autres éléments du résultat étendu							
Réserve de conversion						12 796	12 796
<b>Résultat étendu</b>							<b>112 767</b>
Exercice des stock-options (Note H)	212 687	212	4 835				5 047
Crédit d'impôt (Note K)			3 585				3 585
Conversion du capital en euros (Note H)		26 865			(26 865)		0
Dotations réserve légale				4	(4)		0
Dividende versé en espèces					(24 727)		(24 727)
<b>Au 31 décembre 1999</b>	<b>113 205 287</b>	<b>113 205</b>	<b>27 740</b>	<b>8 612</b>	<b>203 867</b>	<b>7 995</b>	<b>361 419</b>
Résultat étendu :							
Résultat net					103 700		103 700
Autres éléments du résultat étendu							
Titres détenus en vue de leur revente						(2 351)	(2 351)
Réserve de conversion						7 457	7 457
<b>Résultat étendu</b>							<b>108 806</b>
Exercice des stock-options (Note H)	721 676	722	20 062				20 784
Crédit d'impôt (Note K)			4 641				4 641
Dotations réserve légale				2 708	(2 708)		0
Dividende versé en espèces					(29 985)		(29 985)
<b>Au 31 décembre 2000</b>	<b>113 926 963</b>	<b>113 927</b>	<b>52 443</b>	<b>11 320</b>	<b>274 874</b>	<b>13 101</b>	<b>465 665</b>
Résultat étendu :							
Résultat net					88 741		88 741
Autres éléments du résultat étendu							
Titres détenus en vue de leur revente						(760)	(760)
Gain sur instruments financiers dérivés de couverture						1 433	1 433
Réserve de conversion						7 291	7 291
<b>Résultat étendu</b>							<b>96 705</b>
Exercice des stock-options (Note H)	168 191	168	4 197				4 365
Attribution de stock-options (Note H)			1 338				1 338
Rachat d'actions propres	(29 033)	(29)				(988)	(1 017)
Augmentations de capital dues aux acquisitions	380 050	380				18 577	18 957
Dotations réserve légale				72	(72)		0
Dividende versé en espèces					(35 135)		(35 135)
<b>Au 31 décembre 2001</b>	<b>114 446 171</b>	<b>114 446</b>	<b>57 978</b>	<b>11 392</b>	<b>345 997</b>	<b>21 065</b>	<b>550 878</b>

Les notes figurant aux pages 77 à 107 font partie intégrante des comptes consolidés.

# Dassault Systèmes, Annexe aux comptes consolidés

## Description des activités de la Société

L'activité de Dassault Systèmes et ses filiales ("la Société") s'articule autour de deux axes :

- i) développer et vendre des logiciels destinés à gérer le cycle de vie des produits industriels ("Product Life cycle Management" ou "3D PLM") depuis leur conception jusqu'à leur maintenance en passant par la simulation de leur fabrication,
- ii) offrir la puissance de la représentation virtuelle en 3D au plus grand nombre d'utilisateurs possible.

La Société opère sur deux segments : celui qui regroupe son offre destinée aux clients désireux de simuler l'ensemble de leurs processus industriels ("Process Centric") et celui destiné aux clients cherchant une solution simple de conception de pièces ("Design Centric").

Pour les clients du marché Process Centric, la Société développe les logiciels CATIA pour la conception de produits et la simulation de leur maquette virtuelle, DELMIA pour la simulation de la fabrication et, enfin, ENOVIA et SMARTEAM pour la gestion des données produits. La Société offre également des composants logiciels, notamment au travers de sa filiale Spatial.

Les lignes de produits CATIA et ENOVIA sont distribuées à travers le monde par International Business Machines Corporation ("IBM"). IBM a récemment ajouté SMARTEAM à la liste des produits de la Société qu'elle commercialise auprès des clients 3D PLM.

Pour les clients du Design Centric, la Société propose la ligne de produits de SolidWorks. Les produits développés par SolidWorks Corporation ("SolidWorks") sont distribués directement par la Société ou par des partenaires commerciaux indépendants.

Outre le développement et la vente de logiciels, la Société réalise des prestations de services, d'assistance aux efforts de commercialisation d'IBM, de maintenance vis-à-vis de ses clients

directs, de conseil technologique et de revente de matériels informatiques.

## Cotation de la Société

Les titres de Dassault Systèmes sont cotés au Premier Marché d'Euronext Paris et à la cote du Nasdaq de New York depuis le 28 juin 1996.

Depuis le 21 décembre 2000, Dassault Systèmes fait partie de l'indice CAC 40. Cet indice est composé d'un échantillon de 40 valeurs françaises cotées sur le marché d'Euronext Paris et sélectionnées selon des critères de taille et de liquidité.

## Répartition du capital

La répartition des droits de vote dans Dassault Systèmes est la suivante :

Exercices clos les 31 décembre	2001	2000	1999
Dassault Participation	-	34,4 %	34,6 %
État français <sup>(1)</sup>	15,6 %	-	-
Groupe Industriel Marcel Dassault ("GIMD") <sup>(1)</sup>	44,6 %	26,3 %	26,5 %
M. Charles Edelstenne, Président-Directeur Général de Dassault Systèmes	6,7 %	6,7 %	6,8 %
Public	33,1 %	32,6 %	32,1 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

(1) L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 31 mai 2001 a approuvé la fusion-absorption de Dassault Participation par Dassault Systèmes. À l'issue de cette fusion, l'État français et GIMD ont reçu des titres Dassault Systèmes en échange de leurs titres Dassault Participation.

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999



## Acquisitions de l'exercice 2001

### *Acquisition de l'activité de conseil et services PLM d'Alliance Commerciale Technologique ("ACT")*

Le 20 juillet 2001, la Société a finalisé l'acquisition de l'activité de conseil et services PLM et des actifs associés de la société canadienne ACT. Cette acquisition s'est élevée à 9 millions d'euros. Cette transaction renforce la présence de Dassault Systèmes sur le marché américain et complète l'offre de services autour des solutions 3D PLM.

Le prix d'acquisition d'ACT a été ventilé de la façon suivante :

- Comptes clients : 2 millions d'euros
- Immobilisations corporelles : 1 million d'euros
- Immobilisations incorporelles : 6 millions d'euros

### *Acquisition de Structural Research and Analysis Corp. ("SRAC")*

Le 31 mai 2001, la Société a acquis 100 % de SRAC, une société basée dans l'État de Californie (États-Unis), pour un montant de 23 millions d'euros. Le financement de cette acquisition a été effectué par émission de titres pour 19 millions d'euros et en numéraire pour le solde.

SRAC a développé et commercialise une offre de logiciels d'analyse native Windows.

L'écart de première consolidation constaté dans le cadre de cette acquisition s'élève à 22 millions d'euros et a été ventilé comme suit :

- Fonds de commerce : 13 millions d'euros
- Logiciels : 9 millions d'euros

Cette ventilation est susceptible d'être modifiée sur la base du rapport définitif d'évaluation.

### *Prise de participation dans MSC Software ("MSC")*

Le 3 mai 2001, la Société a cédé à MSC la totalité de sa participation dans le capital d'AES ("Advanced Enterprise Solutions"). Cette opération lui a permis de prendre, en échange de

ses actions AES, une participation minoritaire, à hauteur de 9 %, dans le capital de MSC.

Aucun gain ni perte n'a été constaté dans le cadre de cet échange.

MSC est un fournisseur de logiciels de simulation et services informatiques destinés à améliorer et automatiser le processus de conception et de fabrication des produits.

## Acquisitions de l'exercice 2000

### *Acquisition de Delmia AB*

Au cours du quatrième trimestre 2000, la Société a acquis, pour 3 millions d'euros, la société suédoise EAI Scandinavia AB, spécialisée dans la distribution des produits de "Fabrication Numérique" en Scandinavie et Europe du Nord. La dénomination sociale de cette société est désormais Delmia AB. L'écart d'acquisition s'est élevé à 2 millions d'euros.

### *Acquisition de Spatial*

Le 14 novembre 2000, la Société a finalisé l'acquisition de l'activité composants logiciels 3D de Spatial Technology Inc. L'activité composante a été filialisée dans la société Spatial Corp. "Spatial").

Cette société est située dans le Colorado et est propriétaire du logiciel ACIS®. Spatial est détenue à 100 % par la Société. Le prix d'acquisition des titres est de 27 millions d'euros. Les éléments incorporels relatifs à cette acquisition se répartissent de la façon suivante :

- Fonds de commerce : 19 millions d'euros
- Logiciels : 8 millions d'euros

### *Acquisition de Cimlogic*

La Société a acheté, le 31 octobre 2000, 100 % des titres de Cimlogic Inc. ("Cimlogic"), une société de droit américain localisée à Nashua, dans le New Hampshire (États-Unis) pour un montant de 3 millions d'euros. Cimlogic fournit

des solutions de conception qui incluent des bibliothèques de pièces permettant aux utilisateurs d'avoir un accès à une large variété de composants standards. Le montant du fonds de commerce relatif à cette acquisition est de 2 millions d'euros.

#### *Acquisition de Safework (2000) Inc.*

Les titres de Safework (2000) Inc., anciennement dénommée "Les Consultants Génicom Inc.", une société basée à Montréal (Canada), ont été acquis en totalité pour 10 millions d'euros le 26 janvier 2000. Cette filiale détient le logiciel SAFEWORK. Ce logiciel de simulation humaine fournit à l'utilisateur des mannequins parfaits du point de vue anthropométrique. Ils sont utilisés dans un environnement digital pour simuler, démontrer et optimiser la manière dont une action spécifique, comme la maintenance d'un moteur ou le pilotage d'un avion, peut être effectuée.

Les éléments incorporels relatifs à cette acquisition se répartissent de la façon suivante :

- Fonds de commerce : 9 millions d'euros
- Logiciels : 1 million d'euros

Le contrat d'acquisition prévoit le paiement d'un complément de prix en 2003 ou en 2004 qui ne peut excéder 3 millions de dollars canadiens, en cas de progression significative du revenu ergonomique.

#### *Acquisition de Delmia GmbH*

Le 24 mars 2000, Dassault Systèmes a acquis Delmia GmbH, filiale de Engineering Animation Inc. ("EAI"), une société basée à Stuttgart (Allemagne), pour un montant de 32 millions d'euros au comptant. Delmia GmbH offre à ses clients un large éventail de logiciels et de compétences, destinés à définir et à simuler virtuellement des opérations de fabrication sur chaîne de montage pour permettre d'élaborer le système de production le plus souple et le plus efficace et pour calculer les coûts de fabrication induits.

L'écart de première consolidation constaté dans le cadre de cette acquisition s'élève à 32 millions d'euros et a été ventilé comme suit :

- Fonds de commerce : 25 millions d'euros
- Logiciels : 7 millions d'euros

#### *Prise de participation dans Revit Technology Corporation ("Revit")*

La Société a pris une participation non consolidée de 7,7 % dans Revit pour 8 millions d'euros au cours du quatrième trimestre 2000. Revit a développé un modèleur paramétrique pour les métiers de l'AEC (Architecture, Ingénierie, Construction).

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999

## Acquisitions de l'exercice 1999

### *Acquisition de Dassault Systèmes Provence ("DSP")*

DSP a été acquise auprès de Matra Datavision ("MDTV") pour 32 millions d'euros le 1<sup>er</sup> avril 1999. Cette filiale détient les logiciels Styler, Machinist, Strim et Strimflow. DSP assure la maintenance et l'évolution de ces lignes de produits, et notamment leur intégration aux données CATIA Version 4 et Version 5.

Les éléments incorporels relatifs à cette acquisition se ventilent de la façon suivante :

- Fonds de commerce : 13 millions d'euros
- Logiciels : 17 millions d'euros

Les logiciels incluent 3 millions d'euros de frais de recherche et développement n'ayant pas atteint le stade de faisabilité technologique ou considérés comme sans valeur future qui ont fait l'objet d'un amortissement immédiat au cours de l'exercice 1999.

### *Acquisition de SmarTeam Corporation Ltd. ("SmarTeam")*

Dassault Systèmes a acquis, le 7 juin 1999, une participation de 84 % dans SmarTeam, anciennement dénommé Smart Solutions Ltd., pour un montant de 18 millions d'euros.

SmarTeam est un pionnier dans le développement de solutions centrées Windows et Web pour la gestion de données produit (PDM) et la gestion de tâches (Workflow). Ces solutions s'adressent aux PME-PMI qui cherchent à gérer leurs données produits et leurs processus de conception de produits.

L'écart de première consolidation constaté dans le cadre de cette acquisition s'élève à 27 millions d'euros et a été ventilé comme suit :

- Fonds de commerce : 23 millions d'euros
- Logiciels : 4 millions d'euros

### *Prise de participation dans Advanced Enterprise Solutions ("AES")*

En avril 1999, la division ventes de Dassault Systèmes of America ("DSA") pour l'Amérique du Nord a été apportée à AES en échange d'une participation de 19,9 % dans AES, d'un montant de 7 millions d'euros.

### *Partenariat avec Invention Machine Corporation ("IMC")*

En février 1999, Dassault Systèmes a annoncé la conclusion d'un accord de partenariat stratégique avec IMC, une société de droit américain qui a pour objet de concevoir et de commercialiser des logiciels d'aide à la résolution de problèmes techniques. Ce partenariat a été conforté par une prise de participation minoritaire dans IMC pour 8 millions d'euros.

### *Création de Dassault Systèmes AG ("DSAG")*

DSAG a été créée le 17 mars 1999 et est détenue à 99 % par Dassault Systèmes. Cette filiale est basée à Hanovre.

DSAG a pour mission de développer des applications avancées pour le style, afin d'enrichir la ligne de produits CATIA de Dassault Systèmes. Cette filiale est également un "Centre de Compétences" pour les clients allemands, avec des offres de consulting dans le domaine des processus style.

### *Acquisition de ProductManager et création d'Enovia Corp. ("Enovia")*

Dassault Systèmes a, au cours du premier trimestre 1998, créé Enovia, une société de droit américain basée à Charlotte en Caroline du Nord (États-Unis).

Enovia a acquis, le 1<sup>er</sup> avril 1998, la solution de gestion de données techniques d'IBM, ProductManager. Cette acquisition, qui comprend les droits de propriété intellectuelle et industrielle de cette solution ainsi que le laboratoire

de développement, a fait l'objet d'un paiement de 25 millions de dollars américains (23 millions d'euros). Le contrat d'acquisition d'actif prévoit le versement d'un complément de prix qui ne peut excéder 20 millions de dollars américains en cas d'atteinte d'objectifs de vente par IBM. À ce titre, un complément de prix de 5,4 millions de dollars a été enregistré en écart d'acquisition au cours de l'exercice 1999.

Dans le cadre de l'acquisition de ProductManager, les éléments incorporels correspondant à des frais de recherche et développement n'ayant pas atteint le stade de faisabilité technologique ou considérés comme sans valeur future, soit 7 211 milliers d'euros ont fait l'objet d'un amortissement immédiat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

## Distribution de dividende

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 31 mai 2001 a décidé la distribution d'un dividende de 35 135 milliers d'euros.

### *Options allouées en 2001, 2000 et 1999*

Le 26 janvier 1998, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 25 janvier 2003, des options de souscription d'actions Dassault Systèmes à certains salariés ou dirigeants de la Société ou de ses filiales françaises ou étrangères, le nombre maximal d'options pouvant être consenties par le Conseil et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire un nombre d'actions excédant 5 % du capital social de Dassault Systèmes.

Ce taux de 5 % a été porté à 15 % par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 13 juin 2000. Au 31 décembre 2001, le nombre d'options consenties par le Conseil et non encore levées représentait 11,2 % du capital social de Dassault Systèmes.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a procédé, au cours des exercices clos les 31 décembre 2001 et 1999, à l'attribution au profit des salariés de la Société respectivement de 5 316 950 et de 3 617 000 options de souscription d'actions avec un prix d'exercice compris entre 35 et 52 euros en 2001 et 37 euros en 1999.

## NOTE A – Principes comptables

Les comptes consolidés de la Société ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, définis par la loi du 3 janvier 1985 et le règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable publié le 22 juin 1999, et aux États-Unis d'Amérique.

Les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999 ne font pas apparaître de différence significative résultant de la dualité d'application de principes comptables (voir Note U).

### *Méthodes de consolidation*

Le périmètre de consolidation de la Société (voir Note R) comprend les comptes de Dassault Systèmes et de ses filiales. Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de la Société, toutes les opérations intragroupes significatives sont éliminées.

Les sociétés sur lesquelles la Société exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

### *Constataion du chiffre d'affaires*

Les revenus de licences de logiciels sont reconnus en conformité avec les dispositions des normes SOP 97-2, SOP 98-4 et SOP 98-9 de l'American Institute of Certified Public Accountants ("AICPA"), équivalent de l'Ordre des Experts-Comptables aux États-Unis.

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999



Les ventes de logiciels de la Société sont fondées sur le chiffre d'affaires généré à partir des licences de logiciels accordées aux clients finaux.

La Société qui conserve la propriété de ses produits concède à ses clients finaux, directement ou indirectement, un droit d'utilisation. Le chiffre d'affaires avec le client final est contractuellement réparti entre la Société, qui enregistre sa part en chiffre d'affaires, et ses partenaires commerciaux, essentiellement IBM, lorsque ces derniers assurent la vente et l'installation des logiciels. Selon les termes de l'accord signé entre la Société et IBM, IBM applique les dispositions de la norme SOP 97-2 pour la reconnaissance de son chiffre d'affaires et transmet les informations relatives au chiffre d'affaires sur cette base à la Société.

En 1995, la Société a signé avec IBM un accord augmentant la part des revenus perçus sur les licences par IBM lorsque certains objectifs de ventes et de croissance annuels sont atteints. La commission résultant de cet accord est constatée en minoration du chiffre d'affaires "ventes de logiciels".

Le chiffre d'affaires "ventes de logiciels" comprend, d'une part, des redevances initiales non remboursables comptabilisées au moment de l'installation et, d'autre part, des redevances périodiques qui sont reconnues prorata temporis sur la durée du droit d'usage ou du contrat de maintenance. La Société n'a plus, après installation du logiciel, aucune obligation contractuelle envers le client liée à la redevance initiale. Le client qui est titulaire d'une licence active reçoit une maintenance corrective du logiciel et des mises à jour des produits, dont les coûts sont constatés sur la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services est constaté lors de la réalisation desdites prestations. Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de l'activité de revente de matériels informatiques est reconnu lors de la livraison desdits matériels.

Quel que soit le type d'activité, le chiffre d'affaires n'est constaté que lorsque le recouvrement des créances est raisonnablement assuré.

### *Produits constatés d'avance*

Les produits constatés d'avance proviennent essentiellement des versements annuels des redevances de logiciels.

### *Coût des logiciels/frais de recherche et développement*

Les frais de recherche et de développement constituent le principal poste de dépenses de la Société et comprennent essentiellement les frais de personnel des spécialistes en infrastructure de logiciels et sur différents domaines applicatifs tels que la conception mécanique, la fabrication, l'ingénierie mécanique et le style, et dans les secteurs industriels ciblés par la Société. Ils incluent également les amortissements, les frais de location et les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de développement.

Les frais de recherche et développement des logiciels pour lesquels une licence doit être délivrée ou qui doivent être commercialisés dans d'autres conditions sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés si l'analyse de critères techniques ne les rend pas immobilisables. L'application de ce principe comptable a conduit, dans tous les cas, à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

### *Disponibilités et placements à court terme*

Sont considérés comme des disponibilités les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés et les valeurs mobilières de placement dont l'échéance initiale est inférieure à 90 jours. Les valeurs mobilières de placement dont l'échéance initiale est supérieure à 90 jours figurent en placements à court terme.

### *Immobilisations corporelles*

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire et sur

les durées de vie suivantes : constructions, 30 ans ; matériel informatique, de 18 mois à 5 ans ; mobilier et matériel de bureau, de 5 à 10 ans ; aménagements, 10 ans.

En août 2001, le Financial Accounting Standards Board ("FASB") a publié la norme 144 sur la comptabilisation de la dépréciation des actifs long terme ou de leur cession. Cette norme remplace la norme 121 du FASB et la partie de la norme 30 de l'Accounting Principle Board ("APB") relative aux abandons de secteurs complets d'activité. Cette norme est applicable à partir de l'exercice 2002.

Selon cette norme, la valeur d'inventaire des immobilisations corporelles est évaluée sur la base des flux futurs de trésorerie non actualisés, relatifs aux activités concernées, afin d'apprécier la recouvrabilité de ces immobilisations. Selon les estimations de la Direction de la Société, cette norme ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les résultats, la situation financière et les cash-flows de la Société.

#### *Immobilisations incorporelles*

Les licences de logiciels, brevets et marques acquis sont immobilisés et amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie estimée (généralement de 18 mois à 5 ans).

Les écarts d'acquisition afférents à la prise de contrôle des filiales ainsi que les fonds de commerce sont amortis selon la méthode linéaire sur 3 ans, à l'exception des éléments incorporels correspondant aux frais de recherche et développement n'ayant pas atteint le stade de faisabilité technologique ou considérés comme sans valeur future qui ont fait l'objet d'un amortissement immédiat.

En juin 2001, le FASB a adopté la norme 141 sur les regroupements d'entreprise et la norme 142 sur les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels. La norme 141 élimine la méthode du "pooling of interest". Elle définit des critères pour la comptabilisation des actifs incorporels

indépendamment des écarts d'acquisition lors des opérations de croissance externe. Le SFAS 142 supprime l'amortissement des survaleurs et le remplace par un test annuel de recouvrabilité. Les autres actifs incorporels continueront d'être amortis.

La Société appliquera ces deux nouvelles normes à compter du premier trimestre 2002.

L'arrêt de l'amortissement des survaleurs améliorera le résultat net de l'exercice 2002 de 27 millions d'euros. Au cours du premier semestre 2002, la Société procédera au test de recouvrabilité des survaleurs.

#### *Réserve de conversion*

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères de la Société est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. La conversion en euros des états financiers des filiales libellés en monnaies locales est effectuée, pour les comptes de bilan, au taux de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis, quant à eux, au taux moyen de l'exercice. Les ajustements liés à la conversion sont enregistrés sur une ligne distincte dans les capitaux propres. Les résultats de change latents ou réalisés qui proviennent d'opérations libellées dans des devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

#### *Impôt sur les bénéfices*

Les différences temporaires liées à la détermination des résultats comptables et fiscaux donnent lieu à la constatation d'actifs et de passifs d'impôt différé. Les actifs et passifs d'impôt différé sont ajustés pour tenir compte des modifications intervenues dans les taux d'impôt en vigueur.

Les actifs d'impôt différé ne sont constatés que dans les cas où la réalisation de ces actifs est plus probable qu'improbable. Les bénéfices des filiales étrangères sont réinvestis de manière durable et ne donnent lieu à aucune provision pour impôt en France, l'impôt n'étant provisionné qu'en cas de distribution. Les crédits d'impôt

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999

sont constatés lors de leur imputation effective sur l'impôt exigible.

### *Valeur de marché des instruments financiers et autres actifs et passifs monétaires*

Les primes, ainsi que les résultats réalisés et latents, inhérents aux options utilisées comme couverture du risque de change, sont comptabilisés à leur valeur de marché.

La valeur d'inventaire des disponibilités, des placements à court terme, des comptes clients et fournisseurs est proche de leur valeur de marché.

Le FASB a adopté, en juin 1998, la norme 133, relative à la comptabilisation des instruments dérivés et des instruments de couverture.

En juin 1999, le FASB a publié la norme 137 qui a retardé d'un an l'application de la norme 133. Cette norme requiert que tous les instruments dérivés et les instruments de couverture soient inscrits au bilan de la Société à leur juste valeur.

La variation de la juste valeur des instruments financiers est comptabilisée immédiatement au compte de résultat de la Société à l'exception de certaines opérations de couverture pour lesquelles la variation de la juste valeur figure en résultat étendu dans les capitaux propres consolidés. Cette exception s'applique à la partie efficace des instruments de couverture des transactions futures.

La Société a appliqué la norme n°133 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001. Cette application n'a pas eu d'incidence significative sur le résultat consolidé de la Société.

### *Indemnités de départ à la retraite et prestations de retraite*

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ et de prestations de retraite sont évalués suivant les dispositions de la norme américaine 87 du FASB, selon la méthode du prorata des droits au terme. Cette méthode, qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits

que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite. Les coûts estimés des avantages accordés au personnel de la Société sont provisionnés en fonction des années de présence des salariés, et inscrits en provisions pour risques et charges.

### *Information sectorielle*

L'information sectorielle est présentée selon la norme américaine 131 du FASB. Cette norme définit un secteur opérationnel comme une activité générant des profits et dont les performances sont régulièrement revues par la Direction de l'entreprise au travers de son reporting interne.

### *Résultat étendu*

Conformément à la norme américaine 130 du FASB, le résultat étendu comprend toutes les variations des capitaux propres consolidés à l'exception des distributions de dividendes et des augmentations de capital. Le résultat étendu est présenté dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

### *Résultat par action*

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Dassault Systèmes par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué. Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Dassault Systèmes par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, augmenté du nombre d'actions ordinaires qui seraient émises si les options étaient exercées en considérant que les produits dégagés par l'exercice des options sont affectés en totalité au rachat des actions ordinaires de Dassault Systèmes.

### *Plans d'options de souscription d'actions*

La Société applique les dispositions de la norme 25 de l'APB ainsi que l'interprétation 44 émise par le FASB. Les plans d'options de souscription d'actions sont comptabilisés suivant la méthode de la valeur intrinsèque. Aucune charge n'est

comptabilisée dans les états financiers si le prix d'exercice des options de souscription d'actions est égal au cours de l'action à la date d'octroi des options. L'incidence qu'aurait eu sur le résultat net l'application de la méthode de la juste valeur, telle que définie par la norme 123 du FASB ("Comptabilisation des charges de compensation liée à l'exercice des stock-options"), est présentée en Note H.

#### *Changement de présentation*

L'amortissement des logiciels acquis dans le cadre des opérations de croissance externe a été reclassé à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2000, pour figurer sur la ligne "Amortissement des écarts d'évaluation et des frais de recherche développement en-cours".

Les impôts différés actifs à long terme apparaissent distinctement sur une ligne du bilan.

Les données des années précédentes ont été modifiées pour tenir compte des changements de présentation intervenus au cours de l'exercice.

#### *Estimations de la Direction de la Société*

L'établissement des comptes consolidés annuels, préparés conformément aux principes comptables généralement admis, exige que la Direction de la Société fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et des passifs, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés annuels, ainsi que sur les montants portés en produits et en charges au cours de l'exercice. Ces estimations ont été effectuées dans le respect du principe de prudence sur la base des informations disponibles à la date d'établissement des états financiers.

Les résultats réels de ces transactions pourront être différents de ceux issus des estimations de la Direction de la Société.

## **NOTE B – Écart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles**

Les mouvements des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001 sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)

	Écarts d'acquisition et fonds de commerce	Logiciels	Brevets et marques	Total
Valeurs nettes 31 décembre 2000	64 412	25 519	0	89 931
Acquisitions	35 256	11 943	1 291	48 490
Cessions	(1)	(11)	0	(12)
Dotations de l'exercice	(44 133)	(16 386)	(290)	(60 809)
Effet de la conversion	1 050	594	(10)	1 634
<b>Valeurs nettes 31 décembre 2001</b>	<b>56 584</b>	<b>21 659</b>	<b>991</b>	<b>79 234</b>

Les écarts d'acquisition et fonds de commerce nets ainsi que les logiciels nets, au 31 décembre 2001, proviennent essentiellement des acquisitions de Delmia GmbH (20 millions d'euros), Spatial (18 millions d'euros) et SRAC (17 millions d'euros).

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999



## NOTE C – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Total
Valeurs nettes au 31 décembre 2000	28 452	17 873	6 568	11 188	64 081
Acquisitions	0	11 237	4 128	3 420	18 785
Cessions, nettes	0	(251)	(93)	(72)	(416)
Dotations de l'exercice	(1 090)	(12 413)	(2 096)	(2 575)	(18 174)
Effet de la conversion	193	495	231	181	1 100
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2001</b>	<b>27 555</b>	<b>16 941</b>	<b>8 738</b>	<b>12 142</b>	<b>65 376</b>

## NOTE D – Immobilisations financières

Au 31 décembre 2001, les immobilisations financières proviennent des participations dans Revit, MSC et dans PlanetCAD pour respectivement 9 045, 7 870 et 170 milliers d'euros.

En 2001, la Société a accordé un prêt de 2 184 milliers d'euros à IMC. Ce prêt a une échéance inférieure à un an et est rémunéré à 8 %.

Dans le cadre de l'acquisition de Spatial, la Société a acheté des actions de PlanetCAD qui ont été classées en "titres détenus en vue de leur revente" selon les dispositions de la norme 115 du FASB. La valeur de marché de ces titres était de 170 milliers d'euros. La perte latente sur ces titres a été enregistrée directement en situation nette parmi les composantes du résultat étendu et s'est élevée à 760 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2001.

## NOTE E – Clients et comptes rattachés, commissions sur ventes à payer relations avec IBM

Depuis la création de Dassault Systèmes en 1981, nos produits CATIA, et depuis 1998 nos produits ENOVIA, ont, pour l'essentiel, été commercialisés et distribués par IBM, qui a également assuré les services de support correspondants, dans le cadre d'un contrat non-exclusif relatif à la commercialisation, la distribution, le support et le développement de nos produits. Depuis 2001, les produits SMARTEAM sont également distribués par IBM dans le cadre de ce contrat non-exclusif.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre du partenariat commercial avec IBM en pourcentage du chiffre d'affaires total de la Société s'est élevé à 60 %, 65 % et 70 % aux 31 décembre 2001, 2000 et 1999.

IBM n'est soumis à aucune obligation contractuelle de continuer à commercialiser activement les produits de la Société. IBM pourrait notamment décider de cesser son activité de commercialisation des produits de la Société sans avoir à supporter de pénalité. Une telle décision d'IBM visant à cesser ou réduire ses efforts commerciaux sur les produits de la Société entraînerait une diminution brutale des ventes de logiciels, et viendrait obérer de façon significative, du moins à court terme, tant la situation financière que le résultat d'exploitation de la Société.

La Direction de la Société estime toutefois que sa relation de longue date avec IBM est fondée sur le respect et la réussite mutuels, et n'a pas connaissance de circonstances de nature à provoquer la rupture de cette relation.

IBM établit, dans le cadre de cet accord, un rapport d'activité mensuel qui est communiqué à Dassault Systèmes. Les rapports d'activité font l'objet d'une revue et d'une procédure d'ajustement annuelle qui permettent aux partenaires de corriger d'éventuels écarts survenus lors de l'exercice clos. Ces rapports d'activité sont analysés par la Société au vu des tendances historiques et des anomalies déjà identifiées. Le chiffre d'affaires réalisé avec IBM n'est donc constaté qu'après la prise en compte d'un estimé des ajustements qu'IBM serait susceptible d'effectuer.

En 2001, comme en 2000 et en 1999, IBM a dépassé ses objectifs, ce qui a amené la Société à provisionner des commissions à payer de 13 053, 12 674 et 15 855 milliers d'euros, respectivement. Ces commissions ont été

enregistrées, dans le compte de résultat, en minoration du chiffre d'affaires sur ventes de logiciels. La dette vis-à-vis d'IBM est payée en dollars.

Le solde du compte client IBM représente respectivement 113 200, 115 257 et 76 804 milliers d'euros aux 31 décembre 2001, 2000 et 1999. La majeure partie de ce solde correspond à des créances liées aux ventes de logiciels. La Société estime que la situation financière d'IBM compense le risque financier lié à la concentration des actifs sur un seul client. Au 31 décembre 2001, 95 % du solde client IBM étaient libellés en dollars américains, alors que les 5 % restants portaient sur des montants à recevoir en euros.

La Société licencie ses produits à IBM et à Dassault Aviation pour leur utilisation interne. IBM a bénéficié de conditions commerciales comparables à celles accordées à d'autres clients de taille similaire. Le chiffre d'affaires réalisé avec IBM dans le cadre de cette activité s'est élevé à 4 062, 2 794 et 2 491 milliers d'euros en 2001, 2000 et 1999. Dassault Systèmes licencie ses produits à Dassault Aviation selon des conditions de marché similaires à celles accordées à des clients de taille comparable. Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de cet accord s'est élevé à 3 916, 3 735 et 3 461 milliers d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999.

La Société a également réalisé des prestations de services pour Dassault Aviation. Celles-ci ont été conclues à des conditions de marché et ont généré un chiffre d'affaires de 7 303, 5 664 et 4 083 milliers d'euros en 2001, 2000 et 1999.

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999

## NOTE F – Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués de valeurs mobilières émises par des institutions financières de premier rang. La Direction de la Société estime que le risque d'insolvabilité inhérent à la défaillance des contreparties est minime.

Au 31 décembre 2001, les placements à court terme, qui s'élevaient à 6 100 milliers d'euros (2000 : 8 268 milliers d'euros), étaient libellés essentiellement en euros pour 6 003 milliers d'euros (2000 : 1 004 milliers d'euros) et en dollars américains pour 97 milliers d'euros (2000 : 7 265 milliers d'euros).

Ces titres de placement sont liquides et leur échéance est égale ou inférieure à un an, à la date d'établissement du bilan.

## NOTE G – Disponibilités

Les disponibilités sont placées auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La Direction de la Société suit la solvabilité de ces contreparties.

Exercice clos au 31 décembre (en milliers d'euros)

	2001	2000	1999
Comptes bancaires	119 871	99 463	76 810
Valeurs mobilières de placement	243 265	166 475	173 173
<b>Disponibilités</b>	<b>363 136</b>	<b>265 938</b>	<b>249 983</b>

Au 31 décembre 2001, 54 % de ces disponibilités étaient libellées en euros (2000 : 57 %), 42 % en dollars américains (2000 : 41 %) et 4 % en yens (2000 : 2 %).

## NOTE H – Capital social, plans d’options de souscription d’actions, réserve légale

### Capital social

Selon l’autorisation donnée par l’Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 2 juin 1999, le capital social de Dassault Systèmes a été converti en euros le 30 septembre 1999. La valeur nominale des actions a été portée de 5 francs à 1 euro par prélèvement sur les primes d’apports et d’émissions.

Les mouvements intervenus sur le capital social de Dassault Systèmes au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2001 s’analysent comme suit :

	Nombre d’actions	Nominal (en euros)	Capital social (en euros)
<b>Actions autorisées, émises et en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2001</b>	<b>113 926 963</b>	<b>1,00</b>	<b>113 926 963</b>
Nombre d’actions émises en 2001 dans le cadre du plan d’options de souscription d’actions du 28 juin 1996	70 975	1,00	70 975
Nombre d’actions émises en 2001 dans le cadre du plan d’options de souscription d’actions du 15 décembre 1997	10 952	1,00	10 952
Nombre d’actions émises en 2001 dans le cadre du plan d’options de souscription d’actions du 28 janvier 1998	50 000	1,00	50 000
Nombre d’actions émises en 2001 dans le cadre du plan d’options de souscription d’actions du 9 novembre 1998	25 139	1,00	25 139
Nombre d’actions émises en 2001 dans le cadre du plan d’options de souscription d’actions du 15 septembre 1999	11 125	1,00	11 125
Actions d’autocontrôle	(29 033)	1,00	(29 033)
Actions émises lors de la fusion avec Dassault Participation	20 389	1,00	20 389
Nombre d’actions émises en rémunération de l’acquisition de SRAC	359 661	1,00	359 661
<b>Total au 31 décembre 2001</b>	<b>114 446 171</b>	<b>1,00</b>	<b>114 446 171</b>

Au 31 décembre 2001, SolidWorks détient 502 417 actions de Dassault Systèmes. Ces actions qui sont dépourvues du droit de vote et n’ont pas vocation à percevoir des dividendes ont été émises dans le cadre de la prise de contrôle de SolidWorks en 1997 afin de rémunérer l’exercice des options de souscription d’actions émises par SolidWorks préalablement à la prise de contrôle de SolidWorks par Dassault Systèmes.

Au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2001, 105 350 actions ont été allouées aux titulaires de ces options de souscription et 17 939 options ont été annulées. Le nombre d’options en circulation attribuées aux salariés s’élève à 250 140 options au 31 décembre 2001. Le prix moyen d’exercice des options de souscription d’actions en circulation, au 31 décembre 2001, s’élève à 5,70 euros.

Une des filiales de la Société a attribué des stock-options à certains de ses employés.

Les options sont exerçables sur une période de 4 ans à partir de la date d’attribution. La Société a enregistré une charge de 1 338 milliers d’euros sur ce plan en 2001. Aucune charge n’a été comptabilisée au titre des exercices clos les 31 décembre 2000 et 1999.

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999



Le tableau ci-dessous résume les exercices des autres plans d'options de souscription d'actions émis par Dassault Systèmes depuis la mise en place de chacun des plans :

Plan d'options	1996	1997	1998-1	1998-2	1998-3	1998-4
Nombre d'options attribuées	1 027 780	1 031 840	750 000	2 468 730	354 750	3 297 000
Prix d'exercice d'une option en euros	9	25,92	26,37	29,58	29,58	37
Dates d'exercice	À compter du 28 juin 1996 jusqu'au 27 juin 2006	À compter du 15 décembre 1999 jusqu'au 14 décembre 2007	À compter du 28 janvier 1998 jusqu'au 27 janvier 2008	À compter du 9 novembre 2000 jusqu'au 8 novembre 2008	À compter du 9 novembre 1998 jusqu'au 8 novembre 2008	À compter du 15 septembre 2001 jusqu'au 14 septembre 2009
Nombre d'options exercées en 1996	406 120	0	0	0	0	0
Nombre d'options exercées en 1997	55 110	0	0	0	0	0
Nombre d'options exercées en 1998	34 310	0	19 200	0	0	0
Nombre d'options exercées en 1999	85 505	7 000	87 583	0	23 937	0
Nombre d'options exercées en 2000	128 636	25 670	442 917	5 870	77 695	0
Nombre d'options exercées en 2001	70 975	10 952	50 000	14 314	10 825	1 600
Nombre d'options annulées	29 960	17 004	0	44 552	0	33 940
<i>Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2001</i>	<i>217 164</i>	<i>971 214</i>	<i>150 300</i>	<i>2 403 994</i>	<i>242 293</i>	<i>3 261 460</i>

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de suspendre temporairement l'exercice des options pendant les périodes de réalisation d'opérations sur le capital ou impliquant le détachement d'un droit. Par ailleurs, les actions souscrites dans le cadre de l'exercice des options provenant des plans du 15 décembre 1997, 1998-2 du 9 novembre 1998, 1998-4 du 15 septembre 1999, 1998-8 du 29 mars 2001 et 1998-11 du 5 octobre 2001 ne peuvent être cédées respectivement avant le 15 décembre 2002, le 9 novembre 2003, le 15 septembre 2004, le 29 mars 2005 et le 5 octobre 2005.

Si les options de souscription d'actions accordées en 2001 et 1999 avaient été valorisées selon la méthode de la juste valeur telle que définie par la norme 123 du FASB, estimée selon le modèle de Black et Scholes, les résultats nets auraient été les suivants :

## Exercices clos les 31 décembre

(en milliers d'euros, à l'exception des montants par actions)

	2001	2000	1999
Résultat net pro-forma	59 708	85 970	80 078
Résultat net par action pro-forma	0,53	0,76	0,71
Résultat net dilué par action pro-forma	0,51	0,72	0,70

1998-5	1998-8	1998-9	1998-10	1998-11	1998-12	Total
320 000	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650	14 567 050
37	52	52	49	35	35	
À compter du 15 septembre 1999 jusqu'au 14 septembre 2009	À compter du 29 mars 2003 jusqu'au 28 mars 2011	À compter du 29 mars 2001 jusqu'au 28 mars 2011	À compter du 29 juin 2001 jusqu'au 28 juin 2011	À compter du 5 octobre 2002 jusqu'au 4 octobre 2011	À compter du 5 octobre 2002 jusqu'au 4 octobre 2011	
0	0	0	0	0	0	406 120
0	0	0	0	0	0	55 110
0	0	0	0	0	0	53 510
8 662	0	0	0	0	0	212 687
40 888	0	0	0	0	0	721 676
9 525	0	0	0	0	0	168 191
0	4 400	0	0	200	0	130 056
<b>260 925</b>	<b>2 905 200</b>	<b>553 300</b>	<b>138 000</b>	<b>1 387 200</b>	<b>328 650</b>	<b>12 819 700</b>

La juste valeur des options a été calculée en retenant les hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 3,5 % en 2001 et de 4,0 % en 1999, taux de distribution de dividende de 0 %, volatilité de l'action Dassault Systèmes de 44 % en 2001 et de 39 % en 1999, et durée de vie des options de souscription estimée, en tenant compte des particularités de chaque plan, comprise entre 2 et 5 ans et d'une durée moyenne de 3,5 ans.

La valeur de marché des options attribuées en 2001 et 1999 a été estimée respectivement à 17,11 euros et 10,08 euros en utilisant le modèle de Black et Scholes.

Le modèle développé par Black et Scholes a vocation à s'appliquer à la valorisation d'options cotées, librement cessibles, et non soumises à des conditions restreignant leur acquisition. Ce modèle repose en outre sur la prise en compte d'hypothèses subjectives, notamment en ce qui concerne la volatilité. En conséquence, l'évaluation des options effectuée sur la base du modèle précité n'est pas forcément représentative de la valeur des options de souscription d'actions accordées par Dassault Systèmes.

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999

Les mouvements intervenus sur les plans de stock-options sont les suivants :

(en euros)

	2001		2000		1999	
	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice
Options en circulation en début d'exercice	8 107 686	30,45	9 107 127	29,24	6 085 725	22,60
Attributions d'options	5 316 950	46,37	0	0,00	3 617 000	37,00
Exercice d'options	(271 541)	14,53	(927 144)	19,71	(528 961)	9,72
Annulations d'options	(83 255)	25,81	(72 297)	18,60	(66 637)	5,28
<b>Options en circulation en fin d'exercice</b>	<b>13 069 840</b>	<b>37,30</b>	<b>8 107 686</b>	<b>30,45</b>	<b>9 107 127</b>	<b>29,24</b>
<i>Nombre d'options exerçables</i>	<i>7 779 885</i>	<i>31,43</i>	<i>4 342 121</i>	<i>26,36</i>	<i>2 319 158</i>	<i>21,81</i>

L'information relative au prix d'exercice des stock-options au 31 décembre 2001 est la suivante :

(en euros)

	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'actions	Durée de vie moyenne résiduelle	Prix moyen d'exercice	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice
De 0,12 à 25	467 304	4,70	7,31	421 874	7,30
25,92	971 214	5,96	25,92	971 214	25,92
26,37	150 300	6,08	26,37	125 300	26,37
29,58	2 646 287	6,86	29,58	2 646 287	29,58
35,00	1 715 850	9,77	35,00	0	0
37,00	3 522 385	7,71	37,00	3 442 385	37,00
47,15	138 000	9,50	47,15	34 500	47,15
52,00	3 458 500	9,25	52,00	138 325	52,00
<i>Nombre d'options exerçables</i>	<i>13 069 840</i>	<i>7,98</i>	<i>37,30</i>	<i>7 779 885</i>	<i>31,62</i>

### Réserve légale

Conformément à la législation française, les bénéfices nets des sociétés françaises sont, le cas échéant, affectés, à raison de 5 % l'an, à la réserve légale jusqu'à ce que le montant de cette dernière atteigne 10 % du montant du capital social. La réserve légale n'est distribuable que lors de la liquidation desdites sociétés.

### NOTE I – Provisions pour risques et charges

La Société est impliquée dans un certain nombre de litiges généralement liés à ses activités courantes. Il n'est pas possible d'évaluer le risque inhérent à ces litiges et procédures judiciaires, qui restera, le cas échéant, à la charge de la Société. La Direction de la Société, après consultation auprès de ses avocats et conseillers juridiques, estime que le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations de la Société.

## NOTE J – Indemnités de départ à la retraite et prestations de retraite

La Société verse des indemnités de départ à la retraite à prestations déterminées aux salariés des sociétés françaises et souscrit à un régime de retraite à prestations déterminées pour certains de ses salariés américains.

En France, l'indemnité de départ à la retraite est calculée en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du salarié au moment de son départ. Ce droit est acquis et est versé au salarié au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Les engagements de retraite des sociétés françaises sont déterminés selon la méthode prospective en retenant 60 ans comme âge de départ à la retraite, ainsi que les hypothèses suivantes :

Exercices clos les 31 décembre Plan français et autres	2001	2000	1999
Taux d'actualisation	5,00 %	5,00 %	5,00 %
Taux de rentabilité des placements	5,50 %	5,50 %	5,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,00 %	3,00 %

En 1998, Dassault Systèmes a confié à un organisme financier la gestion d'une partie de ses engagements de retraite pour un montant de 4,6 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2001, la Société a versé un complément de 2,2 millions d'euros. Cet organisme assurera le versement, directement aux salariés de Dassault Systèmes, des indemnités de fin de carrière.

De plus, la Société a d'autres engagements de retraite pour certaines de ses filiales non américaines. Ces engagements ne sont pas significatifs et ont été cumulés avec les engagements des plans français pour la présentation des états financiers.

Aux États-Unis, les prestations de retraite sont calculées en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire moyen du salarié. Elles sont financées par des versements de la Société, alimentant les actifs d'une caisse de retraite distincte, d'un montant suffisant pour faire face ou excéder le financement minimal annuel prévu par la loi américaine (ERISA) sur la protection des revenus de retraite des salariés.

Les engagements de retraite des sociétés américaines sont déterminés selon la méthode prospective en retenant les hypothèses suivantes :

Exercices clos les 31 décembre Plan américain	2001	2000	1999
Taux d'actualisation	7,25 %	7,50 %	7,75 %
Taux de rentabilité des placements	8,50 %	8,50 %	8,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	4,25 %	4,50 %	4,75 %

Les éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite s'analysent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre Plan français et autres (en milliers d'euros)	2001	2000	1999
Droits acquis au cours de l'exercice	1 208	1 100	1 062
Charges d'intérêts des engagements de retraite selon la méthode prospective	475	412	438
Rendement réel des actifs	(277)	(250)	(200)
Amortissement et report, nets	(27)	(15)	68
<b>Charge d'indemnité de départ à la retraite – plan français</b>	<b>1 379</b>	<b>1 247</b>	<b>1 368</b>

Exercices clos les 31 décembre Plan américain (en milliers d'euros)	2001	2000	1999
Droits acquis au cours de l'exercice	622	547	453
Charges d'intérêts des engagements de retraite selon la méthode prospective	868	782	619
Rendement réel des actifs	(648)	(665)	(493)
Amortissement et report, nets	103	108	93
<b>Charge d'indemnité de départ à la retraite – plan américain</b>	<b>945</b>	<b>771</b>	<b>672</b>

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999



L'évolution de l'engagement de retraite est la suivante :

## Exercices clos les 31 décembre – Plan français et autres (en milliers d'euros)

	2001	2000	1999
Engagement en début d'année	9 582	8 298	9 161
Droits acquis au cours de l'exercice	1 208	1 100	1 062
Charges d'intérêts	475	412	438
Amendements	0	0	239
Effet variation de périmètre	86	441	0
Gain (perte) actuariel	892	(621)	(2 602)
Indemnités versées	(21)	(18)	0
Effet de la conversion	(47)	(31)	0
<b>Engagement en fin d'année</b>	<b>12 175</b>	<b>9 582</b>	<b>8 298</b>
Valeur des actifs en début d'année	5 160	5 004	4 551
Bénéfices financiers réels	44	156	453
Cotisation ou prestation payées directement	2 285	18	0
Prestation réelle	(21)	(18)	0
<b>Valeur des actifs en fin d'année – plan français</b>	<b>7 468</b>	<b>5 160</b>	<b>5 004</b>
Insuffisance des placements sur les droits accumulés	(4 707)	(4 422)	(3 294)
Gain (perte) non amorti sur écart actuariel et financier	(157)	(1 306)	(795)
<b>Passif net comptabilisé – plan français</b>	<b>(4 864)</b>	<b>(5 728)</b>	<b>(4 089)</b>

## Exercices clos les 31 décembre – Plan américain (en milliers d'euros)

	2001	2000	1999
Engagement en début d'année	11 444	9 468	8 414
Droits acquis au cours de l'exercice	622	547	453
Charges d'intérêts	868	782	619
Gain (perte) actuarielle	181	236	(1 105)
Indemnités versées	(303)	(333)	(257)
Effets de la conversion	663	745	1 344
<b>Engagement en fin d'année</b>	<b>13 475</b>	<b>11 444</b>	<b>9 468</b>
Valeur des actifs en début d'année	8 492	6 782	5 051
Bénéfices financiers réels	(258)	227	290
Cotisation ou prestation payées directement	1 129	1 286	828
Prestation réelle	(303)	(333)	(257)
Effets de la conversion	483	530	870
<b>Valeur des actifs en fin d'année – plan américain</b>	<b>9 543</b>	<b>8 492</b>	<b>6 782</b>
Insuffisance des placements sur les droits accumulés	(3 932)	(2 952)	(2 686)
Gain (perte) non amorti sur écart actuariel et financier	1 791	512	(145)
Gain (perte) non amorti sur coût des services passés	702	770	813
<b>Passif net comptabilisé – plan américain</b>	<b>(1 439)</b>	<b>(1 670)</b>	<b>(2 018)</b>

## NOTE K – Charge d'impôt sur les bénéfices

Les principaux actifs (passifs) d'impôt différé s'analysent comme suit :

### Exercices clos les 31 décembre (en milliers d'euros)

	2001	2000	1999
Amortissements comptables accélérés	28 511	21 133	18 332
Participation des salariés et obligations de retraites non encore déductibles	2 138	6 605	6 118
Provisions et autres charges non encore déductibles	15 282	16 476	9 772
Actifs sur déficits reportables et crédits d'impôt	18 713	4 153	6 871
Provision pour dépréciation des actifs d'impôts différés	(28 938)	(25 071)	(22 396)
<b>Total actifs d'impôts différés</b>	<b>35 706</b>	<b>23 296</b>	<b>18 697</b>
Amortissements fiscaux accélérés	(6 115)	(6 334)	(6 329)
Autres	(842)	(171)	(448)
<b>Total passifs d'impôts différés</b>	<b>(6 957)</b>	<b>(6 505)</b>	<b>(6 777)</b>
<b>Actifs d'impôts différés au bilan, nets</b>	<b>28 749</b>	<b>16 791</b>	<b>11 920</b>

Les actifs d'impôts différés faisant l'objet d'une provision proviennent principalement de l'amortissement comptable accéléré des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions et des crédits d'impôts liés à l'exercice des stock-options. Comme indiqué ci-dessous, le taux effectif d'impôt de SmarTeam est de 0 % ; en conséquence SmarTeam n'a comptabilisé aucun impôt différé actif sur ses déficits fiscaux reportables.

La classification des impôts différés au bilan est la suivante :

### Exercices clos les 31 décembre (en milliers d'euros)

	2001	2000	1999
Impôts différés actifs court terme	16 669	9 530	9 261
Impôts différés actifs long terme	14 939	12 298	7 920
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>31 608</b>	<b>21 828</b>	<b>17 181</b>
Impôts différés passifs court terme	(841)	(48)	0
Impôts différés passifs long terme	(2 018)	(4 989)	(5 261)
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>(2 859)</b>	<b>(5 037)</b>	<b>(5 261)</b>
<b>Actifs d'impôts différés nets</b>	<b>28 749</b>	<b>16 791</b>	<b>11 920</b>

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999

Le résultat avant impôt sur les bénéfices se décompose comme suit :

## Exercices clos les 31 décembre (en milliers d'euros)

	2001	2000	1999
France	221 899	208 702	164 595
Étranger	(45 242)	(18 914)	(249)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>176 657</b>	<b>189 788</b>	<b>164 346</b>

Les éléments significatifs de la charge d'impôt sur les bénéfices s'analysent comme suit :

## Exercices clos les 31 décembre (en milliers d'euros)

	2001	2000	1999
France	80 304	77 324	62 882
Étranger	17 490	12 474	5 956
<b>Charge d'impôt courant</b>	<b>97 794</b>	<b>89 798</b>	<b>68 838</b>
<b>Variation de l'impôt différé</b>	<b>(9 878)</b>	<b>(3 710)</b>	<b>(4 463)</b>
<b>Charge d'impôt (courant et différé)</b>	<b>87 916</b>	<b>86 088</b>	<b>64 375</b>

Les différences entre le taux effectif de l'impôt sur les bénéfices de la Société et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France proviennent des éléments suivants :

## Exercices clos les 31 décembre (en milliers d'euros)

	2001	2000	1999
Impôt théorique calculé aux taux en vigueur de 36,43 % en 2001, 37,77 % en 2000 et de 40 % en 1999	64 356	71 683	65 739
Actifs d'impôt différé provisionnés à 100 %	(74)	2 017	372
Écarts avec les taux d'impôt étrangers (1)	14 722	9 969	3 359
Différences permanentes liées à la non-déductibilité des écarts d'acquisition	10 342	5 580	2 262
Autres, nets	(1 430)	(3 162)	(7 356)
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>87 916</b>	<b>86 088</b>	<b>64 375</b>
Taux effectif d'impôt sur les bénéfices	49,8 %	45,4 %	39,2 %
Taux effectif d'impôt sur les bénéfices hors impact des différences permanentes liées aux acquisitions	42,9 %	42,1 %	37,9 %

(1) SmarTeam bénéficie en Israël d'un régime fiscal dérogatoire obtenu sur agrément de l'"Investment Center". Dans le cadre de ce régime, SmarTeam est exonéré d'impôt sur les sociétés et son taux effectif d'impôt est de 0 %. L'augmentation des "écarts avec les taux d'impôt étrangers" en 2001 et en 2000 provient principalement de ce régime fiscal dérogatoire.

Au 31 décembre 2001, les déficits et les crédits d'impôt reportables s'élèvent à 44 948 et 1 095 milliers d'euros, respectivement. Ces déficits et crédits d'impôt expireront aux dates suivantes :

(en milliers d'euros)

Années	Déficits	Crédits d'impôts
2002	68	-
2003	-	-
2004	-	-
2005	-	-
2006	-	78
2007 et au-delà	44 880	1 018
<b>Total</b>	<b>44 948</b>	<b>1 095</b>

SolidWorks et Delmia bénéficient, dans le cadre de l'exercice des options de souscription d'actions (voir Note H), d'une économie d'impôt qui est enregistrée, au regard des principes comptables américains, en situation nette. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2001, aucune économie d'impôt relative à l'exercice des stock-options n'a été comptabilisée.

Le traitement comptable de cette économie d'impôt a été présenté de manière identique au regard des principes comptables français, car ce traitement comptable, qui résulte de dispositions fiscales spécifiques à l'environnement américain, n'a pas d'équivalent au regard des principes comptables français.

## NOTE L – Contrats de location

Au 31 décembre 2001, les redevances annuelles minimales futures au titre de contrats de location non résiliables étaient les suivantes :

Années	Contrats de crédit-bail	Contrats de location
2002	2 057	12 156
2003	1 968	10 631
2004	1 883	6 989
2005	1 800	5 554
2006	1 718	4 463
<b>Au-delà de 2006</b>	<b>419</b>	<b>2 950</b>
Total des loyers minima	9 845	42 742
<b>Moins fraction relative aux intérêts et frais</b>	<b>(483)</b>	
<b>Valeur actuelle des loyers capitalisés</b>	<b>9 362</b>	
Moins échéances à moins d'un an des engagements de crédit-bail	1 643	
<b>Dettes à plus d'un an liées aux contrats de crédit-bail</b>	<b>7 719</b>	

La Société finance l'acquisition d'une partie des terrains et immeubles qu'elle occupe par des contrats de crédit-bail. Le montant cumulé des amortissements des terrains et immeubles financés par crédit-bail s'élèvent respectivement à 8 836, 7 930 et 7 024 milliers d'euros en 2001, 2000 et 1999.

La Société loue ses autres locaux, ainsi qu'une partie de son matériel de bureau. Les loyers enregistrés à ce titre s'élèvent respectivement à 26 796, 19 621 et 15 541 milliers d'euros en 2001, 2000 et 1999.

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999



## NOTE M – Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, les salariés des sociétés françaises participent aux bénéfices des sociétés qui les emploient. La participation des salariés est calculée selon une formule qui prend notamment en compte le bénéfice net, les salaires et le montant des capitaux propres.

La participation des salariés est provisionnée chaque année, porte intérêt et est versée en espèces, intérêts courus inclus, après cinq ans.

Les taux d'intérêt appliqués respectivement au cours des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999 sont de 6 %. La charge enregistrée au titre de la participation des salariés s'élève à 11 701 milliers d'euros au 31 décembre 2001 (2000 : 11 218 milliers d'euros et 1999 : 10 113 milliers d'euros).

### Exercices clos les 31 décembre (en milliers d'euros)

	2001	2000	1999
Participation des salariés (intérêts courus inclus)	28 364	26 547	25 732
Moins échéances à moins d'un an	(6 040)	(5 220)	(4 167)
<b>Participation des salariés à plus d'un an</b>	<b>22 324</b>	<b>21 327</b>	<b>21 565</b>

Les échéances de ces engagements s'élèvent à 3 056 milliers d'euros au 31 décembre 2002, à 3 613 milliers d'euros en 2003, à 2 216 milliers d'euros en 2004, à 4 218 milliers d'euros en 2005 et à 9 221 milliers d'euros en 2006.

## NOTE N – Ventes de logiciels

Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des ventes de logiciels est constitué de redevances initiales et de redevances périodiques qui s'analysent de la façon suivante :

### Exercices clos les 31 décembre (en milliers d'euros)

	2001	2000	1999
Redevances initiales	351 196	309 794	242 041
Redevances périodiques	291 838	231 889	189 440
<b>Ventes de logiciels</b>	<b>643 034</b>	<b>541 683</b>	<b>431 481</b>

## NOTE O – Écarts d'évaluation et frais de recherche-développement en-cours

Ces montants comprennent l'amortissement des logiciels acquis dans le cadre des opérations de croissance externe ainsi que les charges relatives aux frais de recherche et développement n'ayant pas atteint le stade de faisabilité technologique ou considérés comme sans valeur future ("frais de recherche-développement en-cours").

Exercices clos les 31 décembre  
(en milliers d'euros)

	2001	2000	1999
Amortissement des logiciels acquis dans le cadre des opérations de croissance externe	14 240	10 664	9 179
Frais de recherche-développement en-cours	0	0	3 084
<b>Total</b>	<b>14 240</b>	<b>10 664</b>	<b>12 263</b>

## NOTE P – Produits financiers et autres produits, nets

Exercices clos les 31 décembre  
(en milliers d'euros)

	2001	2000	1999
Produits financiers	15 425	13 694	7 559
Charges d'intérêts	(2 354)	(4 947)	(2 684)
Résultat net des opérations en devises	345	2 318	1 384
Autres, nets	646	(31)	(150)
<b>Résultat financier</b>	<b>14 062</b>	<b>11 034</b>	<b>6 109</b>

Dans le cadre de la gestion de son risque de change, la Société est amenée à acheter ou vendre des contrats d'options portant sur des devises, ou souscrire toute autre forme de contrat portant sur des devises.

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999

Le portefeuille d'instruments financiers est le suivant aux 31 décembre 2001 et 2000 :

*Exercices clos les 31 décembre  
(en milliers d'euros)*

	2001		2000	
	Montant notionnel	Valeur de marché	Montant notionnel	Valeur de marché
Achat d'options de vente dollars américains/euros	11 347	196	5 874	37
Vente d'options d'achat dollars américains/euros	11 347	(690)		
Achat d'options d'achat dollars américains/euros	15 318	198	26 897	159
Achat d'options d'achat livres sterling/euros			5 172	17
Achat d'options d'achat yens japonais/euros			3 165	4
Achat d'options digitales yens japonais/euros	1 425	312		
Tunnels optionnels dollars américains/euros	66 947	(2 015)	78 118	176
Tunnels optionnels yens japonais/euros	26 100	1 572	9 076	182
Tunnels optionnels livres sterling/euros			4 910	101
Ventes à terme dollars américains/euros	26 098	(804)	32 390	(228)
Ventes à terme yens japonais/euros	27 405	2 246	29 527	3 082

Ces instruments financiers, qui ont été souscrits dans le cadre d'opérations de couverture, ont des échéances généralement inférieures à 12 mois. Le risque de contrepartie afférent à ces instruments financiers est limité dans la mesure où la Société traite avec des banques ou des institutions financières de premier rang.

## NOTE Q – Données financières analysées par segment d'activité et par zone géographique

La Société opère sur deux segments : le "Process Centric" et le "Design Centric". Le marché du "Process Centric" (orienté sur les processus industriels) répond aux besoins des entreprises dont l'objectif est d'optimiser leurs processus industriels depuis la conception du produit, sa fabrication jusqu'à sa maintenance en supprimant tout prototype physique. Le marché du "Design Centric" (orienté sur les outils de conception) répond aux besoins des entreprises dont le but est d'optimiser localement une tâche de conception.

Les principes comptables appliqués pour chacun des segments sont identiques à ceux décrits dans la Note A.

La répartition par segment d'activité des données financières de la Société se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)

2001	Process Centric	Design Centric	Total
Chiffre d'affaires :			
Ventes de logiciels	514 816	128 218	643 034
Prestations de services	103 019	0	103 019
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>617 835</b>	<b>128 218</b>	<b>746 053</b>
Coût des produits et services vendus			
Coût des ventes de logiciels	(8 864)	(11 927)	(20 791)
Coût des prestations de services vendues	(86 542)	0	(86 542)
<b>Total coût des produits et services vendus</b>	<b>(95 406)</b>	<b>(11 927)</b>	<b>(107 333)</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>522 429</b>	<b>116 291</b>	<b>638 720</b>
Frais de recherche et de développement	(182 562)	(26 673)	(209 235)
Frais commerciaux	(117 323)	(47 000)	(164 323)
Frais généraux et administratifs	(38 534)	(5 649)	(44 183)
Amortissement des écarts d'acquisition	(43 225)	(919)	(44 144)
Amortissement des écarts d'évaluation et des frais de recherche développement en-cours	(14 240)	0	(14 240)
	<b>(395 884)</b>	<b>(80 241)</b>	<b>(476 125)</b>
Résultat d'exploitation	126 545	36 050	162 595
Produits financiers et autres produits, nets	11 153	2 909	14 062
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>137 698</b>	<b>38 959</b>	<b>176 657</b>
<b>Charge d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(73 844)</b>	<b>(14 072)</b>	<b>(87 916)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>63 854</b>	<b>24 887</b>	<b>88 741</b>
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	73 337	5 647	78 984
Dépréciation de la recherche-développement acquise	0	0	0
Actifs totaux	667 882	163 545	831 427
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	17 704	5 252	22 956

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999



(en milliers d'euros)

2000	Process Centric	Design Centric	Total
Chiffre d'affaires :			
Ventes de logiciels	444 082	97 601	541 683
Prestations de services	90 688	0	90 688
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>534 770</b>	<b>97 601</b>	<b>632 371</b>
Coût des produits et services vendus			
Coût des ventes de logiciels	(5 907)	(9 041)	(14 948)
Coût des prestations de services vendues	(75 759)	0	(75 759)
<b>Total coût des produits et services vendus</b>	<b>(81 666)</b>	<b>(9 041)</b>	<b>(90 707)</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>453 104</b>	<b>88 560</b>	<b>541 664</b>
Frais de recherche et de développement	(151 477)	(18 363)	(169 840)
Frais commerciaux	(79 184)	(38 312)	(117 496)
Frais généraux et administratifs	(31 521)	(3 876)	(35 397)
Amortissement des écarts d'acquisition	(29 424)	(89)	(29 513)
Amortissement des écarts d'évaluation et des frais de recherche développement en-cours	(10 664)	0	(10 664)
	<b>(302 270)</b>	<b>(60 640)</b>	<b>(362 910)</b>
Résultat d'exploitation	150 834	27 920	178 754
Produits financiers et autres produits, nets	7 839	3 195	11 034
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>158 673</b>	<b>31 115</b>	<b>189 788</b>
<b>Charge d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(74 710)</b>	<b>(11 918)</b>	<b>(86 088)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>84 503</b>	<b>19 197</b>	<b>103 700</b>
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	55 379	2 448	57 827
Dépréciation de la recherche-développement acquise	0	0	0
Actifs totaux	608 899	124 700	733 599
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	16 908	4 498	21 406

(en milliers d'euros)

1999	Process Centric	Design Centric	Total
Chiffre d'affaires :			
Ventes de logiciels	371 034	60 447	431 481
Prestations de services	73 192	0	73 192
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>444 226</b>	<b>60 447</b>	<b>504 673</b>
Coût des produits et services vendus			
Coût des ventes de logiciels	(4 045)	(5 758)	(9 803)
Coût des prestations de services vendues	(58 902)	0	(58 902)
<b>Total coût des produits et services vendus</b>	<b>(62 947)</b>	<b>(5 758)</b>	<b>(68 705)</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>381 279</b>	<b>54 689</b>	<b>435 968</b>
Frais de recherche et de développement	(127 150)	(11 924)	(139 074)
Frais commerciaux	(59 008)	(24 805)	(83 813)
Frais généraux et administratifs	(25 271)	(3 397)	(28 668)
Amortissement des écarts d'acquisition	(13 913)	0	(13 913)
Amortissement des écarts d'évaluation et des frais de recherche développement en-cours	(12 263)	0	(12 263)
	<b>(237 605)</b>	<b>(40 126)</b>	<b>(277 731)</b>
Résultat d'exploitation	143 674	14 563	158 237
Produits financiers et autres produits, nets	4 680	1 429	6 109
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>148 354</b>	<b>15 992</b>	<b>164 346</b>
<b>Charge d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(58 251)</b>	<b>(6 124)</b>	<b>(64 375)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>90 103</b>	<b>9 868</b>	<b>99 971</b>
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	35 552	2 461	38 013
Dépréciation de la recherche-développement acquise	3 084	0	3 084
Actifs totaux	506 663	74 753	581 416
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	17 893	4 421	22 314

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999

La répartition géographique des données financières de la Société a été établie en fonction du lieu d'implantation des sociétés consolidées et se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)

	France	États-Unis et autres	Total
<b>2001</b>			
Chiffre d'affaires	462 154	283 899	746 053
Résultat d'exploitation	211 317	(48 722)	162 595
Actifs utilisés	522 757	308 670	831 427
<b>2000</b>			
Chiffre d'affaires	431 386	200 985	632 371
Résultat d'exploitation	199 234	(20 480)	178 754
Actifs utilisés	418 269	315 330	733 599
<b>1999</b>			
Chiffre d'affaires	374 947	129 726	504 673
Résultat d'exploitation	160 798	(2 561)	158 237
Actifs utilisés	401 985	179 431	581 416

Le chiffre d'affaires enregistré dans les comptes sociaux de Dassault Systèmes s'élève respectivement à 496 799, 449 650 et 379 811 milliers d'euros en 2001, 2000 et 1999. La part à l'exportation du chiffre d'affaires de Dassault Systèmes qui s'élève respectivement à 447 757, 403 271 et 337 925 milliers d'euros en 2001, 2000 et 1999 concerne, presque en totalité, les redevances versées par IBM dont l'administration est centralisée aux États-Unis.

La Société reçoit des informations d'IBM lui permettant de présenter le chiffre d'affaires par zone géographique en fonction du lieu d'implantation du client final. Sur la base de ces informations, la répartition géographique du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

	2001	2000	1999
France	99 185	95 611	72 155
Europe hors France	281 225	239 164	202 696
Amériques	219 289	188 845	154 082
Asie-Pacifique	146 354	108 751	75 740
<b>Total</b>	<b>746 053</b>	<b>632 371</b>	<b>504 673</b>

## NOTE R – Périmètre de consolidation

	2001			2000			1999		
	% de droits de vote	% de participation	Méthode de consolidation	% de droits de vote	% de participation	Méthode de consolidation	% de droits de vote	% de participation	Méthode de consolidation
Dassault Systèmes Kabushiki Kaisha	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Dassault Data Services	95 %	95 %	Intégration globale	95 %	95 %	Intégration globale	90 %	90 %	Intégration globale
Dassault Systèmes of America Corporation et ses filiales	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
SolidWorks Corporation et ses filiales	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Delmia Corporation et ses filiales	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Enovia Corporation	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Dassault Systèmes Corporation	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Dassault Systèmes AG	99 %	99 %	Intégration globale	99 %	99 %	Intégration globale	99 %	99 %	Intégration globale
SmarTeam Corporation Ltd. et ses filiales	84 %	84 %	Intégration globale	84 %	84 %	Intégration globale	84 %	84 %	Intégration globale
Dassault Systèmes Provence	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale
Delmia GmbH	100 %	100 %	Intégration globale	97 %	97 %	Intégration globale			
Dassault Systèmes Canada Inc.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale			
Safework (2000) Inc.	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale			
Spatial Corporation et ses filiales	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale			
Dassault Systèmes Srl	100 %	100 %	Intégration globale						
Structural Research and Analysis Corporation	100 %	100 %	Intégration globale						
Invention Machine Corporation	17 %	17 %	Mise en équivalence						
Dassault Systèmes Inc.	100 %	100 %	Intégration globale						

# Comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999



## Adresse du principal établissement des sociétés opérationnelles :

<b>Dassault Data Services</b>	9-11, rue Pagès 92150 Suresnes, France
<b>Dassault Systèmes AG</b>	Burgdorfer Strasse 10 c D Lehrte 31275, Allemagne
<b>Dassault Systèmes of America Corp.</b>	6320, Canoga Avenue, Trillium East Tower Woodland Hills, CA 91367-2526, États-Unis
<b>Dassault Systèmes Inc.</b>	215, Saint-Jacques Ouest, Bureau 500 Montréal (Québec) H2Y 1M6, Canada
<b>Dassault Systèmes Kabushiki Kaisha</b>	Pier City Shibaura Bldg 10F 3-18-1 Kaigan, Minato-Ku Tokyo 108, Japon
<b>Dassault Systèmes Provence</b>	53, avenue de l'Europe 13100 Aix-en-Provence, France
<b>Delmia Corp.</b>	5500, New King Street Troy, MI 48098, États-Unis
<b>Delmia GmbH</b>	Raiffeisenplatz 4 D-70736 Fellbach, Allemagne
<b>Enovia Corp.</b>	10926, David Taylor Drive, Suite 300 Charlotte, NC 28262, États-Unis
<b>Safework Inc.</b>	3400, de Maisonneuve Blvd West – Suite 1430 Montréal, Québec, Canada, H3Z 3B8
<b>SmarTeam Corporation Ltd.</b>	5 Hagavish St-Ovadia House Kfar Saba 44422, Israël
<b>SolidWorks Corporation</b>	300, Baker Avenue Ext. Concord, MA 01742, États-Unis
<b>Spatial Corp.</b>	10955, Westmoor Drive, Suite 425 Westminster, CO 80021, États-Unis
<b>Structural Research &amp; Analysis Corp.</b>	12121, Wilshire Boulevard, 7th Floor Los Angeles, CA 90025-1170, États-Unis

## NOTE S – Effectif et charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les jetons de présence des administrateurs pour 61 milliers d'euros (2000 : 61 milliers d'euros et 1999 : 61 milliers d'euros). Les charges de personnel se sont élevées à 271 781 milliers d'euros (2000 : 209 959 milliers d'euros et 1999 : 164 963 milliers d'euros).

La répartition de l'effectif consolidé, qui inclut également le personnel mis à disposition de la Société, est la suivante à la clôture des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999 :

	France	États-Unis et autres	Total
31/12/2001	1 892	1 956	3 848
31/12/2000	1 721	1 484	3 205
31/12/1999	1 609	1 066	2 675

## NOTE T – Résultat net par action

Les résultats nets par action, de base et dilués, ont été déterminés comme suit :

*Exercice clos les 31 décembre  
(en unités, sauf les résultats nets en milliers)*

	2001	2000	1999
Résultat net	88 741	103 700	99 971
Nombre moyen d'actions en circulation	113 694 585	113 053 650	112 076 053
Effet dilutif des options	2 965 403	5 579 532	2 433 092
Nombre d'actions dilué en circulation	116 659 988	118 633 182	114 509 145
Résultat net de base par action	0,78	0,92	0,89
Résultat net dilué par action	0,76	0,87	0,87

**DASSAULT SYSTÈMES**  
9, quai Marcel Dassault, BP 310  
92156 Suresnes Cedex, France  
Téléphone : 33 (0) 1 40 99 40 99  
[www.3ds.com](http://www.3ds.com)

# Informations complémentaires

## Glossaire

ERP (Entreprise Resources Planning) : planification des ressources de l'entreprise

SCM (Supply Chain Management) : gestion de la chaîne d'approvisionnement

CRM (Customers Relationship Management) : gestion de la relation clients

PLM (Product Lifecycle Management) : gestion du cycle de vie du produit

CAO : Conception Assistée par Ordinateur

FAO : Fabrication Assistée par Ordinateur

IAO : Ingénierie Assistée par Ordinateur

*Dans le texte, les sociétés sont citées en lettres minuscules et les marques en lettres majuscules ; à l'exception de SolidWorks, qui conserve sa police de caractères.*

## Marques déposées

**CATIA** est une marque déposée de Dassault Systèmes.

**DELMIA** est une marque déposée de Dassault Systèmes.

**ENOVIA** est une marque déposée de Dassault Systèmes.

**SMARTEAM** est une marque déposée de SmarTeam Corporation Ltd.

**SolidWorks** est une marque déposée de SolidWorks Corporation.

**ACIS** est une marque déposée de Spatial Corp.

## Adresse du principal établissement des sociétés opérationnelles

### Dassault Data Services

9 - 11, rue Pagès  
92150 Suresnes, France

### Dassault Systèmes AG

Burgdorfer Strasse 10 c D  
Lehrte 31275, Allemagne

### Dassault Systèmes of America Corp.

6320 Canoga Avenue,  
Trillium East Tower  
Woodland Hills, CA 91367-2526,  
Etats-Unis

### Dassault Systèmes Inc.

215 St-Jacques Ouest, Bureau 500  
Montréal (Québec) H2Y 1M6,  
Canada

### Dassault Systèmes KK

Pier City Shibaura Bldg 10F  
3-18-1 Kaigan, Minato-Ku  
Tokyo 108, Japon

### Dassault Systèmes Provence

53, avenue de l'Europe  
13100 Aix-en-Provence, France

### Delmia Corp.

5500, New King Street  
Troy, MI 48098, Etats-Unis

### Delmia GmbH

Raiffeisenplatz 4  
D-70736 Fellbach, Allemagne

### Enovia Corp.

10926 David Taylor Drive, Suite 300  
Charlotte, NC 28262, Etats-Unis

### Safework Inc.

3400 de Maisonneuve Blvd West,  
Suite 1430  
Montréal, Québec, Canada, H3Z 3B8

### SmarTeam Corporation Ltd.

5 Hagavish St- Ovadia House  
Kfar Saba 44422, Israël

### SolidWorks Corporation

300, Baker Avenue Ext.  
Concord, MA 01742, Etats-Unis

### Spatial Corp.

10955 Westmoor Drive, Suite 425  
Westminster, CO 80021, Etats-Unis

### Structural Research & Analysis Corp.

12121 Wilshire Boulevard, 7th Floor  
Los Angeles, CA 90025-1170,  
Etats-Unis

Pour plus d'informations, connectez-vous sur le site [www.3ds.com](http://www.3ds.com)

## Contact avec les investisseurs

Didier Gaillot / Valérie Agathon - Dassault Systèmes

Tél. : 33 (0) 1 40 99 69 24 / Fax : 33 (0) 1 55 49 82 55 / e-mail : [investors@ds-fr.com](mailto:investors@ds-fr.com)

Réalisation production : wprintel - Photos : Allgon Mobile Communication, ALM Groupe Getinge, Bombardier, DaimlerChrysler, Dassault Aviation, Evian, Gehry Partners, Gettyimages, Hartness International, Husqvarna, IBM, Lambda Research Corporation, Lara Swimmer - Experience Music Project, Lockheed Martin, Métis, Meyer Werft, Nissan Diesel, PSA Peugeot Citroën, PVM Corporation, S.E.P., Sumpar, D. Talaga.



#### RENOUVELER L'ARCHITECTURE AVEC CATIA

A Seattle, Frank Gehry, l'architecte le plus révolutionnaire des Etats-Unis, a réalisé l'Experience Music Project (EMP), un centre culturel vivant dédié à la musique rock. L'architecte, qui s'est déjà illustré par la réalisation du musée de Bilbao, utilise CATIA depuis dix ans. Le logiciel lui permet d'aborder la conception et le design de bâtiment d'une façon très originale : la forme est choisie avant la fonction. L'EMP s'inspire du mouvement rock des années 60, notamment des guitares que Jimmy Hendrix brisait sur scène. La "peau" de l'édifice, modélisée par CATIA, est constituée de 4 000 panneaux d'acier ou d'aluminium de couleur. Ils ont été découpés individuellement et mis en forme par ordinateur. En effet, des rendus informatiques se sont très vite révélés indispensables pour accorder les formes, produire les plans de construction détaillés et les calculs de coût. Cette géométrie complexe n'aurait pu être développée si les multiples intervenants n'avaient eux aussi adopté le logiciel CATIA.

DASSAULT SYSTÈMES  
9, quai Marcel Dassault, BP 310  
92156 Suresnes Cedex, France  
Téléphone : 33 (0) 1 40 99 40 99  
[www.3ds.com](http://www.3ds.com)





**RAPPORT ANNUEL 2001**

**DOCUMENT DE REFERENCE**

## SOMMAIRE

1 — Renseignements de caractère général .....	II-1
2 — Assemblée générale mixte du 28 mai 2002	
2.1 — Rapport de gestion du Conseil d'administration .....	II-22
2.2 — Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices .....	II-37
2.3 — Rapports des commissaires aux comptes .....	II-38
2.4 — Comptes annuels .....	II-40
2.5 — Projet de résolutions .....	II-55
3 — Facteurs de risque .....	II-72
4 — Attestation du document de référence .....	II-78
5 — Avis des commissaires aux comptes sur le document de référence .....	II-78
6 — Responsable de la communication financière .....	II-79
7 — Tableau de correspondance .....	II-80

Dans le texte, les sociétés sont citées en lettres minuscules et les marques en lettres majuscules, à l'exception de SolidWorks qui conserve sa police de caractères.

## RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

### **Dénomination sociale**

DASSAULT SYSTEMES

### **Siège social**

9, quai Marcel Dassault  
92150 Suresnes

### **Forme juridique**

Dassault Systèmes est une société anonyme à conseil d'administration soumise aux dispositions du Code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

### **Législation applicable**

Dassault Systèmes est une société de droit français.

### **Registre du Commerce et des Sociétés**

Dassault Systèmes est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 322 306 440.

Le code APE de Dassault Systèmes est 722Z.

### **Historique, date de constitution et durée de Dassault Systèmes**

Dassault Systèmes a été constituée, sous forme de société à responsabilité limitée, le 9 juin 1981 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 4 août 2080. Elle a été transformée en société anonyme le 8 avril 1993.

### **Objet social (article 2 des statuts)**

Dassault Systèmes a pour objet en France et à l'étranger :

- le développement, la production, la commercialisation, l'achat, la vente, la location, l'après-vente de logiciels et/ou matériels informatiques,
- la fourniture et la vente de prestations aux utilisateurs notamment en matière de formation, de traitement de lots d'essai et de démonstration,
- la fourniture et la vente de ressources informatiques suivant la formule du "Service Bureau",

dans les domaines de la Conception et de la Fabrication Assistées par Ordinateur, des bases de données techniques et de la gestion de procédés de fabrication, des outils de développement logiciels ainsi que dans les prolongements desdits domaines.

Dassault Systèmes a également pour objet :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements ;
- l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle ainsi que de tout savoir-faire dans le domaine informatique ;
- et plus généralement la participation à toute entreprise ou société créée ou à créer ainsi que la réalisation de toutes opérations juridiques, économiques, financières, industrielles, civiles et commerciales, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes.

## **Consultation des documents juridiques**

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de Dassault Systèmes.

## **Exercice social**

L'exercice social, d'une durée de douze mois, couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

## **Répartition statutaire des bénéfices**

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, l'assemblée générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquelles les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

## **Assemblées générales**

### ***Convocation***

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, ou, à défaut, par le ou les commissaire(s) aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital. La convocation est effectuée par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion des avis de convocation sont en outre convoqués à toutes les assemblées d'actionnaires par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée. L'assemblée ne peut être tenue moins de 15 jours après l'insertion des avis de convocation ou l'envoi de la lettre aux actionnaires nominatifs.

### ***Admission***

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et sous réserve :

- pour les propriétaires d'actions nominatives : de l'inscription de l'actionnaire sur les comptes tenus par Dassault Systèmes ou son mandataire ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur : du dépôt, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, d'un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité (banque, établissement financier ou société de bourse) teneur de leurs comptes.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Ce formulaire, dûment complété, doit parvenir à Dassault Systèmes trois jours au moins avant la date de l'assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Les actionnaires personnes morales seront représentés par les personnes physiques habilitées à les représenter vis-à-vis des tiers ou par toute personne à qui lesdites personnes physiques auront délégué leur pouvoir de représentation, sans qu'il soit nécessaire que la personne représentante soit elle-même actionnaire.

#### ***Conditions d'exercice du droit de vote***

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Le vote s'exprime à main levée ou par appel nominal ou au scrutin secret selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance. Dans ce cas, les formulaires de vote ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

#### **Existence de seuils statutaires (Assemblée Générale Mixte du 15 avril 1996)**

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5 % du capital de Dassault Systèmes ou des droits de vote, est tenue d'informer Dassault Systèmes, par lettre recommandée avec avis de réception, du nombre total des actions ou des droits de vote qu'elle détient dans un délai de 15 jours à compter de la date d'acquisition.

Cette déclaration doit être faite, dans les mêmes conditions, chaque fois qu'un seuil entier de 2,5 % est franchi à la hausse jusqu'à 50 % inclus du nombre total des actions de Dassault Systèmes ou des droits de vote.

La déclaration mentionnée ci-dessus doit également être faite lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien toutes les actions ou droits de vote détenus ou possédés, au sens de l'article L.233-7 et suivants du Code de commerce. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition ou de cession de ses actions.

En cas de non respect de cette obligation d'information, les actions excédant la fraction de 2,5 % qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote, à la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital de Dassault Systèmes ou des droits de vote au moins égale à la fraction précitée de 2,5 % dudit capital ou des droits de vote, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

#### **Identification des détenteurs de titres au porteur**

Dassault Systèmes peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres au porteur de Dassault Systèmes conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## Administration et direction de Dassault Systèmes

### Conseil d'administration

En 2001 et jusqu'à la date d'établissement du présent document, le conseil d'administration de Dassault Systèmes était composé de 9 membres, nommés pour une durée de six ans. Le conseil d'administration s'est réuni sept fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001. La composition du conseil d'administration au 30 avril 2002 était inchangée.

Au 31 décembre 2001, les membres du conseil d'administration sont :

Noms	Fonctions	Date de désignation
Charles Edelstenne . . . . .	Président du conseil d'administration. Président du conseil d'administration de Dassault Aviation. Administrateur de Groupe Industriel Marcel Dassault, de Thales Systèmes Aéroportés, de Sogitec Industries, de Société Anonyme Belge de Constructions Aéronautiques, de European Aerosystems Ltd, de Dassault Réassurance, et de Dassault Systèmes K.K. Président de Dassault Systemes of America Corp., de Dassault Falcon Jet Corporation, de Dassault Systemes Corp. et de Dassault International, Inc.	02/06/1999
Paul Brown . . . . .	Président du Département de comptabilité, fiscalité et droit des affaires de l'Ecole de commerce Leonard N. Stern de l'Université de New York.	25/09/2000
Bernard Charlès . . . . .	Directeur Général. Président du conseil d'administration de Dassault Systèmes Provence et de Dassault Data Services. Administrateur de Dassault Systemes of America Corp., de Dassault Systemes Corp., de Dassault Systemes K.K., de SmarTeam Corporation Ltd, de Invention Machine Corporation et de Business Objects. Président de SolidWorks Corporation, de Delmia Corp. et de Enovia Corp.	02/06/1999

Noms	Fonctions	Date de désignation
Laurent Dassault . . . . .	<p>Président du conseil d'administration de Dassault Belgique Aviation.</p> <p>Administrateur de Groupe Industriel Marcel Dassault, de La Fédération Continentale, de Sogitec Industries, de Power Corporation du Canada, de Pechel Industries, de Kudelski SA, de Banque Privée Edmond de Rothschild Luxembourg, de Compagnie Nationale à Portefeuille, de Terramaris, de Harmonie SA, de Aero Precision Repair and Overhaul Company-Apro, et de Genset Singapore.</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de SR Teleperformance, de GT Finance et de Evologic.</p> <p>Membre de l'Advisory Board de Syntek Capital SA.</p> <p>Gérant de Dassault Investissements et de Château Dassault.</p> <p>Directeur général de Immobilière Dassault.</p>	02/06/1999
Christian Decaix . . . . .	<p>Directeur général industriel et social de Dassault Aviation.</p> <p>Administrateur de Sogitec Industries, de Dassault Falcon Jet Corporation, de Dassault Réassurance et de European Aerosystems Ltd.</p>	02/06/1999
Bernard Dufau . . . . .	<p>Conseil stratégique de B. Dufau Conseil. Gérant de B. Dufau Conseil.</p>	31/05/2001
André Kudelski . . . . .	<p>Président et administrateur délégué du groupe Kudelski.</p> <p>Président du conseil d'administration de Nagra +.</p> <p>Administrateur de Nestlé, d'Edipresse et de Swiss Air Lines Ltd.</p> <p>Membre du « Swiss Advisory Board » du Crédit Suisse.</p>	31/05/2001

Noms	Fonctions	Date de désignation
Loïk Segalen . . . . .	<p>Directeur des affaires économiques et financières de Dassault Aviation.</p> <p>Président-Directeur Général de Dassault Assurances Courtage.</p> <p>Président du conseil d'administration de Dassault Réassurance.</p> <p>Administrateur de Dassault Belgique Aviation, de Midway Aircraft Instrument Corporation et de Paris Le Bourget Parc des Expositions.</p> <p>Gérant de Dassault Aéro Service.</p> <p>Représentant permanent de Dassault Aviation au conseil d'administration de Corse Composites Aéronautiques.</p>	02/06/1999
Thibault de Tersant . . . . .	<p>Directeur administratif et financier de Dassault Systèmes.</p> <p>Administrateur de Dassault Data Services, de Dassault Systemes of America Corp., de SolidWorks Corporation, de Delmia Corp., de Dassault Systemes Corp., de Enovia Corp., de SmarTeam Corporation Ltd et de Dassault Systemes K.K.</p>	02/06/1999

- Charles Edelstenne est l'un des fondateurs de Dassault Systèmes. Monsieur Edelstenne est, depuis 1993, Président-Directeur Général de Dassault Systèmes après en avoir été le gérant de 1981 à 1993.
- Paul Brown est titulaire du Certified Public Accountant de Pennsylvanie depuis 1974. M. Brown est Président et professeur de comptabilité de l'école de commerce Leonard N. Stern de l'Université de New York depuis 1997, et a travaillé à la Yale School of Management, à l'INSEAD et à l'Université Internationale du Japon. M. Brown a également travaillé pour Arthur Andersen & Co, et pour le Financial Accounting Standards Boards (FASB). Il a été consultant pour de nombreuses entreprises financières.
- Bernard Charlès est Directeur Général de Dassault Systèmes depuis 1995. M. Charlès a été directeur de la recherche et du développement de Dassault Systèmes de 1988 à 1995 et était ingénieur en recherche et développement de 1983 à 1988.
- Bernard Dufau est conseil stratégique au sein de B. Dufau Conseil. Monsieur Dufau a été Président du Conseil d'Administration d'IBM France de 1996 à 2001 et Président du Directoire d'IBM France de 1995 à 1996. Il a été Directeur Général du secteur Distribution d'IBM Europe en 1994, Directeur Général des Opérations d'IBM France de 1992 à 1994, Directeur des Ventes d'IBM France de 1989 à 1992, et, les années précédentes, Directeur Marketing d'IBM France, Director of Support and Services Strategy d'IBM Europe, Directeur Informatique et Développement d'IBM France, et Directeur commercial du Secteur Public et Assurances d'IBM France successivement. Auparavant, Monsieur Dufau, entré à IBM France en 1966, a été ingénieur commercial, chef de département et directeur de la région Nord d'IBM France.
- André Kudelski est Président et administrateur-délégué de Kudelski SA depuis 1991, ainsi que de Nagra Plus SA, filiale commune de Kudelski SA et de Canal+ depuis 1992. Il a été Directeur de la division « télévision à péage » de Kudelski SA de 1989 à 1990, Chef de produit de Kudelski SA pour la télévision à péage. Il est entré chez Kudelski SA en 1984 comme ingénieur de développement.

- Thibault de Tersant est directeur administratif et financier de Dassault Systèmes depuis 1988. Auparavant, Monsieur de Tersant était cadre à la Direction Financière de Dassault International.

### *Comité d'audit*

Le conseil d'administration du 28 juin 1996 a procédé à la création d'un comité d'audit.

Le comité d'audit vérifie l'indépendance des commissaires aux comptes chargés d'auditer les comptes de la Société, et recommande leur nomination ou la prorogation de leur mandat. Il examine les comptes audités ainsi que les informations financières semestrielles, à la suite de quoi il transmet ses recommandations au conseil d'administration. Le comité a également pour mission de fournir des conseils, de superviser les activités d'audit interne de la Société et de discuter, notamment avec la direction, des questions fiscales et autres questions relevant du service juridique et de la déontologie.

Le comité d'audit, qui se compose de quatre membres (André Kudelski, président, Paul Brown, Bernard Dufau et Loïk Segalen), s'est réuni deux fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001. Il s'est également réuni le 4 mars 2002 préalablement au conseil d'administration d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001, qui s'est tenu le même jour. M. Thibault de Tersant, Directeur Administratif et Financier de Dassault Systèmes, ainsi que les commissaires aux comptes ont assisté à ces réunions.

### *Cadres dirigeants*

Les cadres dirigeants de la Société sont :

Nom	Position
Charles Edelstenne . . . . .	Président-Directeur Général
Bernard Charlès . . . . .	Directeur Général
Thibault de Tersant . . . . .	Directeur Administratif et Financier
Etienne Droit . . . . .	Directeur des Ventes et du Marketing pour l'Entreprise Digitale
Philippe Forestier . . . . .	Directeur des Ventes et du Marketing en charge du marché des Petites et Moyennes Entreprises
Dominique Florack . . . . .	Directeur de la Recherche et du Développement
Bruno Latchague . . . . .	Directeur de la Recherche et du Développement
Mike Payne . . . . .	Directeur Technique
Joel Lemke . . . . .	Directeur Général de Enovia Corp.

- Etienne Droit est directeur des ventes et du marketing de Dassault Systèmes pour l'Entreprise Digitale depuis 2000. Monsieur Droit a été directeur des ventes et du marketing de Dassault Systèmes pour les régions Europe, Moyen-Orient, Afrique et Asie-Pacifique de 1995 à 1999, directeur de l'activité développement des applications de Dassault Systèmes de 1991 à 1995, directeur de la stratégie de Dassault Systèmes de 1987 à 1991, et membre de l'équipe de développement CATIA de Dassault Systèmes de 1986 à 1987.
- Philippe Forestier est directeur des ventes et du marketing en charge du marché des Petites et Moyennes Entreprises sur le plan mondial depuis 2000 et assure la responsabilité des opérations en Amérique pour la Direction Générale depuis 2002. Basé aux Etats-Unis de 1995 à 2001, Monsieur Forestier a été Directeur Général de Dassault Systems of America Corp. de 1996 à 2001, directeur des ventes et du marketing pour la zone continent américain de 1995 à 2001. Il a été directeur du marketing mondial des produits et des services CATIA-CADAM de 1993 à 1995, ainsi que directeur de l'industrialisation et de l'assistance technique aux clients de 1988 à 1993. De 1984 à 1988, Monsieur Forestier a été chargé d'implanter des soutiens techniques et de marketing pour les produits de Dassault Systèmes. De 1981 à 1984, il a été responsable du développement du modelleur géométrique CATIA.

- Dominique Florack est directeur de la recherche et du développement. Monsieur Florack a été directeur de la recherche et du développement, stratégie et solutions mécaniques CAO de Dassault Systèmes de 1995 à 1999, directeur des solutions mécaniques CAO de Dassault Systèmes de 1994 à 1995 ainsi que directeur de stratégie et de recherche et développement de 1990 à 1993.
- Bruno Latchague est directeur de la recherche et du développement. Monsieur Latchague a été directeur de la recherche et du développement, architecture et technologie de modélisation de 1995 à 1999, directeur de l'infrastructure des produits CATIA de Dassault Systèmes de 1990 à 1995, « Responsable Senior » de l'industrialisation et de la maintenance de CATIA de 1988 à 1990 et directeur de l'infrastructure des logiciels CATIA de 1987 à 1988. Auparavant, Monsieur Latchague a été responsable du support produits CFAO à la Régie Nationale des Usines Renault.
- Mike Payne est directeur technique de Dassault Systèmes depuis 1999 et directeur général de Spatial depuis son acquisition en 2000. Auparavant, Monsieur Payne a été directeur de la recherche et du développement de SolidWorks Corporation.
- Joel Lemke est directeur général d'Enovia depuis sa création en 1998. Préalablement, Monsieur Lemke exerçait les fonctions de Directeur général de la Division Solutions Industrielles au sein d'IBM. Au cours des 19 années qu'il a passées chez IBM, Monsieur Lemke a exercé des responsabilités dans les domaines suivants : stratégie, développement produits, services, marketing, ventes de matériels et de logiciels.

### ***Rémunération des dirigeants***

La rémunération globale versée par la Société à ses cadres dirigeants (9 personnes) s'est élevée à 3 060 749,58 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2001. La rémunération versée, en 2001, à chacun des administrateurs de Dassault Systèmes figure ci-après dans la partie « Rapport de gestion du Conseil d'Administration — Activités et résultats de Dassault Systèmes, société mère — Rémunération des dirigeants ».

### ***Montants alloués aux organes d'administration***

Le montant des jetons de présence alloué aux membres du conseil d'administration de Dassault Systèmes est de 60 980 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2001 (pour la répartition de ces jetons entre les administrateurs, voir « Rapport de gestion du Conseil d'Administration — Activités et résultats de Dassault Systèmes, société mère — Rémunération des dirigeants »).

### ***Conventions réglementées***

Les conventions suivantes, lesquelles ont été approuvées conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001 :

- Police d'assurances « Responsabilité des Dirigeants » conclue avec la compagnie d'assurances AIG EUROPE (24 juillet 1996 renouvelée le 24 novembre 1997). Le montant de la prime est de 104 769 dollars américains (conseil d'administration du 28 juin 1996) ;
- Licence non exclusive et gratuite de la marque ENOVIA concédée à Enovia Corp., le 28 décembre 1998 pour une durée indéterminée (conseil d'administration du 11 mars 1998).

### ***Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration ou de direction***

Néant.

### **Participation et intéressement du personnel**

#### ***Accords de participation (30 mars 2001)***

Les salariés de Dassault Systèmes et de Dassault Data Services bénéficient d'un accord de participation aux bénéfices. Les modalités de calcul de la participation des salariés de Dassault Data Services reposent sur la

formule légale. Des modalités plus favorables aux salariés que celles résultant de l'application de la formule légale ont été retenues pour le calcul de la participation des salariés de Dassault Systèmes depuis l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 1996.

La charge enregistrée au titre de la participation des salariés dans les comptes consolidés de la Société était respectivement de 11 701, 11 218, 10 113, 8 238 et 6 462 milliers d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000, 1999, 1998 et 1997 (voir « Note M des Comptes Consolidés »).

#### **Accords d'intéressement (30 juin 1999)**

Les salariés de Dassault Systèmes bénéficient d'un système d'intéressement aux bénéfices. Les montants versés au titre de l'intéressement sont calculés sur la base d'un pourcentage de répartition de la moyenne des deux derniers résultats nets sociaux après impôt sur les sociétés.

La charge liée à l'intéressement était respectivement de 8 930, 7 622, 6 011, 4 801 et 3 848 milliers d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2001, 2000, 1999, 1998 et 1997.

#### **Bilan social**

Dassault Systèmes tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande, le bilan social prévu par les articles L. 438-1 et suivants du Code du travail.

#### **Effectifs**

Les effectifs de Dassault Systèmes et de ses filiales sont répartis comme suit :

Au 31 décembre	2001	2000	1999
Dassault Systèmes .....	1 429	1 289	1 232
Filiales .....	2 419	1 916	1 443
<b>Total .....</b>	<b>3 848</b>	<b>3 205</b>	<b>2 675</b>

La répartition de l'effectif par zone géographique et par fonction est la suivante :

Au 31 décembre	2001	2000	1999
France .....	1 913	1 721	1 609
USA et autres .....	1 935	1 484	1 066
<b>Total .....</b>	<b>3 848</b>	<b>3 205</b>	<b>2 675</b>
R&D et production .....	1 796	1 571	1 368
Ventes, marketing et services .....	1 755	1 413	1 123
Administratif et autres .....	297	221	184
<b>Total .....</b>	<b>3 848</b>	<b>3 205</b>	<b>2 675</b>

#### **Risques industriels et liés à l'environnement**

La Société n'ayant aucune activité industrielle ne présente pas de risques particuliers au regard de l'environnement. Ses produits contribuent, au contraire, à la protection de l'environnement puisqu'ils ont pour objet de remplacer la construction de maquettes physiques et limitent ainsi les nuisances environnementales inhérentes à toute industrie.

## **Assurances**

Au 31 décembre 2001, les assurances souscrites par Dassault Systèmes sont les suivantes :

- Dommages aux biens
- Multi-risques incendie
- Responsabilité civile
- Responsabilité professionnelle
- Tous risques informatiques
- Responsabilité des dirigeants
- Individuelle Accidents
- Flotte automobile
- Responsabilité civile du commettant
- Transports.

Ces garanties ont été assurées pour des montants substantiels en adéquation avec les risques encourus et la capacité du marché de l'assurance à les couvrir.

## **Capital et Actionariat**

### ***Capital social au 31 mars 2002***

Au 31 mars 2002, le capital de Dassault Systèmes s'élève à 114 586 734 euros et se compose de 114 586 734 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées.

Au 31 décembre 2001, le capital de Dassault Systèmes s'élevait à 114 475 204 euros et se composait de 114 475 204 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées. Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient statutairement des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Il est toutefois précisé que les actions émises du fait de l'exercice des stock-options entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date de paiement du dividende distribué au titre de l'exercice précédent n'ont pas vocation à percevoir ce dividende.

Au 31 décembre 2001, SW Securities L.L.C., filiale américaine à 100 % de SolidWorks Corporation elle-même détenue à 100 % par Dassault Systèmes, détenait 502 417 actions de Dassault Systèmes, soit 0,44 % du capital social. Au 31 mars 2002, elle en détenait 482 668.

Par ailleurs, au 31 décembre 2001 comme au 31 mars 2002, Dassault Systèmes détenait elle-même 29 033 de ses propres actions.

En raison de leur qualité d'actions d'auto-contrôle ou d'auto-détention, ces actions détenues par SW Securities L.L.C. ou par Dassault Systèmes, sont dépourvues du droit de vote et n'ont pas vocation à recevoir des dividendes. En conséquence, le nombre total des droits de vote s'élève, au 31 décembre 2001, à 113 943 754 et, au 31 mars 2002, à 114 075 033.

### ***Modification du capital et des droits attachés aux actions***

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

### ***Acquisition par Dassault Systèmes de ses propres actions***

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L.225-209 du Code de commerce, l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 31 mai 2001 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de

rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Le prix maximum d'achat ne doit pas être supérieur à 100 euros par action et le prix minimum de vente ne doit pas être inférieur à 25 euros par action.

Entre l'Assemblée Générale du 31 mai 2001 et le 31 mars 2002, Dassault Systèmes a acquis, sur le marché, 29 033 de ses propres actions pour une valeur globale de 1 016 923 euros et un prix moyen unitaire de 35,03 euros hors frais d'acquisition. Elle n'a pas cédé d'actions.

Dans le même cadre du dispositif prévu par l'article L.225-209 du Code de commerce, il est proposé à l'assemblée générale mixte en date du 28 mai 2002 d'autoriser le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social arrêté au jour de ladite assemblée, ce qui, sous réserve qu'aucune option de souscription d'actions n'ait été exercée entre le 1<sup>er</sup> avril 2002 et cette date, représente un nombre maximum de 11 458 673. Si cette proposition de résolution est adoptée, l'autorisation sera valable jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, pour un prix d'achat plafond de 80 euros par action, et un prix de vente minimum de 20 euros par action. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de Dassault Systèmes ne pourra dépasser 300 millions d'euros.

Cette opération serait réalisée en vue d'intervenir sur le marché des titres, par tous moyens :

- à des fins de régularisation des cours,
- en vue de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la Société,
- afin de remettre les actions ainsi rachetées aux bénéficiaires de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, lors de l'exercice de leurs droits,
- afin d'attribuer les actions aux salariés et dirigeants dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'options d'achat d'actions, ou encore
- afin d'optimiser le résultat par action par voie d'annulation d'actions propres entraînant une réduction du capital social.

Dans la perspective d'une annulation des actions achetées, il est également proposé à l'assemblée générale mixte du 28 mai 2002 d'autoriser le conseil d'administration à annuler le cas échéant, en une ou plusieurs fois, et pour la même durée, tout ou partie des actions qu'il aura ainsi achetées et à réduire corrélativement le capital social dans la limite de 10 % de son montant.

### ***Autorisations d'augmenter le capital***

En application de l'article L.225-129-III alinéa 2 du Code de commerce, l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 31 mai 2001 a donné délégation au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder, sur ses seules décisions, à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de Dassault Systèmes, dans la limite d'un montant maximum de 10 millions d'euros, ou de la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.

Au 31 mars 2002, le conseil d'administration n'avait pas fait usage de cette délégation globale.

Afin d'améliorer la possibilité donnée à la Société de faire appel au marché en fonction de ses besoins et dans les meilleures conditions, il est proposé à l'assemblée générale mixte du 28 mai 2002 de remplacer cette délégation par une nouvelle, donnant au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, y compris de bons de souscription autonomes, donnant accès à des actions de Dassault Systèmes. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra excéder 10 millions d'euros, tandis que le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis ne pourra dépasser 600 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.

Dans ce cadre, le conseil pourra procéder à l'émission de valeurs mobilières soit en permettant aux actionnaires de conserver leur droit préférentiel de souscription, soit en décidant de leur supprimer ce droit préférentiel de souscription.

Si cette proposition de résolution est adoptée, cette nouvelle délégation globale annulera et remplacera celle donnée par l'assemblée générale du 31 mai 2001 actuellement en vigueur, et ce à compter du 28 mai 2002.

**Tableau d'évolution du capital de Dassault Systèmes**

Date	Opération	Valeur nominale unitaire	Montant du capital social	Nombre cumulé d'actions	Montant nominal des augmentations de capital
1 <sup>er</sup> janvier 1997 . . . . .		10 F	515 919 900 F	51 591 990	
31 mai 1997 . . . . .	Exercice des levées d'options dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 28 juin 1996	10 F	516 132 300 F	51 613 230	212 400 F
25 juillet 1997 . . . . .	Augmentation de capital par apport en nature <sup>(1)</sup>	10 F	564 632 300 F	56 463 230	48 500 000 F
14 octobre 1997 . . . . .	Division du nominal des actions par 2, et exercice des levées d'options dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 28 juin 1996	5 F	564 660 250 F	112 932 050	27 950 F
31 décembre 1997 . . .	Exercice des levées d'options dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 28 juin 1996	5 F	564 695 450 F	112 939 090	35 200 F
31 décembre 1998 . . .	Exercice des levées d'options dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions	5 F	564 963 000 F	112 992 600	267 550 F
30 septembre 1999 . . .	Exercice des levées d'options dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions et conversion du capital social en euros <sup>(2)</sup>	1 €, soit 6,55957 F	113 038 012 €, soit 741 480 752,37 F	113 038 012	26 909 957,87 €, soit 176 517 752,37 F
31 décembre 1999 . . .	Exercice des levées d'options dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions	1 €, soit 6,55957 F	113 205 287 €, soit 742 578 004,44 F	113 205 287	167 275 €, soit 1 097 252,07 F
31 décembre 2000 . . .	Exercice des levées d'options dans le cadre des plans de souscription d'actions	1 €	113 926 963 €	113 926 963	721 676 €
28 février 2001 . . . . .	Exercice des levées d'options dans le cadre des plans de souscription d'actions	1 €	113 939 128 €	113 939 128	12 165 €
31 mai 2001 . . . . .	Fusion et apport partiel d'actif <sup>(3)</sup>	1 €	114 319 178 €	114 319 178	380 050 €
31 décembre 2001 . . .	Exercice des levées d'options dans le cadre des plans de souscription d'actions	1 €	114 475 204 €	114 475 204	156 026 €

(1) Création de 4 850 000 actions nouvelles de 10 francs émises avec prime d'apport de 1 791 836 440 francs, par apport de la totalité des droits sociaux de SolidWorks Corporation.

- (2) Augmentation du capital social par incorporation de primes d'émission et primes d'apport pour l'exprimer par multiple de la valeur nominale des actions, cette valeur étant portée à l'euro.
- (3) Création de 38 945 757 actions nouvelles de 1 euro émises par fusion-absorption de Dassault Participation, puis annulation des 38 925 368 actions alors auto-détenues par Dassault Systèmes, le montant de la prime de fusion résultant de cette opération étant de 306 458 euros et, enfin, création de 359 661 actions nouvelles de 1 euro émises avec prime d'apport de 18 576 490 euros, par apport de la totalité des droits sociaux de Structural Research & Analysis Corporation.

Le montant des primes d'émission enregistrées lors des augmentations de capital qui se sont succédées depuis le 31 décembre 1998 figure dans le « Tableau de variation des capitaux propres consolidés » inclus dans les Comptes Consolidés.

### *Répartition du capital et des droits de vote de Dassault Systèmes*

La répartition du capital de Dassault Systèmes au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000 est présentée ci-après :

Actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/00	Capital en % au 31/12/00	Nombre de droits de vote au 31/12/00	Droits de vote en % au 31/12/00	Nombre d'actions au 31/12/99	Capital en % au 31/12/99	Nombre de droits de vote au 31/12/99	Droits de vote en % au 31/12/99
Dassault Participation . . . . .	38 925 368	34,2	38 925 368	34,4	38 925 368	34,4	38 925 368	34,6
Groupe Industriel Marcel Dassault (ex-Dassault Industries) . . . . .	29 767 870	26,1	29 767 870	26,3	29 767 870	26,3	29 767 870	26,5
Charles Edelstenne <sup>(1)</sup> . . . . .	7 632 790	6,7	7 632 790	6,7	7 632 790	6,7	7 632 790	6,8
SW Securities LLC <sup>(2) (3)</sup> . . . . .	607 767	0,5	—	—	813 235	0,7	—	—
Public (dont administrateurs)	36 993 168	32,5	36 993 168	32,6	36 066 024	31,9	36 066 024	32,1
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>113 926 963</b>	<b>100,0</b>	<b>113 319 126</b>	<b>100,0</b>	<b>113 205 287</b>	<b>100,0</b>	<b>112 392 052</b>	<b>100,0</b>

- (1) Y compris les actions détenues par deux sociétés civiles familiales gérées par Charles Edelstenne.
- (2) Lors de l'acquisition de SolidWorks Corporation, 4 850 000 actions, soit après division par deux de la valeur nominale des actions, 9 700 000 actions, ont été émises afin de rémunérer l'apport à Dassault Systèmes de la totalité des droits sociaux de SolidWorks Corporation. Sur ces 9 700 000 actions émises, 7 321 436 ont été offertes aux anciens actionnaires de SolidWorks Corporation en rémunération de leur apport en nature. Le solde, soit 2 378 564 actions, a été souscrit par SW Securities LLC et est destiné à faire face à l'exercice par leurs bénéficiaires des options de souscription d'actions attribuées et du warrant émis par SolidWorks Corporation avant le 25 juillet 1997.
- (3) Hormis les actions détenues par SW Securities LLC, il n'existe pas d'autres titres d'autocontrôle direct ou indirect.

Au 31 décembre 2001, la répartition du capital de Dassault Systèmes ressort comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital en %	Nombre de droits de vote	Droits de vote en %
Groupe Industriel Marcel Dassault (ex-Dassault Industries) . . . . .	50 763 496	44,34	50 763 496	44,55
Etat français . . . . .	17 821 334	15,57	17 821 334	15,64
Charles Edelstenne <sup>(1)</sup> . . . . .	7 632 884	6,67	7 632 884	6,70
SW Securities L.L.C. <sup>(2)</sup> . . . . .	502 417	0,44	—	—
Dassault Systèmes <sup>(2)</sup> . . . . .	29 033	0,02	—	—
Public (dont administrateurs) . . . . .	37 726 040	32,96	37 726 040	33,11
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>114 475 204</b>	<b>100,0</b>	<b>113 943 754</b>	<b>100,0</b>

- (1) Y compris les actions détenues par deux sociétés civiles familiales gérées par Charles Edelstenne.
- (2) Hormis les actions détenues par SW Securities L.L.C. et Dassault Systèmes, il n'existe pas d'autres titres d'auto-contrôle ou d'auto-détention direct ou indirect.

A la connaissance de Dassault Systèmes, personne dans le public ne détient plus de 5 % du capital et des droits de vote.

A la connaissance de Dassault Systèmes, l'ensemble des administrateurs et dirigeants de Dassault Systèmes (y compris Monsieur Edelstenne) détiennent, au 31 décembre 2001, 8 114 963 actions, ce qui représente 7,09 % du capital et des droits de vote de Dassault Systèmes.

A la connaissance de Dassault Systèmes, il n'existe pas de pacte entre les actionnaires de Dassault Systèmes.

### *Personnes morales détenant le contrôle de Dassault Systèmes*

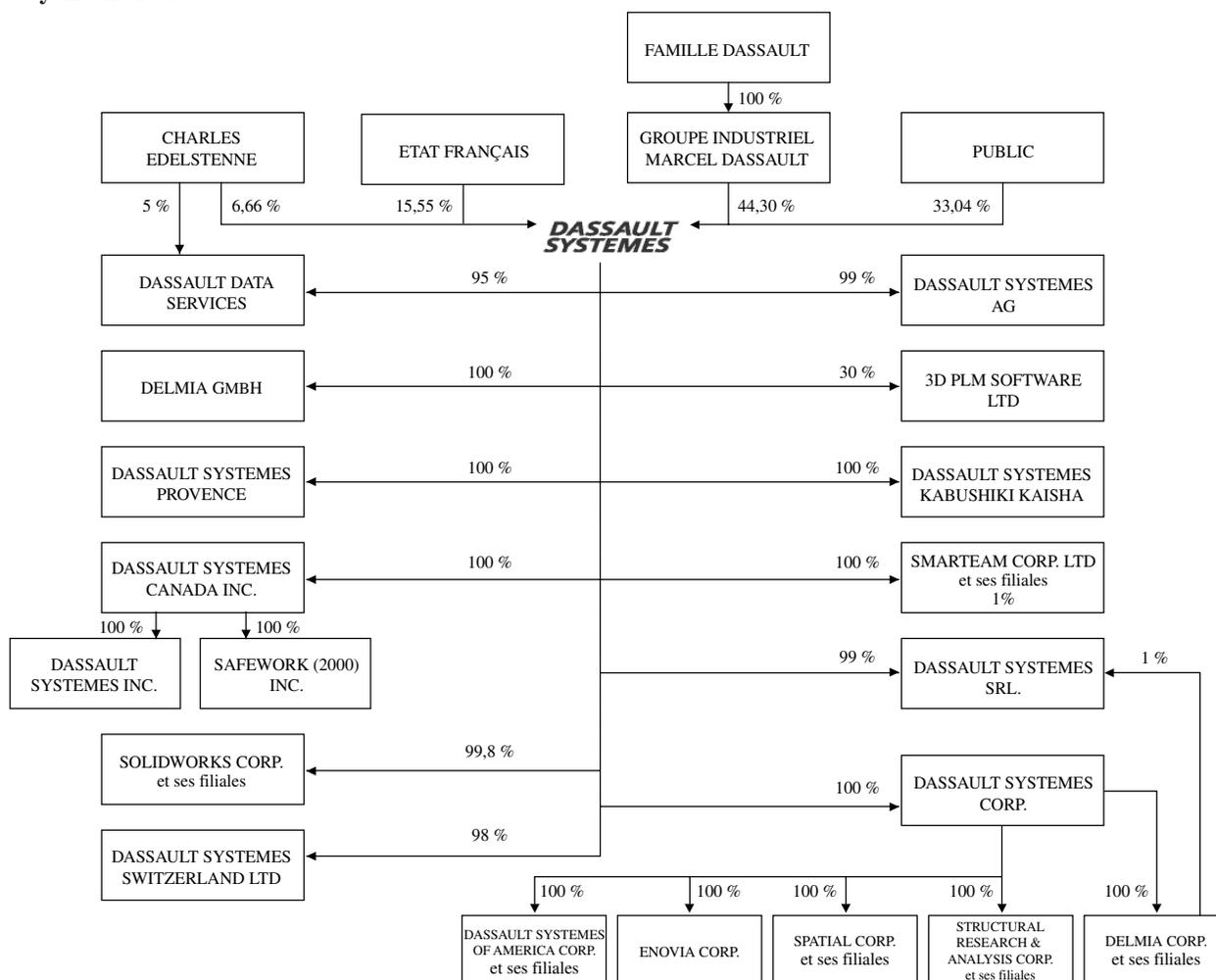
Au 31 décembre 2001, Groupe Industriel Marcel Dassault détient 44,34 % du capital de Dassault Systèmes.

Les membres de la famille Dassault détiennent 100 % du capital de Groupe Industriel Marcel Dassault.

### *Organigramme du Groupe*

Au 1<sup>er</sup> avril 2002, l'organigramme du groupe est le suivant :

Les pourcentages figurant dans cet organigramme sont exprimés en capital détenu par les actionnaires ayant droit de vote.



Nota : Les pourcentages des droits de vote dans la société Groupe Industriel Marcel Dassault sont identiques à ses pourcentages de répartition du capital.

### *Options de souscription d'actions*

**Nota : Les données présentées ci-après tiennent compte de la division de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue le 14 octobre 1997.**

Au 31 décembre 2001, dans le cadre des trois autorisations successives qui lui ont été données par les assemblées générales des actionnaires le 15 avril 1996, le 6 juin 1997 et le 26 janvier 1998, le conseil d'administration avait mis en place douze plans d'options de souscription d'actions au profit de certains dirigeants ou salariés du groupe. Le prix d'exercice des options de souscription d'actions a été, pour l'ensemble des douze plans, fixé par référence à la valeur de marché de l'action Dassault Systèmes à la date d'attribution des options.

Le tableau ci-dessous, établi au 31 mars 2002, résume les caractéristiques de ces différents plans (données tenant compte rétroactivement de la division de la valeur nominale intervenue le 14 octobre 1997) :

Plan d'options	1996	1997	1998-1	1998-2	1998-3	1998-4	1998-5	1998-8	1998-9	1998-10	1998-11	1998-12	Total
Nombre d'options attribuées	1 027 780 <sup>(1)</sup>	1 031 840	750 000	2 468 730	354 750	3 297 000	320 000	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650	14 567 050
Nombre de bénéficiaires . . . . .	916	362	26	1 018	296	556	290	531	513	44	400	434	
Prix d'exercice d'une option en euros . . . . .	9	25,92	26,37	29,58	29,58	37	37	52	52	49	35	35	
Dates d'exercice . . . . .	Du 28 juin 1996 au 27 juin 2006	Du 15 décembre 1999 au 14 décembre 2007	Du 28 janvier 1998 au 27 janvier 2008 <sup>(a)</sup>	Du 9 novembre 2000 au 8 novembre 2008	Du 9 novembre 1998 au 8 novembre 2008 <sup>(b)</sup>	Du 15 septembre 2001 au 14 septembre 2009	Du 15 septembre 1999 au 14 septembre 2009 <sup>(c)</sup>	Du 29 mars 2003 au 28 mars 2011	Du 29 mars 2001 au 28 mars 2011 <sup>(d)</sup>	Du 29 juin 2001 au 28 juin 2011 <sup>(e)</sup>	Du 5 octobre 2002 au 4 octobre 2011	Du 5 octobre 2002 au 4 octobre 2011	
Nombre d'options exercées en 1996 . . . . .	406 120 <sup>(2)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	406 120
Nombre d'options exercées en 1997 . . . . .	55 110 <sup>(3)</sup>	0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	55 110
Nombre d'options exercées en 1998 . . . . .	34 310 <sup>(4)</sup>	0	19 200	0	0	—	—	—	—	—	—	—	53 510
Nombre d'options exercées en 1999 . . . . .	85 505 <sup>(5)</sup>	7 000	87 583	0	23 937	0	8 662	—	—	—	—	—	212 687
Nombre d'options exercées en 2000 . . . . .	128 636 <sup>(6)</sup>	25 670	442 917	5 870	77 695	0	40 888	—	—	—	—	—	721 676
Nombre d'options exercées en 2001 . . . . .	70 975 <sup>(7)</sup>	10 952	50 000	14 314	10 825	1 600	9 525	—	0	0	—	—	168 191
Nombre d'options annulées . . . . .	29 960	17 004	0	44 552	0	33 940	0	4 400	0	0	200	0	130 056
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2001 . . . . .	217 164	971 214	150 300	2 403 994	242 293	3 261 460	260 925	2 905 200	553 300	138 000	1 387 200	328 650	12 819 700
Nombre d'options exercées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2002 . . . . .	23 660	27 122	25 000	10 670	7 000	10 900	6 677	0	400	101	0	0	111 530
Nombre d'options annulées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2002 . . . . .	0	8 500	0	5 880	0	8 200	0	9 520	0	0	1 900	0	34 000
Nombre d'options en circulation au 31 mars 2002 . . . . .	193 504	935 592	125 300	2 387 444	235 293	3 242 360	254 248	2 895 680	552 900	137 899	1 385 300	328 650	12 674 170

- (1) dont 946 680 à des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 81 100 à des salariés de DSA.
- (2) dont 383 700 par des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 22 420 par des salariés de DSA.
- (3) dont 24 530 par des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 30 580 par des salariés de DSA.
- (4) dont 25 410 par des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 8 900 par des salariés de DSA.
- (5) dont 84 605 par des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 900 par des salariés de DSA.
- (6) dont 119 136 par des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 9 500 par des salariés de DSA.
- (7) dont 70 475 par des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 500 par des salariés de DSA.
- (a) dont 475 002 exerçables depuis le 28 janvier 1998, 100 000 supplémentaires exerçables depuis le 28 janvier 1999, 99 998 supplémentaires exerçables depuis le 28 janvier 2000, 50 000 supplémentaires exerçables depuis le 28 janvier 2001 et le solde exerçable depuis le 28 janvier 2002.
- (b) dont 88 687 exerçables depuis le 9 novembre 1998, 88 688 supplémentaires exerçables depuis le 9 novembre 1999, 88 687 supplémentaires exerçables depuis le 9 novembre 2000 et le solde exerçable depuis le 9 novembre 2001.
- (c) dont 80 000 exerçables depuis le 15 septembre 1999, 80 000 supplémentaires exerçables depuis le 15 septembre 2000 et 80 000 supplémentaires exerçables depuis le 15 septembre 2001.
- (d) dont 138 325 exerçables depuis le 29 mars 2001 et 138 325 exerçables depuis le 29 mars 2002.
- (e) dont 34 500 exerçables depuis le 29 juin 2001.

Dans le cadre de l'acquisition de SolidWorks intervenue le 25 juillet 1997, Dassault Systèmes a émis 2 378 564 actions destinées à être allouées aux titulaires des options de souscription d'actions et du warrant émis par SolidWorks préalablement à cette acquisition, lorsque ces titulaires exercent après le 25 juillet 1997, les options ou warrants SolidWorks qu'ils détiennent. Ces actions Dassault Systèmes sont dépourvues du droit de vote et n'ont pas vocation à percevoir des dividendes. Les actions Dassault Systèmes sont détenues par SW Securities L.L.C. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001, 105 350 actions Dassault Systèmes ont été allouées aux titulaires d'options SolidWorks exerçant leurs droits et 17 939 options ont été annulées. Au 31 décembre 2001, SW Securities L.L.C. détenait donc 502 417 actions de Dassault Systèmes. Le prix moyen d'exercice des options de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2001 s'élevait à 5,70 euros. Au 31 mars 2002, SW Securities L.L.C. détient 482 668 actions de Dassault Systèmes.

Il n'existe, en dehors des options de souscription d'actions accordées dans le cadre des plans d'options datés des 28 juin 1996, 15 décembre 1997, 28 janvier 1998, 9 novembre 1998, 15 septembre 1999, 29 mars 2001, 29 juin 2001 et 5 octobre 2001, aucun titre donnant accès au capital de Dassault Systèmes.

8 496 250 options de souscription d'actions sur le capital de Dassault Systèmes ont été accordées aux dirigeants actuels de la Société entre le 28 juin 1996 et le 31 décembre 2001, soit 266 000 options le 28 juin 1996, 321 200 options le 15 décembre 1997, 1 842 050 options le 9 novembre 1998, 2 619 750 options le 15 septembre 1999, 2 392 250 options le 29 mars 2001 et 1 055 000 options le 5 octobre 2001. Au 31 décembre 2001, les dirigeants (9 personnes), avaient exercé 184 800 options dans le cadre du plan du 28 juin 1996; ils détiennent donc 8 311 450 options de souscription d'actions sur le capital de Dassault Systèmes. Par ailleurs, 61 100 actions Dassault Systèmes sont susceptibles d'être allouées par SW Securities, L.L.C. aux dirigeants actuels titulaires d'options SolidWorks accordées par cette société avant le 25 juillet 1997.

Enfin, depuis l'acquisition de SolidWorks en 1997, 2 650 000 options de souscription d'actions sur le capital de cette filiale ont été accordées aux dirigeants actuels de la Société. Au 31 décembre 2001, ceux-ci n'avaient exercé aucune de ces options.

Le tableau ci-dessous précise le nombre d'options de souscription d'actions consenties en 2001 aux administrateurs et dirigeants de Dassault Systèmes et exercées par ceux-ci au cours de l'exercice 2001.

Administrateurs dirigeants	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Prix des actions souscrites	Dates d'échéance	Numéro du plan
Charles Edelstenne . . . . .	569 540	52 €			28 mars 2011	1998-8
Francis Bernard <sup>(1)</sup> . . . . .	3 900	52 €			28 mars 2011	1998-8
Bernard Charlès . . . . .	882 710	52 €			28 mars 2011	1998-8
	525 000	35 €			4 octobre 2011	1998-11
			50 000	9 €		1996
Thibault de Tersant . . . . .	220 000	52 €			28 mars 2011	1998-8
	130 000	35 €			4 octobre 2011	1998-11
			7 000	9 €		1996

(1) M. Francis Bernard a démissionné de ses fonctions d'administrateur à effet du 29 juin 2001.

Le tableau ci-dessous résume le nombre global d'options de souscription d'actions Dassault Systèmes consenties, en 2001, aux 10 premiers salariés de la Société non mandataires sociaux attributaires et le nombre global d'options levées par les 10 premiers salariés de la Société non mandataires sociaux, dont le nombre d'actions Dassault Systèmes ainsi souscrites au cours de l'exercice 2001 est le plus élevé.

	Nombre total d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Prix moyen pondéré des actions souscrites	Numéros des plans
Options consenties . . . . .	1 282 700	46,08 €		1998-8 1998-9 1998-10 1998-11 1998-12
Options exercées . . . . .	78 950		27,49 €	1996 1997 1998-1 1998-2 1998-3 1998-4 1998-5

### Politique de distribution des dividendes

Dassault Systèmes a versé des dividendes tous les ans depuis 1986. La décision de distribution de dividendes et leur montant dépend des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes ainsi que d'autres facteurs. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

En mai 1996, l'assemblée générale des actionnaires de Dassault Systèmes a approuvé la distribution d'un dividende exceptionnel de 488,2 millions de francs qui a été versé préalablement à la cotation de Dassault Systèmes. Le versement de dividendes dans le futur dépendra du résultat net de Dassault Systèmes, de sa situation financière ainsi que d'autres facteurs.

Le tableau ci-après représente, pour les années concernées, les actions émises au 31 décembre de l'exercice concerné, le montant des dividendes payés par action, avoir fiscal non compris, ainsi que le montant des dividendes payés par action, avoir fiscal compris.

Exercice au titre duquel le dividende est versé	Nombre d'actions émises <sup>(1)</sup> et ayant droit aux dividendes	Dividende par action, avoir fiscal exclu <sup>(1)</sup>	Dividende par action, avoir fiscal compris <sup>(1)</sup>
1996 .....	103 183 980	0,85 F soit 0,130 €	1,275 F soit 0,194 €
1997 .....	110 930 227	1,15 F soit 0,176 €	1,725 F soit 0,263 €
1998 .....	111 863 091	1,45 F soit 0,221 €	2,175 F <sup>(2)</sup> soit 0,332 € ou 2,1025 F <sup>(3)</sup> soit 0,3205 €
1999 .....	112 392 052	1,75 F soit 0,267 €	2,625 F <sup>(2)</sup> soit 0,40 € ou 2,45 F <sup>(4)</sup> soit 0,374 €
2000 .....	113 339 585	0,31 €	0,465 € <sup>(2)</sup> ou 0,3875 € <sup>(5)</sup>
2001 .....	113 943 754 <sup>(6)</sup>	0,33 € <sup>(7)</sup>	0,50 € <sup>(8)</sup> ou 0,38 € <sup>(9)</sup>

- (1) Le dividende par action tient compte des divisions successives du nominal intervenues en 1996 et le 14 octobre 1997.
- (2) Revenu global par action pour les actionnaires personnes physiques et pour les actionnaires personnes morales bénéficiant du maintien du taux de l'avoir fiscal à 50 %.
- (3) Revenu global par action pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 45 %.
- (4) Revenu global par action pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 40 %.
- (5) Revenu global par action pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 25 %.
- (6) Ce chiffre prend en compte les actions émises au 31 décembre 2001 et ayant droit au dividende.
- (7) Revenu global par action proposé à l'assemblée générale des actionnaires mais non encore approuvé.
- (8) Revenu global par action pour les actionnaires personnes physiques et pour les actionnaires personnes morales bénéficiant du maintien du taux de l'avoir fiscal à 50 %, proposé à l'assemblée générale des actionnaires mais non encore approuvé.
- (9) Revenu global par action pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 15 %, proposé à l'assemblée générale des actionnaires mais non encore approuvé.

### Marché des titres de Dassault Systèmes

L'action de Dassault Systèmes est cotée au Premier Marché d'Euronext Paris (code Euroclear France 13065) depuis le 28 juin 1996. Elle est également cotée au Nasdaq Stock Market's National Market (« NASDAQ ») à New York sous forme d'American Depositary Share (« ADS ») sous le sigle DASTY. Une ADS correspond à une action ordinaire.

Les actions émises suite à l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date de paiement du dividende distribué au titre de l'exercice précédent n'ont pas vocation à percevoir ce dividende. Ces actions font l'objet d'une seconde ligne de cotation sur le Premier Marché d'Euronext Paris (code Euroclear France 20646) jusqu'à la date du paiement de ce dividende. L'ADS correspondante est cotée sur le NASDAQ sous le sigle DASXY.

**Historique des cours (en euros) et volumes traités de l'action  
Dassault Systèmes à Paris depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2000**

	Nombre de titres échangés	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
Novembre 2000 .....	4 358 610	81,85	92,80	76,00
Décembre 2000 .....	7 840 961	73,00	88,00	69,05
Janvier 2001 .....	6 629 021	72,50	77,45	62,05
Février 2001 .....	5 837 768	56,05	71,95	54,85
Mars 2001 .....	5 368 730	49,00	62,05	45,73
Avril 2001 .....	6 833 551	55,70	57,50	43,38
Mai 2001 .....	5 269 964	52,85	58,50	51,10
Juin 2001 .....	5 917 915	45,52	56,75	43,50
Juillet 2001 .....	8 874 607	48,27	48,89	36,95
Août 2001 .....	4 955 907	43,12	51,00	42,35
Septembre 2001 .....	5 689 443	33,45	44,85	29,50
Octobre 2001 .....	8 626 874	44,36	46,82	33,30
Novembre 2001 .....	9 642 816	53,00	56,05	43,10
Décembre 2001 .....	4 461 881	54,00	60,20	50,20
Janvier 2002 .....	7 077 023	53,45	58,10	51,70
Février 2002 .....	9 916 159	53,15	55,65	47,60
Mars 2002 .....	9 192 099	55,60	59,40	52,50
Avril 2002 .....	8 522 709	49,84	55,85	49,30

(source Bloomberg)

**Historique des cours (en dollars) et volumes traités de l'action  
Dassault Systèmes au Nasdaq depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2000**

	Nombre de titres échangés	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
Novembre 2000 .....	125 600	70,00	79,50	65,25
Décembre 2000 .....	157 000	66,25	76,75	64,13
Janvier 2001 .....	157 400	65,88	72,88	59,94
Février 2001 .....	247 500	51,44	66,75	49,06
Mars 2001 .....	200 200	42,63	57,13	40,50
Avril 2001 .....	217 700	47,50	50,99	39,50
Mai 2001 .....	198 400	45,00	51,00	43,75
Juin 2001 .....	236 500	39,55	48,00	37,51
Juillet 2001 .....	162 200	42,03	42,57	31,85
Août 2001 .....	95 400	39,01	44,50	39,01
Septembre 2001 .....	104 600	31,20	39,22	26,90
Octobre 2001 .....	142 100	39,15	42,00	30,20
Novembre 2001 .....	742 500	48,24	48,50	39,35
Décembre 2001 .....	234 800	43,51	52,99	45,60
Janvier 2002 .....	186 600	46,50	51,80	45,75
Février 2002 .....	189 300	45,55	48,50	41,60
Mars 2002 .....	261 500	49,24	52,00	45,75
Avril 2002 .....	384 800	45,00	49,93	43,40

(source Bloomberg)

## **Evolution récente de Dassault Systèmes**

La Société est positionnée pour pouvoir créer, grâce à son offre 3D PLM, la prochaine avancée technologique significative pour les sociétés industrielles. Du côté des clients, une étape importante a été franchie grâce à l'accord stratégique conclu, en mars 2002, avec Toyota Motor Corporation pour l'utilisation des solutions 3D PLM de la Société (CATIA pour la conception, DELMIA pour la fabrication digitale et ENOVIA pour la collaboration). Le réseau de partenaires de la Société dans le domaine du 3D PLM se développe lui aussi, augmentant ainsi le nombre d'applications et l'étendue du savoir-faire et du support proposés aux clients. A la suite de l'alliance avec MSC.Software, Dassault Systèmes a conclu des partenariats commerciaux et de développement, notamment avec Rand Worldwide<sup>TM</sup> (« Rand »), fournisseur de solutions destinées aux clients industriels. Rand a décidé d'investir d'importantes ressources pour répondre aux besoins des clients de la Société en matière de solutions 3D PLM. Rand va ainsi devenir un partenaire commercial pour les solutions PLM de la Société, incluant CATIA, ENOVIA, DELMIA et SMARTEAM. Cet accord, qui valide, une nouvelle fois, la vision 3D PLM de la Société, permettra d'accroître significativement la capacité de celle-ci à répondre aux opportunités du 3D PLM.

Par ailleurs, Dassault Systèmes a annoncé ses résultats (non audités) pour le premier trimestre 2002.

Le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre s'est élevé à 182,5 millions d'euros, en augmentation de 11 % par rapport aux 165,1 millions d'euros du premier trimestre 2001. Les ventes de logiciels représentent 87 % du chiffre d'affaires total et s'élèvent à 159,3 millions d'euros, en hausse de 10 % par rapport aux 144,7 millions d'euros réalisés au premier trimestre 2001. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent, qui donne à Dassault Systèmes une bonne visibilité sur ses revenus, a représenté 49 % du chiffre d'affaires logiciel total du premier trimestre. Les ventes de services ont connu une croissance de 14 %, à 23,2 millions d'euros comparé aux 20,4 millions d'euros de la même période de l'année 2001. Au cours du premier trimestre de cette année, 8 324 licences CATIA ainsi que 5 875 licences SolidWorks ont été vendues.

Alors que le chiffre d'affaires total a enregistré une croissance de 11 % d'une année sur l'autre, le résultat net a affiché une décroissance de 5 %, reflétant une accélération des investissements en recherche et développement, du coût des services vendus et une fluctuation des taux de change. En particulier, les frais de recherche et développement ont augmenté de 17 %. Le résultat net s'est élevé à 28,5 millions d'euros, ou 0,24 euro par action, au premier trimestre de l'année 2002, alors que le résultat net s'était élevé à 29,9 millions d'euros, ou 0,25 euro par action, au premier trimestre de l'année 2001.

Sur la base de ces résultats, la Société a pour objectif un chiffre d'affaires 2002 à 840 millions d'euros et un bénéfice net par action de 1,38 euro tout en étant conscient que d'importantes fluctuations de change ou la dégradation des conditions macro-économiques pourraient avoir un impact négatif sur cet objectif.

## **Calendrier indicatif des dates de publications des informations financières**

Le calendrier indicatif suivant a été préparé sur la base des dates de publication des mêmes informations au cours de l'exercice précédent :

Communiqué de presse sur le chiffre d'affaires et les résultats des :

- 1<sup>er</sup> trimestre 2002 : 23 avril 2002
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2002 : 23 juillet 2002
- 3<sup>ème</sup> trimestre 2002 : 23 octobre 2002
- 4<sup>ème</sup> trimestre 2002 : 5 février 2003

La publication au BALO est généralement faite dans les quinze jours suivants.

Publication au BALO des :

- états financiers consolidés intérimaires au 30/06/02 : mi-octobre 2002
- comptes consolidés de l'exercice clos au 31/12/02 : fin avril 2003

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2002**

**Exercice social clos le 31 décembre 2001**

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Avant de soumettre à votre approbation les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001 et de vous demander de vous prononcer sur l'affectation du résultat, nous vous présentons un résumé de l'activité du groupe Dassault Systèmes (la « Société ») et de sa société-mère Dassault Systèmes au cours de l'exercice écoulé, leurs perspectives d'avenir et les autres informations prescrites par la loi.

#### **ACTIVITES ET RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE DASSAULT SYSTEMES**

Voir « Rapport sur la gestion du Groupe » pages 48 à 70 du Rapport Annuel ci-après annexé.

#### **ACTIVITES ET RESULTATS DE DASSAULT SYSTEMES, SOCIETE MERE**

##### **Activité**

La société Dassault Systèmes a comme activité opérationnelle d'une part le développement d'une partie des logiciels du marché du 3D PLM, à savoir l'essentiel du développement des produits CATIA et une partie du développement des produits ENOVIA, d'autre part le développement de l'architecture Version 5, intégrateur des marques associées à ce marché du 3D PLM. Par ailleurs, la société Dassault Systèmes gère l'ensemble de la Société et la relation globale avec IBM.

##### **Présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation retenues**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001 ont été préparés et présentés en conformité avec les dispositions de la loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application du 29 novembre 1983.

Conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code de commerce, les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes règles d'évaluation que lors de l'exercice précédent.

##### **Résultats**

L'exercice 2001 se caractérise par une nouvelle croissance du chiffre d'affaires de Dassault Systèmes qui s'est élevé à 497 millions d'euros, en progression de 10,4 % par rapport à 2000, et ceci grâce au succès remporté par CATIA.

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'export s'est élevée à 448 millions d'euros, soit 90 % du total.

Les redevances CATIA représentent 77,6 % du chiffre d'affaires.

Les ventes de licences de CATIA passent de 30 545 en 2000 à 33 502 (dont 12 365 licences CATIA V5) en 2001, soit une augmentation de 9,7 %.

Le résultat d'exploitation a augmenté en 2001 de 8,8 % pour s'établir à 236 millions d'euros et Dassault Systèmes a dégagé un résultat net de 144 millions d'euros en hausse de 7,9 % par rapport à 2000.

Par ailleurs, les capitaux propres avant répartition s'élèvent au 31 décembre 2001 à 963 millions d'euros.

Enfin, la solidité du bilan de Dassault Systèmes témoigne de sa santé financière.

## Affectation des résultats

Il résulte des comptes que nous vous avons présentés et des éléments contenus dans le présent rapport que l'exercice clos le 31 décembre 2001 se traduit par un bénéfice de 144 039 483,19 euros que nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit :

— prélèvement de .....	54 824,10 €
pour dotation à la réserve légale pour la porter à son taux maximum	
— affectation du solde de .....	143 984 659,09 €
qui, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs, soit .....	394 041 290,76 €
forme une somme distribuable de .....	538 025 949,85 €

comme suit :

— à la distribution aux 113 943 754 actions composant le capital social et ayant droit aux dividendes, d'un dividende de .....	37 601 438,82 € (0,33 euros × 113 943 754 actions)
— au report à nouveau .....	500 424 511,03 €

Si vous acceptez cette proposition, le revenu global par action sera de :

- 0,50 euros pour les actionnaires personnes physiques et pour les actionnaires personnes morales bénéficiant du maintien du taux de l'avoir fiscal à 50 %, soit 0,33 euros de dividende et 0,17 euros d'avoir fiscal.
- 0,38 euros pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 15 %, soit 0,33 euros de dividende et 0,05 euros d'avoir fiscal.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

(Montants en euros)	1998 <sup>(1)</sup>	1999 <sup>(2)</sup>	2000 <sup>(3)</sup>
Dividende .....	0,22	0,27	0,31
Avoir Fiscal 50 % .....	0,11	0,13	0,16
Avoir Fiscal 45 % .....	0,10	—	—
Avoir Fiscal 40 % .....	—	0,11	—
Avoir Fiscal 25 % .....	—	—	0,08
Revenu Global (si avoir fiscal 50 %) .....	0,33	0,40	0,47
Revenu Global (si avoir fiscal 45 %) .....	0,32	—	—
Revenu Global (si avoir fiscal 40 %) .....	—	0,37	—
Revenu Global (si avoir fiscal 25 %) .....	—	—	0,39

(1) Capital de 564 963 000 Francs divisé en 112 992 600 actions de 5 Francs de valeur nominale chacune.

(2) Capital de 113 205 287 euros divisé en 113 205 287 actions de 1 euro de valeur nominale chacune (après conversion en euro du nominal des actions émises par Dassault Systèmes et arrondi du montant obtenu à l'euro supérieur).

(3) Capital de 113 926 963 euros divisé en 113 926 963 actions de 1 euro chacune.

## Comptes consolidés

Outre les comptes sociaux 2001, nous vous proposons d'approuver également les comptes consolidés de Dassault Systèmes à la date du 31 décembre 2001.

## **Domaine social**

Hors prestataires intervenant dans la Société en France, Dassault Systèmes compte, en fin d'exercice 2001, un effectif total de 1 380 personnes. Ce chiffre comprend 1 366 contrats à durée déterminée et indéterminée, auxquels s'ajoutent 7 contrats de formation en alternance et 7 contrats de formation-recherche (Cifre).

Afin de compléter son dispositif de réduction du temps de travail, Dassault Systèmes a conclu, le 29 mars 2001, un avenant à son accord du 15 octobre 1999 concernant les cadres positionnés et les cadres coefficientés. Cet avenant, comme le prévoit la loi Aubry II, étend à certaines catégories de cadres, remplissant les conditions requises, la possibilité de recourir à une organisation du travail en forfait annuel en jours.

Les résultats de l'exercice social clos le 31 décembre 2001 vont permettre :

- de distribuer un intéressement égal à 8 804 892 euros correspondant à 14,2 % de la masse salariale payée et,
- de doter une réserve spéciale de participation de 11 528 322 euros représentant 18,5 % de la masse salariale payée.

## **Participations — contrôles — filiales**

En vous rendant compte de l'activité de la Société, nous vous avons exposé l'activité des filiales de Dassault Systèmes ainsi que les créations ou acquisitions réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

## **Événements importants intervenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport**

Nous vous avons relaté les événements importants intervenus depuis le 31 décembre 2001 dans l'exposé des développements récents de la Société.

## **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Une grande partie de l'activité de la Société étant réalisée par Dassault Systèmes, société mère, les perspectives d'avenir de cette dernière correspondent à celles de la Société.

## **Conventions réglementées**

Nous vous informons que les conventions suivantes, lesquelles ont été approuvées conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001 :

- le 28 juin 1996 : Police d'assurances « Responsabilité des dirigeants » conclue avec AIG EUROPE ;
- le 11 mars 1998 : Licence non exclusive et gratuite de la marque ENOVIA conclue avec Enovia.

## **Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est joint le tableau des résultats de Dassault Systèmes au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## **Capital Social**

A la date du 31 décembre 2001, douze plans d'options de souscription d'actions Dassault Systèmes étaient en vigueur :

### ***1. Plan du 28 juin 1996***

Nous vous rappelons que le conseil d'administration du 28 juin 1996, faisant usage de l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 15 avril 1996, a consenti à certains membres du personnel de Dassault Systèmes et de deux de ses filiales (Dassault Systems of America Corp. (« DSA ») et

Dassault Systemes K.K. (« DSKK ») des options de souscription d'actions Dassault Systèmes donnant droit à la souscription de 513 890 actions Dassault Systèmes de 10 francs de valeur nominale chacune, soit, après division par deux en 1997, et conversion en euro en 1999, de la valeur nominale de l'action, 1 027 780 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro. Chaque option donne droit à la souscription d'une action pour un prix de 9 euros (59,01 francs) par action, ou d'une action sous forme d'ADS (« American Depositary Shares ») pour un prix unitaire de 11,5 dollars américains.

Au cours des exercices 1996 à 2000, 637 381 actions et 72 300 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ce plan d'options.

Au cours de l'exercice 2001, 70 475 actions et 500 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans ce même cadre, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2001, de 70 975 euros.

## **2. Plan du 15 décembre 1997**

Le 15 décembre 1997, le conseil d'administration, faisant usage dans son intégralité de l'autorisation qui lui avait été accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 6 juin 1997, a attribué 1 031 840 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes, chaque option donnant droit à la souscription d'une action. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 25,92 euros (170 francs).

Au cours des exercices 1999 et 2000, 32 670 actions ont été souscrites dans le cadre de ce plan d'options.

Au cours de l'exercice 2001, 10 952 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro ont été souscrites dans ce même cadre, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2001, de 10 952 euros.

## **3. Plan du 28 janvier 1998 (1998-1)**

Le 28 janvier 1998, le conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation qui lui avait été accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 26 janvier 1998, a attribué 750 000 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Delmia, chaque option donnant droit à la souscription d'une action pour un prix de 26,37 euros (173 francs), ou d'une action sous forme d'ADS pour un prix unitaire de 28,59 dollars américains.

Au cours des exercices 1998 à 2000, 549 700 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ce plan d'options.

Au cours de l'exercice 2001, 50 000 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans ce même cadre, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2001, de 50 000 euros.

## **4. Plans du 9 novembre 1998 (1998-2 et 1998-3)**

Le 9 novembre 1998, le conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation qui lui avait été accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 26 janvier 1998, a attribué, aux termes de deux plans d'options distincts :

- 2 468 730 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes, chaque option donnant droit à la souscription d'une action. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 29,58 euros (194 francs).
- 354 750 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de ses filiales DSA, DSKK, Delmia et Enovia, chaque option donnant droit à la souscription d'une action ou d'une action sous forme d'ADS. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 29,58 euros ou 34,48 dollars américains.

Au cours des exercices 1999 et 2000, 5 870 actions et 101 632 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ce plan d'options.

Au cours de l'exercice 2001, 14 314 actions et 10 825 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans ce même cadre, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes, en 2001, de 25 139 euros.

#### **5. Plans du 15 septembre 1999 (1998-4 et 1998-5)**

Le 15 septembre 1999, le conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation qui lui avait été accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 26 janvier 1998, a attribué, aux termes de deux plans d'options distincts :

- 3 297 000 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes et Dassault Systèmes Provence (« DSP »), chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 37 euros.
- 320 000 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de ses filiales DSA, DSKK, Delmia et Enovia, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro ou d'une action sous forme d'ADS. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 37 euros ou 38,36 dollars américains.

Au cours des exercices 1999 et 2000, 49 550 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans le cadre de ce plan d'options.

Au cours de l'exercice 2001, 1 600 actions et 9 525 actions sous forme d'ADS ont été souscrites dans ce même cadre, ce qui se traduit par une augmentation du capital de Dassault Systèmes de 11 125 euros.

#### **6. Plans du 29 mars 2001 (1998-8 et 1998-9)**

Le 29 mars 2001, le conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation qui lui avait été accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 26 janvier 1998, a attribué, aux termes de deux plans d'options distincts :

- 2 909 600 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes et DSP, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 52 euros. Aucune de ces options n'est exerçable avant le 29 mars 2003.
- 553 300 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel ou dirigeants de ses filiales DSA, DSKK, Delmia, Delmia GmbH, Enovia, Safework et Spatial, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro ou d'une action sous forme d'ADS. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 52 euros ou 46,55 dollars américains.

Au cours de l'exercice 2001, aucune action ou action sous forme d'ADS n'a été souscrite dans le cadre de ce plan d'options.

#### **7. Plan du 29 juin 2001 (1998-10)**

Le 29 juin 2001, le conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation qui lui avait été accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 26 janvier 1998, a attribué 138 000 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel ou dirigeants de SRAC, chaque option donnant droit à la souscription d'une action pour un prix de 49 euros, ou d'une action sous forme d'ADS pour un prix unitaire de 41,55 dollars américains.

Au cours de l'exercice 2001, aucune action sous forme d'ADS n'a été souscrite dans le cadre de ce plan d'options.

#### **8. Plans du 5 octobre 2001 (1998-11 et 1998-12)**

Le 5 octobre 2001, le conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation qui lui avait été accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 26 janvier 1998, a attribué, aux termes de deux plans d'options distincts :

- 1 387 400 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel de Dassault Systèmes, DSP et Dassault Data Services (« DDS »), chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 35 euros. Aucune de ces options n'est exerçable avant le 5 octobre 2002.
- 328 650 options de souscription d'actions de Dassault Systèmes à certains membres du personnel ou dirigeants de ses filiales DSA, DSKK, DSAG, Dassault Systèmes Inc, Delmia, Delmia GmbH, Enovia, Safework et Spatial, chaque option donnant droit à la souscription d'une action d'une valeur nominale unitaire de 1 euro ou d'une action sous forme d'ADS. Le prix de souscription unitaire des actions a été fixé à 35 euros ou 32,11 dollars américains. Aucune de ces options n'est exerçable avant le 5 octobre 2002.

Le tableau ci-dessous résume l'exercice des options depuis la mise en place du premier plan (données tenant compte rétroactivement de la division de la valeur nominale intervenue le 14 octobre 1997) ; il est établi au 31 décembre 2001 :

Plan d'options	1996	1997	1998-1	1998-2	1998-3	1998-4	1998-5	1998-8	1998-9	1998-10	1998-11	1998-12	Total
Nombre d'options attribuées	1 027 780 <sup>(1)</sup>	1 031 840	750 000	2 468 730	354 750	3 297 000	320 000	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650	14 567 050
Nombre de bénéficiaires ...	916	362	26	1 018	296	556	290	531	513	44	400	434	
Prix d'exercice d'une option en euros	9	25,92	26,37	29,58	29,58	37	37	52	52	49	35	35	
Dates d'exercice	Du 28 juin 1996 au 27 juin 2006	Du 15 décembre 1999 au 14 décembre 2007	Du 28 janvier 1998 au 27 janvier 2008 <sup>(a)</sup>	Du 9 novembre 2000 au 8 novembre 2008	Du 9 novembre 1998 au 8 novembre 2008 <sup>(b)</sup>	Du 15 septembre 2001 au 14 septembre 2009	Du 15 septembre 1999 au 14 septembre 2009 <sup>(c)</sup>	Du 29 mars 2003 au 28 mars 2011	Du 29 mars 2001 au 28 mars 2011 <sup>(d)</sup>	Du 29 juin 2001 au 28 juin 2011 <sup>(e)</sup>	Du 5 octobre 2002 au 4 octobre 2011		
Nombre d'options exercées en 1996	406 120 <sup>(2)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	406 120
Nombre d'options exercées en 1997	55 110 <sup>(3)</sup>	0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	55 110
Nombre d'options exercées en 1998	34 310 <sup>(4)</sup>	0	19 200	0	0	—	—	—	—	—	—	—	53 510
Nombre d'options exercées en 1999	85 505 <sup>(5)</sup>	7 000	87 583	0	23 937	0	8 662	—	—	—	—	—	212 687
Nombre d'options exercées en 2000	128 636 <sup>(6)</sup>	25 670	442 917	5 870	77 695	0	40 888	—	—	—	—	—	721 676
Nombre d'options exercées en 2001	70 975 <sup>(7)</sup>	10 952	50 000	14 314	10 825	1 600	9 525	—	0	0	—	—	168 191
Nombre d'options annulées	29 960	17 004	0	44 552	0	33 940	0	4 400	0	0	200	0	130 056
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2001	217 164	971 214	150 300	2 403 994	242 293	3 261 460	260 925	2 905 200	553 300	138 000	1 387 200	328 650	12 819 700

(1) dont 946 680 à des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 81 100 à des salariés de DSA.

(2) dont 383 700 par des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 22 420 par des salariés de DSA.

(3) dont 24 530 par des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 30 580 par des salariés de DSA.

(4) dont 25 410 par des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 8 900 par des salariés de DSA.

(5) dont 84 605 par des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 900 par des salariés de DSA.

(6) dont 119 136 par des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 9 500 par des salariés de DSA.

(7) dont 70 475 par des salariés de Dassault Systèmes et de DSKK et 500 par des salariés de DSA.

(a) dont 475 002 exerçables depuis le 28 janvier 1998, 100 000 supplémentaires exerçables depuis le 28 janvier 1999, 99 998 supplémentaires exerçables depuis le 28 janvier 2000, 50 000 supplémentaires exerçables depuis le 28 janvier 2001 et le solde exerçable depuis le 28 janvier 2002.

(b) dont 88 687 exerçables depuis le 9 novembre 1998, 88 688 supplémentaires exerçables depuis le 9 novembre 1999, 88 687 supplémentaires exerçables depuis le 9 novembre 2000 et le solde exerçable depuis le 9 novembre 2001.

(c) dont 80 000 exerçables depuis le 15 septembre 1999, 80 000 supplémentaires exerçables depuis le 15 septembre 2000 et 80 000 supplémentaires exerçables depuis le 15 septembre 2001.

(d) dont 138 325 exerçables depuis le 29 mars 2001.

(e) dont 34 500 exerçables depuis le 29 juin 2001.

En conséquence, suite à l'exercice de 168 191 options de souscription d'actions au cours de l'exercice écoulé, le capital social de Dassault Systèmes, au 31 décembre 2001, s'élevait à 114 475 204 euros.

A cette date, le capital social était donc divisé en 114 475 204 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, ce que le conseil d'administration a constaté dans sa séance du 4 mars 2002.

La levée du solde des options attribuées depuis 1996, non encore levées et pouvant être exercées dès à présent, entraînerait une augmentation de capital de 7 575 175 euros par émission de 7 575 175 actions de 1 euro de valeur nominale chacune. La levée du solde des options attribuées depuis 1996 et non encore levées, qu'elles soient d'ores et déjà exerçables ou non, entraînerait une augmentation de capital de 12 819 700 euros par émission de 12 819 700 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro.

Par ailleurs, l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 13 juin 2000 a autorisé le conseil d'administration à consentir, jusqu'au 12 juin 2005 inclus, des options d'achat d'actions de Dassault Systèmes à certains salariés ou dirigeants exerçant leurs fonctions dans la Société. A la date du 28 février 2002, le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

### **Actionnariat**

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit code, nous vous précisons que les principaux actionnaires de Dassault Systèmes, au 31 décembre 2001, étaient les suivants :

<b>Nom de l'actionnaire</b>	<b>Nombre d'actions détenues</b>	<b>Pourcentage du capital</b>	<b>Pourcentage des droits de vote</b>
Groupe Industriel Marcel Dassault .....	50 763 496	44,3 %	44,6 %
Etat français .....	17 821 334	15,6 %	15,6 %
M. Charles Edelstenne .....	7 632 884	6,7 %	6,7 %

Aucun autre actionnaire ne possède, à la connaissance de Dassault Systèmes, plus de 5 % du capital.

A cet actionnariat, il convient d'ajouter 33 % d'actionnaires institutionnels ou petits porteurs dont les actions sont librement cessibles sur le marché.

Par ailleurs, au 31 décembre 2001, SW Securities L.L.C., filiale américaine à 100 % de SolidWorks, détenait 502 417 actions de Dassault Systèmes, soit 0,4 % du capital. Ces actions, qui sont dépourvues du droit de vote et n'ont pas vocation à percevoir des dividendes, ont été émises dans le cadre de la prise de contrôle de SolidWorks afin de rémunérer l'exercice des options de souscription d'actions émises par SolidWorks préalablement à la prise de contrôle de cette société par Dassault Systèmes. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001, 105 350 actions ont été allouées aux titulaires d'options de souscription et 17 939 options ont été annulées.

Enfin, au 31 décembre 2001, Dassault Systèmes détenait directement 29 033 de ses propres actions, représentant 0,02 % du capital.

## Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Dassault Systèmes sont les suivants :

Noms	Fonctions
Charles Edelstenne	Président du conseil d'administration de Dassault Systèmes. Président du conseil d'administration de Dassault Aviation. Administrateur de Groupe Industriel Marcel Dassault, de Thales Systèmes Aéroportés, de Sogitec Industries, de Société Anonyme Belge de Constructions Aéronautiques, de European Aerosystems Ltd, de Dassault Réassurance, et de DSKK. Président de DSA, de Dassault Falcon Jet Corporation, de Dassault Systemes Corp. et de Dassault International Inc.
Paul Brown	Président du Département de comptabilité, fiscalité et droit des affaires de l'Ecole de commerce Leonard N. Stern de l'Université de New York.
Bernard Charlès	Directeur général de Dassault Systèmes. Président du conseil d'administration de DSP et de DDS. Administrateur de DSA, de Dassault Systemes Corp., de DSKK, de SmarTeam, de Invention Machine Corporation, de Business Objects. Président de SolidWorks, de Delmia et de Enovia.
Laurent Dassault	Président du conseil d'administration de Dassault Belgique Aviation. Administrateur de Groupe Industriel Marcel Dassault, de La Fédération Continentale, de Sogitec Industries, de Power Corporation du Canada, de Pechel Industries, de Kudelski SA, de Banque Privée Edmond de Rothschild Luxembourg, de Compagnie Nationale à Portefeuille, de Terramaris, de Harmonie SA, de Aero Precision Repair and Overhaul Company-Apro, et de Genset Singapore. Président de Midway Aircraft Corporation et de Dassault Falcon Jet do Brazil. Membre du conseil de Surveillance de SR Teleperformance, de GT Finance et de Evologic. Membre de l'Advisory Board de Syntek Capital SA. Gérant de Dassault Investissements et de Château Dassault. Directeur général de Immobilière Dassault.
Christian Decaix	Directeur général industriel et social de Dassault Aviation. Administrateur de Sogitec Industries, de Dassault Falcon Jet Corporation, de Dassault Réassurance et de European Aerosystems Ltd.
Bernard Dufau	Conseil stratégique de B. Dufau Conseil. Gérant de B. Dufau Conseil.

Noms	Fonctions
André Kudelski . . . . .	Président et administrateur délégué du groupe Kudelski. Président du conseil d'administration de Nagra +. Administrateur de Nestlé, d'Edipresse et de Swiss Air Lines Ltd. Membre du « Swiss Advisory Board » du Crédit Suisse.
Loïk Segalen . . . . .	Directeur des affaires économiques et financières de Dassault Aviation. Président-Directeur Général de Dassault Assurances Courtage. Président du conseil d'administration de Dassault Réassurance. Administrateur de Dassault Belgique Aviation, de Midway Aircraft Instrument Corporation et de Paris Le Bourget Parc des Expositions. Gérant de Dassault Aéro Service. Représentant permanent de Dassault Aviation au conseil d'administration de Corse Composites Aéronautiques.
Thibault de Tersant . . . . .	Directeur administratif et financier de Dassault Systèmes. Administrateur de DDS, de DSA, de SolidWorks, de Delmia, de Dassault Systemes Corp., de Enovia, de SmarTeam et de DSKK.

### Rémunérations des dirigeants

La rémunération brute totale en euros versée par la Société à chaque mandataire social au cours de l'exercice 2001 s'est élevée à :

Mandataires sociaux	Salaire	Avantages en nature	Jetons de présence
Charles Edelstenne . . . . .	502 517,89	—	12 196
Bernard Charlès . . . . .	726 021,19	4 646,19	6 098
Thibault de Tersant . . . . .	229 142,55	2 682,34	6 098
Francis Bernard <sup>(1)</sup> . . . . .	143 138,69	—	3 049
Paul Brown . . . . .	—	—	6 098
Laurent Dassault . . . . .	—	—	6 098
Christian Decaix . . . . .	—	—	6 098
Bernard Dufau . . . . .	—	—	3 049
André Kudelski . . . . .	—	—	3 049
Jacques-Louis Lions <sup>(2)</sup> . . . . .	—	—	3 049
Loïk Segalen . . . . .	—	—	6 098

(1) M. Francis Bernard a démissionné de ses fonctions d'administrateur à effet du 29 juin 2001.

(2) M. Jacques-Louis Lions est décédé le 17 mai 2001.

Les sociétés contrôlées par Dassault Systèmes n'ont ni versé de rémunération ni accordé d'avantages en nature aux mandataires sociaux ci-dessus.

## **Dépenses somptuaires et frais généraux visés à l'article 223 du Code général des impôts**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et quinquies du Code général des impôts, nous portons à votre connaissance le montant global des charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, soit 213 793 euros pour l'exercice écoulé, qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 77 885 euros.

## **Fixation du montant des jetons de présence**

Il vous est proposé de fixer le montant des jetons de présence à 80 000 euros pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices suivants jusqu'à intervention d'une nouvelle décision.

## **Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions**

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 31 mai 2001 avait autorisé Dassault Systèmes à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001, aux conditions suivantes :

Prix maximum d'achat : 100 euros

Prix minimum de vente : 25 euros

Montant cumulé des acquisitions : 300 millions d'euros.

Entre l'assemblée générale du 31 mai 2001 et la fin février 2002, Dassault Systèmes a acquis, sur le marché, 29 033 de ses propres actions pour une valeur globale de 1 016 923 euros et unitaire moyen de 35,03 euros hors frais d'acquisition. Au 28 février 2002, Dassault Systèmes n'a pas cédé d'actions.

Conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, nous vous proposons d'autoriser, une nouvelle fois, le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat par Dassault Systèmes de ses propres actions, plafonné à 10 % du capital social arrêté au jour de l'assemblée générale du 28 mai 2002, ce qui, sous réserve qu'aucune option de souscription d'actions n'ait été exercée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et cette date, représente un nombre maximum de 11 447 520 actions. Cette autorisation serait valable jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 et serait accordée pour un prix d'achat plafond de 80 euros par action et un prix de vente minimum de 20 euros par action. Le montant cumulé des acquisitions ne pourrait dépasser 300 millions d'euros.

Cette opération serait réalisée en vue d'intervenir sur le marché des titres notamment :

- à des fins de régularisation et de gestion des cours,
- en vue de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la Société,
- afin de remettre les actions rachetées aux bénéficiaires de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, lors de l'exercice de leurs droits,
- afin d'attribuer les actions aux salariés dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'options d'achat d'actions, ou encore
- afin d'optimiser le résultat par action par voie d'annulation d'actions propres entraînant une réduction du capital social.

La note d'information visée par la COB est tenue à votre disposition, gratuitement sur simple demande, dans les quinze jours précédant la tenue de l'assemblée ; elle contient toutes les informations complémentaires utiles à votre information au sujet de ce programme de rachat.

Dans la perspective d'une annulation des actions achetées, nous vous proposons également d'autoriser le conseil d'administration à annuler le cas échéant, en une ou plusieurs fois, et pour la même durée, tout ou partie des actions qu'il aura ainsi achetées et à réduire corrélativement le capital social dans la limite de 10 % de son montant. Tous pouvoirs seraient délégués au conseil d'administration pour réaliser cette opération de réduction de capital.

### **Autorisation d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital**

L'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 31 mai 2001 a délégué au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires pour lui permettre de réaliser des émissions de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de Dassault Systèmes, dans la limite d'un montant nominal maximal de 10 millions d'euros, ou de la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par références à plusieurs monnaies. Cette délégation permettait également au conseil d'administration de réaliser des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission, ou autres sommes dont la capitalisation serait admise. Elle lui permettait également de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés de Dassault Systèmes et/ou des sociétés dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote, adhérents à des plans d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

Nous vous informons que le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation globale.

Afin d'améliorer la possibilité donnée à Dassault Systèmes de faire appel au marché en fonction de ses besoins et dans les meilleures conditions, nous vous proposons de remplacer ladite délégation par une nouvelle aux termes de laquelle vous donnerez tous pouvoirs au conseil d'administration, pour une nouvelle durée de vingt six mois, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription autonomes, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital de Dassault Systèmes. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de cette délégation ne pourra excéder un montant nominal maximal de 10 millions d'euros ; le montant nominal des titres d'emprunt, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, sera au maximum de 600 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.

Dans ce cadre, le conseil pourra procéder à l'émission de valeurs mobilières soit en permettant aux actionnaires de conserver leur droit préférentiel de souscription, soit en décidant de leur supprimer ce droit préférentiel de souscription.

#### ***a) Emission de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription :***

Les actionnaires disposeront d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, le conseil ayant la possibilité de conférer aux actionnaires le droit de souscription à titre réductible d'un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande. Si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible ;
- offrir au public, totalement ou partiellement, les titres non souscrits.

L'émission de bons de souscription pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes. En cas d'attribution gratuite de bons, le conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les bons correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires de droits au plus tard dans les 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de bons attribués.

La délégation emportera de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de Dassault Systèmes susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit, et comportera renonciation expresse des

actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles donnent droit celles des valeurs mobilières susceptibles d'être émises par conversion d'obligations et par exercice de bons de souscription susceptibles d'être émis de manière autonome.

La somme revenant ou devant revenir à Dassault Systèmes pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à 80 % de la moyenne des cours de l'action de la société constatés en bourse pendant 10 jours de bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

***b) Emission de valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription :***

Dans le cas d'une émission de valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription, le conseil pourra éventuellement assortir ladite émission d'une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission. Dans ce cas, l'augmentation de capital pourra résulter également de l'exercice d'un droit d'attribution, par voie de conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, résultant de toutes valeurs mobilières émises par toute société dont Dassault Systèmes détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital et avec l'accord de cette dernière. En outre, le conseil d'administration pourra faire usage de cette délégation avec suppression du droit préférentiel de souscription à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par Dassault Systèmes.

***c) Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes***

Il est précisé que la délégation globale qui vous est proposée permet également au conseil d'administration de réaliser des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.

Cette nouvelle délégation globale annulera et remplacera, à compter de votre approbation, celle donnée par l'assemblée générale du 31 mai 2001 et actuellement en vigueur.

***d) Augmentation du capital social réservée aux salariés***

Afin de nous conformer aux dispositions du Code de commerce introduites par la loi du 9 février 2001 sur l'épargne salariale, nous vous proposons également de permettre au conseil d'administration de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés de Dassault Systèmes et/ou des sociétés qui lui sont liées et adhérents à des plans d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire. Le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant être réalisées dans ce cadre serait de 10 millions d'euros. Cette nouvelle délégation annulera et remplacera celle donnée par l'assemblée générale du 31 mai 2001 et actuellement en vigueur.

**Autorisation d'attribuer des options de souscription d'actions**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 janvier 1998, modifiée successivement par les assemblées générales mixtes des 2 juin 1999 et 13 juin 2000, a autorisé le conseil d'administration de Dassault Systèmes à consentir des options de souscription d'actions (les « OPTIONS 98 ») à certains salariés ou dirigeants de la Société, à la condition notamment que le nombre d'options attribuées par le conseil et non encore levées ne puisse donner droit à souscrire un nombre d'actions excédant 15 % du capital social, cette limite étant appréciée à la date du conseil qui octroie les options.

Ainsi que nous vous l'avons indiqué précédemment, cette autorisation a été utilisée à plusieurs reprises et prendra fin le 25 janvier 2003, soit dans moins d'un an.

Dans le cadre de la poursuite de notre politique sociale, et afin de motiver et de fidéliser le personnel de notre Société en le faisant participer au capital de la société mère, nous vous proposons de mettre fin dès à présent à cette autorisation d'émettre des OPTIONS 98 et, en son lieu et place, d'autoriser le conseil d'administration à consentir, jusqu'au 27 juillet 2005 inclus, des options de souscription d'actions (les « OPTIONS 02 ») à certains

salariés ou dirigeants détenant individuellement moins de 10 % du capital de Dassault Systèmes (ci-après les « Bénéficiaires ») exerçant leurs fonctions dans la Société, et ce dans les conditions fixées aux articles L.225-177 à L.225-185 du Code de commerce.

Le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le conseil d'administration et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire un nombre d'actions excédant 17 % du capital social. Cette limite devra être appréciée au moment de l'octroi des options par le conseil en tenant compte non seulement des options nouvelles ainsi offertes mais aussi de celles qui résulteraient des attributions précédentes et non encore levées.

Le nombre et la qualité des Bénéficiaires des OPTIONS 02 seront librement déterminés par le conseil d'administration qui pourra, s'il le souhaite, mandater un « Comité ad hoc » afin d'établir la liste détaillée de ces Bénéficiaires et l'attribution d'un nombre d'options à chacun d'eux.

Conformément à la loi, aucune option de souscription ne pourra être consentie au cours des périodes interdites par l'article L.225-177 du Code de commerce.

Le prix de souscription des actions nouvelles par les Bénéficiaires sera définitivement déterminé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et ne pourra être, en tout état de cause, inférieur aux limites prévues par la loi.

Le prix de souscription des actions par les Bénéficiaires, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra pas être modifié sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées, Dassault Systèmes vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres prévues par la loi. Dans ce cas, le conseil d'administration procédera, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue.

L'autorisation donnée au conseil d'administration d'octroyer les OPTIONS 02 emportera, au profit des Bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure de la levée desdites options.

L'augmentation du capital social résultant des levées d'options sera définitivement réalisée du seul fait de la remise du bulletin de levée d'options et de souscription d'actions et du paiement de la somme correspondante.

Si vous décidez de permettre au conseil d'administration de consentir ces OPTIONS 02, vous devrez lui donner tous pouvoirs à l'effet, sans que cette liste soit limitative :

- de décider de consentir les OPTIONS 02 en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns,
- de fixer le délai de levée des OPTIONS 02 en prévoyant éventuellement une période de blocage pendant laquelle elles ne pourront pas être exercées, étant entendu que la levée des OPTIONS 02 ne pourra pas intervenir plus de 10 ans après leur date d'attribution par le conseil,
- de fixer les conditions et modalités des OPTIONS 02 et ce, au fur et à mesure des décisions d'attribution, en particulier, le cas échéant, d'ajuster le prix des actions à souscrire, sur la base des éléments fixés ci-dessus, dans les conditions légales et réglementaires,
- de choisir, comme bon lui semble, les Bénéficiaires des OPTIONS 02,
- de stipuler, le cas échéant, une période d'incessibilité des actions issues de la levée des OPTIONS 02,
- de constater les augmentations de capital à la suite des levées d'OPTIONS 02,
- de modifier les statuts en conséquence, et, plus généralement, de faire le nécessaire.

Conformément à la loi, les commissaires aux comptes ont préparé un rapport spécial sur les modalités de fixation du prix de souscription des actions issues de la levée des OPTIONS 02.

### **Modifications statutaires**

Nous vous proposons d'instaurer un droit de vote double au bénéfice des actions détenues depuis plus de deux ans par leurs titulaires ainsi que l'autorise l'article L.225-123 du Code de commerce et de modifier l'article 30 des statuts en conséquence.

Par ailleurs, afin, plus particulièrement, de supprimer les références à la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et de mettre en conformité les statuts de Dassault Systèmes avec les nouvelles dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, nous vous proposons de refondre ces statuts et d'y insérer, notamment, les dispositions suivantes :

- Pouvoirs donnés au conseil d'administration de décider du mode d'exercice de la Direction générale de Dassault Systèmes
- Pouvoirs attribués au conseil d'administration et à son Président
- Pouvoirs attribués à la Direction générale
- Modifications de la définition des conventions réglementées
- Approbation des comptes consolidés
- Participation à distance aux conseils d'administration et aux assemblées générales.

### **Quitus aux administrateurs**

Au bénéfice des explications qui précèdent et de celles que le conseil ne manquera pas de vous donner au cours de l'assemblée, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 tels qu'ils vous sont présentés et de donner à votre conseil d'administration quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Si vous approuvez nos propositions, nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont présentées.

**Le conseil d'administration**

**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE**  
**AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(en euros)	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social . . . . .	86 087 266	86 128 054	113 205 287	113 926 963	114 475 204
Nombre d'actions . . . . .	112 939 090	112 992 600	113 205 287	113 926 963	114 475 204
<b>Opérations et résultat de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes . . . . .	257 511 978	318 993 942	379 810 549	449 650 106	496 799 156
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions . . . . .	134 964 261	168 865 829	197 418 321	240 265 323	255 476 963
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions . . . . .	133 952 405	161 143 072	195 643 457	237 027 424	252 772 360
Impôts sur les bénéfices . . . . .	47 999 312	59 262 590	62 451 935	75 327 305	81 811 307
Participation des salariés due au titre de l'exercice	6 255 369	7 934 929	9 811 464	10 826 502	11 528 322
Intéressement des salariés . . . . .	3 848 386	4 801 504	6 011 172	7 621 501	8 804 892
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions . . . . .	65 517 444	83 185 651	104 663 469	133 508 425	144 039 483
<b>Résultat par part ou par action</b>					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions . . . . .	0,67	0,79	1,04	1,26	1,32
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et reprises de provisions . . . . .	0,58	0,74	0,92	1,17	1,26
Dividende attribué par action . . . . .	0,18	0,22	0,27	0,31	0,33 <sup>(1)</sup>
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice . . . . .	959	1 106	1 182	1 240	1 324
Montant de la masse salariale de l'exercice . . . . .	41 037 687	47 282 383	52 152 157	55 718 748	62 195 629

(1) Dividende proposé à l'approbation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 28 mai 2002.

## RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Rapport général des commissaires aux comptes

#### Comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dassault Systèmes, établis en euros, conformément aux règles et principes comptables applicables en France, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Le 12 avril 2002

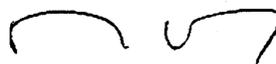
#### Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



Philippe Mouraret

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Marc Montserrat

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **1. Avec la Société Enovia Corp.**

#### ***Administrateurs concernés***

MM. Bernard Charlès et Thibault de Tersant.

#### ***Nature et objet***

Contrat de licence de marque concédé à titre gratuit.

#### ***Modalités***

Une licence non exclusive et gratuite de la marque ENOVIA a été concédée à la Société Enovia Corp. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration le 11 mars 1998. Elle a été conclue le 28 décembre 1998 pour une durée indéterminée.

### **2. Avec la Compagnie AIG Europe**

#### ***Nature et objet***

Police d'assurance "Responsabilités des dirigeants".

#### ***Modalités***

Une police d'assurance "Responsabilité des dirigeants" a été souscrite auprès de la Compagnie AIG Europe et autorisée par le conseil d'administration du 28 juin 1996.

Cette police d'assurance permet de couvrir l'ensemble des dirigeants, passés, présents ou futurs, de la Société Dassault Systèmes et de l'ensemble de ses filiales, pour une prime annuelle de USD.104.769,26.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Le 12 avril 2002

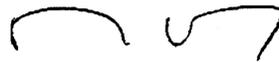
### **Les Commissaires aux Comptes**

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



Philippe Mouraret

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Marc Montserrat

## COMPTES ANNUELS

### BILAN

ACTIF (en milliers d'euros)	Montants bruts	Amortissements ou provisions pour dépréciation	31 décembre		
			2001	2000	1999
			Montants nets	Montants nets	Montants nets
<b>ACTIF IMMOBILISE</b> .....	<b>782 785</b>	<b>53 329</b>	<b>729 456</b>	<b>677 789</b>	<b>553 091</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	<b>13 838</b>	<b>12 621</b>	<b>1 217</b>	<b>1 394</b>	<b>1 153</b>
Concessions, brevets, licences, marques .....	13 801	12 621	1 180	1 305	937
Avances et acomptes .....	37	—	37	89	216
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	<b>54 707</b>	<b>40 708</b>	<b>13 999</b>	<b>13 962</b>	<b>13 186</b>
Installations techniques, matériels et outillages .....	33 261	30 274	2 987	3 897	5 016
Autres immobilisations corporelles .....	20 427	10 434	9 993	8 961	7 742
Immobilisations en cours .....	1 019	—	1 019	1 104	428
<b>Immobilisations financières</b> .....	<b>714 240</b>	<b>—</b>	<b>714 240</b>	<b>662 433</b>	<b>538 752</b>
Participations .....	664 571	—	664 571	620 259	515 030
Créances rattachées à des participations .....	38 274	—	38 274	25 744	21 838
Prêts .....	10 247	—	10 247	15 150	1 125
Dépôts et cautionnements .....	1 148	—	1 148	1 280	759
<b>ACTIF CIRCULANT</b> .....	<b>390 803</b>	<b>11 208</b>	<b>379 595</b>	<b>305 912</b>	<b>288 445</b>
<b>Créances d'exploitation</b> .....	<b>176 386</b>	<b>11 208</b>	<b>165 178</b>	<b>158 329</b>	<b>109 718</b>
Créances clients et comptes rattachés .....	158 507	4 666	153 841	149 519	98 648
Autres créances d'exploitation .....	17 879	6 542	11 337	8 810	11 070
<b>Valeurs mobilières de placement</b> .....	<b>209 959</b>	<b>—</b>	<b>209 959</b>	<b>143 099</b>	<b>155 371</b>
Disponibilités .....	4 458	—	4 458	4 484	23 356
<b>Charges constatées d'avance</b> .....	<b>10 410</b>	<b>—</b>	<b>10 410</b>	<b>12 008</b>	<b>6 618</b>
Ecarts de conversion .....	47	—	47	985	339
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....	<b>1 184 045</b>	<b>64 537</b>	<b>1 119 508</b>	<b>996 694</b>	<b>848 493</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	31 décembre		
	2001	2000	1999
	Avant décisions de l'AGO	Avant décisions de l'AGO	Avant décisions de l'AGO
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>963 052</b>	<b>830 399</b>	<b>706 586</b>
Capital .....	114 475	113 927	113 205
Prime d'émission .....	26 216	22 557	3 546
Primes d'apport .....	269 978	251 402	251 402
Réserve légale .....	11 392	11 320	8 613
Réserve réglementée .....	2	2	2
Report à nouveau .....	394 041	295 740	223 769
Résultat de l'exercice .....	144 039	133 508	104 663
Provisions réglementées .....	2 909	1 943	1 386
Provisions pour risques et charges .....	4 141	5 705	5 068
<b>DETTES</b> .....	<b>133 193</b>	<b>136 330</b>	<b>110 662</b>
<b>Dettes financières</b> .....	<b>18 318</b>	<b>18 158</b>	<b>18 269</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit .....	1 321	1 992	1 830
Emprunts et dettes financières divers .....	16 997	16 166	16 439
<b>Dettes d'exploitation</b> .....	<b>114 875</b>	<b>118 172</b>	<b>92 393</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	37 219	41 257	26 105
Dettes fiscales et sociales .....	64 254	63 926	49 507
Autres dettes d'exploitation .....	13 402	12 989	16 781
<b>Produits constatés d'avance</b> .....	<b>17 879</b>	<b>23 775</b>	<b>24 526</b>
Ecarts de conversion .....	1 243	485	1 651
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....	<b>1 119 508</b>	<b>996 694</b>	<b>848 493</b>

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	31 décembre		
	2001	2000	1999
<b>Produits d'exploitation (I)</b> .....	<b>497 921</b>	<b>452 089</b>	<b>380 543</b>
Ventes de matériels .....	21 826	18 981	19 508
Redevances et prestations de services .....	474 973	430 669	360 303
<b>Montant du chiffre d'affaires net</b> .....	<b>496 799</b>	<b>449 650</b>	<b>379 811</b>
<i>Dont à l'exportation</i> .....	447 757	403 271	337 925
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges .....	1 092	2 376	705
Autres produits .....	30	63	27
<b>Charges d'exploitation (II)</b> .....	<b>261 740</b>	<b>234 771</b>	<b>201 418</b>
Achats de matériels .....	17 688	15 202	15 972
Autres achats et charges externes .....	110 796	98 266	71 158
Impôts, taxes et versements assimilés .....	9 290	7 335	6 301
Salaires et traitements .....	63 550	56 548	53 681
Charges sociales .....	34 668	30 181	28 605
Dotations aux amortissements des immobilisations .....	6 415	8 294	9 236
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants .....	958	1 971	1 518
Dotations aux provisions pour risques et charges .....	905	832	2 397
Autres charges .....	17 470	16 142	12 550
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (III = I - II)</b> .....	<b>236 181</b>	<b>217 318</b>	<b>179 125</b>
<b>Produits financiers (IV)</b> .....	<b>21 597</b>	<b>16 642</b>	<b>14 719</b>
Autres intérêts et produits assimilés .....	2 705	1 458	780
Reprises sur provisions et transferts de charges .....	985	339	218
Différences positives de change .....	8 655	8 062	9 531
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement .....	9 252	6 783	4 190
<b>Charges financières (V)</b> .....	<b>10 602</b>	<b>5 901</b>	<b>10 530</b>
Dotations aux provisions .....	47	985	339
Intérêts et charges assimilées .....	1 480	1 308	1 094
Différences négatives de change .....	9 075	3 608	9 090
Pertes nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement .....	—	—	7
<b>RESULTAT FINANCIER (VI = IV - V)</b> .....	<b>10 995</b>	<b>10 741</b>	<b>4 189</b>
<i>Résultat courant (III + VI)</i> .....	247 176	228 059	183 314
<b>Produits exceptionnels (VII)</b> .....	<b>23 514</b>	<b>549</b>	<b>144 279</b>
Sur opérations de gestion .....	36	8	231
Sur opérations en capital .....	22 850	18	143 196
Reprises sur provisions exceptionnelles .....	628	523	852
<b>Charges exceptionnelles (VIII)</b> .....	<b>24 507</b>	<b>1 324</b>	<b>144 655</b>
Sur opérations de gestion .....	653	150	614
Sur opérations en capital .....	22 887	275	143 050
Dotations aux amortissements et provisions .....	967	899	991
	<b>-993</b>	<b>-775</b>	<b>-376</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (IX = VII - VIII)</b> .....			
<b>Participation et intéressement des salariés (X)</b> .....	<b>20 333</b>	<b>18 449</b>	<b>15 823</b>
Intéressement .....	8 805	7 622	6 011
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise .....	11 528	10 827	9 812
<b>Impôt sur les sociétés (XI)</b> .....	<b>81 811</b>	<b>75 327</b>	<b>62 452</b>
<b>RESULTAT NET (III + VI + IX - X - XI)</b> .....	<b>144 039</b>	<b>133 508</b>	<b>104 663</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

#### Répartition du capital

Au 31 décembre 2001, les droits de vote dans Dassault Systèmes étaient détenus à 44,6 % par Groupe Industriel Marcel Dassault, 33,1 % par le public, 15,6 % par l'Etat français et 6,7 % par Monsieur Charles Edelstenne, Président-Directeur Général de Dassault Systèmes.

Au 31 décembre 2000, les droits de vote dans Dassault Systèmes étaient détenus à 34,4 % par Dassault Participation, 32,6 % par le public, 26,3 % par Groupe Industriel Marcel Dassault et 6,7 % par Monsieur Charles Edelstenne, Président-Directeur Général de Dassault Systèmes.

#### Augmentation de capital de Dassault Systemes Corp.

Au cours de l'exercice 2001, Dassault Systèmes a procédé à des augmentations de capital dans Dassault Systemes Corp. pour un montant cumulé de 27 millions d'euros.

#### Fusion avec Dassault Participation

Les 30 et 31 mai 2001, les actionnaires de Dassault Systèmes et de l'un de ses principaux actionnaires, Dassault Participation, ont approuvé, au cours de leurs assemblées générales respectives, la fusion-absorption de cette dernière par Dassault Systèmes. Les actionnaires de Dassault Participation, et notamment l'Etat français, ont ainsi reçu contre leurs titres Dassault Participation des actions de Dassault Systèmes, négociables sur le Premier Marché d'Euronext Paris et sur le Nasdaq de New York.

#### Acquisition de SRAC

Le 31 mai 2001, Dassault Systèmes a acquis l'intégralité du capital de la société Structural Research and Analysis Corporation ("SRAC"), titulaire des solutions d'analyse 3D COSMOS/, très fortement inter-opérables avec les logiciels du secteur du Design Centric, tels que SolidWorks, SolidEdge et Mechanical Desktop. L'opération s'est réalisée sous la forme d'un échange d'actions pour 19 millions d'euros et le solde de 4 millions d'euros en numéraire. Les titres SRAC ont ensuite été apportés pour le même prix à Dassault Systemes Corp.

#### Acquisition de ACT

Le 20 juillet 2001, la Société a acquis, via l'une de ses filiales créée à cet effet, Dassault Systèmes Inc., l'activité de conseil et de services PLM ainsi que les actifs associés de la société canadienne Alliance Commerciale Technologique ("ACT"), et ce pour un prix d'environ 12 millions de dollars canadiens.

#### Distribution de dividende

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 31 mai 2001 a décidé la distribution d'un dividende de 35 135 milliers d'euros qui a été versé au mois de juin 2001.

#### Options conférées au personnel sur des actions de Dassault Systèmes

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 26 janvier 1998, modifiée par celle du 13 juin 2000, a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 25 janvier 2003, des options de souscription d'actions Dassault Systèmes à certains salariés ou dirigeants de la Société ou de ses filiales françaises ou étrangères, le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire un nombre d'actions excédant 15 % du capital social de Dassault Systèmes.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a procédé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001, aux attributions suivantes :

- Le 29 mars 2001 : 3 462 900 options de souscriptions d'actions avec des prix d'exercice de 52 euros ou 46,55 dollars américains, au profit de certains salariés de Dassault Systèmes et de certaines de ses filiales.
- Le 29 juin 2001 : 138 000 options de souscriptions d'actions avec un prix d'exercice de 49 euros ou 41,55 dollars américains, au profit de certains salariés de SRAC.
- Le 5 octobre 2001 : 1 716 050 options de souscriptions d'actions avec des prix d'exercice de 35 euros ou 32,11 dollars américains, au profit de certains salariés de Dassault Systèmes et de certaines de ses filiales.

## **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Aucun événement significatif

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2001.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001 ont été préparés et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, de la loi du 30 avril 1983 et du décret du 29 novembre 1983. Les conventions comptables de base ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, du principe de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, de l'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## **BILAN**

### **a) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Les durées et les modalités d'amortissement sont présentées ci-dessous :

#### **1) Mode dégressif :**

Matériel informatique neuf . . . . .	3 à 5 ans
Matériel de bureau neuf . . . . .	5 ans
Matériel de services sociaux . . . . .	6 ans 2/3

L'amortissement dégressif des biens acquis entre le 1<sup>er</sup> février 1996 et le 31 janvier 1997 a été calculé en utilisant les coefficients majorés résultant de l'application des dispositions de la loi du 12 avril 1996. Le supplément d'amortissement résultant de la majoration des coefficients est inscrit au compte "Amortissements dérogatoires" qui est présenté sous la rubrique Provisions réglementées.

#### **2) Mode linéaire :**

Matériel informatique d'occasion . . . . .	3 à 5 ans
Matériel de transport . . . . .	4 ans
Agencements et installations . . . . .	10 ans
Matériel de bureau d'occasion . . . . .	5 ans
Mobilier de bureau . . . . .	10 ans

#### **b) Immobilisations incorporelles**

Les brevets et licences sont amortis suivant le mode linéaire sur leur durée d'utilisation. Les logiciels acquis sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 1 an.

#### **c) Immobilisations financières**

Les titres de participation sont évalués au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute. La valeur d'inventaire des titres tient compte notamment du montant des capitaux propres, de la rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques.

#### **d) Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition et sont dépréciées, le cas échéant, par référence à leur valeur boursière à la clôture de l'exercice. Les valeurs mobilières de placement acquises en devises sont converties au cours de clôture.

#### **e) Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

#### **f) Ecart de conversion**

Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture. Les différences de conversion sont inscrites au bilan sous la rubrique "Ecart de conversion". En cas de pertes latentes, une provision pour risques (perte de change) est comptabilisée.

### **COMPTE DE RESULTAT**

#### **a) Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de redevances perçues au titre de la commercialisation par IBM du logiciel CATIA développé par Dassault Systèmes.

Le chiffre d'affaires s'entend net des ristournes à reverser à IBM. Celles-ci sont enregistrées au bilan dans le poste "Autres dettes d'exploitation".

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services est constaté lors de la réalisation desdites prestations.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de l'activité de revente de matériels informatiques est reconnu lors de la livraison desdits matériels.

#### **b) Frais de recherche appliquée et de développement**

Les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées si l'analyse de critères techniques ne les rend pas immobilisables.

L'application de ce principe comptable a conduit, dans tous les cas, à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

## NOTES SUR LE BILAN

### Note 1 — Mouvements de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/00	Augmentations 2001	Diminutions 2001	Valeur brute au 31/12/01
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	<b>12 846</b>	<b>992</b>	—	<b>13 838</b>
Brevets, licences et marques .....	12 846	992	—	13 838
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	<b>49 610</b>	<b>5 285</b>	<b>188</b>	<b>54 707</b>
Matériel informatique .....	31 638	2 552	145	34 045
Autres immobilisations corporelles .....	17 972	2 733	43	20 662
Matériel automobile .....	314	67	43	338
Mobilier de bureau .....	2 741	269	—	3 010
Matériel de bureau et social .....	1 601	463	—	2 064
Agencements et installations .....	13 316	1 934	—	15 250
<b>Immobilisations financières</b> .....	<b>662 433</b>	<b>67 917</b>	<b>16 110</b>	<b>714 240</b>
	<b>724 889</b>	<b>74 194</b>	<b>16 298</b>	<b>782 785</b>

Les immobilisations en cours et les avances et acomptes sur immobilisations sont rattachés aux postes d'immobilisations auxquels ils se rapportent. Les immobilisations financières comprennent essentiellement les titres des filiales (665 millions d'euros), dont le détail est présenté dans les informations relatives aux filiales et participations, les prêts et avances consentis au personnel et les dépôts et cautionnements.

### Note 2 — Mouvements des amortissements

(en milliers d'euros)	Amortissements au 31/12/00	Dotations 2001	Reprises et cessions 2001	Amortissements au 31/12/01
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	<b>11 452</b>	<b>1 169</b>	—	<b>12 621</b>
Brevets, licences et marques .....	11 452	1 169	—	12 621
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	<b>35 648</b>	<b>5 247</b>	<b>187</b>	<b>40 708</b>
Matériels informatiques .....	27 188	3 230	144	30 274
Autres immobilisations corporelles .....	8 460	2 017	43	10 434
Matériel automobile .....	205	45	43	207
Mobilier de bureau .....	1 206	248	—	1 454
Matériel de bureau .....	1 062	301	—	1 363
Agencements et installations .....	5 987	1 423	—	7 410
	<b>47 100</b>	<b>6 416</b>	<b>187</b>	<b>53 329</b>

### Note 3 — Echéances des créances

Les échéances des créances au 31 décembre 2001 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Montant net	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts salariés .....	1 202	—	1 202
Dépôts et cautionnements .....	1 148	—	1 148
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés .....	153 841	153 841	—
Autres créances d'exploitation .....	11 336	11 265	71
Charges constatées d'avance .....	10 410	10 410	—

#### Note 4 — Produits à recevoir

Les produits à recevoir se composent des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2001	31/12/2000
Clients factures à établir . . . . .	89 598	96 084
Fournisseurs avoirs à recevoir . . . . .	2 795	374
Intérêts courus sur prêts . . . . .	1 333	1 262
Intérêts courus sur placements . . . . .	691	76
	<b>94 417</b>	<b>97 796</b>

#### Note 5 — Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2001	31/12/2000
VMP . . . . .	<b>209 959</b>	<b>143 099</b>

La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement, au 31 décembre 2001, s'élève à 210 725 milliers d'euros (2000 : 144 143 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2001, 94 % de ces valeurs mobilières de placement étaient libellées en euros et 6 % en dollars américains.

#### Note 6 — Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2001	31/12/2000
Achats non stockés de matières et fournitures . . . . .	5 166	7 136
Services extérieurs		
Loyer crédit-bail immobilier . . . . .	525	568
Locations mobilières . . . . .	655	537
Assurances . . . . .	61	58
Divers . . . . .	4 003	3 709
	<b>10 410</b>	<b>12 008</b>

#### Note 7 — Capitaux Propres

##### 7.1. Capital social

Les mouvements intervenus sur le capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001 s'analysent comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale (en euros)	Capital (en euros)
<b>Actions au 1<sup>er</sup> janvier 2001 . . . . .</b>	<b>113 926 963</b>	<b>1</b>	<b>113 926 963</b>
Actions émises dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions (voir note 7.2) . . . . .	168 191	1	168 191
Fusion-absorption de Dassault Participation . . . . .	20 389	1	20 389
Acquisition SRAC . . . . .	359 661	1	359 661
<b>Actions au 31 décembre 2001 . . . . .</b>	<b>114 475 204</b>	<b>1</b>	<b>114 475 204</b>

## 7.2. Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous résume les exercices des options depuis la mise en place de chacun des plans :

	Plan du	Plan du	Plan du	Plan du	Plan du	Plan du	Plan du	Plan du	Plan du	Plan du	Plan du	Total	
	28 juin 1996	15 décembre 1997	28 janvier 1998 (1998-1)	9 novembre 1998	15 septembre 1999	29 mars 2001	29 juin 2001	5 octobre 2001	1998-11	1998-12	1998-10	1998-11	1998-12
Nombre d'options attribuées .....	1 027 780	1 031 840	750 000	2 468 730	3 297 000	2 909 600	138 000	1 387 400	328 650	14 567 050	1 387 400	328 650	14 567 050
Prix d'exercice d'une option .....	9 euros	25,92 euros	26,37 euros	29,58 euros	37 euros	52 euros	49 euros	35 euros					
Dates d'exercice .....	du 28/06/96 au 27/06/06	du 15/12/99 au 14/12/07	du 28/01/98 au 27/01/08	du 09/11/00 au 08/11/08	du 15/09/01 au 14/09/09	du 29/03/03 au 28/03/11	du 29/06/01 au 28/06/11	du 05/10/02 au 04/10/11	du 05/10/02 au 04/10/11	du 05/10/02 au 04/10/11	du 29/06/01 au 28/06/11	du 05/10/02 au 04/10/11	du 05/10/02 au 04/10/11
Nombre d'options exercées en 1996	406 120	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	406 120
Nombre d'options exercées en 1997	55 110	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	55 110
Nombre d'options exercées en 1998	34 310	—	19 200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	53 510
Nombre d'options exercées en 1999	85 505	7 000	87 583	—	8 662	—	—	—	—	—	—	—	212 687
Nombre d'options exercées en 2000	128 636	25 670	442 917	5 870	40 888	—	—	—	—	—	—	—	721 676
Nombre d'options exercées en 2001	70 975	10 952	50 000	14 314	1 600	9 525	—	—	—	—	—	—	168 191
Nombre d'options annulées .....	29 960	17 004	—	44 552	33 940	4 400	—	200	—	—	—	—	130 056
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2001 .....	217 164	971 214	150 300	2 403 994	3 261 460	2 905 200	138 000	1 387 200	328 650	12 819 700	1 387 200	328 650	12 819 700

Le conseil d'administration se réserve le droit de suspendre temporairement l'exercice des options pendant les périodes de réalisation d'opérations sur le capital ou impliquant le détachement d'un droit. Par ailleurs, les actions souscrites dans le cadre de l'exercice des options provenant des plans du 15 décembre 1997, 1998-2 du 9 novembre 1998, 1998-4 du 15 septembre 1999, 1998-8 du 29 mars 2001 et 1998-11 du 5 octobre 2001 ne peuvent être cédées respectivement avant le 15 décembre 2002, le 9 novembre 2003, le 15 septembre 2004, le 29 mars 2005 et le 5 octobre 2005.

### 7.3 Mouvements des capitaux propres

Les mouvements des capitaux propres, entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001, s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2000 Avant décisions de l'AGO	Affectation du résultat 2000 par l'AGO du 31 mai 2001	Effet des levées d'options	Résultat net de l'exercice 2001	Fusion Dassault Participation et autres	2001 Avant décisions de l'AGO
Capital social . . . . .	113 927		168		380	114 475
Prime d'émission . . . . .	22 557		3 659			26 216
Prime d'apport . . . . .	251 402				18 576	269 978
Réserve légale . . . . .	11 320	72				11 392
Réserve réglementée . . . . .	2					2
Report à nouveau . . . . .	295 740	98 301				394 041
Résultat de l'exercice . . . . .	133 508	(133 508)		144 039		144 039
Provisions réglementées . . . . .	1 943				966	2 909 <sup>(1)</sup>
<b>Capitaux Propres . . . . .</b>	<b>830 399</b>	<b>(35 135)</b>	<b>3 827</b>	<b>144 039</b>	<b>19 922</b>	<b>963 052</b>

(1) Les provisions réglementées, au 31 décembre 2001, résultent de l'accord dérogatoire de participation aux résultats de l'entreprise dont bénéficient les salariés de Dassault Systèmes.

### Note 8 — Provisions pour risques et charges

Les mouvements des provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Provisions au 31/12/00	Dotations 2001	Reprises 2001	Provisions au 31/12/01
Provisions pour indemnités de départ en retraite . . . . .	4 035	905	1 517	3 423
Provisions pour perte de change . . . . .	985	47	985	47
Autres provisions pour risques et charges . . . . .	685	—	14	671
	<b>5 705</b>	<b>952</b>	<b>2 516</b>	<b>4 141</b>

L'engagement de la Société en matière d'indemnités de fin de carrière a été évalué suivant les dispositions de la norme américaine n° 87 du Financial Accounting Standards Board (« FASB »), selon la méthode du prorata des droits au terme.

Cette méthode qui repose sur une évaluation actuarielle des droits prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite.

L'engagement est obtenu par un prorata de l'engagement au terme, fonction de l'ancienneté acquise, du taux d'évolution des salaires, du taux d'inflation, des hypothèses de turnover et de mortalité. L'âge de départ à la retraite retenu dans le cadre de l'évaluation des engagements a été fixé à 60 ans.

La Société a souscrit, en 1998, un contrat d'assurance destiné à couvrir les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de ce contrat, une somme de 1 517 milliers d'euros a été versée à un organisme financier en 2001.

## Note 9 — Echéances des dettes

Les échéances des dettes au 31 décembre 2001 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Dettes financières			
Banques . . . . .	1 321	1 321	—
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise . . . . .	16 263	3 160	13 103
Emprunts et dettes financières divers . . . . .	734	—	734
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés . . . . .	37 219	37 219	—
Dettes fiscales et sociales . . . . .	64 254	64 254	—
Autres dettes d'exploitation . . . . .	13 402	13 402	—
Produits constatés d'avance . . . . .	17 879	17 879	—

Les échéances à plus d'un an des dettes d'exploitation concernent principalement la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

## Note 10 — Informations sur les créances et dettes représentées par des effets de commerce

Les créances représentées par des effets à recevoir s'élèvent à 884 milliers d'euros au 31 décembre 2001 (2000 : 1 554 milliers d'euros). Les dettes représentées par des effets à payer s'élèvent à 416 milliers d'euros au 31 décembre 2001 (2000 : 533 milliers d'euros).

## Note 11 — Eléments concernant les entreprises liées et les participations

(en milliers d'euros)	Entreprises liées		Avec lien de participation	
	31/12/2001	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2000
Prêts accordés . . . . .	—	—	38 273	25 744
Intérêts reçus ou provisionnés pendant l'exercice sur les prêts accordés . . . . .	—	—	1 548	600
Créances clients et comptes rattachés . . . . .	2 250	2 047	18 985	16 093
Dettes fournisseurs et comptes rattachés . . . . .	23	130	18 802	18 962

Les prêts accordés aux filiales sont rémunérés aux conditions du marché.

## Note 12 — Charges à payer

(en milliers d'euros)	31/12/2001	31/12/2000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs, factures non parvenues . . . . .	4 050	5 212
Dettes fiscales et sociales		
Dettes provisionnées pour congés à payer . . . . .	8 632	8 281
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux fruits de l'expansion . . . . .	11 929	11 129
Dettes provisionnées pour intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise . . . . .	5 023	4 586
Personnel, charges à payer . . . . .	5 992	5 017
Organismes sociaux, charges à payer . . . . .	5 667	6 049
Autres dettes d'exploitation		
Clients, ristournes à accorder et avoirs à établir . . . . .	12 893	12 597
	54 186	52 871

### Note 13 — Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2001	31/12/2000
Redevances logiciels . . . . .	16 333	22 182
Autres produits . . . . .	1 546	1 593
	<b>17 879</b>	<b>23 775</b>

### Note 14 — ENGAGEMENTS FINANCIERS

#### 14.1 Crédit-bail

Les opérations de crédit-bail en cours au 31 décembre 2001 concernent exclusivement des engagements immobiliers qui font l'objet d'une rémunération variable, assise sur l'EURIBOR à 6 mois. Les redevances restant à payer au 31 décembre 2001 ont été calculées sur la base du taux de facturation pour la période octobre 2001 à mars 2002.

(en milliers d'euros)	Immobilisations en crédit-bail			
	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Terrain . . . . .	5 680	—	—	5 680
Construction . . . . .	27 188	906	8 836	18 352
	32 868	906	8 836	24 032

(en milliers d'euros)	Engagements de crédit-bail						
	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total	Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans		
Terrain . . . . .	495	5 353	468	1 690	97	2 255	1
Construction . . . . .	1 652	31 085	1 562	5 646	323	7 531	
	2 147	36 438	2 030	7 336	420	9 786	1

#### 14.2 Placements financiers

Dans le cadre de la gestion de son risque de change, la Société est amenée à acheter ou vendre des contrats d'options portant sur des devises, ou souscrire toute autre forme de contrat portant sur des devises.

Le portefeuille d'instruments financiers est le suivant au 31 décembre 2001 :

(en milliers d'euros)	Montant notionnel	Valeur de marché
Achat d'options de vente USD/EUR . . . . .	11 347	196
Vente d'options d'achat USD/EUR . . . . .	11 347	(690)
Achat d'options digitales JPY/EUR . . . . .	1 425	312
Tunnels optionnels USD/EUR . . . . .	66 947	(1 817)
Tunnels optionnels JPY/EUR . . . . .	26 100	1 572
Ventes à terme USD/EUR . . . . .	26 098	(804)
Ventes à terme JPY/EUR . . . . .	27 405	2 246

Le portefeuille d'instruments financiers était le suivant au 31 décembre 2000 :

(en milliers d'euros)	Montant notionnel	Valeur de marché
Achat d'options de vente USD/EUR .....	5 874	37
Achat d'options d'achat USD/EUR .....	26 897	159
Achat d'options d'achat GBP/EUR .....	5 172	17
Achat d'options d'achat JPY/EUR .....	3 165	4
Tunnels optionnels USD/EUR .....	78 118	176
Tunnels optionnels JPY/EUR .....	9 076	182
Tunnels optionnels GBP/EUR .....	4 910	101
Ventes à terme USD/EUR .....	32 390	(228)
Ventes à terme JPY/EUR .....	29 527	3 082

Ces instruments financiers, qui ont été souscrits dans le cadre d'opérations de couverture, ont des échéances généralement inférieures à 12 mois. Le risque de contrepartie afférent à ces instruments financiers est limité dans la mesure où la Société traite avec des banques ou des institutions financières de premier rang.

#### **14.3 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés**

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, majoré des contributions exceptionnelles lorsque les différences temporaires se reversent à l'intérieur des périodes d'application de ces contributions. Ils proviennent des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges.

(en milliers d'euros)	31/12/2001	31/12/2000
<b>Nature des différences temporaires</b>		
Amortissements dérogatoires .....	—	1
Provision pour investissement .....	2 908	1 941
Accroissement de la dette future d'impôt sur les sociétés .....	1 060	734
Provision pour participation .....	11 528	10 827
Provision pour indemnités de fin de carrière .....	3 423	4 035
Ecart de valeur liquidative .....	75	969
Contribution sociale de solidarité .....	619	582
Ecart de conversion passif .....	1 243	485
Allègement de la dette future d'impôt sur les sociétés .....	6 046	6 203
<b>Allègement net de la dette future d'impôt sur les sociétés .....</b>	<b>4 986</b>	<b>5 469</b>

#### **14.4 Autres engagements**

Les engagements afférents à des contrats de locations immobilières s'élèvent à 7 millions d'euros au 31 décembre 2001.

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Note 15 — Ventilation du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/12/2001	31/12/2000
Ventes de matériels . . . . .	21 826	18 981
Redevances . . . . .	400 928	372 670
Support technique . . . . .	45 600	36 112
Autres produits . . . . .	28 445	21 887
	<b>496 799</b>	<b>449 650</b>

La répartition par zone géographique du chiffre d'affaires redevances s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2001	31/12/2000
Europe . . . . .	221 503	211 357
Amériques . . . . .	100 038	92 556
Asie . . . . .	79 387	68 757
	<b>400 928</b>	<b>372 670</b>

### Note 16 — Résultat Financier

Le résultat financier de l'exercice 2001 est de 10 995 milliers d'euros contre 10 741 milliers d'euros pour l'exercice 2000.

### Note 17 — Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

L'incidence des dispositions fiscales dérogatoires sur la formation du résultat net n'est pas significative.

### Note 18 — Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend principalement la cession à Dassault Systemes Corp. des titres de SRAC et la dotation à la provision pour investissements.

### Note 19 — Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, pour l'exercice clos le 31 décembre 2001, s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	(Charge) profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant . . . . .	247 176	(89 325)	157 851
Résultat exceptionnel <sup>(1)</sup> . . . . .	(21 326)	7 514	(13 812)
	<b>225 850</b>	<b>(81 811)</b>	<b>144 039</b>

(1) y compris participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise.

Le taux effectif de l'impôt sur les bénéfices est de 36,22 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2001 (2000 : 36,07 %).

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Note 20 — Rémunération des dirigeants

Les jetons de présence comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2001 s'élèvent à 61 milliers d'euros (2000 : 61 milliers d'euros). La rémunération des organes de direction n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### Note 21 — Effectif moyen et ventilation par catégorie

Personnel salarié ventilé par catégorie	31/12/2001	31/12/2000
Cadres . . . . .	1 227	1 141
Agents de maîtrise et techniciens . . . . .	20	17
Employés . . . . .	77	82
	<b>1 324</b>	<b>1 240</b>

### Note 22 — Identité de la société consolidante

L'activité de Dassault Systèmes est incluse, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société anonyme Groupe Industriel Marcel Dassault, dont le siège social est situé au 9 rond-point des Champs-Élysées — Marcel Dassault, 75008 Paris.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

### Liste des filiales et participations

(en milliers d'euros)	%	Valeur d'inventaire des titres détenus	Chiffre d'affaires	Capital et primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Bénéfice net ou (perte) du dernier exercice
Dassault Data Services .....	95	892	28 311	3 000	3 426	796
Dassault Systemes Kabushiki Kaisha .....	100	724	11 629	870	261	(774)
SolidWorks Corporation .....	100	280 557	128 330	38 480	29 656	24 852
Dassault Systemes AG .....	99	1 485	148	1 500	(1 328)	(2 698)
Dassault Systèmes Provence .....	100	32 248	11 226	32 571	(1 259)	(1 019)
SmarTeam Corporation Ltd .....	84	18 215	16 365	1 601	(32 479)	(24 486)
Delmia GmbH .....	100	37 854	12 729	600	4 326	(1 932)
Dassault Systemes Srl .....	99	13	492	20	3	(68)
Dassault Systemes Switzerland SA .....	100	68	—	68	—	—
Dassault Systemes Canada Inc. <sup>(1)</sup> .....	100	18 346	—	18 053	—	—
Dassault Systemes Corp. <sup>(2)</sup> .....	100	274 169	—	332 711	(2 449)	(7 852)
		<b>664 571</b>	<b>209 230</b>	<b>429 474</b>	<b>157</b>	<b>(13 081)</b>

(1) Société holding canadienne détenant 100 % de Safework (2000) Inc. et de Dassault Systemes Inc.

(2) Société holding américaine détenant 100 % de Dassault Systèmes of America Corp., Delmia Corp., Enovia Corp., Spatial Corp. et de SRAC.

Dassault Systèmes s'est portée caution de SolidWorks Corporation auprès de son bailleur. Aucune autre caution ou aval n'a été octroyé par Dassault Systèmes à ses filiales. Aucun dividende n'a été encaissé de celles-ci. Les prêts accordés aux filiales sont présentés en note 11.

Les résultats des filiales étrangères ont été convertis sur la base des cours moyens annuels des devises concernées. Les montants des capitaux propres des filiales étrangères ont été, quant à eux, convertis sur la base des taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Aucune provision sur titres de participation n'a été constatée dans les comptes sociaux.

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
DU 28 MAI 2002**

---

**DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**

**Approbation des conventions réglementées**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

**Approbation des comptes sociaux de l'exercice**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, et notamment, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, le montant global des charges non déductibles des résultats imposables qui s'est élevé à 213 793 euros et qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 77 885 euros.

L'assemblée Générale donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

**TROISIÈME RÉSOLUTION**

**Approbation des comptes consolidés de l'exercice**

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe tel qu'inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes consolidés ou résumées dans ces rapports.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION

### Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à ..... 144 039 483,19 euros de la manière suivante :

— prélèvement de .....	54 824,10 euros
pour dotation à la réserve légale pour la porter à son taux maximum	
— affectation du solde de .....	143 984 659,09 euros
qui, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs, soit ....	394 041 290,76 euros
forme une somme distribuable de .....	538 025 949,85 euros
comme suit :	
• à la distribution aux 113 943 754 actions composant le capital social et ayant droit aux dividendes, d'un dividende de .....	37 601 438,82 euros
(0,33 euros × 113 943 754 actions)	
• au report à nouveau .....	500 424 511,03 euros

Comme conséquence des affectations ci-dessus, il sera distribué un dividende net de 0,33 euros par action auquel correspond un avoir fiscal :

- de 0,17 euros, soit un revenu global de 0,50 euros par action, pour les actionnaires personnes physiques et pour les actionnaires personnes morales bénéficiant du maintien du taux de l'avoir fiscal à 50 % ;
- de 0,05 euros, soit un revenu global de 0,38 euros par action, pour les actionnaires personnes morales bénéficiant d'un avoir fiscal de 15 %.

Ce dividende sera payé à compter du 18 juin 2002.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

	1998 <sup>(1)</sup>	1999 <sup>(2)</sup>	2000 <sup>(3)</sup>
Dividende .....	1,45 F soit 0,221 €	1,75 F soit 0,267 €	0,31 €
Avoir Fiscal 50 % .....	0,725 F soit 0,111 €	0,875 F soit 0,133 €	0,155 €
Avoir Fiscal 45 % .....	0,6525 F soit 0,0995 €	—	—
Avoir Fiscal 40 % .....	—	0,70 F soit 0,107 €	—
Avoir Fiscal 25 % .....	—	—	0,0775 €
Revenu Global (si avoir fiscal 50 %) .....	2,175 F soit 0,332 €	2,625 F soit 0,40 €	0,465 €
Revenu Global (si avoir fiscal 45 %) .....	2,1025 F soit 0,32 €	—	—
Revenu Global (si avoir fiscal 40 %) .....	—	2,45 F soit 0,374 €	—
Revenu Global (si avoir fiscal 25 %) .....	—	—	0,3875 €

(1) Capital de 564 963 000 francs divisé en 112 992 600 actions de 5 francs de valeur nominale chacune.

(2) Capital de 113 205 287 euros divisé en 113 205 287 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

(3) Capital de 113 926 963 euros divisé en 113 926 963 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

## CINQUIÈME RÉOLUTION

### Autorisation d'acquérir des actions de la Société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et avoir pris connaissance de la note d'information émise à l'occasion de ce programme de rachat, autorise le Conseil d'Administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la Société, selon les modalités prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation permettra de :

- 1°) Régulariser (par intervention systématique en contre-tendance) le cours de bourse de la Société,
- 2°) Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- 3°) Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières qui, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière donnent droit à l'attribution d'actions de la Société,
- 4°) Attribuer des actions aux salariés notamment en application des dispositions de l'article L.225-179 du Code de commerce relatif aux options d'achat d'actions ou en application des articles L.443-1 et suivants du Code du travail relatifs aux plans d'épargne d'entreprise,
- 5°) Annuler des actions, sous réserve de l'adoption de la onzième résolution de la présente Assemblée Générale dans sa partie extraordinaire.
- 6°) Conserver des titres acquis et, le cas échéant, les céder par tous les moyens permis par la loi, y compris par des opérations optionnelles,
- 7°) Effectuer toutes opérations autorisées par la loi.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par rachat de blocs, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur subdélégation décidera.

Ces moyens incluent l'utilisation de la trésorerie disponible, l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat, achat et vente d'options de vente, sous réserve que l'utilisation de ces moyens n'entraîne pas un accroissement significatif de la volatilité du cours).

Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourra dépasser 300 millions d'euros.

La Société ne pourra pas acheter d'actions à un prix unitaire supérieur à 80 euros (hors frais d'acquisition) et ne pourra pas revendre les actions qu'elle aura acquises à un prix unitaire inférieur à 20 euros (hors frais de cession) sous réserve des ajustements liés aux opérations sur son capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions et/ou division ou regroupement des actions.

Cette autorisation est valable dès la présente Assemblée Générale jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002. Elle pourra être utilisée à tout moment y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation à son Président ou à toute autre personne de son choix, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, fixer les modalités d'intervention de la Société sur le marché ainsi que les conditions d'acquisition et de cession des actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès du Conseil des Marchés Financiers et de la Commission des Opérations de Bourse, remplir toutes formalités et plus généralement, faire le nécessaire pour réaliser ces opérations.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-211 du Code de commerce, 185-1 et 185-2 du décret du 23 mars 1967, la Société ou la personne chargée du service des titres tiendra les registres d'achat et de vente des actions acquises et vendues dans le cadre de ce programme.

La présente autorisation met fin au précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 31 mai 2001 dans sa vingtième résolution.

## **SIXIÈME RÉOLUTION**

### **Fixation du montant des jetons de présence**

L'Assemblée Générale fixe le montant de jetons de présence à répartir entre les administrateurs à 80 000 euros pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

## **DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

## **SEPTIÈME RÉOLUTION**

### **Harmonisation des statuts avec la codification des dispositions légales auxquelles renvoient certaines dispositions statutaires et avec certains changements de noms d'organismes**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide d'apporter les modifications suivantes aux statuts de la société :

- 1°) à l'article 1<sup>er</sup> des statuts, les mots « la loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales et les textes subséquents » sont remplacés par « les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et notamment par les dispositions légales du Livre II du Code de commerce » ;
- 2°) le quatrième alinéa de l'article 10 des statuts est désormais libellé de la façon suivante :  
« La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres au porteur de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote à ses Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. » ;
- 3°) au deuxième alinéa de l'article 13-4 des statuts, le mot « Conseil des Bourses de Valeurs » est remplacé par « Conseil des marchés financiers » ;
- 4°) au quatrième alinéa de l'article 13-5 des statuts, les mots « 356-1 et suivants de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 » sont remplacés par « L.233-7 du Code de commerce ».

## **HUITIÈME RÉOLUTION**

### **Harmonisation des statuts avec les nouvelles dispositions légales qui régissent le fonctionnement des sociétés anonymes introduites par la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide d'apporter les modifications suivantes aux statuts de la société :

- 1°) à l'article 13 des statuts, il est ajouté un paragraphe supplémentaire libellé de la façon suivante :  
« 6. Les obligations déclaratives qui précèdent s'imposent également, dans les conditions et sous peine des sanctions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, à l'intermédiaire inscrit, pour le compte de propriétaires d'actions n'ayant pas leur domicile sur le territoire français au sens de l'article 102 du Code civil, auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte. » ;

2°) le cinquième alinéa du premier paragraphe de l'article 14 des statuts est désormais libellé de la façon suivante :

« Un administrateur personne physique, dans les conditions prévues par la Loi, ne peut appartenir simultanément à plus de cinq Conseils d'administration ou Conseils de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf exception prévue par la Loi. » ;

3°) au dernier alinéa du premier paragraphe de l'article 14 des statuts, les mots « de deux années au moins » sont supprimés ;

4°) l'article 16 des statuts est désormais intitulé « Présidence — Organisation du Conseil d'administration » et est désormais libellé de la façon suivante :

« 1. Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans que celle-ci puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président ne doit pas être âgé de plus de soixante-quinze ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement, cette délégation est donnée pour une durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

2. Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il communique aux administrateurs et aux commissaires aux comptes la liste et l'objet des conventions prévues à l'article L. 225-39 du Code de commerce.

3. En cas d'absence ou d'empêchement du Président pour présider la séance du Conseil d'administration, le Conseil désigne, pour la séance concernée, celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

4. Le Conseil d'administration peut nommer, à l'occasion de chaque séance, un secrétaire même en dehors de ses membres ou des actionnaires de la Société.

5. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge nécessaire, adopter un règlement intérieur qui lui est applicable et y apporter toutes modifications qu'il juge opportun. » ;

5°) l'article 17 des statuts est désormais libellé de la façon suivante :

« Le Conseil d'administration se réunit, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Président du Conseil d'administration doit également, dans les conditions prévues par la Loi, procéder à cette convocation sur demande du tiers de ses membres ou du directeur général si les fonctions de celui-ci ne sont pas assumées par le Président du Conseil d'administration. Le Président est lié par les demandes qui lui sont ainsi adressées.

Le Conseil d'administration se réunit soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation adressée à chaque administrateur par courrier simple ou recommandé, par télécopie ou par message électronique.

Toutefois, le Conseil peut se réunir sur convocation verbale et l'ordre du jour peut n'être fixé que lors de la séance si tous les administrateurs en exercice sont présents ou, le cas échéant, participent par visioconférence ou par tout autre moyen autorisé par la Loi, à cette séance et sont d'accord sur l'ordre du jour.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration.

Un administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'administration, mais chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par lui. Les pouvoirs peuvent être donnés par simple lettre et même par télégramme, mais un même pouvoir ne peut servir pour plus d'une séance.

Pour la validité des délibérations, la présence effective et/ou, le cas échéant, la participation par visioconférence à la séance, de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, le cas échéant, participant par visioconférence ou régulièrement représentés ; chaque administrateur présent ou, le cas échéant, participant par visioconférence a une voix à moins qu'il ne représente un de ses collègues, auquel cas il dispose de deux voix.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Pour toutes les décisions où la Loi n'exclut pas cette possibilité, le Conseil d'administration pourra prévoir, le cas échéant dans son règlement intérieur, que seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la séance du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Des membres de la direction de la Société, et notamment le Directeur général s'il n'est pas administrateur, peuvent assister, avec voix consultative, aux séances du Conseil à la demande du Président.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'administration, sont tenus à la discrétion la plus stricte à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil d'administration. »

- 6°) à l'article 18 des statuts, les mots « un Directeur général » sont remplacés par « le Directeur général » ;
- 7°) l'article 19 des statuts est désormais intitulé « Pouvoirs du Conseil d'administration — Comités » et libellé de la façon suivante :

« Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées d'actionnaires, au Président du Conseil d'administration ou au Directeur général, et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

D'une manière générale, le Conseil d'Administration prend toute décision et exerce toute prérogative qui, en vertu des dispositions légales ou réglementaires en vigueur ou des présents statuts, relève de sa compétence.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Toutes décisions qui limiteraient les pouvoirs du Conseil seraient inopposables aux tiers.

Le Conseil d'administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la Loi et par les présents statuts.

Le Conseil d'administration pourra seul décider de la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumettra, pour avis, à leur examen. Il fixera la composition et les attributions desdits Comités qui exerceront leur activité sous sa responsabilité. »

8°) l'article 20 des statuts est désormais libellé de la façon suivante :

- «1. La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration qui prend alors le titre de Président-Directeur général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration, dont celui-ci fixe la durée des fonctions et qui porte le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale en statuant à la majorité des deux-tiers de ses membres présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par la Loi.

2. Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans justes motifs, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume également les fonctions de Président du Conseil d'administration.
3. Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Toute limitation de ces pouvoirs par décision du Conseil d'administration est inopposable aux tiers. Dans ses rapports avec les tiers, le Directeur général engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur général ainsi que les Directeurs généraux délégués peuvent valablement consentir à tous mandataires de leur choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui leur sont conférés par la Loi et par les présents statuts. Conformément à l'article 706-43 du Code de procédure pénale, le Directeur général peut notamment déléguer à toute personne de son choix le pouvoir de représenter la Société dans le cadre des poursuites pénales qui pourraient être engagées à l'encontre de celle-ci.

4. Sur la proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques, administrateurs ou non, d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué. Le nombre maximum de Directeurs généraux délégués pouvant être ainsi nommés est fixé à cinq.
5. Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués ne doivent pas être âgés de plus de soixante-cinq ans. Si le Directeur général ou un Directeur général délégué en fonctions vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.
6. Chaque Directeur général délégué est révocable à tout moment par le Conseil d'administration, sur la proposition du Directeur général. Si la révocation est décidée sans justes motifs, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. En cas de décès, de démission ou de révocation du Directeur général, chaque Directeur général délégué conserve, sauf décision contraire du Conseil d'administration, ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination d'une autre personne assumant les fonctions de Directeur général.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués à chaque Directeur général délégué. A l'égard des tiers, chaque Directeur général délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur général. » ;

9°) l'article des 21 des statuts est désormais intitulé « Rémunération des administrateurs, du Président du Conseil d'administration, de la direction générale, des mandataires du Conseil d'administration et des membres des Comités » ;

les paragraphes 1 et 2 de l'article 21 des statuts sont désormais libellés de la façon suivante :

- « 1. L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération librement entre ses membres et peut décider, à ce titre, que les administrateurs, membres des Comités qu'il crée, recevront une part de jetons de présence supérieure à celle des autres administrateurs.

2. La rémunération du Président du Conseil d'administration, celle du Directeur général et, le cas échéant, celle des Directeurs généraux délégués sont déterminées par le Conseil d'administration. Elle peut être fixe ou proportionnelle ou, à la fois, fixe et proportionnelle. » ;

le paragraphe 3 de l'article 21 des statuts est sans changement ;

le paragraphe 4 de l'article 21 des statuts est désormais libellé de la façon suivante :

« Aucune autre rémunération, permanente ou non, ne peut être versée aux administrateurs qui ne sont pas investis des pouvoirs relevant de la présidence du Conseil d'administration, de la direction générale ou qui ne sont pas liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la Loi. » ;

- 10°) l'article 22 des statuts est désormais libellé de la façon suivante :

« Les administrateurs et le Directeur général de la Société sont responsables envers la Société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés anonymes, soit des violations des présents Statuts, soit des fautes commises dans leur gestion, le tout dans les conditions et sous peine des sanctions prévues par la législation en vigueur. » ;

- 11°) l'article 23 des statuts est désormais intitulé « Conventions réglementées » et libellé de la façon suivante :

« Toute convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre la Société et l'un de ses administrateurs, son Directeur général, l'un de ses Directeurs généraux délégués, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration dès lors qu'elle ne porte pas sur une opération courante et n'est pas conclue à des conditions normales.

Il en est de même des conventions autres qu'une convention portant sur une opération courante et conclue à des conditions normales, auxquelles une des personnes visées au paragraphe précédent est indirectement intéressée.

Est également soumise à autorisation préalable toute convention, autre qu'une convention portant sur une opération courante et conclue à des conditions normales, intervenant entre la Société et une entreprise si l'un des administrateurs, le Directeur général ou l'un des Directeurs généraux délégués de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise. » ;

- 12°) à l'article 24 des statuts, le mot « réunion » est remplacé par le mot « séance » ;

- 13°) le deuxième paragraphe de l'article 27 des statuts est désormais libellé de la façon suivante :

« Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise, ainsi que le comité d'entreprise de la Société ont la faculté de requérir, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions. A cet effet, un avis de réunion est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires trente jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Les demandes d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les délais prévus par la Loi. » ;

- 14°) au second alinéa du troisième paragraphe de l'article 28 des statuts, sont ajoutés les termes « représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les » entre les mots « Les » et « actionnaires » ;

- 15°) sont ajoutés à l'article 28 des statuts les paragraphes 4 et 5 libellés de la façon suivante :

« 4. Un actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut se faire représenter aux Assemblées Générales par un intermédiaire inscrit dans les

conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

5. Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide lors de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant son identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il sera ainsi représenté pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires. » ;
- 16°) au quatrième alinéa du deuxième paragraphe de l'article 29 des statuts, sont remplacés les mots « membres de l'Assemblée » par le mot « actionnaires » ;
- 17°) au second alinéa du troisième paragraphe de l'article 30 des statuts, sont ajoutés, à la fin de la première phrase, les termes « et, le cas échéant, par visioconférence ou par tout moyen de communication permettant leur identification, et ce dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. » ;
- 18°) au premier alinéa de l'article 31 des statuts, sont ajoutés les termes « sociaux et, le cas échéant, sur les comptes consolidés » entre les mots « comptes » et « de cet exercice » ;  
aux second et troisième alinéas de l'article 31 des statuts, sont ajoutés les termes « et, le cas échéant, par visioconférence ou par tout moyen de communication permettant leur identification » après le mot « correspondance » ;
- 19°) au second et troisième paragraphe de l'article 32 des statuts, sont ajoutés les termes « et, le cas échéant, par visioconférence ou par tout moyen de communication permettant leur identification » après le mot « correspondance » ;
- 20°) au second alinéa de l'article 33 des statuts, sont ajoutés les termes « et, le cas échéant, par visioconférence ou par tout moyen de communication permettant leur identification » après le mot « correspondance » ;
- 21°) à la fin du second alinéa de l'article 36, sont ajoutés les termes « et, le cas échéant, les comptes consolidés »

## NEUVIÈME RÉOLUTION

### **Modification des articles 2, 4, 8 et 26 des statuts afin d'y apporter de nouvelles précisions sans en modifier la substance**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide d'apporter les modifications suivantes aux statuts de la société :

- 1°) dans la première phrase de l'article 2 des statuts, les mots « — la fourniture et la vente de prestations aux utilisateurs notamment en matière de formation, de traitement de lots d'essai et de démonstration, — la fourniture et la vente de ressources informatiques suivant la formule du "Service Bureau", dans les domaines de la Conception et de la Fabrication assistées par Ordinateur, des bases de données techniques et de la gestion de procédés de fabrication, des outils de développement logiciels ainsi que dans les prolongements desdits domaines. » sont remplacés par « la fourniture et la vente de prestations de services aux utilisateurs notamment en matière de formation, de démonstration, de méthodologie, de déploiement et d'utilisation, — la fourniture et la vente de ressources informatiques en combinaison ou non avec des logiciels ou des prestations de services, dans les domaines de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur, de la gestion du cycle de vie des produits, du travail collaboratif, des bases de données techniques et de la gestion de procédés de fabrication, des outils de développement logiciels ainsi que dans les prolongements desdits domaines, et ce par tout moyen. » ;  
au dernier alinéa de l'article 2 des statuts, il est ajouté les mots « mobilières ou immobilières, » après « civiles et commerciales », et « en tout ou en partie » après « directement ou indirectement, » ;

- 2°) à l'article 4 des statuts, après les mots « sous réserve des dispositions légales en vigueur », il est ajouté la phrase suivante : « Lors d'un transfert décidé par le Conseil d'administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence. » ;
- 3°) au troisième alinéa de l'article 8 des statuts, il est ajouté, à fin de la phrase, les mots « , ou par tout autre moyen autorisé par la Loi » ;
- 4°) au quatrième alinéa de l'article 26 des statuts, il est ajouté à la fin de la dernière phrase les mots « ou par tout autre moyen autorisé par la Loi ».

## **DIXIÈME RÉOLUTION**

### **Instauration d'un droit de vote double et modification corrélative de l'article 30 des statuts**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide d'attribuer aux actions nominatives entièrement libérées un droit de vote double et modifie en conséquence le paragraphe 2 de l'article 30 des statuts, en ajoutant un deuxième alinéa ainsi libellé :

« Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. ».

## **ONZIÈME RÉOLUTION**

### **Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à :

- Réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre du programme de rachat de ses propres actions qui fait l'objet de la cinquième résolution de la présente Assemblée Générale dans sa partie ordinaire, et ce dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois,
- Imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale donne à cet effet tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et modalités de cette ou ces réductions de capital, régler le sort des oppositions éventuelles, constater la réalisation de la ou des réductions du capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence, effectuer toutes déclarations auprès du Conseil des Marchés Financiers et de la Commission des Opérations de Bourse, remplir toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire à la bonne fin de cette opération.

Cette autorisation est donnée au Conseil d'Administration à compter de ce jour jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

## **DOUZIÈME RÉOLUTION**

### **Délégation au Conseil d'Administration du droit d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. Délègue au Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L.225-129 III du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions et/ou de toutes autres valeurs mobilières — y compris de bons de souscription émis de manière autonome — donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital de la Société ;
2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 10 millions d'euros, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, conformément à la loi ;
3. Décide en outre que le montant nominal des titres d'emprunt, susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 600 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies ;
4. Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible ;
  - offrir au public, totalement ou partiellement, les titres non souscrits.
5. Décide que l'émission de bons de souscription d'actions de la Société pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ;  

En cas d'attribution gratuite de bons, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les bons correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires de droits au plus tard dans les 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de bons attribués ;
  6. Constate que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit, et
  7. Décide que cette délégation comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons de souscription émis de manière autonome ;
  8. Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à 80 % de la moyenne des cours de l'action de la société constatés en bourse pendant 10 jours de bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;

9. Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs avec, dans les cas où la loi l'autorise, faculté de sub-délégation à son Président, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les conditions et prix des émissions, fixer les montants à émettre, déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre et le cas échéant les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

En cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de sub-délégation à son Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

10. Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure de même nature, et en particulier celle consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 31 mai 2001 dans sa douzième résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

## **TREIZIÈME RÉOLUTION**

### **Délégation au Conseil d'Administration du droit d'émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. Délègue au Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 225-129 III du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions et/ou de toutes autres valeurs mobilières — y compris de bons de souscription émis de manière autonome — donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital de la Société ;
2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 10 millions d'euros, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, conformément à la loi ;
3. Décide que les montants visés à la résolution précédente et à la présente résolution ne sont pas cumulatifs ;
4. Décide que cette augmentation de capital pourra résulter de l'exercice d'un droit d'attribution, par voie de conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, résultant de toutes valeurs mobilières émises par toute société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital et avec l'accord de cette dernière ;

5. Décide en outre que le montant nominal des titres d'emprunt, susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 600 millions d'euros ou encore la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies ;
6. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera.

Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables.

7. Constate que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit, et
8. Décide que cette délégation comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons de souscription émis de manière autonome ;
9. Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte, le cas échéant, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des cours constatés de l'action de la Société sur le Premier Marché pendant 10 jours de bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
10. Décide que le Conseil d'Administration pourra faire usage de la présente délégation, en tout ou en partie, à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société, dans les limites et sous les conditions prévues par la loi ;
11. Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de sub-délégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les conditions et prix des émissions, fixer les montants à émettre, déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre et le cas échéant les conditions de leur rachat, dans le cas prévu au paragraphe 10, fixer la parité d'échange avec ou sans soulte, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

En cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

12. Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure de même nature, et en particulier celle consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 31 mai 2001 dans sa treizième résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

## QUATORZIÈME RÉOLUTION

### **Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires en application des dispositions de l'article L.225-129 II du Code de commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

1. Délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, ou encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu de la douzième ou de la treizième résolution ci-dessus, et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, ou enfin en combinant les deux opérations ;
2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 10 millions d'euros;
3. Décide que les montants visés aux deux résolutions précédentes et à la présente résolution ne sont pas cumulatifs ;
4. Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :
  - D'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation de la valeur nominale portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
  - De décider, le cas échéant, par dérogation aux dispositions de l'article L.225-149 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
  - De prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que de procéder à la modification corrélative des statuts ;
5. Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, et en particulier celle consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 31 mai 2001 dans sa quatorzième résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

## QUINZIÈME RÉOLUTION

### **Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital dans les conditions de l'article L.443-5 du Code du travail**

L'Assemblée Générale, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129 VII du Code de commerce et des dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail, connaissance prise du rapport du Conseil

d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-138 II du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois d'un montant nominal maximum de 10 millions d'euros, par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, réservée aux salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce et adhérents à des plans d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire ;
2. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre et de réserver le droit de souscrire à ces actions aux adhérents des plans définis au paragraphe précédent ;
3. Décide que les montants visés aux trois résolutions précédentes et à la présente résolution ne sont pas cumulatifs ;
4. Décide que le prix des actions souscrites par les adhérents visés ci-dessus, en application de la présente autorisation, sera fixé par le Conseil d'Administration d'après les cours de bourse de l'action, sans pouvoir être ni supérieur à la moyenne des cours cotés de l'action sur le Premier Marché lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % dans le cas d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire ;
5. Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de sub-délégation à son Président, conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission, décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant, fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital ;
6. Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise et en particulier celle consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 31 mai 2001 dans sa quinzième résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

## **SEIZIÈME RÉOLUTION**

### **Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription d'actions**

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration à consentir, jusqu'au 27 juillet 2005 inclus, des options de souscription d'actions (les « OPTIONS 02 ») à certains salariés ou mandataires sociaux détenant individuellement moins de 10 % du capital de la Société (ci-après les « Bénéficiaires ») exerçant leurs fonctions soit dans la Société soit dans une de ses filiales françaises ou étrangères, et ce dans les conditions fixées aux articles L.225-177 à L.225-185 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale décide que le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil d'Administration et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire un nombre d'actions excédant 17 % du capital social. Cette limite devra être appréciée au moment de l'octroi des options par le Conseil en tenant compte non seulement des options nouvelles ainsi offertes mais aussi de celles qui résulteraient des attributions précédentes et non encore levées.

Le nombre et la qualité des Bénéficiaires des OPTIONS 02 seront librement déterminés par le Conseil d'Administration qui pourra, s'il le souhaite, mandater un « Comité ad hoc » afin de recommander la liste détaillée de ces Bénéficiaires et l'attribution d'un nombre d'options à chacun d'eux.

Conformément à la loi, aucune option de souscription ne pourra être consentie au cours des périodes interdites par l'article L.225-177 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale décide que le prix de souscription des actions nouvelles par les Bénéficiaires sera définitivement déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et ne pourra être, en tout état de cause, inférieur aux limites prévues par la loi.

Le prix de souscription des actions par les Bénéficiaires, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra pas être modifié sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées, la Société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres prévues par la loi. Dans ce cas, le Conseil d'Administration procédera, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation donnée au Conseil d'Administration d'octroyer les OPTIONS 02 comporte, au profit des Bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises en cas de levée desdites options.

L'augmentation du capital social résultant des levées d'options sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'options accompagnée du bulletin de levée d'options et de souscription d'actions et du paiement en numéraire de la somme correspondante.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet, sans que cette liste soit limitative :

- de décider de consentir les OPTIONS 02 en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns,
- de fixer le délai de levée des OPTIONS 02 en prévoyant éventuellement une période de blocage pendant laquelle elles ne pourront pas être exercées, étant entendu que la levée des OPTIONS 02 ne pourra pas intervenir plus de 10 ans après leur date d'attribution par le Conseil,
- de fixer les conditions et modalités des OPTIONS 02 et ce, au fur et à mesure des décisions d'attribution, en particulier, le cas échéant, d'ajuster le prix des actions à souscrire, sur la base des éléments fixés ci-dessus, dans les conditions légales et réglementaires,
- de choisir comme bon lui semble les Bénéficiaires des OPTIONS 02,
- de stipuler, le cas échéant, une période d'incessibilité des actions issues de la levée des OPTIONS 02,
- de constater les augmentations de capital à la suite des levées d'OPTIONS 02,
- de modifier les statuts en conséquence, et, plus généralement, de faire le nécessaire.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure relative aux options de souscription d'actions et, en particulier, celle consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 janvier 1998, modifiée successivement par les Assemblées Générales Mixtes des 2 juin 1999 et 13 juin 2000.

**DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

**DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION**

**Pouvoirs pour les formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

## FACTEURS DE RISQUE

### **Risques liés à l'activité**

**Au cours de l'exercice 2001, environ 60 % de notre chiffre d'affaires a été généré par IBM dans le cadre d'un contrat non exclusif de commercialisation. Si IBM décidait de mettre un terme à ses efforts de commercialisation et de distribution ou de les réduire de façon substantielle, notre situation financière et notre résultat d'exploitation pourraient s'en trouver immédiatement affectés de manière négative et significative.**

Depuis la création de la Société en 1981, nos produits CATIA, et depuis 1998 nos produits ENOVIA, ont, pour l'essentiel, été commercialisés et distribués par IBM, qui a également assuré les services de support correspondants, dans le cadre d'un contrat non exclusif relatif à la commercialisation, la distribution, le support et le développement de nos produits. Depuis 2001, les produits SMARTEAM sont également distribués par IBM dans le cadre de ce contrat non-exclusif. Les recettes générées par les licences de nos produits concédées par IBM ont représenté respectivement 60 %, 65 % et 70 % du total des recettes 2001, 2000 et 1999. Aux termes de ce contrat, nous nous sommes engagés à développer les produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM et avons concédé à IBM un droit non exclusif de commercialisation et de distribution de ces produits dans le monde entier. IBM assure la commercialisation, la distribution et le support des produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM principalement par l'intermédiaire de PLM, organisation d'IBM qui se consacre plus particulièrement à la commercialisation, à la distribution et au support des produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM, ainsi que par l'intermédiaire de ses Business Partners (partenaires commerciaux). IBM dispose d'un contrôle et d'un pouvoir discrétionnaire importants sur cette activité de commercialisation et de distribution, notamment en ce qui concerne les ressources financières consacrées à la commercialisation, à la sélection des circuits de commercialisation et de distribution, la définition du calendrier des annonces de produits et la rémunération du personnel de vente et des agents. Les décisions et performances d'IBM dans ces domaines ont de ce fait une incidence significative sur le chiffre d'affaires des produits CATIA, ENOVIA et SMARTEAM.

Aucune disposition contractuelle n'oblige IBM à continuer à commercialiser et distribuer nos produits. La décision que pourrait prendre IBM de mettre un terme à ses efforts de commercialisation ou de distribution ou de les réduire de façon substantielle serait susceptible d'avoir un effet négatif immédiat et significatif sur notre situation financière et notre résultat d'exploitation. Rien ne permet d'assurer que, le cas échéant, nous parviendrions à développer rapidement des méthodes de distribution alternatives. En outre, le contrat ne fait pas interdiction à IBM de commercialiser ou de distribuer des logiciels concurrents de gestion du cycle de vie des produits. Par ailleurs, IBM est libre de concurrencer la Société et aucune restriction ne l'empêche d'acquérir un ou plusieurs de nos concurrents ou de former une alliance stratégique avec eux, ce qui pourrait avoir un retentissement négatif important sur notre situation financière et notre résultat d'exploitation.

**Si les conditions économiques et de marché conduisent à la poursuite du ralentissement ou de la baisse des investissements des sociétés en matière d'infrastructure pour les technologies d'information, notre chiffre d'affaires et nos revenus pourraient progresser plus lentement, voire diminuer et ceci pourrait augmenter les fluctuations trimestrielles.**

Au cours des dernières années, les conditions économiques et de marché en Europe et aux Etats-Unis ont conduit les sociétés à augmenter leurs dépenses en matière d'infrastructure pour les technologies d'information, notamment dans nos logiciels de gestion du cycle de vie du produit. La poursuite du ralentissement récent de la croissance économique globale peut conduire à une augmentation plus lente ou un ralentissement des dépenses des sociétés dans ce domaine, notamment si les besoins à court ou moyen terme semblent satisfaits au vu des investissements récents. Des clients peuvent aussi décider de différer leur décision d'acquérir des produits de la Société ou de mettre leurs systèmes au niveau V5. Dans ce cas, notre chiffre d'affaires et nos revenus pourraient progresser plus lentement ou diminuer. Nous pouvons aussi connaître des fluctuations dans nos résultats trimestriels puisque la décision d'investissement des clients dans nos produits peut être affectée à court terme par la perception des conditions économiques par le monde des affaires.

**Toute incapacité à nous adapter aux rapides mutations technologiques, à développer ou à lancer de nouveaux produits ou des améliorations des produits existants pourrait fortement réduire la demande de nos produits et avoir un effet négatif immédiat et significatif sur notre situation financière et notre résultat d'exploitation.**

Le domaine des logiciels de gestion du cycle de vie des produits est caractérisé par des mutations technologiques rapides et par le lancement fréquent de produits nouveaux et d'améliorations de produits existants. Notre succès est donc fortement tributaire de notre capacité à améliorer nos produits existants et à introduire de nouveaux produits à un prix compétitif et en temps opportun, afin de suivre l'évolution des besoins du marché. Nous avons affecté des ressources importantes au développement de nouveaux produits. Cependant, étant donné que les budgets de développement des nouveaux produits doivent être engagés bien avant que les ventes ne puissent être réalisées, les décisions correspondantes doivent anticiper à la fois sur la demande future et la technologie qui permettra d'y répondre. En cas de retard de développement de nouveaux produits constituant des avancées technologiques attendues ou de diffusion de nouvelles versions, notre situation financière ou notre résultat d'exploitation pourraient s'en trouver affectés négativement ; la diffusion de versions comportant des défauts ou des insuffisances importantes aurait le même effet. Rien ne permet d'affirmer que les nouveaux produits seront acceptés par les marchés ou qu'ils ne souffriront pas de l'incidence des mutations technologiques. En outre, étant donné que de nombreux utilisateurs de logiciels s'appuient sur des bases de données ou des parties d'outils existants pour concevoir de nouveaux produits, rien ne permet d'assurer que des clients potentiels adopteront nos nouveaux produits. Enfin, nos produits existants sont soumis au risque d'obsolescence si nous ne parvenons pas à suivre le rythme rapide des évolutions technologiques.

**Il est possible que des acquisitions futures affectent notre activité, notamment si nous ne sommes pas en mesure d'intégrer ces autres activités, produits ou technologies à nos activités, produits et technologies existants.**

Nous continuons à rechercher des opportunités d'acquisition ou de fusion avec des entreprises opérant dans des secteurs connexes et évaluons actuellement des opportunités potentielles, comme nous le faisons régulièrement. En cas d'acquisition d'une autre société, rien ne permet d'assurer que nous serons en mesure d'intégrer ses activités à nos opérations ni que cette intégration ne se fera pas au détriment du temps que la direction peut consacrer à la gestion de nos activités courantes. L'élargissement de nos opérations à ces nouvelles activités pourrait peser sur nos ressources dirigeantes ainsi que sur nos systèmes et contrôles financiers et de gestion, et pourrait nous obliger à l'utilisation de ressources financières supplémentaires, à effectuer des émissions de titres susceptibles de créer un effet de dilution, à engager des dettes et à supporter des dépenses d'amortissement des écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles et plus généralement à diluer notre marge opérationnelle.

**En l'absence d'une croissance en volume, la baisse des prix unitaires des logiciels de gestion du cycle de vie des produits pourrait s'accompagner d'une baisse des recettes totales.**

Comme il est fréquent dans les secteurs de haute technologie, l'industrie des logiciels de gestion du cycle de vie des produits est caractérisée par des prix de vente qui tendent à diminuer à terme pour les produits existants, en raison de la concurrence, de la baisse des coûts marginaux et de la vitesse des évolutions techniques. En particulier, la concurrence accrue (introduction d'un nombre important de logiciels 3D à prix inférieur et augmentation de la présence d'acteurs niches) s'est accompagnée de pressions sur les prix des logiciels de gestion du cycle de vie des produits. Malgré la baisse des prix unitaires, la taille globale du marché des logiciels de gestion du cycle de vie des produits, mesurée en chiffre d'affaires, a augmenté au cours des dernières années. Rien ne permet d'assurer que le marché global des logiciels de gestion du cycle de vie des produits poursuivra sa croissance.

**Une forte proportion de notre chiffre d'affaires total est générée par des licences de produits consenties à des clients des secteurs de l'automobile et de l'industrie aéronautique. Une baisse de la demande des logiciels de gestion du cycle de vie des produits par ces secteurs pourrait avoir un effet négatif important sur notre situation financière et notre résultat d'exploitation.**

Si nos produits sont concédés sous licence à des clients appartenant à un grand nombre de secteurs d'activité, une part importante de notre chiffre d'affaires provient des secteurs de l'automobile et de l'aéronautique, qui s'est élevée à 34 % et 18 % respectivement de notre chiffre d'affaires consolidé en 2001. Le secteur de l'aéronautique est relativement mature pour ce qui est de l'usage des logiciels de gestion du cycle de vie des produits, le secteur de l'automobile étant lui aussi marqué par un taux de pénétration important. Notre succès futur dépendra de notre capacité à maintenir et à accroître les concessions de licences aux secteurs de l'automobile et de l'aéronautique, notamment chez les sous-traitants, tout en élargissant nos produits applicatifs. Rien ne permet d'assurer que nous serons en mesure d'atteindre ces objectifs.

**Nos marchés sont hautement compétitifs.**

Les marchés auxquels s'adressent nos produits sont hautement compétitifs et marqués par des mutations rapides de la technologie et par l'évolution des normes. Nos concurrents comprennent des développeurs généralistes des logiciels de gestion du cycle de vie des produits offrant une large gamme de systèmes ainsi que des développeurs de logiciels spécialisés et des vendeurs de logiciels en matière de commerce collaboratif. Il est possible que nos concurrents soient capables de répondre plus rapidement à l'apparition de technologies nouvelles et émergentes et aux mutations de la demande des clients ou qu'ils puissent consacrer des ressources plus importantes que nous au développement, à la promotion et à la vente de leurs produits. Il est possible que des concurrents actuels ou potentiels mettent en place des alliances stratégiques ou réalisent des acquisitions renforçant la capacité de leurs produits à répondre aux besoins de notre clientèle actuelle et future.

**Les fluctuations monétaires peuvent affecter nos résultats de façon sensible dans la mesure où nous générons du chiffre d'affaires et des dépenses dans des devises autres que l'euro.**

Les résultats de nos activités peuvent être affectés de façon significative par les fluctuations de change. De telles fluctuations peuvent avoir un impact sur le montant des redevances que nous recevons au titre de notre accord de distribution avec IBM, sur le montant de chiffre d'affaires enregistré dans les comptes après prise en compte de la conversion des autres monnaies en euros ou, enfin, sur le montant des charges enregistrées dans nos comptes, lesquelles sont principalement libellées en euros mais comprennent aussi des montants significatifs en dollars. Dans la mesure où le taux de croissance du marché des logiciels de gestion du cycle de vie des produits et le taux de croissance du chiffre d'affaires de nos principaux concurrents sont calculés sur la base d'un chiffre d'affaires en dollars, de tels taux de croissance, d'une période à l'autre, peuvent ne pas être comparables avec le taux de croissance de notre chiffre d'affaires — calculé en euros — pour la même période.

**Des défauts de nos produits seraient susceptibles de porter atteinte à notre réputation ou de nous exposer à la mise en cause de notre responsabilité.**

Des logiciels sophistiqués tels que les nôtres contiennent nécessairement des erreurs ou des défauts lors de leur premier lancement ou de la mise sur le marché de nouvelles versions ou d'améliorations. Au cas où des erreurs ou défauts seraient découverts dans nos produits actuels ou futurs, il est possible que nous ne soyons pas en mesure de les corriger en temps utile ou que nous ne soyons pas du tout en mesure de les corriger. Les assurances ne peuvent que couvrir partiellement ce risque. Il est dès lors possible que nous soyons contraints d'augmenter sensiblement les ressources pour l'élimination ou le contournement de ces erreurs et défauts. Des erreurs ou défauts affectant nos produits sont susceptibles d'entraîner le rejet ou de différer l'acceptation de nos produits par le marché, de mobiliser des ressources que nous aurions autrement consacrées au développement de nos produits et de porter atteinte à notre réputation tout en accroissant nos charges de service et de garantie. Des erreurs, défauts et autres problèmes liés aux performances pourraient être susceptibles de causer à nos clients un préjudice financier significatif ou d'autres dommages. Ceci pourrait amener nos clients à intenter des actions en justice contre nous. La défense d'une action en responsabilité produits intentée contre nous pourrait, même si elle n'était

pas jugée en notre défaveur, se révéler longue et coûteuse et avoir une incidence négative sur nos efforts de commercialisation.

**S'il ne nous était pas possible de protéger de façon adéquate notre propriété intellectuelle, ceci pourrait porter atteinte à notre position concurrentielle sur le marché et avoir une incidence négative importante sur notre situation financière et notre résultat d'exploitation.**

Notre succès dépend très fortement de notre technologie. Nous nous appuyons sur le droit des brevets, des marques, des copyrights, des secrets commerciaux et sur des restrictions contractuelles pour protéger la propriété et les droits d'utilisation de notre technologie. Ces protections juridiques n'ont qu'une efficacité limitée. Par ailleurs, dans certains pays, une protection efficace par droit d'auteur, secret commercial ou brevet peut ne pas exister ou n'y avoir qu'un effet limité par rapport à ce qui existe en Europe occidentale et aux Etats-Unis. S'il ne nous était pas possible de protéger de façon adéquate notre technologie, des tiers pourraient parvenir à développer des technologies similaires et réduire nos recettes de licence de logiciel. Par ailleurs, nous concluons des contrats de confidentialité et de licence avec nos salariés, distributeurs, clients et clients potentiels et limitons l'accès à nos logiciels, documentations et autres informations de nature propriétaire ainsi que la diffusion de ces éléments. Rien ne permet d'affirmer que les mesures que nous prendrons à cet égard se révéleront suffisantes pour éviter un usage abusif de notre technologie ou empêcher qu'elle soit développée de façon indépendante par des tiers.

Il peut être nécessaire de recourir au contentieux afin de faire valoir nos droits de propriété intellectuelle et de déterminer la validité et la portée des droits de tiers. Toute procédure contentieuse est susceptible d'entraîner pour nous des dépenses importantes, de mobiliser nos ressources et de peser de façon importante sur nos résultats d'exploitation. Il est possible que l'issue de ces procédures ne nous soit pas favorable et que nos droits de propriété intellectuelle soient jugés nuls ou non exécutoires.

**Des réclamations selon lesquelles nos produits sont contrefaisants de produits de tiers seraient susceptibles de porter préjudice à nos ventes, d'accroître nos charges et, par voie de conséquence, d'avoir une incidence négative significative sur notre situation financière et notre résultat d'exploitation.**

Les sociétés intervenant sur le marché du logiciel intentent de plus en plus souvent des actions en contrefaçon par des tiers de leurs droits, et en particulier des droits protégés par des brevets. Par conséquent, dans de telles circonstances, une juridiction pourrait juger que nous avons enfreint des droits exclusifs de tiers. Nous avons reçu, et pourrions recevoir à l'avenir, des notifications de contrefaçons possibles par nous des droits intellectuels de tiers à raison de leurs brevets ou à d'autres titres. Nous serions exposés à des charges importantes afin d'assurer notre défense contre toute action intentée contre nous, quelles que soient ses chances au fond. Par ailleurs, au cas où nous serions incapables de faire prévaloir notre position dans un procès en propriété intellectuelle, nous pourrions être dans l'obligation de choisir une ou plusieurs des solutions suivantes :

- cesser de fabriquer, de concéder sous licence ou d'utiliser des produits ou services utilisant les droits de propriété intellectuelle litigieux ;
- nous voir concéder et acquitter des licences auprès du détenteur des droits de propriété intellectuelle ayant fait l'objet d'une contrefaçon, de telles licences ne pouvant pas être disponibles à des conditions acceptables, pour autant qu'elles soient offertes ; ou
- revoir la conception de nos produits, ce qui peut être très coûteux et nous obliger à interrompre la concession de licences de produits et la diffusion de nouvelles versions des produits, et se révéler impossible à un coût raisonnable, ou en termes absolus.

Si de telles situations se produisaient, elles pourraient avoir une incidence négative significative sur notre situation financière et notre résultat d'exploitation.

**Étant donné la portée multinationale de nos activités, nous sommes exposés à certains risques inhérents aux opérations internationales, susceptibles d’avoir une incidence négative sur notre situation financière et notre résultat d’exploitation.**

En tant qu’intervenant mondial sur le marché des logiciels de gestion du cycle de vie des produits, nous voyons notre activité exposée à certains risques inhérents aux opérations internationales qui échappent à notre contrôle. Ces risques comprennent notamment ce qui suit :

- tendances à la récession, et notamment pression déflationniste ;
- droits de douane, contrôles des exportations et autres barrières commerciales ;
- changements inattendus de l’environnement réglementaire et du droit applicable ;
- charges liées au respect d’un grand nombre de lois et règlements étrangers ;
- instabilité politique et économique.

Chacun de ces facteurs est susceptible d’affecter nos résultats d’exploitation. Rien ne permet d’assurer que nos opérations et ventes à l’étranger ne seront pas exposés à des effets négatifs importants.

**Notre croissance pourrait être ralentie par notre capacité à recruter et à fidéliser nos salariés clé.**

Entre autres facteurs, notre succès dépend dans une mesure significative de la fidélisation de nos dirigeants clé ainsi que les salariés hautement qualifiés de nos services de recherche et développement, de nos services techniques et de support, ainsi que de notre capacité à attirer, fidéliser et motiver un personnel qualifié. Ces salariés sont très recherchés, et la perte de l’un d’eux sans qu’il soit possible de le remplacer de façon adéquate, ou l’incapacité à attirer de nouveaux collaborateurs qualifiés, pourraient avoir une incidence négative significative sur notre entreprise. Nous ne souscrivons généralement pas d’assurances couvrant la perte de nos salariés clés, et nos contrats de travail n’empêchent pas le départ de ceux-ci.

**Nos produits ont un cycle de vente long et variable, ce qui permet difficilement de déterminer si une vente se fera, et quand.**

Nos produits ont un cycle de vente long, dont la durée est généralement comprise entre six et neuf mois. Cette caractéristique s’explique notamment par les raisons suivantes :

- les clients commencent généralement par évaluer nos produits avec ceux de la concurrence ;
- les décisions d’achat des clients sont généralement soumises à de longues procédures budgétaires, d’approbation et d’évaluation par mise en concurrence, associées aux investissements majeurs ;
- les clients peuvent différer leurs commandes, dans l’attente du lancement de nouveaux logiciels ou d’améliorations, apportées par nous-mêmes ou par nos concurrents.

En raison de la longueur du cycle de vente, nous pouvons rencontrer des difficultés à conclure des ventes, ce qui peut nous obliger à encourir des frais et à mobiliser des ressources sans percevoir aucune recette, pouvant ainsi entraîner des fluctuations de nos résultats d’exploitation d’un trimestre à l’autre.

**Nos résultats d’exploitation trimestriels devraient fluctuer, ce qui peut amener le cours de nos titres à fluctuer ou à baisser.**

Les résultats d’exploitation trimestriels de la Société ont varié de façon significative et il est prévu que ce phénomène soit également observé à l’avenir, en raison de facteurs tels que le nombre, le calendrier et l’importance des améliorations de produits ou des introductions de produits nouveaux par la Société ou ses concurrents, la capacité de la Société à développer, introduire et commercialiser des versions nouvelles ou améliorées de ses produits, les reports de commandes par les clients dans l’attente de produits nouveaux ou améliorés à offrir par la Société, la date de la comptabilisation des produits d’exploitation dans le cadre du contrat de licence entre la Société et IBM, les taux de change, les conditions générales du marché des logiciels de gestion du cycle de vie des produits, de l’industrie informatique et des économies régionales. Une partie importante des

commandes et expéditions de la Société se situe généralement pendant le dernier mois de chaque trimestre. De ce fait, la date des commandes et des expéditions, et en particulier les retards imprévus et les mesures prises par les concurrents afin de réduire les prix ou d'introduire de nouveaux produits peuvent entraîner des fluctuations trimestrielles significatives du résultat d'exploitation de la Société. Par ailleurs, comme on l'observe généralement dans le secteur des logiciels de gestion du cycle de vie des produits, la Société a traditionnellement enregistré en décembre ses plus fortes ventes de licences de l'année. Les recettes générées par les logiciels et les recettes totales, le résultat d'exploitation et le résultat net réalisés par la Société au premier trimestre d'une année donnée ont généralement été inférieurs à ceux du quatrième trimestre de l'année précédente.

Le cours auquel les actions et ADS se négocient est susceptible de connaître des fluctuations importantes en réponse aux fluctuations trimestrielles des résultats d'exploitation de la Société et d'autres développeurs de logiciels de gestion du cycle de vie des produits. Par ailleurs, les marchés boursiers mondiaux connaissent, à certains moments, des fluctuations extrêmes, en prix et en volume, qui affectent particulièrement les prix de marché de plusieurs sociétés de haute technologie. Ces fluctuations considérables du marché peuvent avoir une incidence significative sur le prix de marché des actions et des ADS.

### **Risques liés à un investissement dans nos actions ou ADS**

**Dans la mesure où certains de nos actionnaires actuels détiennent un large pourcentage des droits de vote, le pouvoir des autres actionnaires peut être limité.**

Groupe Industriel Marcel Dassault et Charles Edelstenne ensemble détiennent environ 51 % de nos actions. Si certains ou tous ces actionnaires agissent ensemble, ils auront la possibilité de contrôler les questions soumises à nos actionnaires pour approbation y compris l'élection et la révocation des administrateurs, l'approbation de fusions, apports d'actifs ou ventes de tout ou partie de nos actifs. Ces actionnaires peuvent prendre des décisions qui seraient opposées à celles des autres actionnaires.

**Les cours des valeurs technologiques sont particulièrement volatils, et ceci peut peser sur le cours de vos actions.**

Indépendamment de la volatilité du marché boursier dans son ensemble, le cours de vos actions et ADS est susceptible de se révéler très volatile, le marché des titres d'entreprises de haute technologie ayant récemment été marqué par des fluctuations très fortes. Il est possible que les investisseurs ne soient pas en mesure de revendre les actions ou ADS à la suite de périodes de forte volatilité, dans l'hypothèse où la négociation de nos actions ou ADS serait suspendue par les autorités des marchés boursiers sur lesquels ces titres sont négociés. Récemment, les cours des titres des entreprises de haute technologie ont fait preuve d'une grande volatilité, et un grand nombre d'entre elles ont atteint des cours planchers nettement inférieurs à leurs plus hauts historiques.

Les attentes ou objectifs pour le futur de la Société, y compris mais pas seulement les déclarations qu'elle peut faire concernant le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle et le bénéfice net par action prévisionnels, sont fondées sur les avis et hypothèses des dirigeants à la date de ces déclarations. Elles impliquent donc un certain nombre de risques anticipés et d'incertitudes susceptibles de modifier de façon substantielle les résultats et les performances prévues. Le cours de bourse s'en trouverait affecté ainsi que l'ont déjà constaté certaines entreprises de haute technologie.

## ATTESTATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

Suresnes, le 22 mai 2002

A notre connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le Président du Conseil d'Administration



Charles Edelstenne

## AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE REFERENCE

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Dassault Systèmes S.A. et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999 établis selon les principes comptables français et arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris et Neuilly, le 22 mai 2002

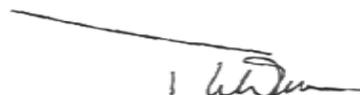
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



Philippe Mouraret

ERNST & YOUNG Audit



Patrick Lhomme

## CONTROLE EXTERNE

Les Commissaires aux comptes sont :

— **Titulaires :**

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, représentée par Philippe Mouraret, 185 avenue du Général de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, entrée en fonction le 2 juin 1999 et dont le mandat vient à expiration lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

ERNST & YOUNG AUDIT, représentée par Jean-Marc Montserrat, 34 Boulevard Haussmann, 75009 Paris, entrée en fonction le 5 juin 1998 et dont le mandat vient à expiration lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

— **Suppléants :**

Alain Pons, Deloitte Touche Tohmatsu, 185 avenue du Général de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, dont le mandat court du 2 juin 1999 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

François Carrega, Ernst & Young Audit, 13 Boulevard des Invalides, 75007 Paris, dont le mandat court du 5 juin 1998 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

**COB**  
▲

Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 mai 2002 conformément au règlement n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.

## RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour obtenir tous les documents publiés par le groupe Dassault Systèmes, ainsi que pour toute information financière, veuillez contacter :

Didier GAILLOT — Responsable des relations avec les investisseurs  
9 Quai Marcel Dassault  
B.P. 310  
92 156 Suresnes Cedex  
Téléphone : 01 40 99 69 24 — Télécopie : 01 55 49 82 55

## TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent Rapport Annuel enregistré comme Document de Référence, le tableau de correspondance ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'Instruction de janvier 1992 applicable au Règlement de la COB N° 98-01 aux pages du Rapport Annuel correspondantes.

Rapport Annuel	
<b>CHAPITRE I : RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTROLE DES COMPTES</b>	
RESPONSABLE DU DOCUMENT .....	II-78
ATTESTATION DU RESPONSABLE .....	II-78
RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES .....	II-79
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	II-78
POLITIQUE D'INFORMATION .....	109, II-21, II-79
 <b>CHAPITRE III : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL</b>	
RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR .....	II-1 à II-3, II-36
RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL .....	II-10 à II-13, II-15 à II-18, II-24 à II-29, II-32 à II-35
REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE .....	5, II-13 à II-14, II-29
MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'EMETTEUR ..	5, II-19 à II-20
DIVIDENDES .....	II-18 à II-19, II-23
 <b>CHAPITRE IV : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR</b>	
PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE .....	1 à 28, 30 à 70, II-22, II-24
EFFECTIFS .....	5, 70, II-9, II-24
POLITIQUE D'INVESTISSEMENT .....	2, 4, 35, 50 à 51, 58, 60, 70
RISQUES DE L'EMETTEUR .....	68 à 70, II-9 à II-10, II-72 à II-77
 <b>CHAPITRE V : PATRIMOINE — SITUATION FINANCIERE — RESULTATS</b>	
COMPTES DE L'EMETTEUR .....	71 à 107, II-37 à II-54
 <b>CHAPITRE VI : ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE</b>	
COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	9, II-4 à II-8, II-30 à II-31
INTERET DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR .....	II-8, II-17 à II-18 II-24, II-31 à II-32
MENTION DES SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL	II-8 à II-9, II-18, II-24
 <b>CHAPITRE VII : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR</b>	
EVOLUTION RECENTE .....	70, II-21
PERSPECTIVES D'AVENIR .....	70, II-24



